

**CORSEUL**

**(COTES-D'ARMOR)**

**SANCTUAIRE GALLO-ROMAIN DU HAUT-BECHEREL**

**RAPPORT DE FOUILLE PLURIANNUELLE PROGRAMMEE 1996-1997**

**PRESENTE PAR ALAIN PROVOST**



**DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES DE BRETAGNE:  
SERVICE REGIONAL DE L'ARCHEOLOGIE  
CONSERVATION REGIONALE DES MONUMENTS HISTORIQUES**

**XI<sup>e</sup> CONTRAT DE PLAN ETAT/REGION 1994-1998**

**AVEC LE CONCOURS DES COLLECTIVITES::  
DEPARTEMENT DES COTES-D'ARMOR  
COMMUNAUTE DE COMMUNE PLANCOET - VAL-D'ARGUENON  
COMMUNE DE CORSEUL**

1492 k

30.01.98

CORSEUL

(COTES-D'ARMOR

SANCTUAIRE GALLO-ROMAIN DU HAUT-BECHEREL

RAPPORT DE FOUILLE PLURIANNUELLE PROGRAMMEE 1996-1997

PRESENTE PAR ALAIN PROVOST, ARCHEOLOGUE

AVEC LA COLLABORATION DE VINCENZO MUTARELLI, ARCHITECTE SPECIALISTE (AFAN)

SITE N° 22 048 30 AH

AUTORISATION EN DATE DU 19 AVRIL 1996

PROGRAMME: P21 - P22

DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES DE BRETAGNE:  
SERVICE REGIONAL DE L'ARCHEOLOGIE  
CONSERVATION REGIONALE DES MONUMENTS HISTORIQUES

XI° CONTRAT DE PLAN ETAT/REGION 1994-1998

AUTRES PARTENAIRES:

DEPARTEMENT DES COTES-D'ARMOR  
COMMUNAUTE DE COMMUNE PLANCOET - VAL-D'ARGUENON  
COMMUNE DE CORSEUL

# SOMMAIRE

## Pages

Introduction	1
1. Le programme pluriannuel 1996-1997	
1.1. Rappel des travaux d'évaluation conduits en 1995	2
1.2. Le programme de 1996-1997	2
2. Analyse archéologique	
2.1. Le fanum : cella et galerie périphérique	6
2.2. Le pronaos et son escalier d'accès	6
2.3. Le portique frontal, l'exèdre et l'escalier d'accès	19
2.4. Le portique latéral nord et son exèdre	23
2.5. Le dispositif d'accès à l'extrémité du portique latéral nord	28
2.6. L'area sacra	32
2.7. Les sols extérieurs	39
2.8. Les tranchées de reconnaissance sur la moitié sud de l'édifice	46
3. Eléments pour une synthèse	
3.1. Implantation et organisation générale du monument	54
3.2. Accès et axes de circulation	54
3.3. Fonction des parties	55
3.4. L'évolution de la construction, le chantier	56
3.5. Proposition de restitution des volumes	57
3.6. La question de la datation du monument	60
3.7. Un sanctuaire pour quel(s) culte(s) ?	61
Conclusion	63
157 figures (clichés et dessins au trait)	
6 planches hors-texte	

Auteurs : **RENÉE BILLET**, archéologue responsable du site, et **Kenneth FARRÉTTÉ**, géographe pour les plans.

Directeur de l'édition : **Yves GUICHON**, Directeur de la Société Archéologique de Compiègne, avec l'aide de **M. YVES**

et de **Christine DEJOURDEAU**, Professeur au Collège de France pour les photos aériennes et les plans.

Illustrations : **FRANÇOISE BACHELÉ**, architecte, responsable des restaurations à "Site et Monuments Historiques d'Ardenne", pour les plans et les photographies de restauration de Compiègne à Arras (voir l'ouvrage).

Maquette : **YVES GUICHON**, Conservateur régional de l'Archéologie et **YVES RICHES**, Conservateur du Patrimoine, pour les textes et les plans.

## Remerciements

### Aux fouilleurs bénévoles et stagiaires:

Jean-François AMEDRO	Claire DENIS	Marie-Laure LE CAER	Gaëlle PIGNAUD
Sandrine ARDITI	Christelle DESBORDES	Marcel LE CHARPENTIER	Joseph PILARD
Cécile AUMASSON	Madelaine DESFORGES	Guénola LE FLOCH	Emmanuelle PINEL
Karène BASSOMPIERRE	Yann DROUMAGUET	Yann LE GUILLOU	Isabelle PLOUHINEC
Norbert BERNARD	Sandrine DROUMAGUET	Elie LE GUIRIEC	Sabrina QUILLIEN
Xavier BIDAULT	Franck DUFLOS	Nathalie LE PEN	Dominique RABAY
Anne BIHAN	Sophie DURAND	Maryse LESOUEF	Géraldine RAME
Noluenn BIZIEN	Philippe DURIEUX	Séverine LETILLEUX	Christian RAULT
Caroline BLONCE	Bérangère FELITCHKINE	Ronan L'HOMMELET	Nicolas RELANDEAU
Séverine BOMPAYS	Fabienne FIOLET	Karin LIBERT	Marie-Hélène ROCHE
Yann BOURGEOIS	Patricia FONTAINE	Ingrid LONGFIER	Gwénaelle ROLLAND
Séverine BOUSQUET	Angélique GAUVIN	David MADEC	Eric ROUSSEAU
Karine BRARD	Frédéric GRAF	Fabienne MAHO	Armelle ROY
Anne-Marie BREHE	Augustine GRANGER	Raphaël MANDON	Jean-Philippe ROZE
Carine BREHONNET	Jean-Jacques GRULOIS	Pascal MARTIN	Françoise RUBION
Grégoire CAPRIATA	Cédric HALLEREAU	Catherine MARTINEAU	Lucille SEVIN
Ingrid CHANEDIERAS	Merle HANNA	Jean MASSELIN	Carole TARDIF
Sabrina CHAMBALOUX	Stéphane HARDOT	Pénélope MAY	Mathieu TREGRET
Gaël CHICHEREAU	Marie-Christie HAUTBOIS	Anne-Sophie MELLAHOU	Stéphanie TRITONE
Dominique CHOCTEAU	Kristen HELY	Suzy MOREAU	Cathy TROMEUR
Murielle CHRYSCEL	Sophie HENRY	Emmanuel MORICE	Eric TROMEUR
Sarah COLOMINE	Anne-Claire ISAC	Isabelle MULHALL	Odile TURPIN
Julien CONQ	Vincent JACQUET	Virginie NOEL	Emmanuelle URVOY
Sandrine CORBEL	Ayélévi KAKANOU	Maud NOURY	Hélène VERMOSEN
Sophie CORSON	Jean-Baptiste LACROIX	Mickaël ONTRUPT	Maryse VETEL
Pierre CREN	Magali LAMBERT	Stéphanie OUTREQUN	Cécile VILLIERS
Gaëlle DAVID	Sandrine LAY	Nolwenn PARMENTIER	Frédéric YOUINOU
Arnaud DE MONTLIVAUT	Anne LE BOT	Eric PHILIPPE	Estelle YVEN
			Tristan YVON
			Nolwenn ZAOUR

A Hervé KEREBEL, archéologue municipal et Romuald FERRETTE, céramologue, pour leur aide.

A

Suzanne GUIDON, Présidente de la Société Archéologique de Corseul, aux membres de la Société et à Christian GOUDINEAU, Professeur au Collège de France pour leurs visites et leur soutien.

A

Philippe BRIDEL, archéologue, responsable des monuments à "Site et Musée romains d'Avenches", pour son accueil et sa visite commentée du sanctuaire du Cigognier à Avenches (Suisse).

A

Michel VAGINAY, Conservateur régional de l'Archéologie et Yves MENEZ, Conservateur du Patrimoine, pour leur soutien et leurs conseils.

## INTRODUCTION

Le temple du Haut-Bécherel dit « Temple de Mars » en référence à l'identification vraisemblable de Corseul avec le « *Fanum Martis* » de la Table de Peutinger s'inscrit, sans aucun doute, parmi les témoins les plus remarquables de la civilisation gallo-romaine en Bretagne.

Au sommet d'une colline, à 1,750 km de Corseul, la *cella* du sanctuaire attire inmanquablement le regard (Fig. 1). En petit appareil très soigné et conservée sur plus de dix mètres de hauteur, cette construction est comparable à la *cella* du « Temple de Janus » à Autun ou à la « Tour de Vésone » à Périgueux. Son exceptionnelle conservation et la qualité de sa construction justifient la présence de la *cella* sur la première liste d'édifices classés Monuments Historiques établie en 1840 sous l'égide de Prosper MERIMEE.

Il ne s'agit toutefois que de la partie émergée d'un ensemble monumental de près de 1 hectare de superficie ; ensemble connu, dans ses grandes lignes, depuis les fouilles et le levé de plan réalisés par Emile FORNIER en 1869. Les diverses missions de prospection aérienne effectuées depuis une vingtaine d'années par Loïc LANGOUET et son équipe ainsi que les sondages ponctuels conduits par Hervé KEREBEL, archéologue municipal, ont permis de valider globalement le plan d'Emile FORNIER.

Dans le cadre du « Projet archéologique de Corseul », la maîtrise foncière de l'ensemble du site a été réalisée par la commune en deux temps. Lors du remembrement de 1989 pour une partie du site puis par expropriation et acquisition en 1993 pour ce qui concerne la *cella* et l'aile sud du site, y compris la ferme du Haut-Bécherel dont le bâtiment central réutilise les fondations antiques. La propriété communale couvre désormais une superficie de 2 hectares comprenant l'ensemble des vestiges visibles et enfouis, la ferme, et un espace de 5000 mètres carrés à l'est du sanctuaire. Le P.O.S. de la commune place l'ensemble en zone NDD dans laquelle la protection du patrimoine est privilégiée et où toute nouvelle construction est interdite.

La *cella* a connu plusieurs phases de restauration dont l'une, par les Beaux-Arts, dans l'Entre-deux-guerres. En 1986, une consolidation d'urgence était financée par l'Etat. En 1993 et 1994, d'importants travaux de restauration financés par l'Etat, le département des Côtes-d'Armor et la commune de Corseul ont permis de stopper la lente dégradation des maçonneries de la *cella* et lui ont redonné son aspect monumental antique.

La conjonction des volontés, au niveau de l'Etat et des collectivités territoriales et locales, d'assurer la conservation et la mise en valeur du site et la nécessité avant toute présentation de parvenir à une bonne connaissance scientifique du monument ont motivé l'inscription du Haut-Bécherel parmi les sites archéologiques retenus dans le cadre du XI<sup>ème</sup> contrat de plan Etat/Région 1994-1998. En décembre 1996, l'ensemble du site a été classé "Monument historique".

Le programme de recherche étalé sur 4 années avait été ainsi phasé :

- évaluation du potentiel archéologique (rassemblement de la documentation et réalisation de prospections géophysiques et de sondages restreints) ;
- programme de fouilles visant à la compréhension du monument et de son évolution, l'exhaustivité étant exclue ;
- suivi archéologique des terrassements générés par la mise en valeur et préparation de la publication des résultats.

## 1. LE PROGRAMME PLURIANNUEL 1996 - 1997

### 1.1. Rappel des travaux d'évaluation conduits en 1995

Trois modes opératoires avaient été mis en œuvre lors de l'évaluation : une prospection géophysique, des décapages et sondages ponctuels et des tranchées de reconnaissance.

La prospection électrique exécutée par Michel MARTINAUD géophysicien à l'Université de Bordeaux I, directeur de « ARMEDIS - Recherches géophysiques », avait permis d'une part de valider globalement le plan de FORNIER et notamment la symétrie du monument et, d'autre part, de concrétiser, dans l'*area sacra* et *extra-muros*, l'absence de structures archéologiques de quelque importance. Les anomalies repérées lors de ces travaux semblent attribuables, pour l'essentiel, à l'hétérogénéité du substrat géologique; elles correspondent à des bandes d'altération de l'épiderme du schiste briovérien selon une orientation approximativement nord-est/sud-ouest. Depuis ce travail dont compte avait été rendu dans un rapport annexé au rapport de fouilles de 1995, M. MARTINAUD nous a adressé une documentation complémentaire constituée d'images du site traitées avec de nouveaux logiciels de représentation. Ces vues en densités de gris ou en « relief » rendent particulièrement lisibles et suggestifs les résultats de la prospection (Fig. 4).

Les décapages et sondages ponctuels portaient sur les articulations des principaux corps du monument : jonction du portique frontal et du portique latéral nord ; jonction du portique latéral nord et de l'ensemble situé à l'extrémité orientale du dit portique; jonction entre la *cella*, le portique frontal et le « *pronaos* ». L'ensemble des décapages atteignait une superficie de 500 m<sup>2</sup>; les sondages dans les niveaux en place ont affecté une superficie équivalente au dixième de la surface décapée. Les principaux résultats en avaient été les suivants :

- l'homogénéité et l'unicité apparentes de la construction ;
- la reconnaissance d'un espace assimilable à un « *pronaos* » en avant de la *cella* et la mise en évidence des fondations d'un escalier monumental entre l'*area sacra* et le « *pronaos* »;
- l'édification de terrasses entre les murs des portiques et sous la *cella* et sa galerie périphérique pour l'exhaussement des sols de circulation par rapport aux sols de l'*area sacra* et des espaces extérieurs ; conséquence de l'observation précédente, la conservation du paléosol dans lequel des négatifs de poteaux découverts sous le sol du « *pronaos* » étaient supposés appartenir à une structure antérieure à l'édification du monument. On verra ci-dessous que cette interprétation doit être revue à la lumière des travaux de ces 2 dernières années.

Les tranchées de reconnaissance exécutées pour deux d'entre elles dans l'*area sacra* et pour les deux dernières à l'extérieur, à l'ouest du monument, ont confirmé les données globales de la prospection géophysiques à savoir, l'absence de structures d'envergure, en dur ou fossoyées.

### 1.2. Le programme de 1996-1997 (Pl. 1)

#### 1.2.1. Problématique de la recherche

Le cahier des charges du "Contrat de plan" précisait de manière très explicite les limites de l'intervention: "programme de fouilles visant à la compréhension de l'organisation et de l'évolution du sanctuaire et non à une étude exhaustive". Des commentaires issus de discussions menées avec les responsables du Service régional de l'Archéologie, il ressortait que l'on devait privilégier le décapage des structures et la reconnaissance de la stratigraphie par la reprise des tranchées anciennes, essentiellement celles de Emile FORNIER exécutées en 1868 et 1869. Il fut communément admis que les sondages dans les niveaux en place seraient strictement limités à la connaissance des techniques de construction et à la validation des observations stratigraphiques effectuées lors de l'opération d'évaluation de 1995.

A l'issue de cette évaluation, la problématique avait été recentrée autour de trois points. Le premier point concernait l'Histoire du site. Trois questions étaient posées. Quelles sont la nature et l'ampleur du

niveau identifié a priori comme un paléosol contenant des mobiliers Tène D2/période gallo-romaine précoce dont des monnaies coriosolites? L'édifice monumental résulte-t-il d'une ou plusieurs phases de construction? Quelle est la position chronologique des phases de construction et d'abandon du monument?

Le deuxième point concernait l'organisation et l'architecture du monument. S'il apparaissait hasardeux de miser sur une connaissance précise des cultes et pratiques cultuelles, du moins pouvait-on approcher la conception de l'édifice, en déterminer les circulations, mieux comprendre les fonctions des parties et tenter de recréer les volumes et, peut-être, les ordres architecturaux.

Le dernier point, sans doute le plus théorique, avait trait aux relations du monument avec son environnement; en bref, son insertion dans le cadre historique, géographique et culturel du site de Corseul et de la Cité des *Coriosolites*.

### 1.2.2. La stratégie de terrain (Fig. 5, 6, 7)

Dans le cadre d'une opération bisannuelle, un phasage en deux parties s'imposait. En 1996, nous avons procédé à l'étude de l'ensemble constitué par la *cella* et sa galerie périphérique, le *pronaos*, et la branche nord du portique frontal. En 1997, le travail a concerné le portique latéral nord et son pavillon extrémal nord, et le péribole fermant l'*area sacra* à l'est. Cette même année, quelques compléments ont été apportés aux secteurs fouillés en 1996 et l'on a procédé à des tranchées de contrôle aux deux extrémités du portique latéral sud dans le but de vérifier la symétrie induite par le plan de FORNIER.

Pour chaque élément constitutif de l'ensemble monumental, il a été procédé à l'enlèvement mécanique de la terre végétale suivi par un décapage manuel des têtes de murs, des parements apparents et de l'épiderme des niveaux archéologiques supérieurs en place.

Les sondages ont été conduits avec la volonté de procéder à un large échantillonnage des niveaux constitutifs des remblais des terrasses et des niveaux antérieurs à la construction au cœur du monument (la *cella* et sa périphérie). Ailleurs, nous nous sommes généralement contentés de l'examen de ces mêmes niveaux apparents en paroi des anciennes tranchées de FORNIER. Les sols et niveaux sous-jacents de l'*area sacra* et de l'espace *extra-muros* ont été étudiés selon le même souci d'échantillonnage. D'autre part, les sondages ont été implantés de manière à obtenir des coupes linéaires au travers des corps constitutifs de l'édifice afin de permettre une lecture large des profils en travers et en long du paléosol et des sols du monument. Dans l'emprise de chacun des sondages, le vieux-sol limoneux a été systématiquement dégagé et le substrat schisteux briovérien sous-jacent (sous une épaisseur de limon comprise entre 0,20m et 0,40m) partiellement ou ponctuellement atteint.

Au plan des relevés, nous avons procédé, sous la conduite de l'architecte spécialiste, à l'élaboration du plan topographique au 1/100 du monument, y compris les structures dégagées dans les tranchées de contrôle. Pour chacun des secteurs ayant fait l'objet d'une étude de détail, un plan au 1/20 pierre à pierre et les coupes générées par les sondages -au 1/20 également- ont été levés. Ces secteurs sont les suivants: la *cella* et sa galerie périphérique, le *pronaos* et l'escalier d'accès, la liaison portique frontal/portique latéral, les exèdres adjacentes aux portiques frontal et latéral. Le pavillon extrémal au portique latéral et ses accès. Sans être totalement systématiques -on peut douter, dans certains cas, de l'utilité de relever des parements n'ayant conservé qu'une ou deux assises- les dessins de parement au 1/20 ont été très nombreux.

### 1.2.3. L'archivage des données

Le dossier d'archivage d'enregistrement des données comprend, outre les cartons de plans, un classeur de fiches d'unités stratigraphiques. Pour simplification -ce qui n'exclut ni la rigueur ni l'exhaustivité- toutes les structures, les négatifs de structure et les niveaux archéologiques ont été enregistrés en US. Nous avons renoncé à l'établissement de fiches de faits évitant la redondance inhérente à la relative

simplicité des dépôts stratifiés. Ce classeur est complété par un cahier d'enregistrement de l'évolution du chantier où figurent les attributions d'US, des croquis et des données altimétriques sur des niveaux intermédiaires. Les mobiliers, prélevés par US, feront l'objet d'un enregistrement sur "Micromusée". Quelques rares pièces -fossiles directeurs ou objets de type culturel- ont été cotées en planimétrie et altimétrie et isolées. Un cahier de topographie recense les données planimétriques et altimétriques des 10 stations et des 302 points implantés pour le levé au 1/100. Il est complété par des croquis illustrant le recensement des données météorologiques.

Un classeur de fiches d'enregistrement photographique accompagne les 700 clichés en diapositives couleurs illustrant les étapes de la fouille auxquels il faut ajouter un certain nombre de photographies aériennes réalisées à divers moments par nos collègues prospecteurs aériens C. BIZIEN et M. GAUTIER ainsi que des vues de pièces d'architecture monumentale dispersées sur la commune de Corseul et susceptibles de provenir du temple.

#### 1.2.4. Calendrier des opérations de terrain

Les travaux de terrain, d'une durée de 26 semaines, se sont déroulés en 6 sessions;

- du 10 avril au 3 mai 1996: décapage mécanique et manuel de l'ensemble *cella*/portique frontal;
- du 1 juin au 15 juillet 1996: exécution des sondages et relevés de ce premier ensemble;
- du 1 avril au 27 avril 1997: décapage mécanique et manuel de l'ensemble du portique latéral et exécution des relevés pour l'établissement du plan au 1/100.
- du 2 juin au 19 juillet 1997: exécution des sondages et relevés de ce second ensemble.
- du 25 août au 6 septembre 1997: sondages et relevés complémentaires sur les 2 ensembles et exécution des tranchées de contrôle.
- du 15 septembre au 15 octobre 1997: relevés de parement et relevés architecturaux complémentaires.

Ces travaux ont été menés à bien grâce au concours d'une équipe moyenne de 14 personnes totalisant 106 fouilleurs bénévoles : étudiants, étudiants-stagiaires (200 heures, validations d'UV d'archéologie ; stages pratiques du CNED) et retraités...

Il faut se louer de l'intervention, au niveau des opérations de terrain, en 1997, de l'architecte spécialiste de l'AFAN, M. Vincenzo MUTARELLI. Le débat constant entre l'archéologue et l'architecte spécialiste auxquels s'est joint M. Marcel LE CHARPENTIER, architecte généraliste en retraite et fouilleur bénévole, a généré des réorientations ponctuelles de la stratégie de fouille et a souvent permis de résoudre des questions touchant à l'interprétation des vestiges.

#### 1.2.5. Travaux connexes et analyses paléo-environnementales, état des lieux

De l'intervention de l'architecte spécialiste, au-delà du terrain, sont attendues des propositions de restitutions des volumes et des façades du monument. Nécessitant, compte tenu de l'indigence des données relatives aux ordres architecturaux, des réflexions et recherches documentaires approfondies, cette intervention ne pourra trouver son terme qu'en 1998.

Pour des raisons tenant essentiellement au blocage des reliquats de fonctionnement des années précédentes, l'étude céramologique n'a pu être conduite en 1997 comme prévu. Certes, les lots sont très modestes mais il n'en reste pas moins que cette étude, à confier à un spécialiste pour une durée estimée à un mois, est indispensable aux fins de données chronologiques précises et de caractérisation des types de récipients utilisés sur le site.

Les prélèvements sédimentaires du paléosol ont été effectués en 1997 et les lames minces réalisées par le laboratoire de micropédologie de l'Université de Gand (Belgique). Des analyses micromorphologiques, à effectuer par Mme Anne GEEBHARDT de l'AFAN, en 1998, sont attendues des données concernant la formation du paléosol et le degré de conservation des différents horizons constitutifs de ce niveau.

Dans la même optique, des prélèvements de sédiments du paléosol ont été effectués par M. Dominique MARGUERIE du Centre d'Archéobotanique du Laboratoire d'Anthropologie de l'Université de Rennes aux fins de réalisations de tests palynologiques. Si ceux-ci s'avéraient positifs, des analyses palynologiques seront à programmer en 1998.

Les enjeux sont importants: il s'agit ni plus ni moins, de la connaissance de l'environnement naturel et humain du site au moment de la construction du monument.

Il conviendrait enfin, et, là encore, le volume des travaux à engager reste modeste, de déterminer la nature et la provenance des matériaux utilisés dans le gros oeuvre (granites, grès, grauwackes et quartzites), les revêtements (schistes et marbres) et les liants (chaux, sables et granulats). Il s'agit, cette fois, des enjeux économiques en question dans le projet architectural.

Tous ces travaux connexes dont la nécessité ne nous semble pas discutable ne pourront être engagés et menés à terme que dans la mesure où la totalité des financements programmés sera bien affectée à la recherche.



Fig. 1: La cella vue d'une nacelle en 1995 (cl. H. KEREBEL)

CORSEUL FAULT-DECHIREL

PROSPECTION ELECTRIQUE

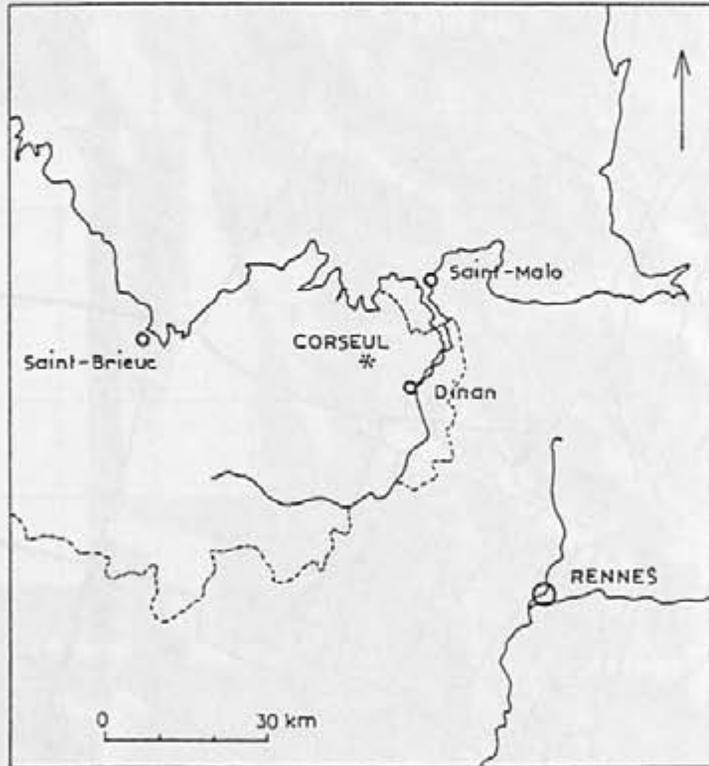


Fig. 2: Carte de situation du site de Corseul

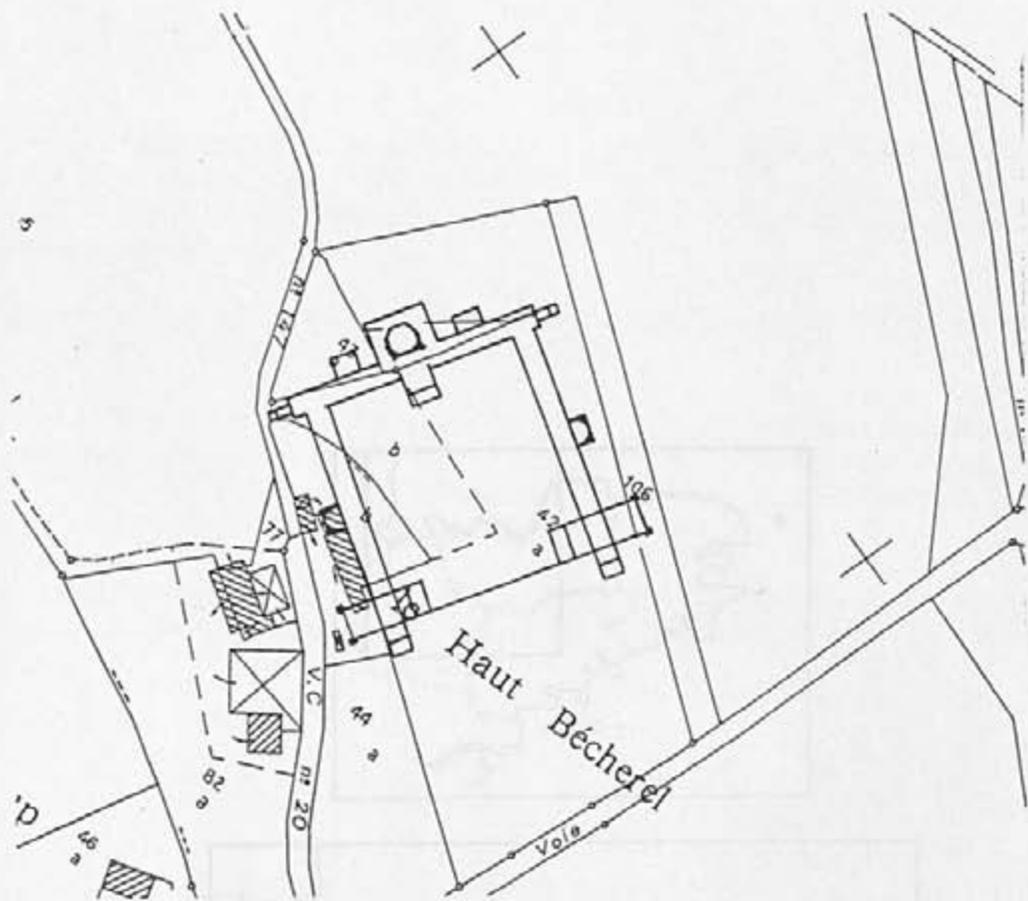
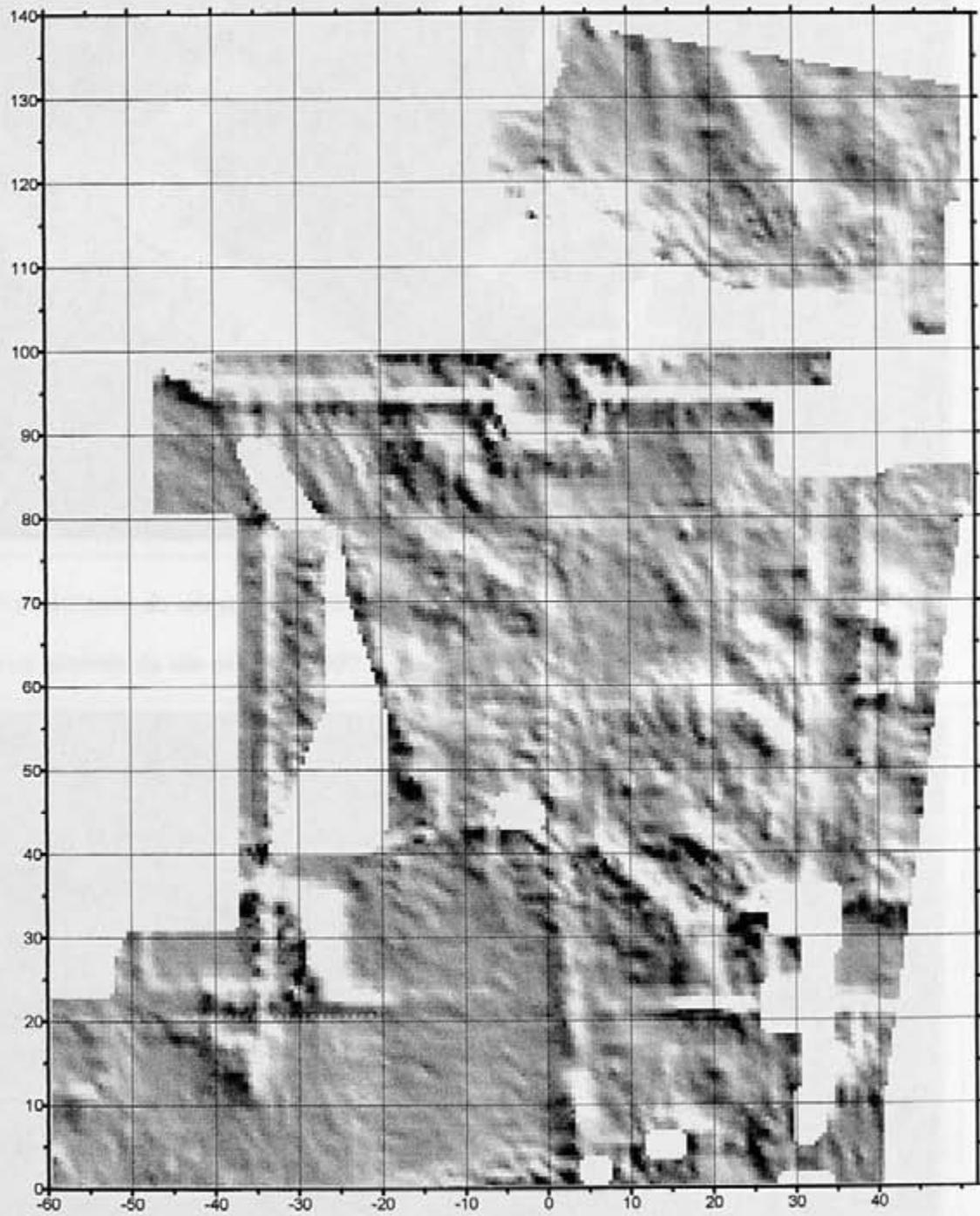


Fig. 3: L'implantation du site sur le cadastre actuel (en haut) et sur le cadastre napoléonien (en bas)

# CORSEUL HAUT-BECHEREL

## PROSPECTION ELECTRIQUE



ARMEDIS-RECHERCHES GEOPHYSIQUES

Fig. 4: Image "en relief" du site par traitement des données sur "Surfer windows"



Fig. 5: Vue aérienne du site en juillet 1997 (cl. M. GAUTIER)

Fig. 6: Vue générale du site en juillet 1997, depuis l'est



## 2. ANALYSE ARCHÉOLOGIQUE

Le plan général des zones étudiées est présenté à la figure 7. Les sondages (S) et les tranchées de reconnaissance (Tr) sont implantés dans les zones étudiées.

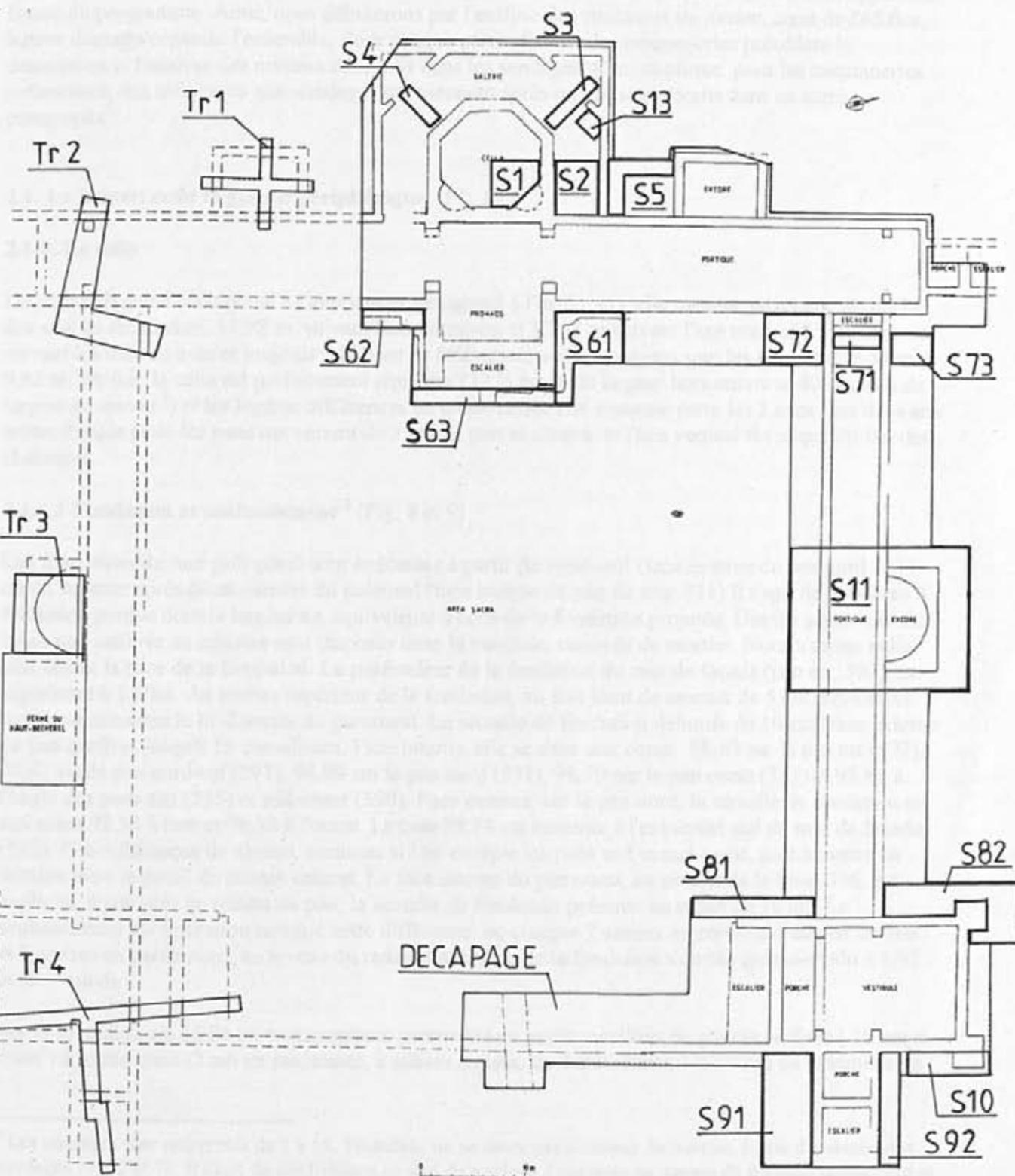


Fig. 7 : Plan général des zones étudiées : limites du décapage ; implantation des sondages (S) et des tranchées de reconnaissance (Tr).

## 2. ANALYSE ARCHEOLOGIQUE

Dans cette seconde partie nous nous proposons d'analyser les substructions et niveaux archéologiques mis au jour selon un découpage ressortissant à l'organisation du monument telle qu'elle nous apparaît à l'issue du programme. Ainsi, nous débiterons par l'analyse des structures du *fanum*, cœur de l'édifice, autour duquel s'organise l'ensemble. Pour chaque partie, l'étude des maçonneries précédera la description et l'analyse des niveaux reconnus dans les sondages. Ceci implique, pour les maçonneries notamment, des références aux sondages qui viennent après ou qui sont décrits dans un autre paragraphe<sup>1</sup>.

### 2.1. Le *fanum*: *cella* et galerie périphérique (PL. II)

#### 2.1.1. La *cella*

De plan polygonal (octogonal à l'intérieur et hexagonal à l'extérieur), elle mesure, en œuvre, au niveau des sols de circulation, 11,92 m suivant l'axe ouest-est et 12,08 m suivant l'axe nord-sud. Hors œuvre, suivant les mêmes axes et toujours à la base de l'élévation, ses dimensions sont les suivantes: 9,54 m et 9,62 m. En fait, la *cella* est parfaitement régulière (32 ½ pieds de largeur hors œuvre et 40 ½ pieds de largeur en œuvre<sup>2</sup>) et les légères différences de mesures que l'on constate entre les 2 axes sont dues aux arêtes d'angle entre les pans qui varient de 2 cm de part et d'autre de l'axe vertical théorique du fait des chaînages.

##### 2.1.1.1 Fondation et soubassement<sup>3</sup> (Fig. 8 et 9)

Les fondations du mur polygonal sont exécutées à partir du vieux-sol (face externe du pan nord 531) ou du substrat après décaissement du paléosol (face interne du pan de mur 531) Il s'agit de tranchées à fondation perdue dont la largeur est équivalente à celle de la fondation projetée. Des lits successifs de blocs non calibrés de schistes sont disposés dans la tranchée, ennoyés de mortier. Nous n'avons nulle part atteint la base de la fondation. La profondeur de la fondation du mur de façade (pan est, 592) est supérieure à 1,60m. Au niveau supérieur de la fondation, un fort joint de mortier de 5 cm d'épaisseur moyenne constitue le lit d'attente du parement. La semelle de fondation déborde de 10 cm (face externe du pan nord) et jusqu'à 15 cm ailleurs. Face interne, elle se situe aux cotes: 98,63 sur le pan est (592), 98,67 sur le pan nord-est (591), 98,69 sur le pan nord (531), 98,79 sur le pan ouest (533) et 98,88 à l'angle des pans sud (535) et sud-ouest (590). Face externe, sur le pan nord, la semelle de fondation est aux cotes 98,58 à l'est et 98,58 à l'ouest. La cote 98,84 est mesurée à l'extrémité sud du mur de façade (592). Ces différences de niveau, minimes si l'on excepte les pans sud et sud-ouest, sont à mettre en relation avec le profil du terrain naturel. La face interne du pan ouest, au niveau de la fosse 536, est explicite: à peu près au milieu du pan, la semelle de fondation présente un redan de 10 cm. Le soubassement sur fondation rattrape cette différence: on compte 7 assises en partie sud du pan de mur et 8 assises en partie nord, au niveau du redan. La largeur de la fondation s'établit grosso-modo à 1,62 m (5 ½ pieds.)

Sur la fondation est édifié un soubassement parementé de petits moellons de granite calibrés (10 cm x 7 cm<sup>4</sup>) à joints épais (2 cm en moyenne), à assises réglées, de 7 à 10 suivant le niveau de la semelle de

<sup>1</sup> Les sondages sont numérotés de 1 à 14. Toutefois, on ne devra pas s'étonner de trouver, à titre d'exemple, des sondages 71, 72 et 73. Il s'agit de subdivisions au sein du sondage 7 implanté au travers du portique latéral nord et de part et d'autre: le sondage 71 concerne l'intérieur du portique; le sondage 72, les niveaux de l'aire sacrée et le sondage 73 les niveaux extérieurs, au nord de l'édifice.

<sup>2</sup> Les multiples mesures effectuées sur le monument montrent que le constructeur a utilisé un pied romain de 29,65 cm.

<sup>3</sup> Nous adoptons le terme de soubassement pour les maçonneries édifiées en petit moellons en élévation par rapport au sol de départ mais masquées par l'exhaussement des sols.

fondation. Par places, le jointolement au fer est conservé; La largeur de ce mur de soubassement qui se termine en un ressaut débordant, sur ses 2 faces, de 8 cm, est constante à 1,34 m soit 4 ½ pieds). Les pierres d'angle sont des moellons de module double à quadruple (0,20 m à 0,40 m de longueur). La taille de la face de parement de chacun de ces moellons reproduit l'angle de 135 degrés mesuré entre les pans de mur. L'arête est taillée de manière à rendre dissymétrique les 2 pans des moellons; leur disposition alternée dans les angles renforçant la cohésion de la maçonnerie. Le blocage du soubassement est composé de petits blocs et éclats de schiste assez régulièrement disposés en lits dans le mortier et non jetés en vrac. Le ressaut du soubassement se situe, face interne, entre les cotes 99,60 et 99,65; sur la face externe du mur de façade (sud) il est à la cote 99,65 tandis qu'il s'établit à 99,68 en face externe du pan sud et à 99,62 en face externe du pan nord. Ce ressaut, globalement -à quelques centimètres près- en plan horizontal, faisait office de repère pour le nivellement des sols de la cella et de la galerie périphérique.

### 2.1.1.2. Elevation<sup>5</sup>

Les deux parements de l'élévation en retrait de 8cm sur la maçonnerie du soubassement lui confèrent une épaisseur de 1,18 m soit 4 pieds. L'appareil est identique à celui du soubassement y compris au niveau des angles. A noter la bonne conservation des joints au fer à la base du parement externe du pan de mur sud (535). Du fait du décalage alterné de l'alignement vertical des arêtes des moellons d'angle, la longueur de chaque pan, face interne, se mesure entre 3,96 m et 4,06 m. Globalement on doit considérer l'exacte exécution de l'octogone interne de 4,02m (9 coudées de 1 ½ pied) et de l'octogone externe de 4,92m de côté (11 coudées). Le décalage angulaire ne semble pas excéder 1 grade (150 grade +ou-1). Aménagées dans les pans sud-est et nord-est, 2 exèdres en hémicycle, de 1,50m de rayon environ (5 pieds ?) s'ouvrent sur la cella. Seule une partie du parement de l'hémicycle sud est conservée sur 1 à 3 assises encore convient-il de préciser que l'état actuel résulte de la restauration de 1994<sup>6</sup>. Ce parement est assisé sur le blocage du soubassement. Arasé à un niveau inférieur à celui de la cella, le sol de l'exèdre ne peut-être décrit et, par conséquent, ne peut être situé en altimétrie. L'exèdre en hémicycle de l'angle nord-est a perdu la totalité de son parement détruit par une fosse de dessouchage mais l'aspect du blocage de maçonnerie ne laisse aucun doute quant à sa réalité (Fig. 10).

Sur une hauteur de 1,10 m le parement interne conserve, sur une épaisseur maximale de 2cm quelques traces d'un enduit pariétal de mortier rose disséminées sur les pans sud, sud-ouest, ouest et nord-ouest. Il pourrait s'agir des vestiges du support du placage mural dont d'importants éléments ont été découverts en remblaiement d'une fosse (cf. ci-dessous). Les restaurations successives du parement ne permettent pas de restituer la hauteur initiale du placage.

Enfin, il convient de faire cas d'une observation capitale pour la restitution des élévations du fanum et par déduction, des autres corps de l'édifice. Il s'agit de cette bande sans parement que l'on observe, sur la face externe du mur polygonal, à hauteur régulière, entre 7,60 m et 8,60 m par rapport au sol de la galerie périphérique. En 1995 on avait émis l'hypothèse d'un négatif d'ancrage de la charpente de la galerie. L'examen de photographies antérieures à la dernière restauration -laquelle a "lissé" le blocage de cette bande faisant disparaître nombre d'indices- abonde dans ce sens. Des négatifs de pièces de

<sup>4</sup> A l'exception de rares moellons utilisés en raccord ou pour rectifier l'horizontale, la variable du module n'excède pas 2 cm en largeur pour 1 cm en hauteur.

<sup>5</sup> L'analyse détaillée de l'élévation de la cella dont certains pans conservent une dizaine de mètres de hauteur ne peut être réalisée dans l'immédiat. Notre collègue H. Kérébel qui en a réalisé le relevé graphique et photographique en 1993 s'est engagé à nous transmettre les résultats en 1998. Ces données permettront notamment de discriminer la part des restaurations modernes successives et d'analyser la disposition des échafaudages antiques à partir des trous de boulin.

<sup>6</sup> Les clichés réalisés par H. Kérébel à l'occasion de sondages préliminaires à cette restauration révèlent toutefois semble-t-il, la fiabilité de cette restauration.

charpente y transparaisent indubitablement, validant l'hypothèse formulée. Selon un dispositif légèrement différent de celui que l'on avait envisagé.<sup>7</sup>

### 2.1.1.3. Sol et niveaux sous-jacents.

Sous une couche d'humus et de débris antiques et modernes de 0,20m à 0,30m d'épaisseur, le sol bétonné coulé sur un radier de blocs de quartzite était en place sur environ 30% de la surface de la *cella*, encore faut-il préciser que son épiderme n'est conservé qu'en bordure des murs. Il est légèrement relevé au niveau de son ancrage contre le ressaut du soubassement. Les clichés des sondages préliminaires à la restauration réalisés par H. Kérébel montrent, en réalité, la présence du béton de sol sur le ressaut de soubassement, cisailé au niveau de l'arête du ressaut par le tassement différentiel du sol (Fig. 12). Ces éléments n'ont pas été retrouvés lors de notre décapage. C'est un béton de 0,12m d'épaisseur à granulats de granite et de schiste incluant une faible proportion de fragments de terre cuite. La venue en surface des granulats l'apparente à un opus signinum. Ce béton (us 540) est coulé sur un radier de blocs et pierrailles de quartzite blond (us 541) Il apparaît globalement plan dans la partie centrale de la *cella* (Fig. 11).

5 fosses perforent ce sol.

#### Fosses 537 et 538

De faible profondeur (0,40m à 0,60m), elles perforent le remblai d'installation de sol mais n'atteignent pas le paléosol. Leur comblement hétérogène comprend, pour l'essentiel, des matériaux de démolition: moellons dont des pierres d'angle, fragments de tuiles, de briques et de placages de schiste et de marbre ennoyés dans une terre humifère.

#### Fosse 544

Dans le quart nord-est de la *cella*, cette vaste fosse a dégradé les maçonneries de soubassement de l'exèdre et les niveaux archéologiques sous-jacents au sol de béton, perforant profondément le substrat. Il s'agit d'une fosse de dessouchage comblée d'humus, de racines en décomposition et de gravats de démolition.<sup>8</sup>

#### Fosse 539

Le long des pans de murs est et sud-est, une tranchée recoupe les niveaux stratifiés jusqu'au substrat. Comblée essentiellement de terre humifère ennoyant des gravats et des moellons tombés des murs contigus, cette tranchée est aisément identifiable aux tranchées de fouille de FORNIER.. En paroi de ce décaissement, le paléosol et le substrat se situent respectivement aux cotes 98,83 et 98,60.

#### Fosse 536 (Fig. 13)

Contre le pan de mur ouest, une fosse oblongue perfore les niveaux stratifiés et le substrat à l'aplomb de la fondation du mur. En paroi méridionale de cette fosse, le paléosol et le substrat se situent respectivement aux cotes 99,02 et 98,76. 2 pierres fichées verticalement étaient conservées dans le vieux-sol et délimitaient un trou de 0,15 m de côté (us 548). Par sa position à 1,40 m du pan de mur ouest de la *cella* et par comparaison avec des éléments découverts dans d'autres sondages (cf ci-dessous), cette structure est interprétée comme un négatif de perche d'échafaudage.

Le comblement de la fosse se compose, en partie sud, d'un remblai hétérogène de terre humifère et de gravats de démolition et, en partie nord, sous un niveau de comblement superficiel de terre humifère, d'un amas de gravats contenant des fragments du béton de sol, des moellons (rares), des fragments de tuiles, de briques et des éléments de placage en marbre et schiste et des blocs de maçonnerie et de

<sup>7</sup> En effectuer une analyse détaillée avec l'architecte spécialiste sera l'une des tâches prioritaires en 1998, dans le cadre de la préparation de la publication.

<sup>8</sup> Les témoignages des riverains et les clichés photographiques aériens des missions de 1952 confirment, à cet endroit, la présence d'un bouquet d'arbres.

tuileau dont certains mesurent 0,60 m de long. Positionnés en tous sens et manifestement jetés là en remblai, ces blocs ressortissent de la décoration pariétale de la *cella*<sup>9</sup>.

Il convient de décrire ces blocs qui, en première analyse, semblent se répartir en 3 ensembles (Fig. 14). L'ensemble **I** comprend un unique bloc constitué de 3 éléments en connexion au moment de la découverte. L'élément **a** est un enduit de mortier gris de 11 mm d'ép. conservé sur 6 cm de hauteur. L'une de ses faces est plus irrégulière et plus rugueuse que l'autre. L'élément **b** en connexion avec le précédent est identique à celui-ci, conservé sur 7 cm de haut, à cette différence près que sa face en connexion avec l'élément **c** est couverte d'une peinture rouge-brun avec une bande blanche horizontale de 1 cm de haut à la base du fragment conservé. L'élément **c** est un fragment de béton du sol de la *cella* de 15 cm sur 10 cm de section. Sa face supérieure est lisse et sa face inférieure, érodée, présente ce qui semble s'apparenter à des empreintes de moellons avec un ressaut à 8 cm du bord en connexion avec l'élément **b**.

L'ensemble **II** comprend des blocs de tuileau de section rectangulaire de 13 cm d'épaisseur dont l'une des faces est lisse. La face opposée, rugueuse présente des empreintes de moellons.

L'ensemble **III** se compose de blocs de tuileau à section en "L" de 8,5 cm et 10 cm d'ép. La face interne est lisse. L'un des côtés de la face externe est lisse et l'autre présente des empreintes de moellons. Ces blocs qui ont été coulés en 2 étapes ont un noyau constitué de tuiles concassées en tous sens.

L'élément **a**, positionné contre le mur est une couche de préparation pour la pose de l'enduit supportant la peinture (**b**). L'élément **c** (béton du sol) masquait la peinture et reposait sur le ressaut du soubassement du mur. Cette observation détermine une chronologie. Il est plus que vraisemblable que les éléments **a** et **b** appartiennent à un état initial de la décoration pariétale de la *cella*. Dans un second état, cet enduit est abattu sauf à sa base où le béton du sol vient s'appuyer. L'état initial du décor apparaît sans faste et fonctionne avec un sol qui n'est pas un béton, peut-être un plancher. Il s'agit d'un décor d'attente qui témoigne de la volonté de doter la *cella*, élément initial de la construction, d'une parure minimale en l'attente de la mise en place du décor permanent. Celui-ci comprenait un placage pariétal de marbre et de schistes dont l'élément **II** devait constituer le support.

Les éléments de l'ensemble **III** appartiennent à ce décor définitif. ils peuvent appartenir à un support de bas-relief ou de panneau historié placé sur le mur du fond de la *cella*.

D'après leur comblement, toutes les fosses sont postérieures à la phase d'abandon du monument. Au mieux, le comblement inférieur de la fosse 536 pourrait être contemporain de cette phase.<sup>10</sup>

#### Sondage 1

Un sondage de 16 m<sup>2</sup> a été implanté dans le quart nord-est de la *cella* après nettoyage de la fosse 544. Cette implantation présentait l'avantage de limiter les destructions inhérentes à la fouille: à cet endroit, le sol de béton était détruit. D'autre part, la paroi oblique de la fosse offrait une lisibilité immédiate de la stratification qu'il convenait d'étudier par une fouille à plat.

Le substrat a été atteint en partie est du sondage, à la cote 98,60 et le paléosol conservé en témoin dans la partie ouest se situe à la cote 98,82. La coupe ouest présente l'intégralité de la stratigraphie du secteur ; aussi, nous nous bornerons, pour l'essentiel, à la description et au commentaire de cette coupe.

La puissance des dépôts atteint 0,90m, paléosol compris. De la surface au substrat on observe (Fig. 15 et 16):

- us 540 : béton de sol.
- us 541 : radier du sol.
- us 577 : éclats de granite, sable détritique et mortier pulvérulent ;
- us 578 : plaquettes de schiste briovérien ;

<sup>9</sup> Les premiers blocs avaient été extraits par H. Kérébel en 1993 lors des sondages préalables à la restauration.

<sup>10</sup> L'analyse détaillée des blocs de tuileau restent à entreprendre.

- us 583 : mortier sableux, jaune, à rares fragments de briques et éclats de granite, présent exclusivement contre le mur de la *cella*;
- us 580 : limon brun en lentille dans la couche 579 ;
- us 579 : éclats de granite, sable détritique, fragments de briques et de moellons de granite ;
- us 581 : plaquettes de schiste briovérien. Dans ce niveau était implanté un trou de poteau avec pierres de calage (us 584) perforant également la couche 588 ;
- us 585, 586 et 587 : plaquettes de schiste briovérien et cailloutis de granite comblant 3 légères dépressions du niveau 588 parallèles, de 1,10m à 1,30m d'entraxe, orientées ouest-est, à section en cuvette, de 0,70m à 0,40m de largeur moyenne pour 8 cm de profondeur maximale .
- us 588 : limon à faible gradient de coloration du jaune au brun, taché de traces cendreuse et de nodules d'argile cuite. Cette couche a livré des tessons de céramique Tène D2 ou gallo-romaine précoce, 3 tessons de sigillée dont un seul est formellement identifié: Drag 18 de Gaule centrale d'époque flavienne. est interrompue à l'aplomb de la fondation du mur nord de la *cella* ; 2 fragments d'amphore peut-être tاراconnaises et un fragment d'amphore à pâte brune, non calcaire, et engobe blanc, sans doute flavienne, complètent le modeste lot.

La couche 588 appartient au paléosol, en totale concordance avec les observations effectuées en 1995. Parmi des tessons roulés datables de La Tène D2 ou de la période gallo-romaine précoce, des produits flaviens ont été collectés. Ils indiqueraient une mise en place des niveaux recouvrants, au plus tôt de cette période.

L'exiguïté de la surface nettoyée limite les possibilités d'interprétation des 3 dépressions qui le surcreusent légèrement (Fig. 17). Deux hypothèses sont privilégiées: traces de labour ou traces de roulage du chantier de construction. Cette dernière proposition serait privilégiée du fait de la valeur de l'entraxe et de la nature du comblement de ces "ornières" Les prélèvements pour analyses micro-morphologiques et palynologiques effectuées dans ce niveau permettront peut-être de progresser dans l'interprétation..

Les couches 581 à 577 constituent le remblai d'installation de sol dans lequel alternent des nappes de schiste provenant de creusements du substrat (tranchées de fondation) et des déblais de construction de l'édifice (éclats de taille des moellons, matériaux brisés, non employés et gravats). Les quelques tessons livrés par ces niveaux sont peu exploitables.

Pour l'interprétation de la stratigraphie et de ses relations avec le soubassement de la *cella*, l'observation fondamentale reste le recouvrement du ressaut de fondation du pan nord de la *cella* (us 531) par la couche 581 et le relèvement de celle-ci contre les premières assises du soubassement du mur résultant d'un tassement différentiel. Ceci témoigne de la mise en place de la couche 581, et à fortiori des couches supérieures, après l'édification du soubassement du mur de la *cella*. Dans ce contexte, le calage de poteau 584, positionné à 1,20m du mur de la *cella* doit être interprété comme un calage de perche d'échafaudage.

La couche de mortier 583 résulte manifestement du maçonnerie de l'élévation du mur.

En conclusion, on notera que le réhaussement du sol aménagé dans la *cella* atteint 0,70m.

## 2.1.2. La galerie périphérique

Cette galerie couronne la *cella* sur ses faces sud, ouest et nord; par conséquent, il sera fait référence, dans ce texte aux branches sud, ouest et nord. Sa largeur hors œuvre au niveau du sol de circulation s'établit à 4,45 m soit 15 pieds. En œuvre (péribole inclus) elle atteint 5,12 m soit 17 ¼ pieds.

### 2.1.2.1. Le péribole

Le mur sud (546) est arasé, au mieux, au niveau du sommet de la première assise de l'élévation. En face du pan sud de la *cella*, il est profondément détruit par une fosse de dessouchage. Son retour d'angle avec le mur ouest est masqué par un arbre. Sa longueur en élévation est estimée à 16,30 m soit

55 pieds. Son pendant, le mur nord (520), présente le même niveau d'arasement face à l'angle des pans nord et nord-ouest de la *cella*. A cet endroit, il était protégé par un talus de parcellaire moderne. De part et d'autre du talus, il est arasé au niveau du soubassement voire de la fondation. Sa longueur est identique à celle du mur sud. Le mur nord (545), plus profondément attaqué par les récupérateurs de pierres est arasé au niveau du soubassement et parfois au niveau de la semelle de fondation (Fig. 20). Sa longueur en élévation est estimée à 22,10 m soit 74 <sup>1/2</sup> pieds.

Les fondations sont établies à partir du paléosol selon la technique décrite pour la *cella* (fondation perdue) et avec le même type de matériaux. La semelle de fondation débord, en moyenne, de 5 à 10 cm sauf à l'angle des murs nord et ouest où le débordement atteint 0,20 m. Le ressaut se situe aux cotes suivantes: 99,13 à l'extrémité est du mur sud (546); 99,34 en partie médiane du mur ouest (545); 98,63 à l'extrémité est du mur nord (520) et 98,72 au tiers de son tracé vers l'ouest. Ces cotes démontrent que le sommet de la fondation -et par conséquent le lit d'attente du soubassement- devait être à redans, suivant le profil du terrain naturel comme cela a été noté pour la *cella*. D'autre part, le ressaut de fondation du mur nord vient en butée contre le ressaut de fondation du péribole du portique frontal (507) dont l'épiderme se situe à un niveau légèrement supérieur de quelques centimètres. Ceci démontre que la fondation du mur de la galerie a été mise en place après celle du péribole du portique.

Sur la fondation est établi un soubassement en petit appareil assisé (Fig. 18 et 19) dont le module apparaît très légèrement inférieur au module des moellons du soubassement de la *cella* (1 à 2 cm de moins dans les deux dimensions). Les moellons sont de module double ou triple au niveau de la liaison avec le mur du portique frontal. Le soubassement, d'une largeur de 0,89 m (3 pieds), se termine par un ressaut matérialisé par un retrait de la première assise de l'élévation mais uniquement en parement externe. Contrairement à la *cella*, il n'y a pas, en effet, de ressaut sur la face interne pour l'assise du sol de béton de la galerie. Le ressaut est aux cotes 99,67 en partie est du mur sud et 99,69 en partie nord. Pour le mur nord, il est coté à 99,70 en partie médiane. Ceci montre que le maçonnerie du soubassement rattrape les dénivelés occasionnés par la fondation à redans. On compte respectivement à l'extrémité orientale des murs nord et sud 11 et 6 assises.

Le soubassement du péribole de la galerie est armé sur le péribole du portique frontal. Le chaînage assise par assise n'est pas systématique comme le montrent les relevés de parement du mur nord de la galerie (520) (Fig. 18). Le harpage des 2 murs (Fig. 22) souligne bien le phasage de la construction. Le soubassement du mur du portique est édifié en premier réservant des harpes pour l'ancrage du soubassement du péribole de la galerie.

Le parement externe du soubassement du mur nord (520) est en majeure partie rubéfié à partir de la quatrième assise sur fondation montrant par là que cette partie du monument a subi le feu. Le parement interne l'est aussi à proximité de la coupe générée par le sondage 2. Il présente, d'autre part, des traces de suie. Ces phénomènes sont dus à un feu de chantier (cf ci-dessous, sondage 2), les assises atteintes se situant à un niveau inférieur au sol de béton.

Sur le ressaut de soubassement, l'élévation du parement externe présente une disposition particulière motivée par des considérations esthétiques tant il est vrai qu'il s'agit là, pratiquement à hauteur d'œil, du premier élément visible de l'extérieur du *fanum* (Fig. 21 et 23). Le dispositif, complexe à décrire, est conservé sur une partie du mur sud du péribole (546): La première assise est en retrait de 3 à 4 cm sur une longueur équivalente à 3 pieds à partir du mur péribole de la galerie frontale (404) et l'arête des 5 moellons concernés est abattue selon un angle de 30 degrés. Les 3 moellons suivants sont en retrait de 8 à 9 cm et abattus à 45 degrés. Sur la deuxième assise, la face visible de la panneresse constituant le premier moellon est verticale. Les 3 moellons suivants -partiellement conservés!- sont en retrait de 7 à 8 cm par rapport à l'assise inférieure et leur face est abattue à 45 degrés pour autant que l'on puisse en juger. A partir de cette assise mais aucune trace n'en subsiste, on suppose que les assises supérieures étaient dressées à la verticale ceci conférant à l'élévation une largeur de 0,67 m soit 2 <sup>1/4</sup> pieds. Cette

disposition, un chanfrein couronnant le mur de la galerie à environ 1m au-dessus du sol de circulation, est perceptible quoique très ruinée sur le mur nord.

### 2.1.2.2. Les soutènements internes (Fig. 19, 24 et 26)

Un dispositif remarquable<sup>12</sup> permettait de résoudre la question de l'agencement des pans de toiture de la galerie et de l'esthétique du *fanum* sur sa façade arrière. Il s'agit de 4 bases de piliers liées, pour 2 d'entre elles (576 et 562) au mur ouest et, pour les 2 autres, respectivement aux murs nord et sud de la galerie (572 et 565). Les 2 premières maçonneries citées sont profondément arasées par l'activité des récupérateurs de matériaux: les parements ont été systématiquement ôtés jusqu'aux fondations<sup>13</sup>. Seul le pilier sud (565) a conservé l'amorce de son élévation arasée au niveau du sol de la galerie. Le pilier nord (572) est arasé au niveau du soubassement: son édification obéit aux normes de la construction du soubassement du péribole avec, aux angles, des moellons allongés, alternés. Le relevé de parement sud (Fig. 21) montre que la fondation a été maçonnée à la suite de celle du péribole. La semelle débordante vient chevaucher celle du péribole à la cote 98,84. Le décalage dans les assises du soubassement du pilier et l'absence de chaînage systématique avec le soubassement du péribole montrent que le pilier fut édifié en second, harpé au mur du péribole au vu du blocage. L'élévation du pilier sud repose sur un soubassement partiellement débordant renforçant l'assise du pilier et sa liaison avec le péribole. La face nord du pilier affecte un angle de 135 degrés avec le péribole. Sa longueur atteint 2,07 m, soit 7 pieds. La face sud se développe sur 0,67 m de longueur, soit 2<sup>1/4</sup> pieds et se raccorde au péribole par un parement perpendiculaire à ce dernier, de 0,44 m de long soit 1<sup>1/2</sup> pied. En élévation, la largeur du pilier est identique à celle du péribole, soit 0,67 m. Le plan au sol de ces piliers reproduit le plan polygonal de la cella avec la même valeur angulaire. Il s'agit de bases de piédroits sur lesquels repose une structure de soutènement de la charpente de la galerie. Sans anticiper sur le chapitre consacré aux restitutions en élévation il est possible d'envisager un arc à claveaux de briques compte tenu de l'abondance de ce matériau dans les décombres, arc soutenant les murs montants sur lesquels s'appuyaient les pièces de charpente. Dès lors, ce dispositif réserve, dans les angles sud-ouest et nord-ouest de la galerie, 2 exèdres triangulaires de 6,60 m de largeur pour 3,70 m de profondeur.

### 2.1.2.3. Le sol et les niveaux sous-jacents

Le décapage du sol de la galerie posait un problème particulier: à savoir la conservation éventuelle des remblais de démolition; conservation supposée à l'issue des travaux de 1995. Après avoir éliminé les trente centimètres de terre arable, nous avons procédé, en 1996, à des tests de fouille manuelle dans le niveau sous-jacent. Il est apparu qu'à l'exception d'une zone de 10 m<sup>2</sup> dans le couloir sud du déambulatoire ce niveau d'une puissance de 0,15 m à 0,35 m (us 521) était un remblai de démolition fortement remanié où la terre humifère était prépondérante en volume. Ce niveau a finalement été ôté au tracto-pelle avec tri manuel sélectif des éléments d'architecture. Les gravats de démolition se composaient de pierres de granite, provenant pour l'essentiel du blocage des murs avec des moellons en très faible nombre; de nombreux fragments de briques et de rares fragments de tuiles de toiture souvent calcinées; des fragments de mortier de tuileau pulvérulents ayant subi le feu (joints de tuiles et possibles éléments du *rudus* sur lequel reposaient les tuiles; des fragments de placages de schiste et de marbre en faible quantité. Les éléments d'architecture monumentale prélevés se résument à 3 modestes pièces de granite convexes susceptibles d'appartenir à des fûts ou des tambours de colonne. Une dizaine de tessons de céramique médiévale ou post-médiévale y ont été découverts ainsi que 2 monnaies. L'une, un denier tournois de LOUIS IX, se situait à la base du remblai, à quelques centimètres au-dessus du sol de la branche nord de la galerie à la cote 99,69. L'autre est un liard de France de la Régence de LOUIS XIV découvert dans la branche nord à la cote 100,05. La composition du niveau où la très faible proportion de moellons est à remarquer suppose l'intervention des récupérateurs de matériau à diverses époques. L'ultime remaniement -sur une bande de 1m de large

<sup>12</sup> Ce dispositif n'avait pas été perçu par Emile FORNIER, ce qui laisse supposer que ce dernier n'avait pas suivi de manière systématique le parement interne du péribole.

<sup>13</sup> Notamment du fait de l'emploi de moellons de grande longueur, le double ou le triple du module habituel.

couronnant la *cella*- est le fait de nos collègues qui, en 1993, ont procédé à l'intervention préalable à la restauration de la *cella*.

Le remblai de démolition non remanié d'une puissance moyenne de 0,30m entre les cotes 99,97 et 99,65, fouillé en 1997, se composait de 2 couches (Fig. 27 et 28). L'horizon supérieur (us 566) est constitué de moellons et pierres de blocage en granite, de briques et de mortier de joints avec de rares fragments de tuiles brûlées. L'horizon inférieur (us 567), au contact du sol, était pour l'essentiel constitué par un sédiment très sableux, rubéfié où quelques fragments d'enduits peints ont été relevés, ainsi que des fragments de placages de schiste et marbre et des fragments de tuiles et de joints de tuiles en faible proportion.

La forte proportion de matériaux de construction, moellons et briques indique que ce remblai était en place. Pour autant, la disposition de ces matériaux exclue l'hypothèse de la chute d'un pan de mur in situ. Le sédiment sableux de l'horizon 567 résulte de la dégradation par le feu des enduits muraux. Le sol conserve aussi les traces de ce feu (Fig. 29).

Le sol de béton est en place sur la majeure partie de la surface de la galerie à l'exception de la moitié orientale de la branche nord où il a été dégradé par la remise en culture. Ailleurs il a été préservé par des talus de parcelles s'appuyant sur la *cella*, matérialisés sur le plan cadastral antérieur aux acquisitions par la collectivité. Les perforations du sol sont localisées, pour l'essentiel, en couronne autour de la *cella* : il s'agit de l'empreinte des échafaudages mis en place lors des restaurations modernes. La dégradation périphérique du sol est liée à la dégradation du péribole et des bases des piédroits de soutènement interne. Le niveau d'arasement du mur ouest se situe à 0,30m sous l'épiderme du sol. Ces dégradations sont l'œuvre des récupérateurs de matériaux.

La structure du sol est identique à celle du sol de la *cella* : c'est un béton de même composition (us 522) coulé sur un radier de quartzite (us 523). L'épiderme bien conservé présente une usure de circulation caractérisée par l'abrasion de la tête du granulat venu en surface (Fig. 25). Une rubéfaction parfois associée à des traces cendreuse affecte de très larges surfaces du sol. Cette observation est à corréliser avec la présence du mortier rubéfié de la couche 567 et avec la rubéfaction quasi totale des assises inférieures de l'élévation de la *cella*<sup>14</sup>. En corollaire, tout ceci démontre, comme pour la *cella*, l'absence de tout dallage. En altimétrie moyenne, l'épiderme est à la cote 99,65 et se relève à la cote 99,85 contre la *cella* et contre le piédroit interne de la branche sud, là où le tassement naturel est limité par la présence, sous le sol, des ressauts de soubassement. Il en est de même en limite orientale de la branche sud où le sol repose sur le soubassement du mur du portique frontal.

Cependant, l'épiderme se caractérise surtout par une succession de dépressions en cuvettes séparées par des surfaces planes ou légèrement bosselées<sup>15</sup> (Fig. 30,31 et 32). Ces dépressions, comblées par le remblai de démolition sont soit circulaires, soit oblongues, sans jamais revêtir une forme parfaite. L'épiderme est strié de fissures multiples sans aucune fracture franche ce qui attesterait un phénomène de tassement progressif. Par leur morphologie et leur répartition, ces dépressions peuvent être classées en 4 groupes :

-4 dépressions de faible amplitude (de 7,5 à 10 cm de profondeur), sub-circulaires, alignées contre le mur ouest du péribole et régulièrement réparties 2 à 2 par rapport à l'axe est-ouest du *fanum* (us 665, 666, 667 et 669);

-3 dépressions oblongues : 2 en avant de l'entrée des exèdres des angles sud-ouest et nord-ouest (us 670 et 642) et de même axe que ces ouvertures et la troisième (us 671) parallèle au pan sud-ouest de la *cella* et contre celui-ci. Leur profondeur varie de 0,15 m à 0,30 m.

-une spectaculaire dépression subcirculaire (us 601) positionnée dans l'angle formé par le péribole nord et le piédroit de soutènement interne afférent, de 3 m et 2,30 m d'axes pour 0,80 m de profondeur (Fig. 31). Le fond de cette cuvette était comblé, sur 15 cm d'épaisseur, par le sédiment sableux rubéfié de la

<sup>14</sup> Seules les assises inférieures en portent la trace; au-dessus, les restaurations anciennes occultent le fait.

<sup>15</sup> L'aspect de surface a été rendu à partir d'un levé altimétrique maillé à 10 cm.

couche 567. L'épiderme des parois de la dépression présente d'ailleurs de fortes traces de suie et de rubéfaction;

-des dépressions de forme et de répartition irrégulières, de faible amplitude et localisées à proximité des angles des pans de mur de la *cella* et à proximité du péribole, dans la branche sud de la galerie notamment.

Diverses hypothèses nous paraissent en compétition dans l'interprétation de ce phénomène et, sans doute, l'explication est-elle diverse:

1- des tassements dus à des comblements différentiels trahissant la présence de structures en creux sous-jacentes, antérieures à l'édification du monument ;

2- des tassements dus à l'hétérogénéité naturelle du substrat : diaclases, filets d'eau...

3- des aménagements intentionnels réalisés lors du coulage de la dalle de béton ;

4- des tassements induits par la fréquentation de la galerie;

5- des tassements dus à la présence de fortes charges sur le sol consécutives à l'abandon du monument.

Avant de discuter ces diverses propositions, il importe de décrire les données des 4 sondages réalisés dans le sol et les niveaux sous-jacents de la galerie, 3 d'entre eux ayant été implantés en fonction de cette problématique.

#### Sondage 2 (Fig. 33, 34 et 35):

Ce sondage de 20 m<sup>2</sup> a été implanté dans la partie orientale de la branche nord de la galerie. A cet endroit, le sol bétonné et son radier avaient totalement disparu du fait des mises en culture. Le décapage montrait toutefois qu'en dehors de l'emprise des tranchées de FORNIER, les niveaux sous-jacents apparaissaient intégralement conservés. Le sondage a rogné le sol bétonné en place sur quelques dizaines de centimètres afin d'obtenir une coupe intégrale des niveaux et d'examiner, dans leur totalité cette fois, les relations stratigraphiques entre ces niveaux et les murs de la *cella* et du péribole. Il convient de préciser, en effet, qu'à cet endroit précis le talus de limite parcellaire a scellé et protégé la liaison sol/murs de l'édifice. Les niveaux successifs ont été décapés jusqu'au vieux-sol à l'exception d'une banquette est-ouest de 1 m de large réservée afin de conserver en place un niveau de combustion avec rubéfections apparu au sein des accumulations stratifiées. Compte tenu des données de la fouille conduite de part et d'autre de cette banquette, il n'a pas été jugé utile de procéder à sa fouille par la suite.

Deux principaux enseignements sont à tirer de ce sondage : sur la stratigraphie des niveaux sous-jacents d'une part et sur l'évolution du chantier de construction d'autre part.

Au niveau de la coupe stratigraphique ouest, la puissance des dépôts atteint 0,85 m. A partir du sol de circulation on observe:

-us 522 : béton de sol.

-us 523 : radier du sol bétonné;

-us 526 : plaquettes de schiste briovérien ;

-us 595 à 599 : accumulation de sédiments où alternent des niveaux cendreaux homogènes et de fines lentilles de limon, schiste ou pierrailles rubéfiés, de l'ordre du centimètre;

-us 600a : plaquettes de schiste briovérien ;

-us 610 : éclats de granite, sable détritique, moellons brisés et grands fragments de briques ;

-us 600b : plaquettes de schiste briovérien ;

-us 604 : éclats de granite et sable détritique, en lentille ;

-us 605 : limon brun, en lentille ;

-us 614 : mortier jaune, sableux, limité à une bande parallèle au pan de mur nord de la *cella*;

-us 612a : éclats et blocs de granite et sable détritique ;

-us 609 : limon brun, en lentille ;

-us 612b : éclats de granite et sable détritique ;

- us 616 : plaquettes de schiste briovérien recouvrant le niveau 623 et comblant le creusement 624. Cette couche est perforée par une série de 3 trous de poteaux ayant conservé leur calage (us 620, 621 et 623) ; ces creusements perforent également la couche 623 ;
- us 623 : limon brun à charbons de bois et nodules de terre cuite. Deux trous de poteau (us 626 et 627), le second bordé de pierres de calage, recoupent ce niveau ; il en est de même d'un creusement quadrangulaire (us 624) qui entame également le substrat sous-jacent.

L'interprétation de cette stratification est globalement la même que pour la *cella*. Le niveau 623 est le vieux-sol dont l'épiderme correspond au ressaut de fondation des murs. Les empilements successifs (us 616 à 526) correspondent au remblai d'installation de sol avec alternance de produits excavés du vieux-sol et du substrat issus notamment du creusement des fondations, et de matériaux et gravats issus du chantier de construction. Là encore, on observe le recouvrement du ressaut de fondation du pan nord de la *cella* par le remblai 616 et le relèvement des niveaux supérieurs contre les soubassements des murs impliquant l'antériorité de ceux-ci par rapport à la mise en place des remblais.

On s'est interrogé sur la nature des structures de combustion matérialisées par des couches de cendres interstratifiées avec de minces fonds de foyer rubéfiés. Leur position stratigraphique, l'absence de mobiliers associés à l'exception de très rares esquilles d'os et de quelques clous tordus ne plaident nullement en faveur de foyers rituels. L'interprétation de foyers de chantier nous semble la seule possible: une illustration, probante nous semble-t-il, est fournie par le sondage 3.

Les calages de poteaux 620, 621 et 622, distants de 1,80m et alignés, en parallèle à 1,20m du mur de la *cella*, sont interprétés comme les fondations des perches d'échafaudage du dit mur. Il en est de même pour les négatifs de poteaux 626 et 627, associés au péribole du portique frontal.

La fosse quadrangulaire 624, implantée dans l'angle des murs 531 et 507 mesure en moyenne 2,70 m de long, 0,90 m de large (environ 9 pieds par 3 pieds) pour 0,20 m de profondeur. Le fond en est plat et cette excavation a été aménagée après le maçonnerie des fondations. Son remblaiement (us 616) est essentiellement composé de schiste en plaquettes du substrat envoyant des pierrailles de granite et des fragments de briques. Cet aménagement est manifestement associé au chantier de construction, précisément à l'édification des élévations. On y pressent le négatif d'une plate forme en bois dont la position, sous les échafaudages, pose question!

#### Sondage 3 (Fig. 36, 37 et 39) :

Ce sondage de 1,50 m de largeur a été implanté dans l'angle nord-ouest de la galerie de manière à recouper la dépression 642. Il s'agissait de tenter d'en déterminer le mode de formation par l'observation des niveaux antérieurs ou constitutifs du sol.

La stratification étant globalement similaire à celle du sondage 2 (les deux sondages sont proches), on se contentera d'énumérer la succession des couches en apportant des précisions sur les seules données inédites.

- us 642 : épiderme en dépression du sol bétonné;
- us 522 ;
- us 523 ;
- us 526 ;
- us 599 ;
- us 600 ;
- us 604 ;
- us 628 : mortier jaune, sableux;
- us 605 ;
- us 614 ;
- us 609 ;
- us 612 ;

-us 616 ; dans ce niveau, présence d'un négatif de poteau avec pierres de calage en place (us 625) ; cette structure perce également le niveau sous-jacent (us 623) ;

-us 623 (paléosol).

A 1,40 m du pan de mur ouest de la *cella*, la structure 625 est interprétée comme un calage de perche d'échafaudage. Le niveau cendré 599 a livré de nombreux clous tordus : on peut y trouver confirmation de l'hypothèse de résidus d'un brasier de planches utilisées sur le chantier de construction. Il est à noter enfin, au regard de la coupe présentée, que le nombre de couches constituant le remblai d'installation du sol est en diminution constante du mur de la *cella* vers le péribole du déambulatoire. Ceci peut s'interpréter par le fait que la *cella* représentant le plus fort volume de gros œuvre, c'est à l'aplomb de ses élévations que ce sont accumulés les gravats du chantier de construction. Le paléosol, à la cote 98,89, et le substrat, à la cote 98,68, apparaissent plans. Par contre, au niveau de la dépression du sol, les couches en remblai accusent un léger tassement favorisé par une moindre densité des matériaux les constituant y compris au niveau du radier.

Sondage 4 (Fig. 38, 40 et 41) :

Selon le même principe que pour le sondage 3, cette excavation a été conduite au travers des dépressions 670 et 671, dans l'angle sud-ouest de la galerie. Seules les couches inédites sont décrites. Les autres niveaux ont été assimilés à ceux du sondage précédent en fonction de leur composition et de leur position.

Coupe sud-est ; du substrat vers le sol de circulation :

-us 671 : épiderme en cuvette du sol bétonné ;

-us 522 ;

-us 523 ;

-us 526 ;

-us 675 : mortier jaune, sableux ;

-us 610 ;

-us 616 ;

-us 676 : limon brun, sable détritique et quelques blocs et éclats de granite. Ce niveau et le paléosol 623 sont recoupés par une fosse subcirculaire (us 672) entaillant le substrat. Cette fosse est comblée, en partie inférieure, par une couche de plaquettes de schiste briovérien (us 677) et, en partie supérieure par un remblai d'éclats de granite, de sable détritique et de fragments de briques (us 678) ;

-us 623 (paléosol).

Coupe nord-ouest :

-us 670 : épiderme en cuvette du sol bétonné ;

-us 522 ;

-us 523 ;

-us 526 ;

-us 675 ;

-us 610 ;

-us 614 ;

-us 616 ;

-us 623 (paléosol).

Les niveaux 616 et 623 sont perforés par 2 trous de poteaux : l'un (us 673) conserve une pierre en calage fichée verticalement ; l'autre (us 674) conserve 2 pierres en calage. Ils sont interprétables comme des négatifs de perches d'échafaudage. Le premier est positionné à 1,40 m du pan de mur sud-ouest de la *cella*, et le second se situe à 1,50 m du pan coupé sud-ouest de la galerie.

A nouveau, le paléosol, à la cote 99,22, et le substrat, à la cote 99,04 présentent une surface globalement plane. Aucune corrélation n'est perceptible entre le profil du sol du béton et celui du paléosol. A nouveau, les remblais sous-jacents au sol de la galerie accusent un tassement particulièrement net au niveau du radier dont la densité apparaît nettement plus faible à cet endroit.

### Sondage 13 (Fig. 42 et 43):

A proximité des sondages 2 et 3, ce sondage de 2 m<sup>2</sup> a été ouvert dans la moitié nord de la dépression 601, dans l'angle des murs 520 et 572, de façon à ménager une coupe est-ouest au travers de cette dépression, coupe conduite jusqu'au substrat. Les niveaux sont identiques à ceux rencontrés dans les sondages 2 et 3; aussi, on se bornera à leur énumération et au commentaire de la coupe:

- us 601: épiderme en dépression du sol bétonné;
- us 522;
- us 523;
- us 526: présente seulement en partie ouest;
- us 675: présente seulement en partie est;
- us 595 à 599: alternance charbons de bois/limons;
- us 610: présente seulement en partie est;
- us 600b: absente en partie ouest;
- us 605: absente en partie centrale;
- us 612: un trou de poteau avec pierres de calage (us 649) est implanté dans ce niveau et perfore les niveaux sous-jacents, y compris le paléosol.
- us 609: absente en partie centrale;
- us 616: présente seulement en partie ouest;
- us 623 (paléosol): cette couche comble une petite fosse perforant le substrat sur 0,20 m de profondeur (us 648).

L'analyse de la coupe suscite nombre de remarques intéressantes.

Paléosol et substrat sont globalement plans, respectivement aux cotes moyennes 98,76 et 98,50. La petite fosse 648 dont le comblement de limon est couronné par un liséré d'oxydation est caractéristique d'un négatif de racine d'arbre ou d'arbuste. Aménagé dans le niveau de travail, le trou de poteau 649 est un négatif de perche d'échafaudage positionnée à 1,20 m du mur 520 et 0,90 m du piédroit 572.

L'ensemble des niveaux en remblai (avant mise en place du radier) atteint 0,60 m côté est, 0,40 m côté ouest et seulement 0,08 m au centre de la dépression. Sur les bords de la dépression, l'épaisseur du radier constitué de très gros blocs atteint 0,30m; au centre de la dépression, le radier se réduit à une couche de quartzite ne dépassant pas 0,10m. L'aménagement intentionnel apparaît évident. Sans doute, la profondeur de la dépression aménagée (0,80m) est-elle accentuée par des phénomènes de tassement qui se traduisent par une déformation des niveaux charbonneux 595/599 lesquels accusent une flèche de 0,25m.

Le mobilier céramique recueilli dans les niveaux sous-jacents au sol bétonné représente un très faible volume (une soixantaine de tessons). Le paléosol a livré des tessons roulés des périodes Tène D2/gallo-romaine précoce dont un bord de jatte, une céramique engobée blanche à pâte calcaire et des fumigées. Il faut y ajouter, à l'épiderme du paléosol du sondage 4, un drag 27 de la fin du I<sup>er</sup> siècle ou du début du II<sup>e</sup> siècle (phase 5 de Lezoux). Cet élément est peut-être intrusif et pourrait provenir du niveau immédiatement supérieur (us 676) toutefois parfaitement scellé par les remblais supérieurs et le sol bétonné.

Ces niveaux livrent un mobilier peu significatif où l'on relève des éléments habituels dans le paléosol et, dans l'us 526 du sondage 3, 2 minuscules tessons de sigillée qui semblent bien être des productions du II<sup>e</sup> siècle.

En tout état de cause, et en attente d'investigations approfondies, l'hypothèse d'une mise en place du sol de la galerie qui ne serait pas antérieure à l'extrême fin du I<sup>er</sup> siècle ne peut être rejetée.

A l'issue de ces longs descriptifs des sondages, des interprétations sont possibles quant aux dépressions du sol; des incertitudes demeurent aussi.

Premier constat: aucun phénomène géologique susceptible d'influer sur la dynamique du sol de la galerie n'affecte le substrat. Deuxième constat: aucune excavation antérieure au creusement des fondations de l'édifice n'affecte le paléosol et, a fortiori, le substrat. Troisième constat: A l'exception de la dépression 601 dont l'aménagement intentionnel ressortissant à la fonction cultuelle (cf ci-

dessous) est démontré, les autres dépressions du sol -l'échantillonnage permet de globaliser sans grand risque d'erreur- ont leur origine dans des phénomènes de tassement des niveaux sous-jacents plus ou moins bien mis en place; tassements induits par des charges s'exerçant sur le sol. Il convient d'en examiner les causes possibles.

Envisageons l'hypothèse d'affaissements du sol dus à l'action de charges s'exerçant verticalement, de haut en bas. Ces charges seraient générées par la présence de masses conséquentes de matériaux de démolition tombés sur le sol. Le mortier à la chaux naturelle est un matériau qui, en milieu humide, conserve une certaine élasticité.<sup>16</sup> La reprise de l'élasticité du béton de chaux serait favorisée par l'infiltration, au travers des gravats de démolition, des eaux pluviales. La présence de fissures en périphérie ou axiales, sur le fond des cuvettes, renforcerait cette proposition. La forme oblongue de certains affaissements suggérerait la présence de grosses poutres en des points où l'on envisage la présence d'arcs clavés plutôt que de sablières. La disposition des dépressions de forme oblongue argumenterait dans ce sens. Cela dit, il est une autre explication plausible: celle d'affaissements induits par la fréquentation des pèlerins. Sans anticiper sur ce qui ressortit de la fonction de la galerie et il y a matière à discussion (cf ci-dessous), force est de constater que l'axe des principales anomalies correspond aux axes "normaux" de circulation dans une telle galerie, c'est à dire, à distance des murs. Une autre hypothèse serait toutefois à envisager, du moins pour ce qui concerne les 4 anomalies disposées contre le mur ouest du péribole, entre les exèdres triangulaires (665, 666, 667 et 669). Il y a lieu d'envisager une disposition scénographique ressortissant là encore au cultuel. Des autels ou des troncs auraient pu générer ces affaissements modestes.

Enfin, il est un autre enseignement à tirer de l'analyse de ces sondages: l'absence de structures anthropiques au niveau du paléosol. Le profil topographique de ce dernier est conforme à ce que suggéraient les observations effectuées dans la *cella*, à savoir le double pendage du sol naturel ouest-est et sud-nord.



<sup>16</sup> Un bon exemple en est donné par le liant des maçonneries d'obturation des puits du tunnel de l'aqueduc de Carhaix (Finistère).

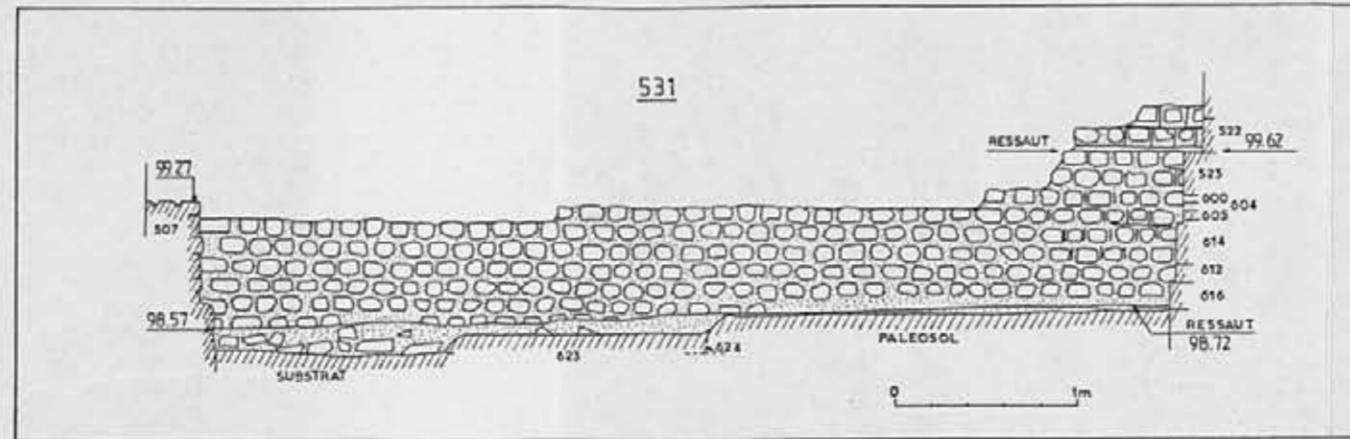


Fig. 8 : Relevé de parement externe du mur nord de la *cella*

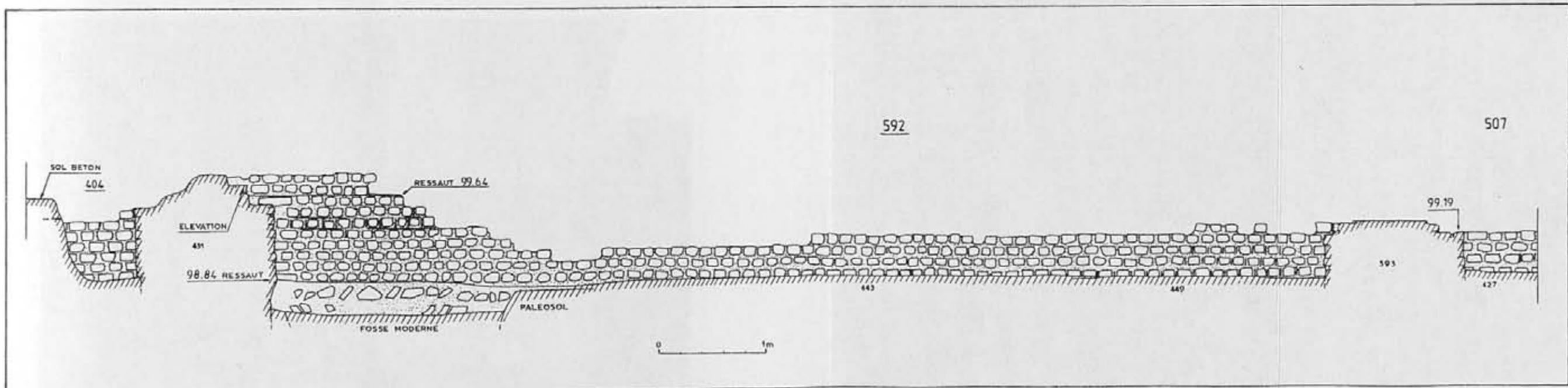


Fig. 9 : Relevé de parement externe du mur de façade (est) de la *cella*



Fig. 10 : Aspect des fondations de l'exèdre du pan nord-ouest de la *cella*

Fig. 11 : Aspect du sol de béton de la *cella* sur radier de quartzites





Fig. 12 : Béton de sol de la *cella* en appui sur le ressaut de soubassement en 1993 (cl. H. KEREBEL)



Fig. 13 : Blocs de tuileau en remblai dans la fosse 536

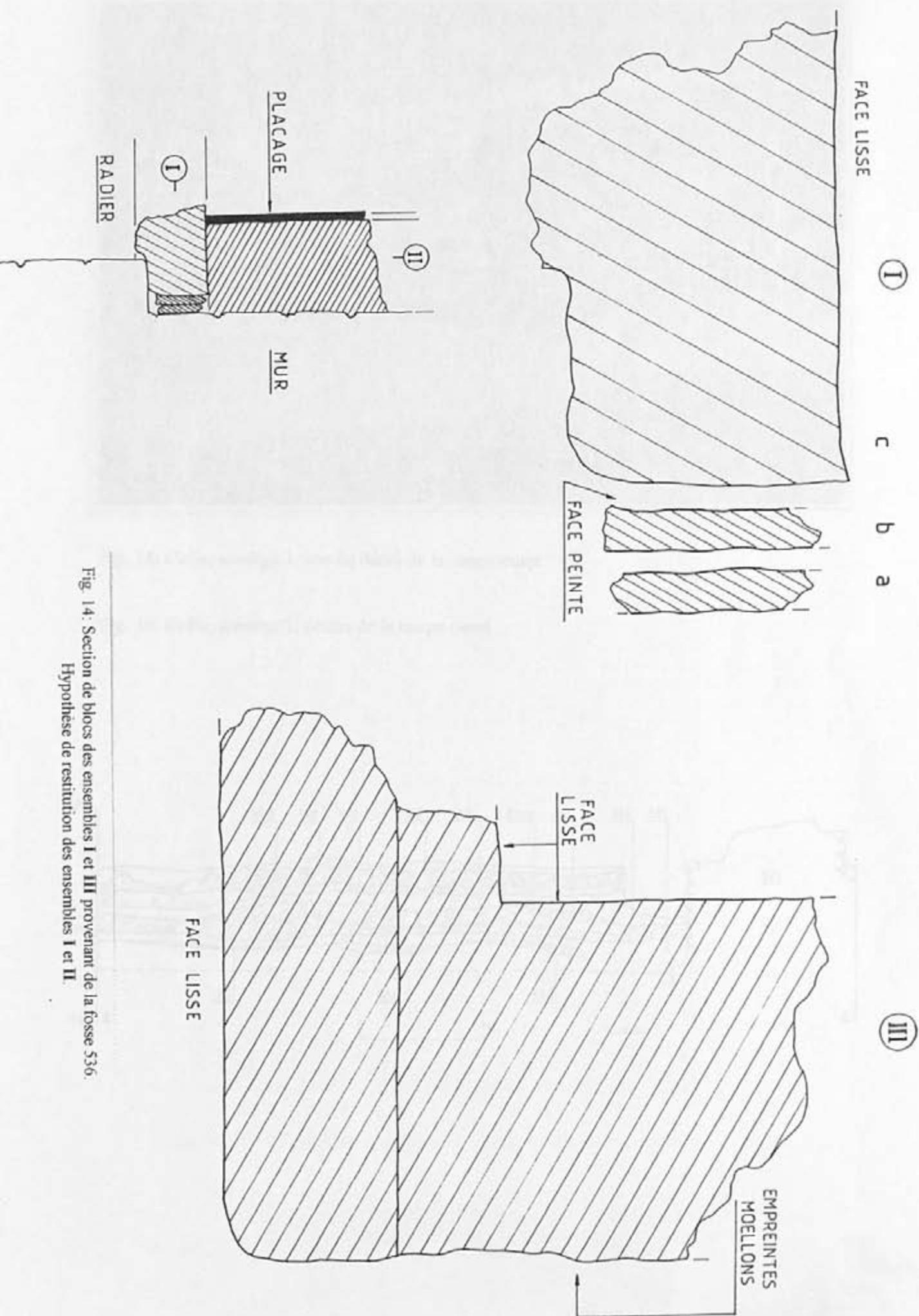


Fig. 14: Section de blocs des ensembles I et III provenant de la fosse 536.  
Hypothèse de restitution des ensembles I et II



Fig. 15: *Cella*, sondage 1; vue de détail de la coupe ouest

Fig. 16: *Cella*, sondage 1; dessin de la coupe ouest

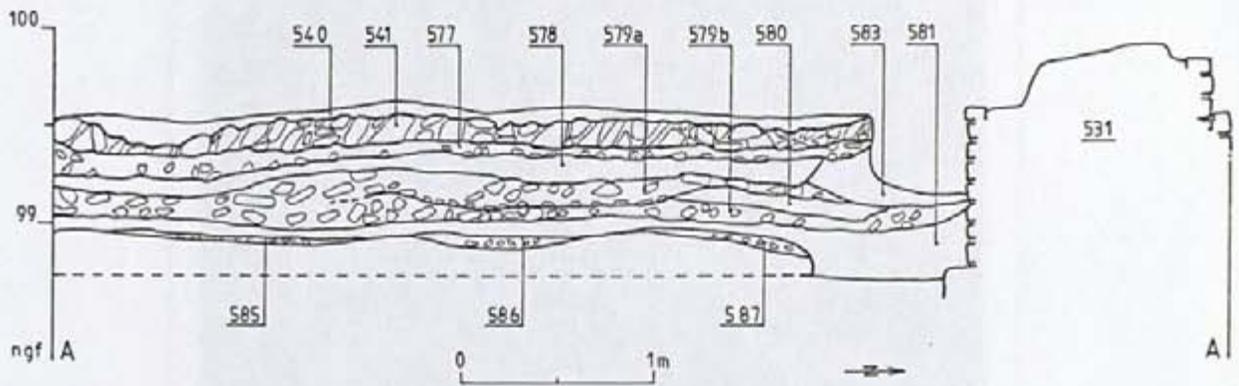


Fig. 17: *Cella*, sondage 1; coupe ouest



Fig. 17 : *Cella*, sondage 1; dépressions du paléosol et leur comblement

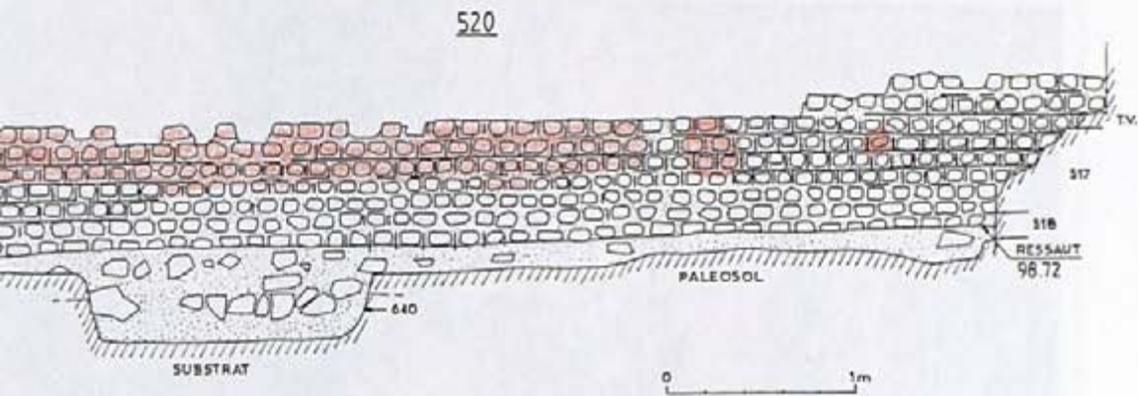


Fig. 18 : Relevé du parement externe du mur nord de la galerie du *fanum*

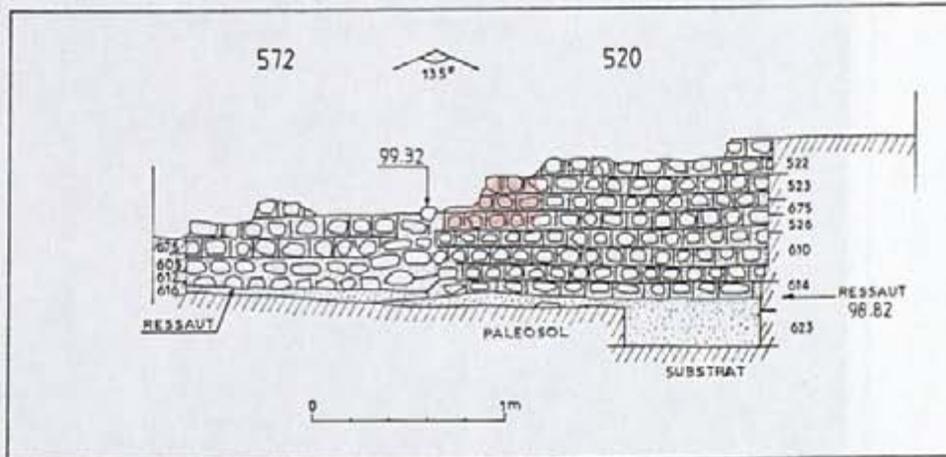
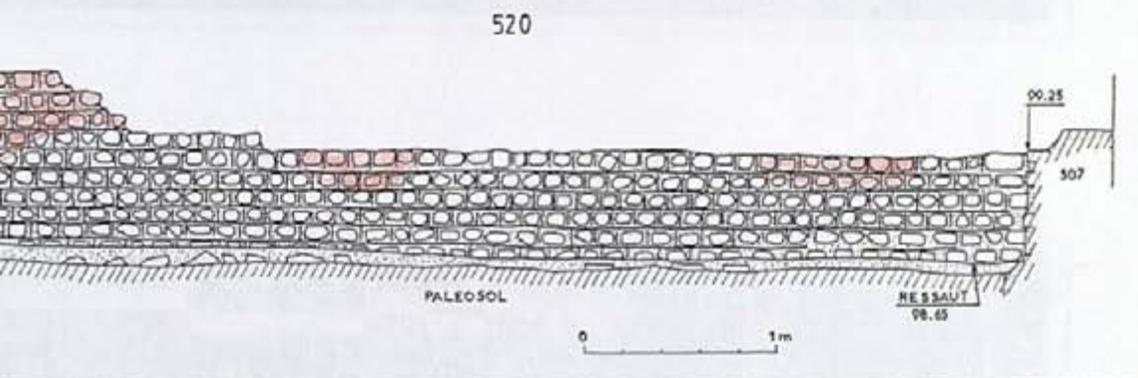


Fig. 19 : Relevé : du parement interne du mur nord de la galerie du *fanum* ;  
 en haut : au niveau du sondage 2      En rouge : rubéfaction  
 en bas : au niveau du sondage 13



Fig. 20 : Mur nord de la galerie du *famm* bordé,  
à droite, par la tranchée de FORNIER



Fig. 21 : Ressaut chanfreiné sous élévation du  
mur sud de la galerie du *famm*



Fig. 22: Harpage du périmètre du portique frontal sur le mur nord de la galerie du *fanum*

Fig. 23: Relevé du parement externe du mur sud de la galerie du *fanum* et profils du mur.

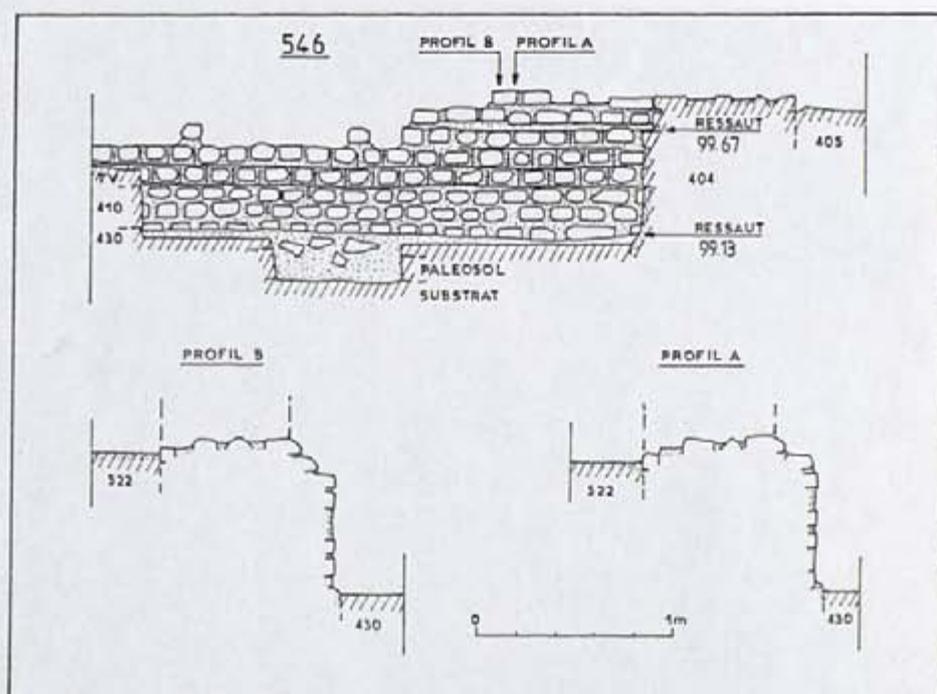




Fig. 24 : Blocage du pilier de soutènement interne (sud-ouest) de la galerie du *fannun*



Fig. 25 : Aspect du sol de la galerie du *fannun*, branche sud



Fig. 26 : Pilier de soutènement interne (sud) de la galerie du *fanum*

Fig. 27 : Niveau supérieur du remblai de démolition non remanié, branche sud de la galerie du *fanum*



CORSEUL 1996  
HAUT-BECHEREL  
522 566 567



Fig. 28: Niveau inférieur du remblai de démolition non remanié, branche sud de la galerie du *fanum*

Fig. 29: Aspect du sol rubéfié et fumigé sous le remblai de démolition, branche sud de la galerie du *fanum*



0 1 2 3m



Courbes de niveau équidistantes de 2,5 cm  
99,80 : cotes NGF

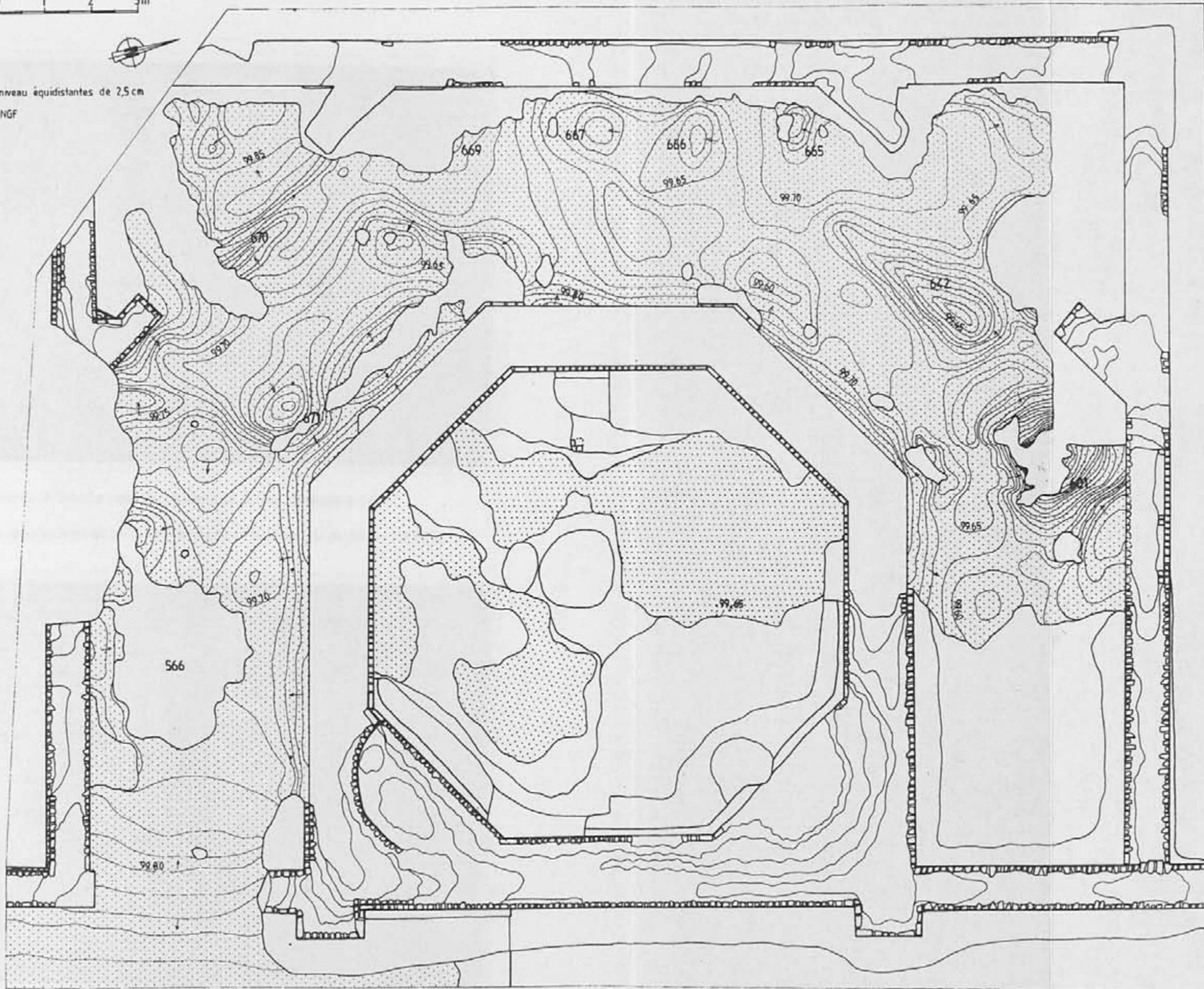


Fig. 30 : Aspect graphique du sol de la galerie du *fanum* traité en courbes de niveau



Fig. 31: Aspect du sol de la branche ouest de la galerie du *fanum*; dépression 642.

Fig. 32: Dépression spectaculaire du sol de la branche nord de la galerie du *fanum* (us 601)





Fig. 33: Galerie du *fanum*, sondage 2; coupe ouest

Fig. 34: Galerie du *fanum*, sondage 2; dessin de la coupe ouest

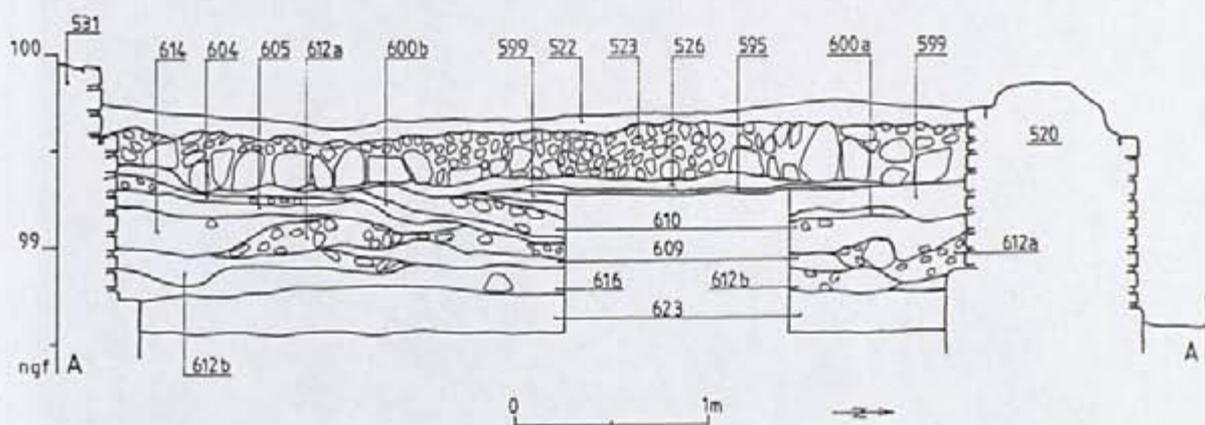




Fig. 35 : Galerie du *famm*, sondage 2, fosse 624 et négatifs de perches d'échafaudage



Fig. 36: Galerie du *famm*, sondage 3; aspect du substrat

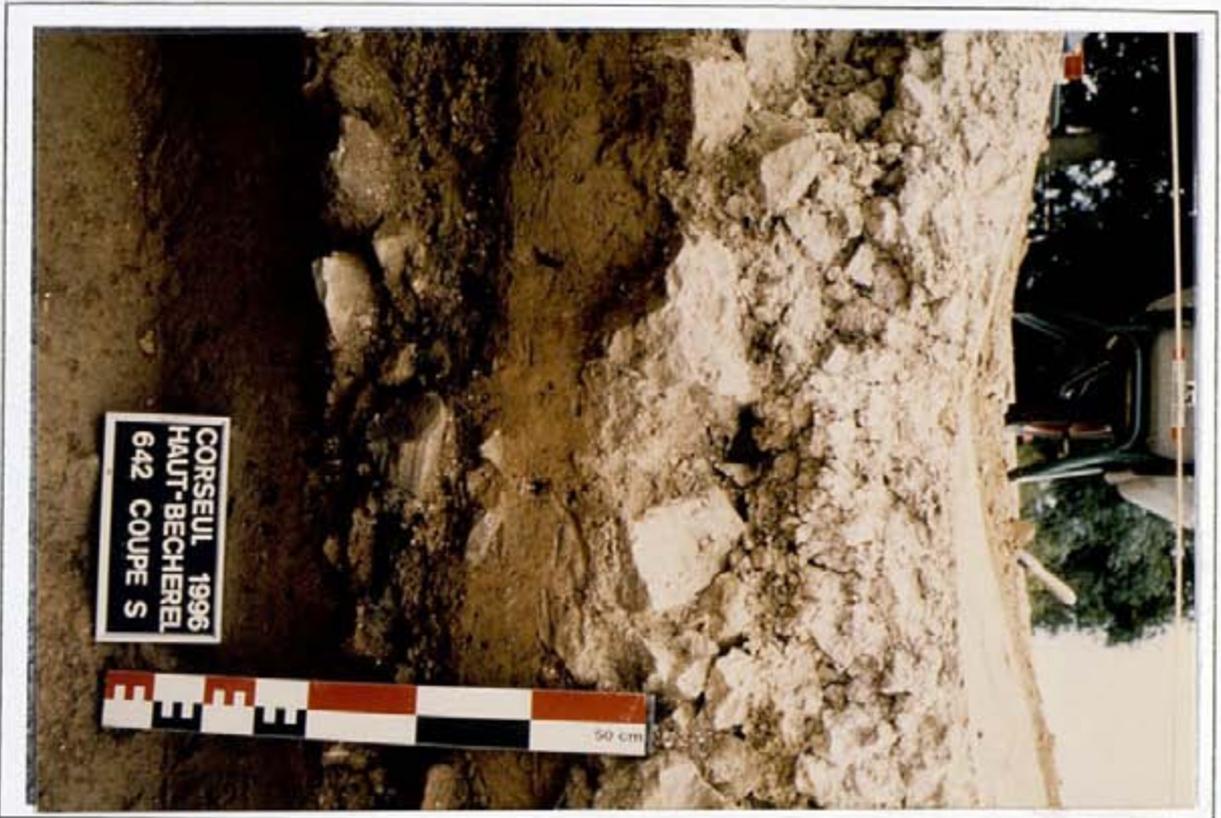


Fig. 37 : Galerie du *jamm*, sondage 3 : Détail de la coupe sud au niveau de la dépression du sol (642)



Fig. 38 : Galerie du *jamm*, sondage 4 : Aspect du paleosol et négatifs de perches d'échafaudage

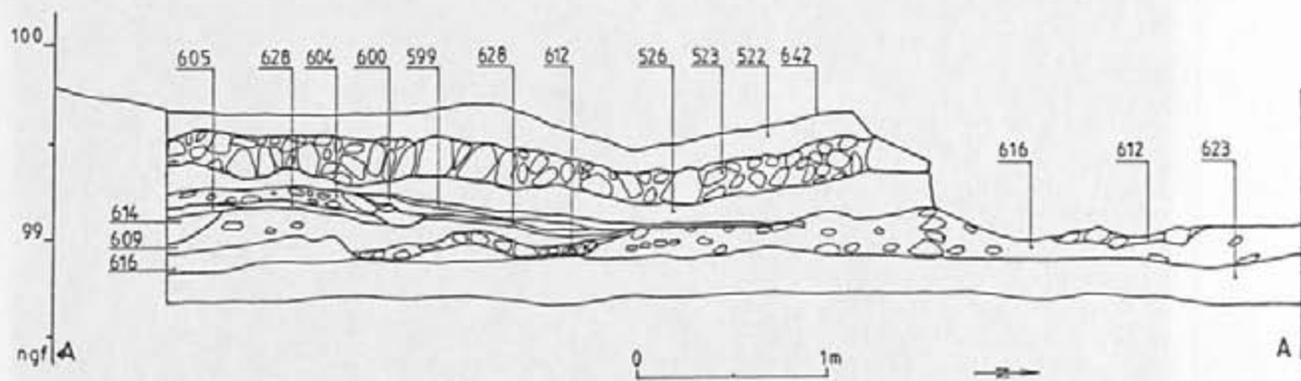


Fig. 39: Galerie du *fanum*, sondage 3; dessin de la coupe ouest

Fig. 40: Galerie du *fanum*, sondage 4; en haut, dessin de la coupe sud-est  
en bas, dessin de la coupe nord-ouest

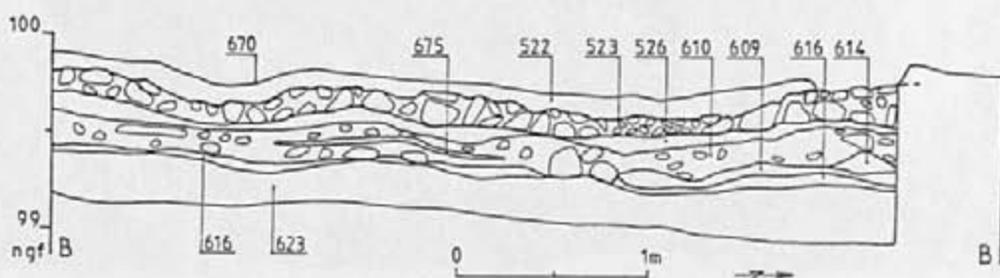
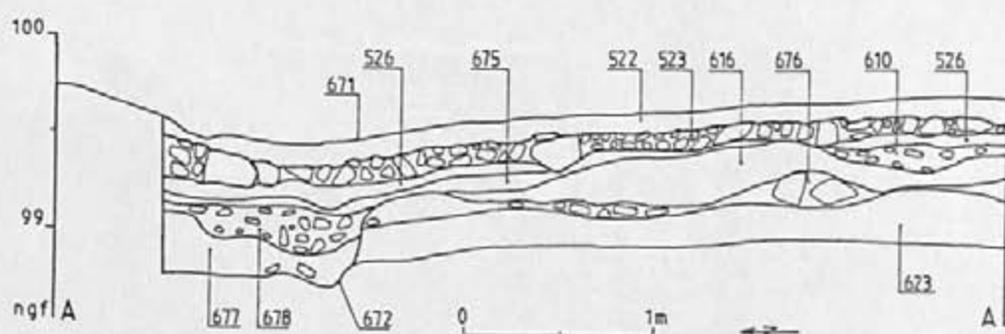




Fig. 41: Galerie du *fanum*, sondage 4; vue de détail de la coupe ouest au niveau de la dépression 670

Fig. 42: Galerie du *fanum*, sondage 13; coupe des niveaux sous-jacents à la dépression 610; aspect du paléosol





## 2.2. le *pronaos* et son escalier d'accès (Pl. III)

Prolongeant la *cella* en façade est, un avant-corps de plan rectangulaire déborde dans l'*area sacra*. Le terme "*pronaos*" adopté ici pour dénommer ce corps de l'édifice peut sembler abusif. Ce terme est en effet associé au temple classique à podium. FAUDUET<sup>17</sup> adopte cette terminologie pour désigner l'avant-corps présent sur certains *fana*. C'est aussi le terme adopté dans le sanctuaire du Cigognier à Avenches (Suisse)<sup>18</sup> où un temple classique est accosté à un triportique dans une organisation générale identique à celle du sanctuaire du Haut-Bécherel (cf ci-dessous).

Le *pronaos* donne accès aux 2 branches du portique frontal. Ses dimensions internes sont les suivantes: 11,86 m dans l'axe de la *cella* (40 pieds) et 9,78 m (33 pieds) dans l'axe nord-sud. En œuvre et en élévation, la largeur du *pronaos* atteint 12,44 m (42 pieds). Il déborde, en œuvre, de 5,79 m (19<sup>1/2</sup> pieds) dans l'*area sacra*. Au niveau du soubassement, les murs latéraux se prolongent à l'est, au-delà du mur de stylobate, dans l'*area sacra*, sur environ 2,70 m (9 pieds). Ces prolongements servent de coffrage du massif de blocage en fondation d'un escalier d'accès de l'*area sacra* au *pronaos*. L'action des récupérateurs de matériaux et les remises en culture ont entraîné un arasement progressif d'ouest en est, très profond au niveau de l'escalier.

### 2.2.1. Le *pronaos*

#### 2.2.1.1. Les murs latéraux et le mur de stylobate (Fig. 44, 45, 46, 47, 48, 49)

La mise en œuvre de la fondation des murs sud (418) et nord (656) y compris leur prolongement en murs d'échiffre de l'escalier diffère de celui des murs du *fanum*. Des tranchées de 2,50 m à 2,70 m de large ont été creusées dans le substrat jusqu'à la cote 97,55 pour le mur sud et 97,25 pour le mur nord. A l'angle des murs latéraux et des stylobates du portique, les tranchées sont élargies. La profondeur de ces tranchées varie en fonction de la microtopographie du sol naturel: de 0,80 m à 0,45 m, d'ouest en est, pour le mur nord et de 0,65 m à 0,35 m pour le mur sud. A partir du fond globalement plan de chaque tranchée, les maçons ont procédé au remplissage, selon le principe de la fondation perdue, d'une tranchée de surcreusement correspondant strictement à la largeur du mur en fondation soit 1,80m environ. La profondeur de ces surcreusements aménagés contre la paroi interne de la tranchée primitive n'est pas connue. Le remplissage est le même que pour les fondations du *fanum*: des lits de blocs de schistes briovériens dans un mortier abondant.

Ce dispositif particulier que l'on retrouve aussi au niveau des fondations du stylobate du portique frontal répondait à une double nécessité: fonder la structure sur une base horizontale dans un sol naturel en forte déclivité ouest-est entre les cotes paléosol 98,84 et 97,80 (soit un pendage approchant les 10%) et ancrer profondément des structures en avancée sur la cour, non contrebutées par d'autres parties de l'édifice.

Le soubassement en petits moellons appareillés et assisés est réalisé, en retrait de 0,10 m environ par rapport à la fondation, à partir du fond de la tranchée primitive en ce qui concerne le parement externe. Le parement interne, par contre, n'est édifié qu'à partir du niveau du paléosol, à la cote moyenne 98,45 pour le mur sud et en retrait de 0,25 m par rapport à l'aplomb de la fondation. La largeur du soubassement des 2 murs est précisément de 1,42 m (4<sup>3/4</sup> pieds). Les tranchées résiduelles (us 697 au sud et us 691 au nord) étaient comblées par les matériaux extraits lors de leur creusement (plaquettes de schiste) mêlés de déchets de taille des moellons et de résidus de maçonnerie.

Au niveau du *pronaos* proprement dit, les parements externes du soubassement (9 assises pour le mur sud et 11 pour le mur nord) se terminent par un ressaut de 7 à 8 cm, aux cotes 98,28 pour le mur sud et 98,39 pour le mur nord. Ce ressaut n'existe pas en parement interne, ce qui confère aux élévations une

<sup>17</sup> I. FAUDUET - Les temples de tradition celtique en Gaule romaine, Errance, 1993, p. 57.

<sup>18</sup> Ph. BRIDEL - Avenicum III: Le sanctuaire du Cigognier, Cahiers d'archéologie romande, Lausanne, 1982.

largeur de 1,33 m (4 <sup>1</sup>/<sub>2</sub> pieds). En parement externe, l'élévation du mur sud conserve, au maximum, 5 assises et le mur nord 4 assises.

En élévation comme en soubassement, les assises des parements externes sont régulièrement chaînées aux assises des stylobates du portique frontal.

En élévation, les parements externes sont rubéfiés, à partir de la deuxième assise sous le ressaut pour ce qui concerne le mur nord.

Le mur de stylobate (694), en façade du *pronaos*, est profondément arasé (à la cote 97,51) au niveau de la fondation large de 1,42 m. En élévation (niveau fini sous colonnes) cette largeur devait être conservée compte tenu du rapport hauteur/diamètre de la colonnade présumée (cf ci-dessous).

### 2.2.1.2. Les soutènements des murs montants (Fig. 50, 51, 52, 53 et 54)

A leur extrémité occidentale, les soubassements des murs latéraux débordent en saillie (647 pour le mur sud et 644 pour le mur nord) de 0,59 m (2 pieds) pour une largeur de 1,33 m. Le même dispositif avec les mêmes dimensions est présent en saillie à l'extrémité orientale des pans de mur sud et nord de la *cella* (431 et 593). Les massifs en saillie sont arasés aux cotes 98,86 pour 647, 99,06 pour 644 et 99,19 pour 593. A l'angle du mur de façade et du pan sud de la *cella*, l'amorce de l'élévation du dispositif est conservée, en retrait sur le soubassement, à la cote 99,64. Si l'on restitue, sur le parement oriental du soubassement en saillie, un retrait identique à celui du mur de façade (8 cm), on obtient, en élévation, une base de 0,89 m de largeur (3 pieds) en saillie de 0,59 m (2 pieds).

Les parements des soubassements en saillie sont réalisés en moellons allongés (jusqu'à 4 fois le module normal) disposés en panneresses, à chaînes d'angle en besace.

Ces 4 structures, strictement disposées en vis à vis, appartiennent au dispositif justifié par une double nécessité: supporter les maçonneries de soutènement de la toiture du *pronaos* à la croisée du portique tout en assurant un large passage entre le portique et le *pronaos*. Ces structures sont des bases de piédroits (ou pilastres) sur lesquels reposaient les murs montants. Dans le chapitre consacré aux élévations, l'hypothèse d'un arc à clavaux de briques sera défendue. La largeur de l'ouverture assurant le passage entre le portique et le *pronaos* est de 6,37 m (21 <sup>1</sup>/<sub>2</sub> pieds).

A chacune des bases de piédroit en saillie est lié et abouté un massif de maçonnerie rectangulaire de 1,33 m par 1,04 m (699 et 698 pour les massifs sud et nord de la *cella*; 419 et 657 pour les murs latéraux sud et nord). Les fondations sont couronnées par une ou deux assises parementées. L'épiderme de ces massifs correspond au niveau du paléosol ou légèrement au-dessus (aux cotes respectives: 98,84, 98,66, 98,70 et 98,86). Le remblai d'installation du sol recouvrait ces massifs dont la structure apparaît ainsi conservée en totalité<sup>19</sup>. Il s'agit de massifs donc bien de dispositifs techniques de contrebutement en sous-œuvre des murs latéraux du *pronaos*.

### 2.2.1.3. Le sol et les niveaux et sous-jacents (Fig. 52 et 53)

Le sol de béton (us 405) n'est conservé qu'à proximité de l'angle sud-ouest du *pronaos*. Son épiderme est à la cote 99,63, et correspond, malgré la rupture de la relation avec le mur de façade due à la tranchée moderne (us 408), au ressaut de soubassement du mur de façade de la *cella* (à la cote 99,64). Il est sans discontinuité -et par conséquent de plain-pied- avec le sol du portique frontal et celui de la galerie du *fanum*. La composition du béton (us 405) est en tous points identique à celle des autres bétons de sols décrits; il en est de même pour son radier de quartzite (us 406).

<sup>19</sup> Si les massifs orientaux avaient été dégagés en totalité par les fouilles en tranchée de Fornier -ce qui nous avait conduit, en 1995, à l'interprétation erronée de bases de dés en pierre-, la connexion stratigraphique entre les massifs occidentaux, côté *cella*, et le remblai d'installation du sol du *pronaos* était partiellement préservée.

Le profil en forte déclivité à l'est du sol actuel dû aux remises en culture fait apparaître, au décapage, le cisaillement en biseau des strates sous-jacentes au sol. Celles-ci avaient été reconnues dans une tranchée de sondage parallèle au grand axe du *pronaos* exécutée en 1995<sup>20</sup>.

Au titre de rappel, il convient cependant de décrire la séquence stratigraphique la plus complète relevée en paroi de la tranchée moderne au droit du piédroit en saillie du pan sud de la *cella*:

-us 413: plaquettes de schiste mêlées de limon.

-us 427: éclats de granite, sable et mortier détritiques;

-us 668: limon brun;

-us 435: éclats de taille de granite, sable détritique, poudre et granulat de brique pilée;

-us 449: plaquettes de schiste mêlées de limon;

-us 443: éclats de taille de granite, sable détritique et mortier de chaux détritique;

Nonobstant les différences minimales de composition de la séquence d'un secteur à l'autre<sup>21</sup>, les interprétations émises alors: accumulations de matériaux provenant du creusement des fondations (us 443, 668 et 413 dans l'exemple ci-dessus) interstratifiées avec des niveaux de travail successifs (us 443, 435 et 413), l'ensemble constituant le remblai d'installation du sol, restent parfaitement valides.

Sous ces niveaux, le paléosol conservait le négatif de 5 petits poteaux (450, 451, 452, 455 et 459 interprétés comme susceptibles d'appartenir à une structure antérieure au monument) qui sont en fait des négatifs de perches d'échafaudage. Les 3 premiers appartiennent à la structure d'échafaudage mise en place pour l'édification du mur montant sud du *pronaos*.

Le relevé altimétrique du paléosol nous renseigne avec précision sur la microtopographie du sol antérieur à la construction:

-au niveau des bases de piédroits en saillie du mur de façade de la *cella*: 98,84 au sud et 98,60 au nord;

-au niveau des bases de piédroits en saillie des murs latéraux du *pronaos*: 98,78 au sud et 98,55 au nord;

-à proximité de l'axe du *pronaos* d'ouest en est: 98,74, 98,69 et 98,48.

Ces cotes confirment la double déclivité du sol naturel tel qu'elle est perçue sous le *fanum*, faible déclivité sud-nord et déclivité ouest-est plus forte (presque le double) et nettement accentuée sous le *pronaos*. En conséquence, si le rehaussement du sol est de 0,80 m dans l'angle sud-ouest du *pronaos*, il atteint 1,20 m dans l'angle nord-est.

### 2.2.2. L'escalier (Fig. 45, 55, 56, 57 et 58)

La fondation des murs d'échiffre de l'escalier, prolongements des murs latéraux du *pronaos*, atteint 2 m de largeur. A l'extrémité du mur nord (656), sur la fondation renforcée dans l'angle par des moellons de grand module<sup>22</sup>, 4 moellons de la première assise du soubassement sont encore en place, en retrait de 8 cm par rapport à la semelle de fondation. Ce retrait est à la cote 97,52, cote trop basse par rapport au niveau du sol de la cour (cf ci-dessous) pour admettre le départ du mur en élévation. Au minimum, la largeur du soubassement est de 1,63 m. elle pouvait atteindre 1,78 m (6 pieds). Ces murs d'échiffre étaient donc d'une largeur supérieure à celle des murs latéraux du *pronaos*. Sans fonction architectonique outre celle de coffrage de l'escalier, ils participent de la monumentalisation de l'édifice.

De ce fait, la largeur utile de la rampe d'escalier était réduite à 9,04 m (30 <sup>1</sup>/<sub>2</sub> pieds). La fondation de la rampe a été exécutée après la fondation des murs latéraux et du stylobate du *pronaos* comme le montre le profil du substrat légèrement relevé contre ces murs. Pour fonder l'escalier, le constructeur a procédé au décaissement du paléosol et du substrat sur une largeur de 4 m (13 <sup>1</sup>/<sub>2</sub> pieds) et une profondeur moyenne de 0,60 m (env. 2 pieds). A la cote moyenne de 97,10, la base de la fondation reconnue dans le tiers sud du dispositif présente un léger pendage sud-nord et ouest-est. Le massif de blocage a

<sup>20</sup> Notre rapport de 1995, secteur 4, sondage 4, pages 25 - 32; fig: 77 -87 et 91 - 96.

<sup>21</sup> Une analyse spatiale affinée devrait permettre de mettre en corrélation strates en remblai et phases d'avancement du chantier.

<sup>22</sup> La fondation est nettement apparente du fait du surcreusement du fond de la tranchée de fondation originelle par les excavations de FORNIER.

presque totalement disparu sous l'action des récupérateurs de pierres. Quelques lambeaux en sont conservés, le plus important, tangent au mur sud, sur 0,30 m d'épaisseur (us 439/680). Il est constitué de blocs et pierrailles de schistes, quartz et granite liés par un mortier blanc-gris, de composition légèrement différente du liant des murs coulé sur un radier de pierrailles de quartzite (us 680). La fosse de fondation fut remblayée, après récupération des blocs, par des pierrailles mêlées de terre végétale (us 695). Aucun élément susceptible d'appartenir à l'emmarchement n'a été découvert.

Dans l'axe de l'escalier et prenant son origine légèrement à l'intérieur de la fosse de fondation, un fossé de direction ouest-est a été reconnu sur 2m de longueur (us 689). Il se prolonge dans l'*area sacra*. Profilé en auge, de 1,40m de largeur à l'ouverture pour une profondeur moyenne de 0,70m, ce fossé présente se caractérise par des parois raides, non érodées et un remplissage effectué peu de temps après son creusement. Au niveau inférieur (us 789) il est comblé de grosses pierres de granite, schiste et quart, pour autant que l'on puisse en juger compte tenu de l'exiguïté de la surface explorée, volontairement disposées à plat. Le remblai supérieur (us 690) est composé des produits d'extraction du substrat (schiste en plaquettes) ayant piégé quelques éclats de granite et de briques. Son remblaiement apparaît donc contemporain de la phase de construction de l'escalier. La seule hypothèse que l'on soit en mesure de formuler présentement est celle d'un drainage en sous-cœuvre de l'escalier<sup>23</sup>.

La restitution de la volée de l'escalier se heurte à la méconnaissance du niveau de circulation dans l'*area sacra* au pied de l'escalier. Les labours y ont en effet détruit l'épiderme du paléosol dont ne subsiste, sur le substrat, que l'horizon non anthropique de limon jaune de 15 cm d'épaisseur environ (us 677).

Toutefois, en marge sud-est de l'escalier, un lambeau d'un niveau aménagé sur le paléosol et constitué de plaquettes de schiste venu du creusement des fondations, est à la cote 97,80. On a tout lieu de supposer que ce niveau constituait le remblai d'installation du sol ou le sol même de l'*area sacra* dont l'épiderme ou le revêtement (?) aurait disparu. La dénivellation entre ce niveau (à la cote 97,80) et le sol de béton du *pronaos* (à la cote 99,64) atteint 1,84m.

A titre d'hypothèse, on proposera de restituer le sol de l'*area sacra* à la cote 97,86, ce qui conduit à réévaluer la dénivellation vers 1,78 m (6 pieds) pour une volée de 4 m. Parmi d'autres restitutions sans doute possible, nous pouvons proposer une volée de 9 marches de 44,5 cm de largeur (1<sup>1/2</sup> pied) et de 0,22m de hauteur (3/4 de pied).

---

<sup>23</sup> Il conviendra de procéder à une extension de l'exploration de cette structure à l'issue du décapage de l'*area sacra* projeté en 1998.

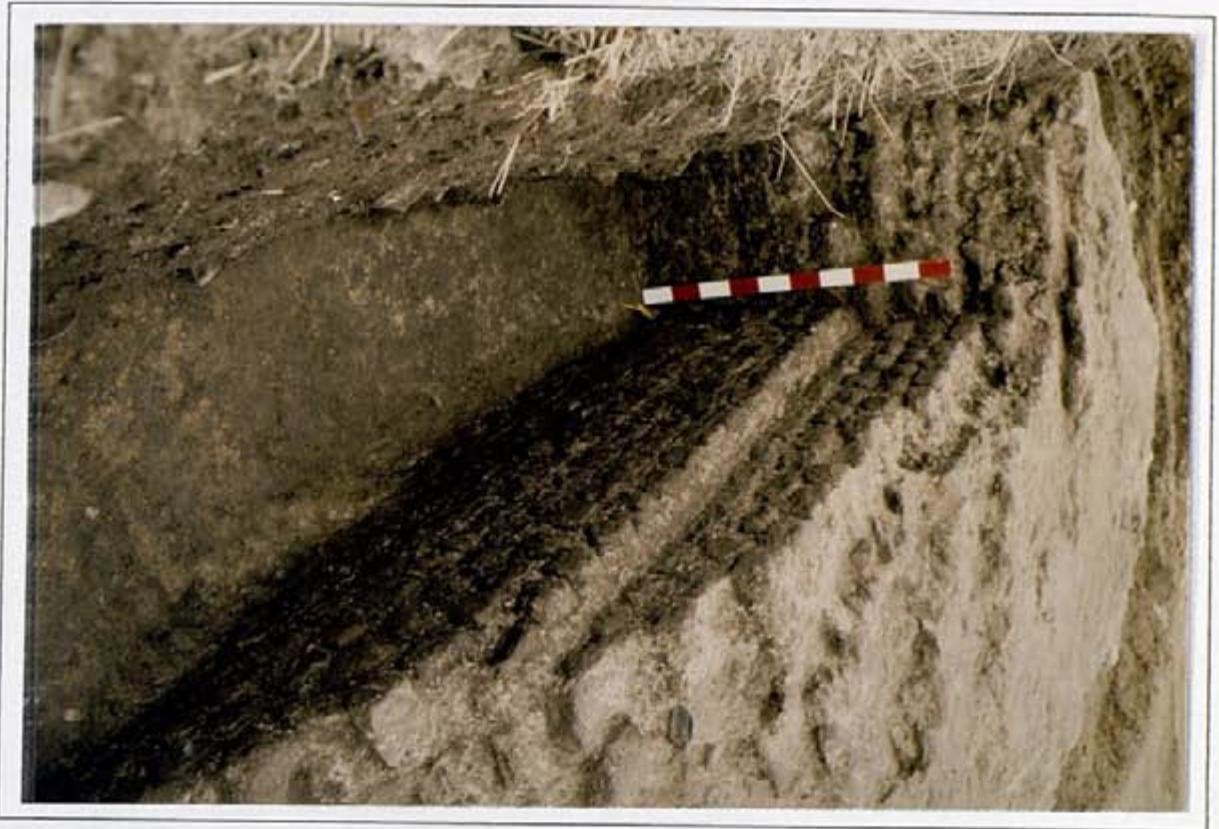


Fig. 44: Soubassement et amorce de l'élévation  
du mur latéral sud du *pronaos*



Fig. 45: Mur d'échiffre de l'escalier en prolongement  
du mur latéral sud du *pronaos*



Fig. 46: Tranchée de fondation élargie à l'angle du mur sud du *pronaos* et du stylobate du portique frontal; résidus de chaux au fond

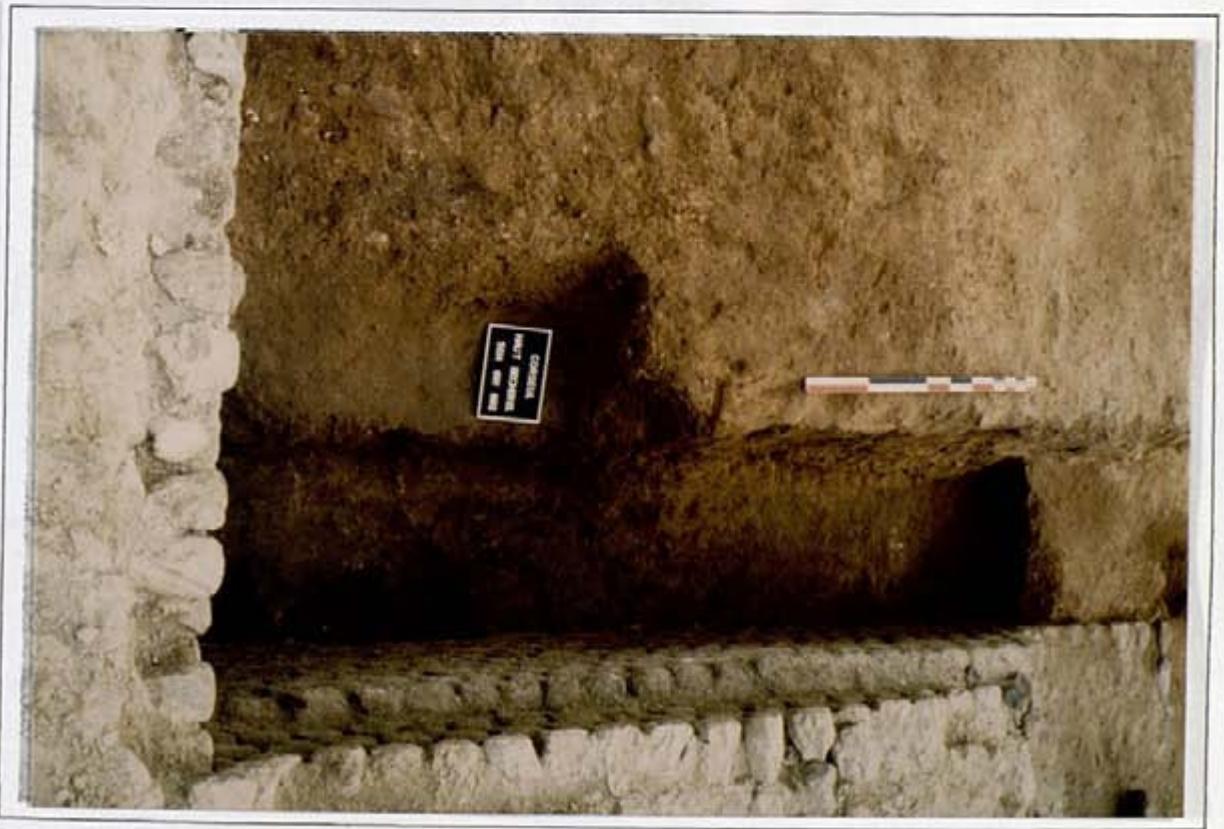


Fig. 47: Tranchée de fondation du mur latéral nord du *pronaos*

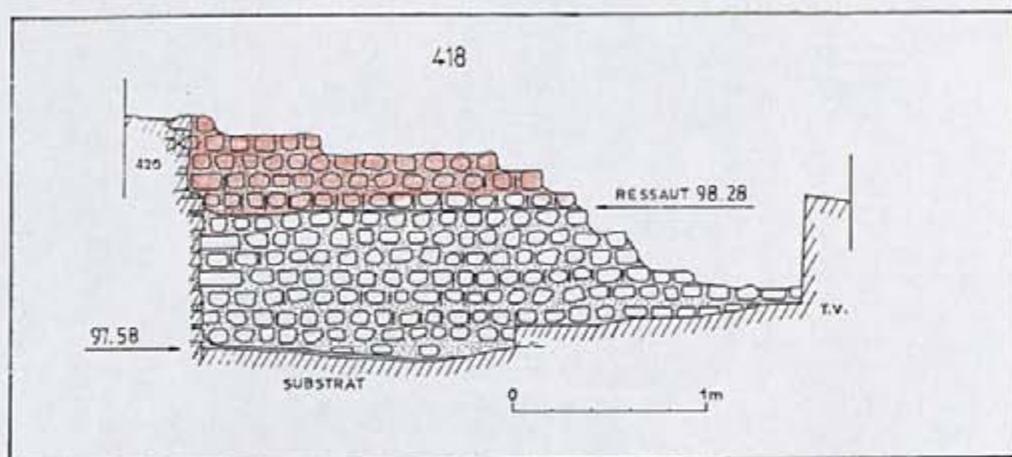


Fig. 48: Relevé du parement externe du mur latéral sud du *pronaos*

En rouge : rubéfaction

Fig. 49: Relevé du parement externe du mur latéral sud du *pronaos* prolongé en mur d'échiffre de l'escalier (A); l'extrémité du mur d'échiffre (B)

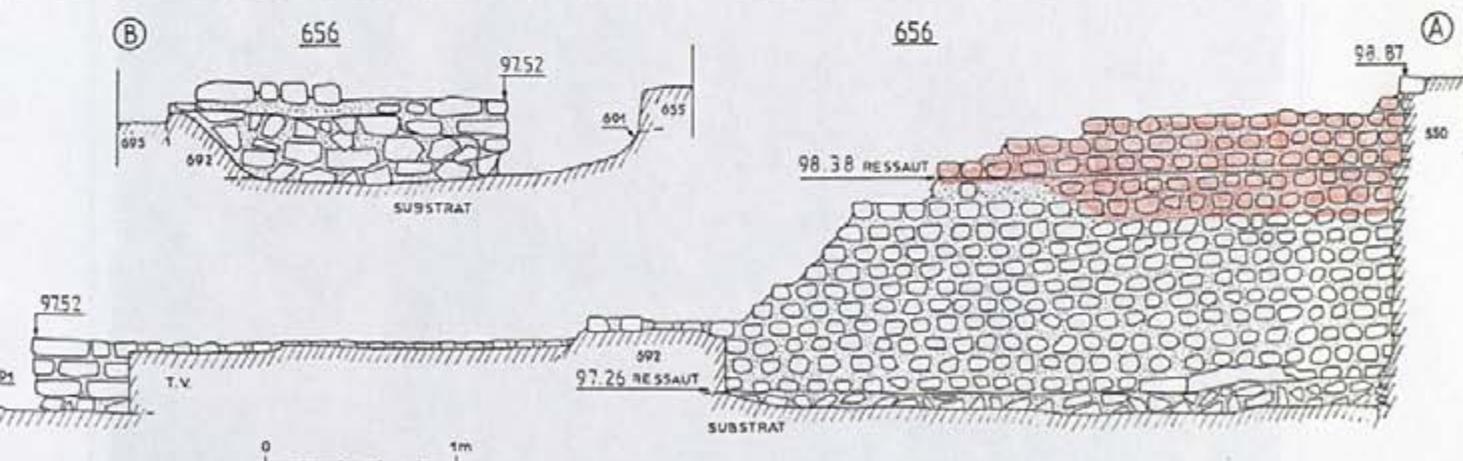




Fig. 50: Base de pilier de soutènement en saillie sur la façade de la *cella* (sud-ouest) et massif de contrebutée sous le sol du *pronaos*

Fig. 51: Base de pilier de soutènement en saillie sur la façade de la *cella* (nord-ouest) et massif de contrebutée sous le sol du *pronaos*



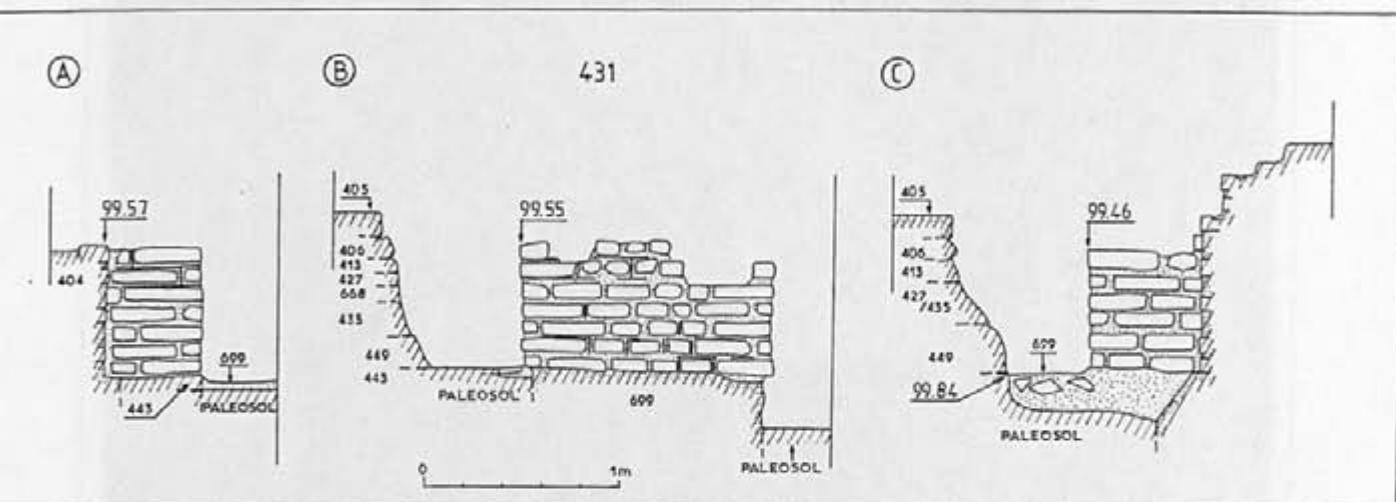


Fig. 52: Relevé du parement du pilier de soutènement en saillie sur la façade de la *cella* (sud-ouest) et niveaux sous-jacents au sol du *pronaos*

Fig. 53: Relevé du parement du pilier de soutènement en saillie sur la façade de la *cella* (nord-ouest) et niveaux sous-jacents au sol du *pronaos*

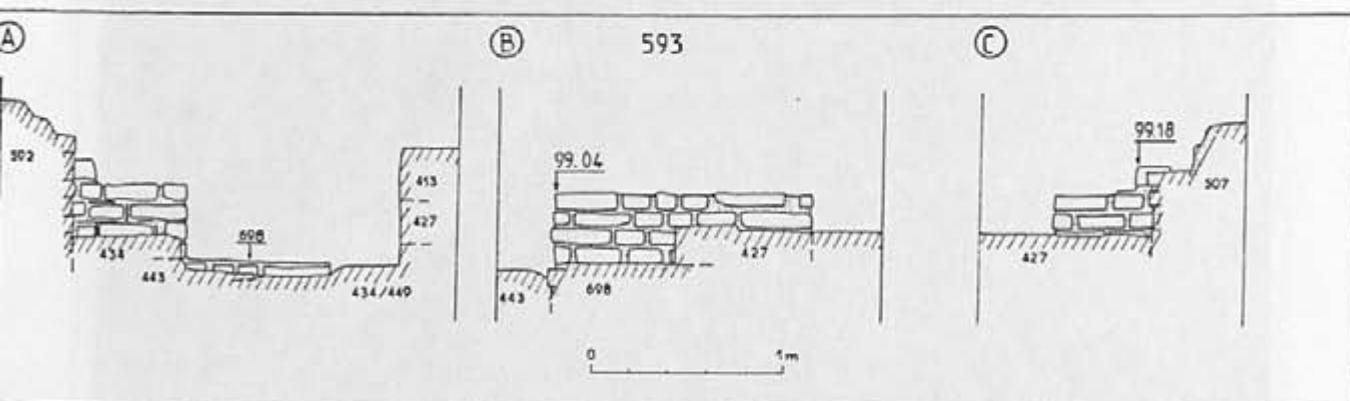




Fig. 54: Base de pilier de soutènement en saillie à l'extrémité du mur latéral sud du *pronaos* et massif de contrebutée

Fig. 55: Mur stylobate du *pronaos* et fondation de l'escalier d'accès





Fig. 56: Mur d'échiffre nord et fondation de l'escalier d'accès au *pronaos*

Fig. 57: Détail du parement de l'extrémité du mur d'échiffre nord





Fig. 58: Vue d'ensemble du *pronaos* et de son escalier d'accès depuis l'*area sacra*

Fig. 59: Base de piédroit ou pilastre du passage entre le portique frontal (branche sud) et la galerie du *fanum*



### 2.3. Le portique frontal, l' exèdre et l' escalier d'accès (Pl. III et IV)

De part et d'autre du *pronaos* et ouvert sur celui-ci, se développe un grand portique dont l'emprise totale, y compris les escaliers d'accès atteint une longueur voisine de 102 m. Seule la branche nord a été entièrement décapée et étudiée. La branche sud a été reconnue à la croisée du *pronaos* et de la galerie du *fanum*; vers l'extérieur, des tranchées de vérification permettent d'en restituer le plan et les dimensions. Il en est de même pour les 2 exèdres accostées l'une à la branche nord et l'autre à la branche sud. Les structures de l'escalier d'accès à la branche nord avaient été partiellement reconnues en 1995<sup>24</sup>, celles de la branche sud sont rendues inaccessibles par le chemin d'accès au site et aux parcelles environnantes.

#### 2.3.1. Le portique frontal

Du *pronaos* au mur pignon, la branche nord du portique mesure, hors œuvre, 36,02 m (121<sup>1/2</sup> pieds) de longueur pour une largeur, toujours hors œuvre, de 7,40 m (25 pieds). La branche sud est plus longue de 0,30 m; la symétrie par rapport à l'axe du *fanum* est donc imparfaite. Le portique est défini par un mur de fond ou péribole côté ouest et par un mur stylobate côté *area sacra*. En œuvre, la largeur du péribole s'établit à 9,19 m (33<sup>1/4</sup> pieds).

##### 2.3.1.1. Le péribole (Fig. 60 et 61)

Il est édifié dans le prolongement, de part et d'autre, du mur de façade de la *cella*. Le parement interne du péribole est en retrait de 8 cm par rapport au parement du mur de façade. Ses soubassements sont ancrés aux extrémités du mur de façade de la *cella* sur des harpages d'attente réservés lors de l'édification de ce dernier. Cet ancrage est matérialisé, sur le parement externe de la branche nord (us 507), par un léger décalage des assises par rapport aux harpes d'attente et par la position oblique de moellons en remplissage des vides (Fig. 60). Si le péribole est arasé au niveau du soubassement dans la branche nord, il conserve 2 assises en élévation dans la branche sud (us 404), au droit du péribole de la galerie. Fondations et soubassement ont été étudiés sur la face externe du mur; face interne, la tranchée de FORNIER que nous nous sommes contenté de vider n'atteignait nulle part le paléosol.

La technique et les matériaux de fondation sont identiques à ceux de la *cella*. La fondation perdue est conduite à partir du paléosol légèrement décaissé en certains secteurs. Le ressaut de fondation, en débordement de 5 à 10 cm suit globalement le profil du sol naturel: il est à la cote 99,15 sur la branche sud au droit du péribole de la galerie. Sur la branche nord, il est aux cotes suivantes: 98,69 au droit du mur de la *cella*, 98,62 au droit du péribole de la galerie et 98,34 à son extrémité nord<sup>25</sup>.

Le soubassement de la branche nord, de 0,89 m de largeur (3 pieds), est conservé au mieux sur 7 assises en parement externe. Sa maçonnerie est identique à celle du péribole de la galerie. Les joints au fer sont conservés au niveau de la galerie du *fanum* où ils étaient protégés par le remblai d'installation de sol de la galerie. Dans ce même espace, on observe, à proximité du péribole de la galerie, un décalage dans les assises du soubassement et les joints horizontaux. Ce fait traduit vraisemblablement un changement d'équipe de maçons. Dans la branche sud, le soubassement est recouvert par le sol de béton au niveau du passage entre le portique et la galerie du *fanum*. Au droit de cette galerie, le soubassement, intégralement conservé sur plus de 1m de longueur, comporte 6 assises.

L'amorce de l'élévation du péribole de la branche sud (us 404) est encore en place. Face externe, 2 assises parementées sont maçonnées en retrait de 7 cm par rapport au soubassement dont le ressaut est à la cote 99,67. La largeur du mur en élévation, 0,75 m (2<sup>1/2</sup> pieds), suppose la présence d'un ressaut sur soubassement sur la face interne du mur, ressaut masqué par le béton du sol. Cette largeur est

<sup>24</sup> Il conviendra de compléter l'information en 1998.

<sup>25</sup> Cotes relevées en 1995; sondage 2.1, notre rapport p. 16-17 et fig 31.

évidemment celle qui doit retenue pour l'élévation du péribole de la branche nord. On notera que le ressaut de la face externe ne reproduit pas le dispositif de ressaut chanfreiné du péribole de la galerie.

L'accès depuis la branche sud du portique à la galerie du *fanum* était assuré par un dispositif perceptible au niveau du sol de circulation. Celui-ci s'appuie contre l'élévation -arasée au niveau du sol- de la maçonnerie du péribole du portique en saillie de 0,15 m (1/2 pied) (470). Qu'il s'agisse du négatif d'un pilier engagé (pilastre?) ne fait guère de doute: piédroit d'un arc de soutènement des murs montants permettant le passage entre les 2 couloirs de circulation (Fig. 59).

A son extrémité nord, le portique est fermé par un mur pignon ( us 210) de même facture et de même largeur en soubassement que le péribole (0,89 m). Aucune assise en élévation n'est conservée sur ce mur.

Au niveau du sondage 5, le parement externe du péribole (branche nord) est rubéfié à partir de la quatrième assise au-dessus du ressaut de fondation.

### 2.3.1.2. le stylobate (Fig. 62, 63, 64 et 65)

De part et d'autre du *pronaos*, la technique de fondation du stylobate est identique à celle des murs latéraux du *pronaos*: à partir du fond des tranchées de 1,70 m à 1,90 m de large creusées dans le substrat jusqu'aux cotes 97,56 pour le stylobate sud et 97,20 pour le stylobate nord, les constructeurs ont réalisé le sous-œuvre selon le principe de la fondation perdue. Ce dispositif généré notamment par la déclivité du sol naturel n'est pas mis en œuvre à l'extrémité nord du stylobate où le principe élémentaire de la fondation perdue a seul été mis en œuvre à partir du paléosol (à la cote 98,04 à proximité du portique latéral). Ceci illustre parfaitement la prégnance de la microtopographie du sol naturel dans les choix techniques.

A partir du fond de la tranchée primitive élargie aux angles du stylobate et des murs latéraux du *pronaos* pour faciliter la manutention, les soubassements de 1,12 m de largeur (3<sup>3/4</sup> pieds) sont parementés sur leur face externe à l'identique des autres murs décrits<sup>26</sup>. Le soubassement comporte 8 assises sur le stylobate sud contre 11 au stylobate nord. Les ressauts sont respectivement aux cotes 98,40 et 98,36. La différence de 3 assises illustre le rattrapage imposé par des niveaux de départ distincts (près de 0,40 m de différence). De fait, les ressauts de soubassement qui marquent le niveau de sol prévu de l'*area sacra*, de part et d'autre du *pronaos*, sont voisins à quelques centimètres près. Il en est de même à l'extrémité nord du stylobate, au point de jonction avec le stylobate du portique latéral, où le ressaut est à la cote 98,42.

Les tranchées de fondation résiduelles étaient comblées différemment. La tranchée tributaire du stylobate nord (us 691) était remblayée, en partie inférieure par le schiste en plaquettes extrait du creusement (us 692). Le remblai supérieur était composé de 3 couches: un niveau de pierrailles de schiste (us 862), une lentille de limon contenant des éclats de granite (us 861) et une couche de résidus du maçonnerie: mortier et fragments de granite et de briques (us 676). L'ensemble était scellé par l'us 655 constituant le sol de l'*area sacra* à l'aplomb du mur (cf ci-dessous, Fig. 118).

La tranchée sud était comblée de blocs de schiste et de granite (us 684) reposant sur une pellicule de mortier de 2 cm d'épaisseur tapissant le fond de la tranchée (us 679). Cet aménagement qui n'a rien de fortuit ne trouve pas, en l'état actuel de nos travaux, de solution satisfaisante<sup>27</sup>. Le fond du décaissement élargi à l'angle du stylobate sud et du mur latéral sud du *pronaos* (us 678) était tapissé par une couche de chaux de 1 à 2 cm d'épaisseur (us 683) remblayée par un niveau de blocs de granite et de quartzite et des fragments de tuiles. L'observation de fossiles typiques des sables coquilliers (provenant vraisemblablement des faluns du Quiou) laisse supposer qu'il s'agit de résidus de chaux en

<sup>26</sup> La face interne des stylobates n'ayant été observée qu'à la faveur du vidage des tranchées de Fournier, nous n'avons aucune information sur la base du soubassement côté portique. Dans des conditions en tout point semblables, on a tout lieu de supposer que le dispositif est identique à celui des murs latéraux du *pronaos*.

<sup>27</sup> Il conviendrait, en 1998, d'étendre le décapage le long du mur vers le sud afin de tenter de comprendre ce dispositif.

phase d'hydratation. Ces mêmes résidus à l'état pelliculaire subsistent sur le parement du soubassement. Il faudrait en conclure que le décaissement aurait été réutilisé en fosse de pourrissement de la chaux destinée à la maçonnerie des élévations<sup>28</sup>.

Face externe, l'élévation en retrait de 8cm sur le soubassement est conservée au mieux sur 2 assises sur le stylobate sud et 4 assises sur le stylobate nord. En considérant l'inutilité d'un ressaut sur la face interne des stylobates -le ressaut existe en repère de niveau pour le coulage du béton de sol sur la face interne du péribole- l'élévation sous colonnade devait atteindre une largeur de 1,04 m (3 <sup>1</sup>/<sub>2</sub> pieds). A son extrémité nord, au-delà de sa jonction avec le portique latéral, ce mur qui conserve ses dimensions en élévation comme en soubassement était aveugle, en continuité avec le mur pignon du péribole.

L'élévation du parement externe du stylobate nord est rubéfiée par places. La rubéfaction affecte les 2 assises supérieures du soubassement à l'angle de ce mur avec le mur nord du *pronaos*.

### 2.3.1.3. Le sol du portique et les niveaux et structures sous-jacents

De plain-pied et sans discontinuité avec les sols du *pronaos* et de la galerie du *fanum*, le sol de béton de du portique n'est conservé, dans la branche sud, que sur une bande de 2,20 m de large contre le péribole du portique, à la cote 99,70. Dans la branche nord seul un lambeau en est conservé à l'extrémité du portique à la cote 99,38<sup>29</sup>; encore faut-il préciser que son épiderme est fortement arasé et qu'il convient de le restituer à la cote 99,45 environ. En ce point il est donc à un niveau inférieur de 0,25 m par rapport au sol de la branche sud. Il convient cependant de relativiser cette différence en considérant le niveau du sol du *pronaos* à la cote 99, 63. Des phénomènes de tassement -témoin le sol de la galerie du *fanum*- ont affecté l'épiderme du sol de circulation et, l'on peut considérer nonobstant ces différences de niveau que ce sol a été établi selon un plan globalement horizontal.

Hormis ces 2 secteurs, le sol du portique est partout arasé au niveau du remblai d'installation du sol composé de plaquettes de schiste extraites du substrat (us 413/209). La surface d'arasement qui affecte un pendage ouest-est aspecté par les labours laisse voir par places, sous le remblai de schiste, des plages d'éclats de granite et de briques mêlés de sable ou de mortier détritiques assimilables aux niveaux de travail (us 427 ou 443). Ces niveaux apparaissent aussi en paroi des tranchées de FORNIER bordant les murs.

Il n'a été procédé à aucun sondage complémentaire dans les remblais du portique. Seul le sondage exécuté en 1995 a atteint le paléosol à la cote 97,95 et le substrat à la cote 97,67. Si l'on se réfère à la cote du paléosol sous le *pronaos* (98,69), on constate que, sous la branche nord du portique, le paléosol accuse une déclivité sud-nord de 0,75 m en moyenne. Le rehaussement du sol à l'extrémité du portique nord est de l'ordre de 1,50 m.

Dans la tranchée bordant le péribole nous avons redécouvert le tambour de colonne en granite signalé par FORNIER et resté visible jusqu'à son remblaiement récent par H. KEREBEL. Ce tambour de 0,90 m de diamètre pour 0,45 m d'épaisseur est positionné sous la galerie frontale -son épiderme affleure à la cote 98,95 à un niveau inférieur à l'arasement du remblai d'installation du sol- en avant de la salle annexe, déconnecté de son environnement stratigraphique<sup>30</sup>. Le tambour est brut de taille, équarri et smillé et ses faces d'attente ne sont pas dressées. De par sa position et son absence de finition, il est possible de déduire que ce bloc n'a jamais été mis en place et qu'il s'agit vraisemblablement d'un bloc surnuméraire enfoui et utilisé en remblai. C'est la seule pièce de ce type découverte sur le site<sup>31</sup>. Dans

<sup>28</sup> Les couches de remblaiement de cette fosse et ses relations stratigraphiques avec les aménagements du sol de l'*area sacra* ont été détruites par les sondages mécaniques de 1990.

<sup>29</sup> Sondage 1995; notre rapport, page 14, et fig.22.

<sup>30</sup> Des témoignages font état de fâcheuses tentatives d'extraction récentes et répétées. Il en est résulté un basculement du tambour sur le parement du mur profondément pioché.

<sup>31</sup> Nous ne disposons pas de cliché correct de ce tambour ; il y sera remédié lors de la campagne prochaine.

le chapitre consacré aux hypothèses de restitution en élévation nous verrons qu'il était censé être un élément de la colonnade du stylobate du portique.

Vers l'extrémité nord du portique, sous le sol de celui-ci, avaient été mis au jour en 1995 les vestiges de 2 piliers de maçonnerie (us 223 et 238) interprétés alors comme susceptibles d'appartenir à un état antérieur du monument. Sans revenir sur leur description et les chronologies relatives qui restent valides<sup>32</sup>, il convient de rappeler leurs principales caractéristiques. Les 2 piliers de forme carrée, de 0,89 m de côté (3 pieds), ont été édifiés en moellons parementés antérieurement aux murs qui les jouxtent le stylobate contre lequel viennent s'appuyer les murs du portique latéral pour le premier (Fig. 69) et le péribole pour le second. Leur épiderme était recouvert par le remblai d'installation de sol du portique. Replacés dans le contexte architectural ces dispositifs s'intègrent parfaitement dans la phase initiale du chantier de construction. La face est du premier pilier donne l'alignement du parement interne du soubassement du stylobate et la face ouest du second donne l'alignement du parement interne du soubassement du péribole. L'alignement défini par la face sud des 2 piliers donne l'alignement du parement interne du soubassement du péribole du portique latéral et l'alignement des faces nord donne l'alignement du parement externe du péribole. Il s'agit de bornes topographiques qui trouvent leurs pendants à l'extrémité de la branche sud du portique frontal (très ruinés, ils ont été reconnus en tranchée de contrôle) et à l'extrémité du portique latéral (cf ci-dessous).

### 2.3.2. L'escalier nord (Fig. 70)

Nous nous bornerons, ici, à replacer cet élément du monument fouillé en 1995<sup>33</sup> dans le contexte architectural en précisant qu'un décapage complémentaire sera nécessaire afin de connaître l'emprise exacte de la volée. Le dispositif est très ruiné par la remise en cultures et n'est conservé, au mieux, qu'au niveau du soubassement et seulement contre le mur pignon du portique. 3 murs délimitent avec le pignon du portique un espace de 3,27 m (11 pieds) de profondeur (axe sud-nord) pour 3,98 m de largeur (13<sup>1/2</sup> pieds soit un module équivalent à celui des pans internes de la *cella*). Les murs latéraux (225 et 224) ont 0,75 m de largeur en soubassement. Edifiés selon les mêmes techniques que les autres soubassements, ils sont chaînés en panneresses au mur pignon. Le mur nord n'est conservé qu'en fondation. Dans cet espace, est conservé le remblai d'installation de sol en plaquettes de schiste à la cote 98,74. On a tout lieu de supposer qu'un sol de béton constituait le niveau de circulation de cet espace interprété comme un porche d'entrée. Au nord, les 2 murs latéraux se prolongent en murs d'échiffre sur plus de 2,30 m de long selon un dispositif identique à celui de l'escalier du *pronaos*. Le blocage de maçonnerie coffré par ces murs et supportant l'embranchement est totalement récupéré. Il était mis en place directement sur le paléosol à la cote 97,83. En supposant que le sol du porche était au niveau du sol du portique, soit à la cote 99,45, c'est une volée d'environ 1,50 m de hauteur qu'il conviendra de restituer.

### 2.3.3. L'exèdre de la branche nord (Fig. 66, 67 et 68)

L'axe de l'exèdre accostée au péribole du portique est décalé au sud par rapport à l'axe du portique frontal. Les principes ayant présidé à son implantation seront discutés dans la synthèse (cf ci-dessous). C'est une salle rectangulaire de 9,03 m (30<sup>1/2</sup> pieds) de longueur en œuvre (axe sud-nord), en saillie de 6,29 m (21<sup>1/4</sup> pieds) à l'ouest du péribole. Hors œuvre, sa longueur est de 7,25 m (24<sup>1/2</sup> pieds) pour une largeur de 5,41 m (18<sup>1/4</sup> pieds). Ces cotes sont mesurées au niveau d'arasement. Dans l'hypothèse d'un ressaut interne à la base de l'élévation, les dimensions internes seraient les suivantes: 7,40 m soit la largeur du portique frontal et 5,48 m.

Au mieux, les structures sont arasées au niveau du sol bétonné; celui-ci est conservé sur une moitié de sa superficie, protégé qu'il était par un talus de parcellaire. Le mur occidental (505) est très dégradé par

<sup>32</sup> Notre rapport de 1995, sondage 2.3; p. 18-19; fig. 22 et 36 à 42.

<sup>33</sup> Notre rapport de 1995, sondage 2.5; P. 16 et 19, fig. 22,30 et 43.

un fossé bordant le talus. Les autres murs ont plus ou moins subi l'acharnement des récupérateurs de pierres.

En phasage de construction, l'exèdre est édifée postérieurement au péribole. La liaison de ce dernier avec le mur sud (506) le démontre éloquemment (Fig. 67); sa liaison avec le mur nord (504) indique cependant que les murs étaient harpés.

La fondation, atteinte en sondage à l'aplomb du parement externe du mur sud, est exécutée à partir du paléosol selon un mode et des matériaux identiques à ceux du péribole du portique. La semelle est légèrement débordante de 3 à 6 cm. Sur la fondation, le soubassement de 0,89 m de large (3 pieds) est édifié selon les mêmes principes que les autres soubassements assisés en moellons de granite calibrés et chaînages d'angle à moellons de module 2, 3 ou 4. 9 assises sont conservées en parement externe du mur sud. L'appréciation de la largeur des murs en élévation est hypothétique. En parement interne, il n'y a pas de ressaut d'ancrage du sol de béton. Cependant, le ressaut pouvait être au niveau de l'épiderme du sol. Celui-ci serait alors relevé en chanfrein sur le ressaut comme dans la *cella* et cette disposition aurait disparu. Dans cette hypothèse, et en considérant la reproduction, en parement externe, du ressaut chanfreiné du péribole de la galerie, une largeur en élévation de 0,67 m est envisageable. Cette disposition assurerait une harmonie des faces des parties saillantes de l'édifice.

La composition et la mise en œuvre du sol de béton (us 501) coulé sur un radier de blocs de quartzite (502) sont identiques à celles des autres sols décrits. Le béton présente un affaissement progressif de 0,20 m vers le centre de la salle, caractéristique d'un tassement normal en l'espèce. Contre le mur sud, son épiderme est à la cote 99,53. Il se situe par conséquent à un niveau inférieur de 0,10 m par rapport au sol du *pronaos* et à un niveau supérieur d'environ 0,10 m par rapport au sol reconnu à l'extrémité nord du portique. On peut en déduire qu'il était de plain-pied avec le sol du portique. Le sol qui présente de grandes taches de rubéfaction était installé sur un fort remblai de schiste en plaquettes extrait du substrat (503). Le paléosol a été reconnu à l'aplomb du mur sud à la cote 98,54. Le rehaussement du sol de l'exèdre atteint par conséquent 1 m de puissance.

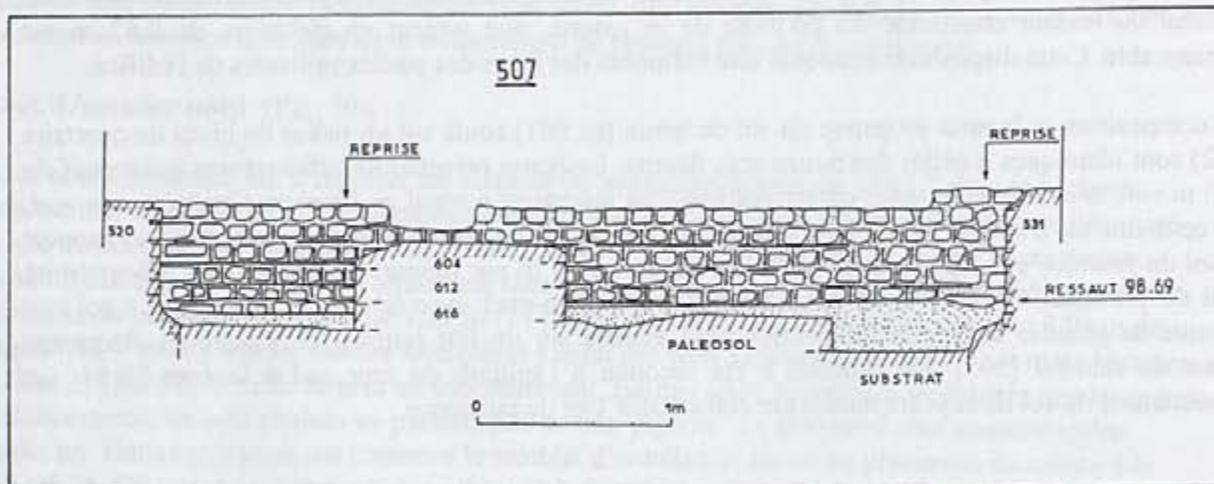
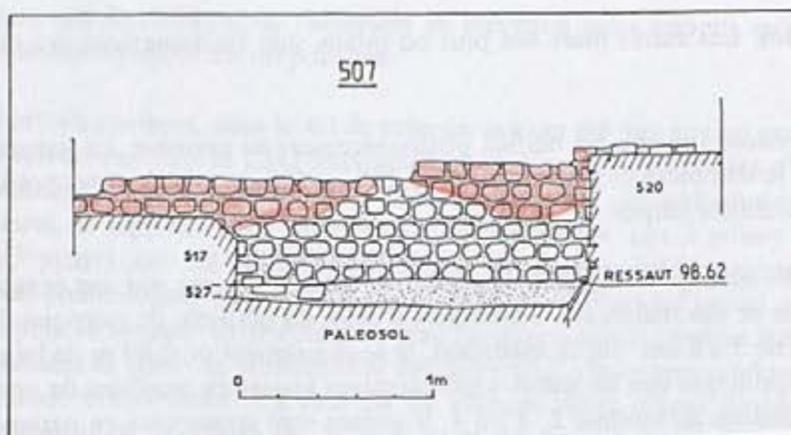
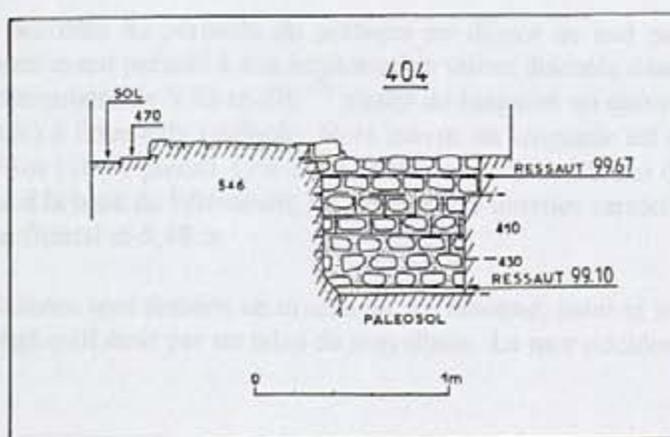


Fig. 60: Relevé du parement externe du péribole du portique frontal, branche nord, en haut: au niveau du sondage S5; en bas, au niveau du sondage S2

En rouge : r

Fig. 61: Relevé du parement externe du péribole du portique frontal, branche sud



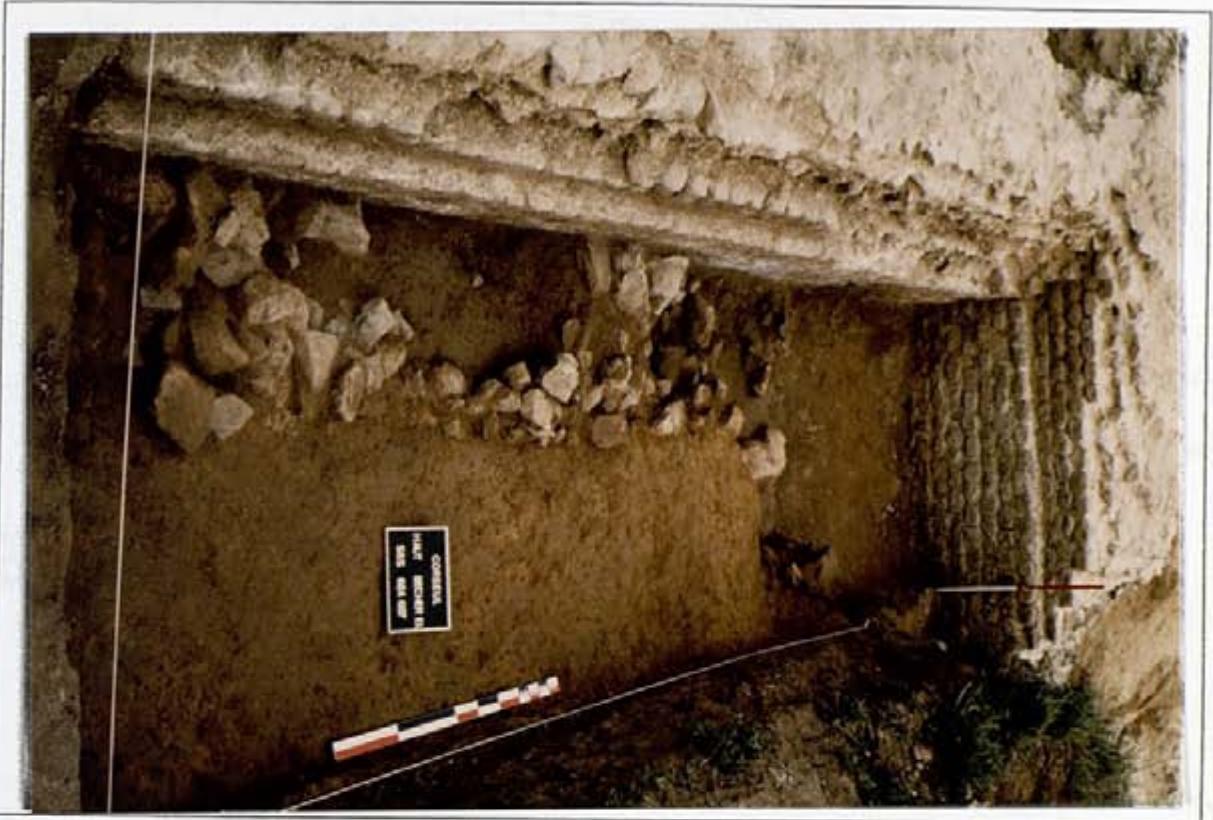


Fig. 62: Tranchée de fondation du stylobate du portique frontal (branche sud) et son comblement



Fig. 63: Stylobate du portique frontal et surface d'arasement du remblai d'installation de sol du portique

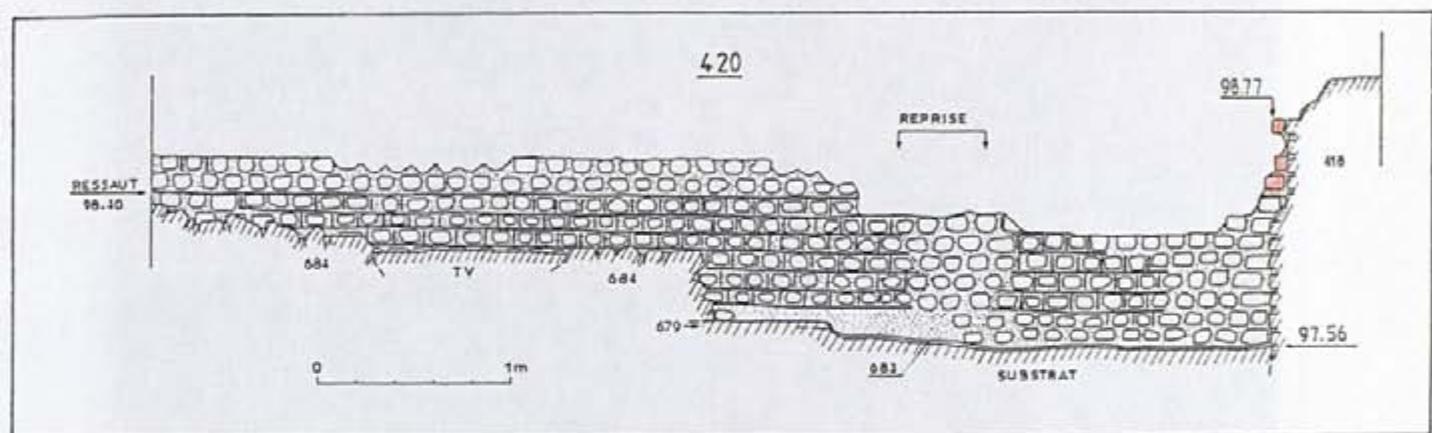


Fig. 64: Relevé du parement externe du stylobate du portique frontal, branche sud

En rouge : rubéfaction

Fig. 65: Relevé du parement externe du stylobate du portique frontal, branche nord

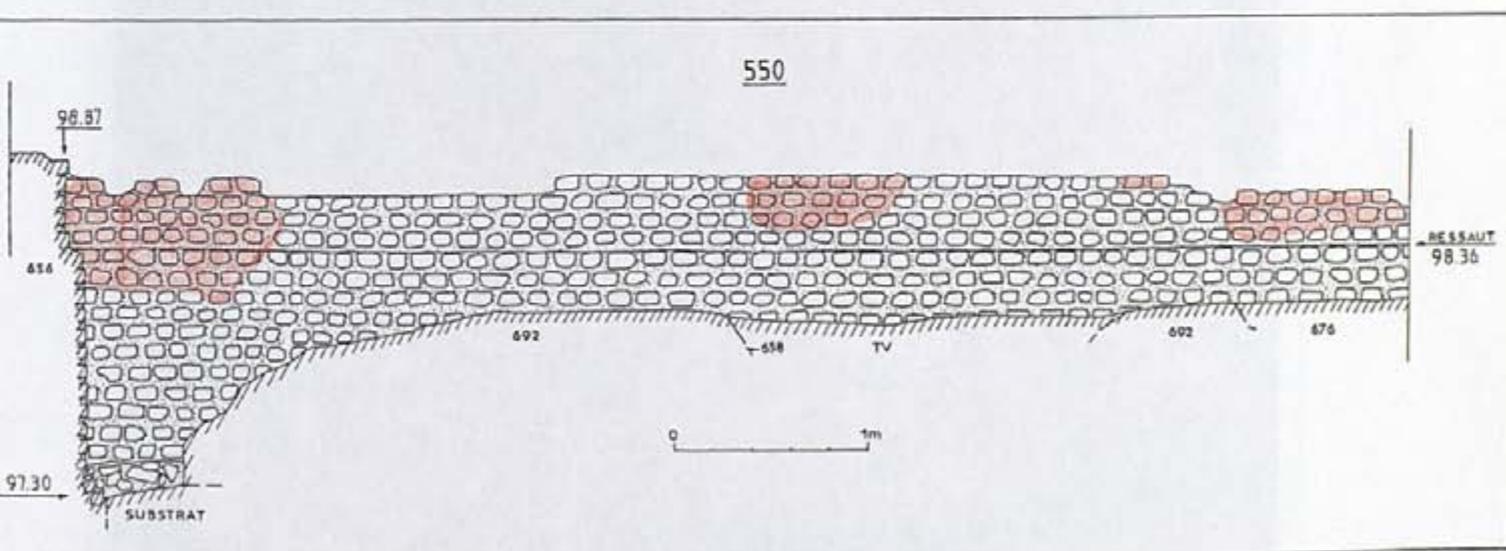
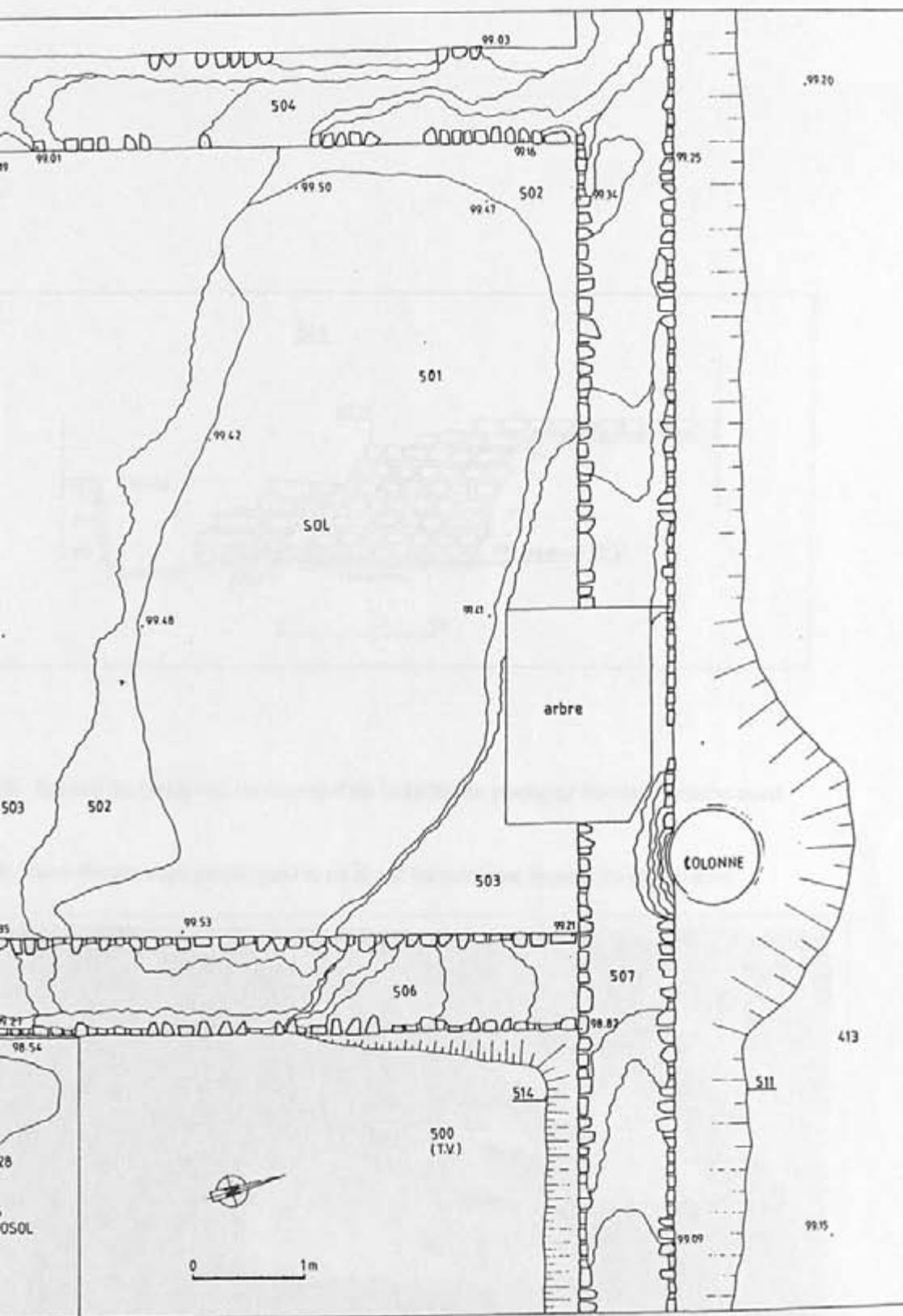




Fig. 66: L'exèdre de la branche nord du portique frontal

Fig. 67: Jonction du mur sud de l'exèdre contre le péribole du portique frontal





68a: Plan de l'exèdre du portique frontal, branche nord, d'après relevé au 1/20.

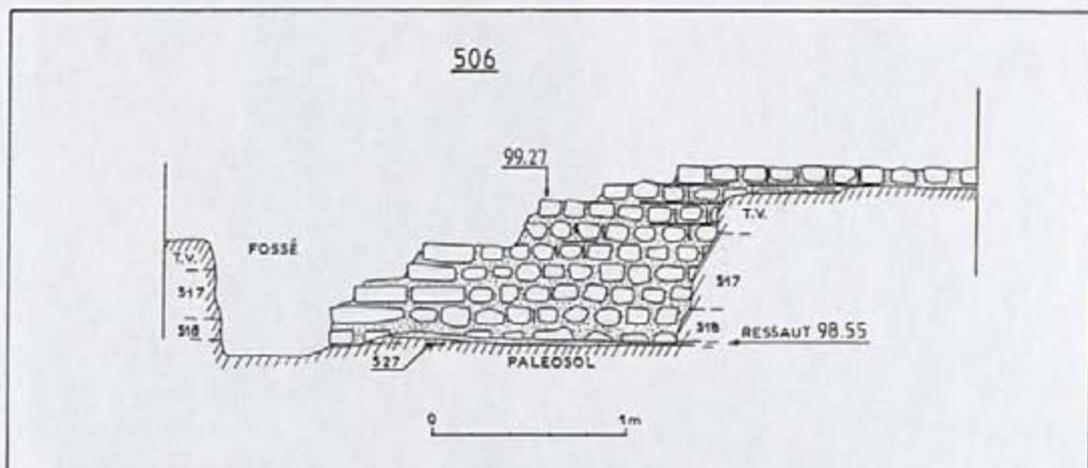


Fig. 68b: Relevé du parement du mur sud de l'exèdre du portique frontal, branche nord

Fig. 69: Pilier (borne topographique) sous le sol du portique frontal, branche nord





Fig. 70: Mur d'échiffre est de l'escalier d'accès à la branche nord du portique frontal



Fig. 71: Parement externe du stylobate du portique latéral nord



Fig. 72: Fondation et parement externe du péribole du portique latéral nord au niveau du sondage S82

Fig. 73: Fondation et parement externe du stylobate du portique latéral nord au niveau du sondage S81



## 2.4. Le portique latéral nord et son exèdre (Pl. IV et V)

A l'exception de l'extrémité ouest où le sol du portique est conservé, les structures sont profondément arasées -jusqu'à la semelle de fondation par endroits- sous l'action conjuguée de la récupération de matériaux et des remises en culture.

Implanté sur le versant en déclivité d'ouest en est, Le portique latéral n'est pas accosté exactement à l'extrémité du portique frontal: son péribole est décalé de 3,56 m (12 pieds) par rapport au pignon du portique frontal. Les 2 portiques sont rigoureusement orthogonaux. A l'extrémité ouest du portique, un escalier permettait d'accéder du portique latéral au portique frontal, les sols de circulation n'étant pas de plain-pied. A son extrémité orientale, le portique s'appuie sur le dispositif d'accès au monument. Une exèdre est accolée au nord; son axe est décalé de 0,25 m par rapport à l'axe sud-nord du portique.

### 2.4.1. Le portique

Il atteint 59,02 m de longueur (199 pieds) pour une largeur en œuvre de 6,52 m (22 pieds). Hors œuvre, sa largeur est de 4,74 m (16 pieds). Au droit de l'exèdre sa largeur interne descend à 4,66 m. Cette différence de 8cm est due à une légère courbure du stylobate générée vraisemblablement par l'implantation de l'exèdre.

#### 2.4.1.1. Le péribole (Fig. 72)

Observée aux 2 extrémités du portique (sondages 7 et 8), la fondation était établie à partir du paléosol, selon la technique de la fondation perdue. L'épiderme de la semelle en léger débordement de quelques centimètres est aux cotes 97,74 à l'extrémité ouest et 96,34 à l'extrémité est.

Le soubassement appareillé selon le mode décrit dans les autres organes de l'édifice est conservé, en parement externe, sur 4 assises à l'extrémité ouest et sur 6 assises à l'extrémité est où les joints au fer sont préservés. Sa largeur, 0,89m (3 pieds) est identique à celle du soubassement de péribole du portique frontal. En phasage de chantier, le péribole est accolé au stylobate du portique frontal: sa maçonnerie vient recouvrir le ressaut d'élévation du stylobate qui présente par ailleurs, au niveau d'arasement, un harpage caractéristique.

L'arasement du parement externe interdit toute observation objective sur l'élévation. Par contre et contrairement à ce que l'on observe sur le péribole du portique frontal, la face interne est dépourvue de tout ressaut au niveau du sol de circulation. On peut vraisemblablement en déduire qu'en élévation, le péribole conservait sa largeur (0,89 m). Ceci apparaît en contradiction en comparaison avec les observations effectuées sur le péribole du portique frontal dont la largeur est réduite de 0,89 m à 0,75. La largeur supérieure du portique frontal induit une hauteur supérieure pour le portique frontal par rapport au portique latéral. Il faut cependant considérer les forces exercées sur le soubassement du portique latéral par le volume du remblai d'exhaussement du sol; remblai atteignant 2,30 m d'épaisseur (cf ci-dessous) du fait de la déclivité du terrain. C'est vraisemblablement pour contenir ces poussées que le péribole du portique latéral conserve, en élévation, sa largeur en soubassement.

#### 2.4.1.2. Le stylobate (Fig. 71, 73, 74, 75 et 76)

Le décaissement du paléosol à l'aplomb du stylobate (us 701) du côté de l'*area sacra* -décaissement dû au creusement d'un fossé de parcellaire bordant un talus implanté *grosso modo* sur le mur selon le cadastre ancien (Fig. 3)- a permis d'observer avec précision la technique de fondation dans un sol en déclivité de 1,65 m (près de 3%) entre les cotes paléosol 97,85 à l'ouest et 96,20 à l'est. Entre les 2 solutions extrêmes qui auraient consisté, pour l'une, à partir d'un plan horizontal au prix de terrassements conséquents et, pour l'autre, à suivre le profil du terrain au prix de difficultés techniques pour le réglage des assises de soubassement compte tenu de la pente et de la longueur concernée (60 m), le constructeur a choisi la solution de la fondation à redans. On en compte 11, il devait y en avoir 13. Ils sont plus courts dans la partie médiane du mur. Partout, leur hauteur moyenne atteint 0,10 m,

soit l'épaisseur d'une assise, joint compris. Ceci étant, le nivellement montre que les redans ne sont pas exactement horizontaux et qu'ils affectent une très légère pente dans le sens de la déclivité naturelle, qui se répercute sur le soubassement. Si la technique de la fondation perdue fut, là encore, mise en œuvre, on observe un changement brutal de matériaux. D'ouest en est, dans le premier quart, c'est toujours les schistes qui sont utilisés. Dans les trois quarts est, le schiste est remplacé par des blocs de quartzite blond.

Le soubassement, de 0,89 m de large (3 pieds), est conservé sur 7 à 8 assises à l'extrémité ouest où il est arasé (à la cote 98,73) au niveau du sol de circulation du portique, ainsi qu'à l'extrémité est (arasé à la cote 96,89). Les assises du parement externe suivent le faible pendage observé à l'épiderme des redans de la fondation, sans correction progressive dans les assises supérieures. D'ouest en est, la déclivité au niveau de la base de la colonnade est estimée à 0,30 m soit un pendage de 6 pour 1000. A l'instar du péribole, la maçonnerie recouvre le ressaut du stylobate du portique frontal et vient, au niveau d'arasement, se caler contre le parement en élévation du dit stylobate. Il est vraisemblablement harpé à un niveau inférieur. Le harpage de ce mur contre le mur ouest du vestibule est caractéristique : la disparition du parement permet d'observer les harpes d'attente réservées lors de la construction du mur du vestibule lequel, en phasage de chantier, est antérieur à la construction du stylobate (Fig. 74 et 75). A l'inverse de ce que l'on observe sur le stylobate du portique frontal, le stylobate du portique latéral ne présente pas de ressaut en repère de mise en place du sol de l'*area sacra*. On peut en déduire qu'il conserve, jusqu'à son épiderme sous colonnade, sa largeur originelle.

#### 2.4.1.3. Le sol et les niveaux sous-jacents (Fig. 77, 78, 79 et 80)

Le sol de circulation est conservé sur une longueur de 2 m à l'extrémité ouest du portique; il était protégé par un talus dont seul subsiste un arbre. Le béton de sol (us 719) est en tous points identique aux bétons des sols déjà décrits. Il est à la cote moyenne 98,80, relevé à 98,87 contre l'escalier (cf ci-dessous) et abaissé à la cote 98,74, à l'est, contre le stylobate. Le granulats, venu en surface présente les traces d'usure caractéristiques d'une intense circulation. Le radier du sol (us 720) est un hérisson à blocs de quartzite blond.

Sous le radier, le remblai d'installation apparaissait sous la terre arable, arasé en biseau. Un sondage (S71) de 1,50 m d'emprise a été mené sur la largeur de la galerie afin d'étudier la composition du remblai et les niveaux sous-jacents. Il a été conduit jusqu'au paléosol de limon jaune en place, aux cotes 97,61 contre la fondation du stylobate et 97,83 contre la fondation du péribole. Cette différence est une nouvelle illustration du léger pendage sud-nord du sol naturel.

De la surface jusqu'au paléosol (us 785) on relève la stratification suivante, d'une puissance moyenne de 0,75 m:

- us 719 ;
- us 720 ;
- us 721: schiste en plaquettes mêlé de limon, extraits du sous-sol, d'environ 0,50 m d'épaisseur ;
- us 771: blocs de granite grossièrement parallélépipédiques amoncelés contre le parement interne du stylobate présentant des faces d'éclatement selon les lignes de fracture de la roche et des traces possibles de poinçons. Le plus gros des blocs mesure 0,40 x 0,30 x 0,20 m;
- us 724: lentille de limon brun. Quelques tessons de céramique gallo-romaine précoce y ont été recueilli;
- us 723 a: interface 724/723. Sur le niveau 723b, on a recueilli une soixantaine de tessons de céramique dont des céramiques communes à spicules, des tessons à pâte calcaire et engobe blanc de la période gallo-romaine précoce et une sigillée tibéro-claudienne.
- us 723 b: éclats et petits blocs de granite, sable détritique et fragments de briques. Dans ce niveau et perforant le paléosol, des pierres disposées en couronne autour d'un espace comblé de petites pierrailles (us 781) évoquent un calage de trou de poteau, à 1,20 m du parement interne du péribole. A l'épiderme de ce niveau, une brique calée à l'horizontale par des graviers et du sable (us 723), apparaît en position primaire à proximité du parement interne du stylobate. Ce niveau a d'autre part livré une quantité non

négligeable de tessons de céramique commune, un tesson de sigillée (Drag 18 antérieur aux flaviens) et des déchets de fer;

-us 784: limon brun en lentilles avec charbon de bois, nodules de terre cuite et quelques tessons de céramique commune érodés des périodes Tène D2 et gallo-romaine précoce;

Cette stratigraphie est comparable à celles que l'on a décrites dans les autres coupes réalisées sous les sols de circulation de la *cella*, de la galerie ou du *pronaos*. Elle ne s'en distingue que par sa simplicité. L'us 785 représente l'horizon inférieur (non anthropisé) du paléosol. L'us 784 est vraisemblablement un lambeau de l'horizon anthropique du paléosol. La couche 723 est un niveau de travail résultant du maçonnerie des murs de la galerie. La structure 781, positionnée à 4 pieds du parement du péribole est un calage de perche d'échafaudage pour l'édification de ce mur. La brique à plat (us 723) est peut-être une cale d'un élément d'échafaudage ou d'un quelconque instrument de visée. Les blocs de granite du niveau 771 sont manifestement des blocs d'attente de taille de moellons, non utilisés et employés en remblai pour l'exhaussement du sol. Ce remblai est complété par les matériaux des niveaux 724 et 721, l'épiderme de ce dernier recevant le radier. Le mobilier découvert permettrait, semble-t-il, de positionner un terminus vers le milieu du I<sup>o</sup> siècle; il convient cependant de se garder de toute conclusion hâtive en l'absence d'étude approfondie de la céramique et notamment de la céramique commune.

La cote moyenne du paléosol étant à 97,72, le rehaussement du sol à l'extrémité ouest du portique s'établit à 1,10 m. Bien que le sol ait disparu à l'extrémité est de la galerie, il est possible de calculer avec suffisamment de précision la hauteur du rehaussement à cet endroit. Il a été établi que l'épiderme du stylobate présentait une différence de niveau de 0,30 m entre les extrémités ouest et est de la galerie (cf ci-dessus); par conséquent, le sol qui devait présenter la même déclivité s'établissait à la cote 98,50. Sachant que le paléosol est à la cote moyenne de 96,20 à l'extrémité est de la galerie (cotes levées: 96,15 à l'aplomb du parement externe du stylobate et 96,23 à l'aplomb du parement externe du péribole), le rehaussement atteignait 2,30 m de puissance. En corollaire, à cet endroit précis, le sol de la portique dominait le sol de l'*area sacra* d'une hauteur équivalente ou légèrement inférieure.

#### 2.4.1.4. L'escalier d'accès du portique latéral au portique frontal (Fig. 81 et 82)

Si le sol de circulation du portique latéral nord, à son extrémité occidentale, est à la cote moyenne de 98,80, il a été démontré (cf ci-dessus) que celui du portique frontal se situait, à quelques centimètres près, à la cote 99,45 au droit du portique latéral. La différence de niveau entre les sols des 2 portiques s'établit à 0,65m. Ce rattrapage de niveau s'effectuait par un escalier implanté dans le portique et sur toute sa largeur. Coffré par les murs du portique, le remblai d'installation du sol et le mur du portique frontal, un blocage de maçonnerie à gros blocs de quartz de 1 m d'épaisseur fut mis en place directement sur le paléosol à la cote 97,83. En bordure du sol, subsistent 5 moellons de granite en parement de l'escalier; leur épiderme dépasse la surface du sol de 4 cm environ. La longueur de la volée s'établit à 1,20 m (env. 4 pieds). A titre d'hypothèse, on restitue volée de 3 marches de 0,40 m de large pour 0,22 m de hauteur. La dernière marche est de plain-pied avec l'arase du mur et le sol du portique frontal. Le débordement du parement de l'escalier au-dessus du sol du portique latéral suggère un revêtement de l'embranchement en placage. Un espace de 6 cm entre le bord du sol et le parement de l'escalier pourrait être le négatif du placage de la contremarche qui pouvait aussi être un enduit.

#### 2.4.2. L'exèdre (Pl. V) (Fig. 83, 84, 85 et 86)

Accostée au péribole, elle affecte un plan rectangulaire en oeuvre et en abside demi-circulaire hors oeuvre. L'exèdre est en saillie de 5,04 m (17 pieds) pour une longueur de 10,10 m (34 pieds). Son plan est par conséquent parfaitement régulé. Ses dimensions internes sont les suivantes: 8,32 m x 4,16 m (respectivement 28 et 14 pieds).

La fondation a été observée dans son intégralité à la faveur du vidage d'une fosse moderne qui a affouillé le sous-oeuvre, approximativement au milieu de l'abside. Cette fosse de récupération (us 825)

était comblée de fragments de tuiles calcinées, de déchets de mortier et de terre végétale. Le fond de la tranchée excavée dans le substrat est aménagé à l'horizontale (à la cote 96,18). Le blocage de fondation se compose de blocs de quartz blond liés au mortier, d'une hauteur de 0,65 m. L'épiderme de la fondation correspond à l'épiderme du substrat.

Le soubassement assisé -identique aux autres corps de l'édifice- est conservé sur 5 assises au niveau de la fosse moderne; il est arasé à la cote 97,36. Ce mur (us 703) est de même largeur que le péribole de portique soit 0,89 m (3 pieds). Au niveau d'arasement, il est accolé au soubassement du péribole et vraisemblablement harpé dans les assises inférieures.

L'aménagement interne de l'exèdre est arasé à la cote moyenne 97,30 (cotes extrêmes: 97,37 et 97,22) sur un niveau de schistes en plaquettes (us 725) ou pointent des fragments de briques. En partant du constat que tous les sols attenants au même portique sont de plain-pied et compte tenu du pendage progressif affectant le sol du portique (cf ci-dessus), on peut estimer que le sol de circulation de l'exèdre était à la cote de 98,65. Il manque par conséquent une épaisseur de remblai de 1,35 m. En paroi de la fosse de récupération, la stratigraphie de la base de ce remblai est conservée sur 0,40 m de hauteur.:

-us 827: limon brun taché de charbon de bois de 18 cm d'ép. moyenne;

-us 725: plaquettes de schistes mêlées de limon ;

-us 826: couche lenticulaire de fragments de briques et éclats de granite;

-us 828: petite fosse ou trou de poteau perforant les 3 niveaux sous-jacents et comblée de déchets de mortier.

Le substrat est à la cote 96,82. L'us 827 est évidemment le paléosol recouvert par le niveau de travail (us 826) puis le remblai d'installation de sol (us 725) de même composition que les autres remblais du même genre. La petite fosse perforante (us 828) est sans doute associée à la phase de récupération des matériaux.

L'abside interne de l'exèdre suppose une voûte en cul de four.



Fig. 74: Adjonction du stylobate du portique latéral nord au mur ouest du vestibule

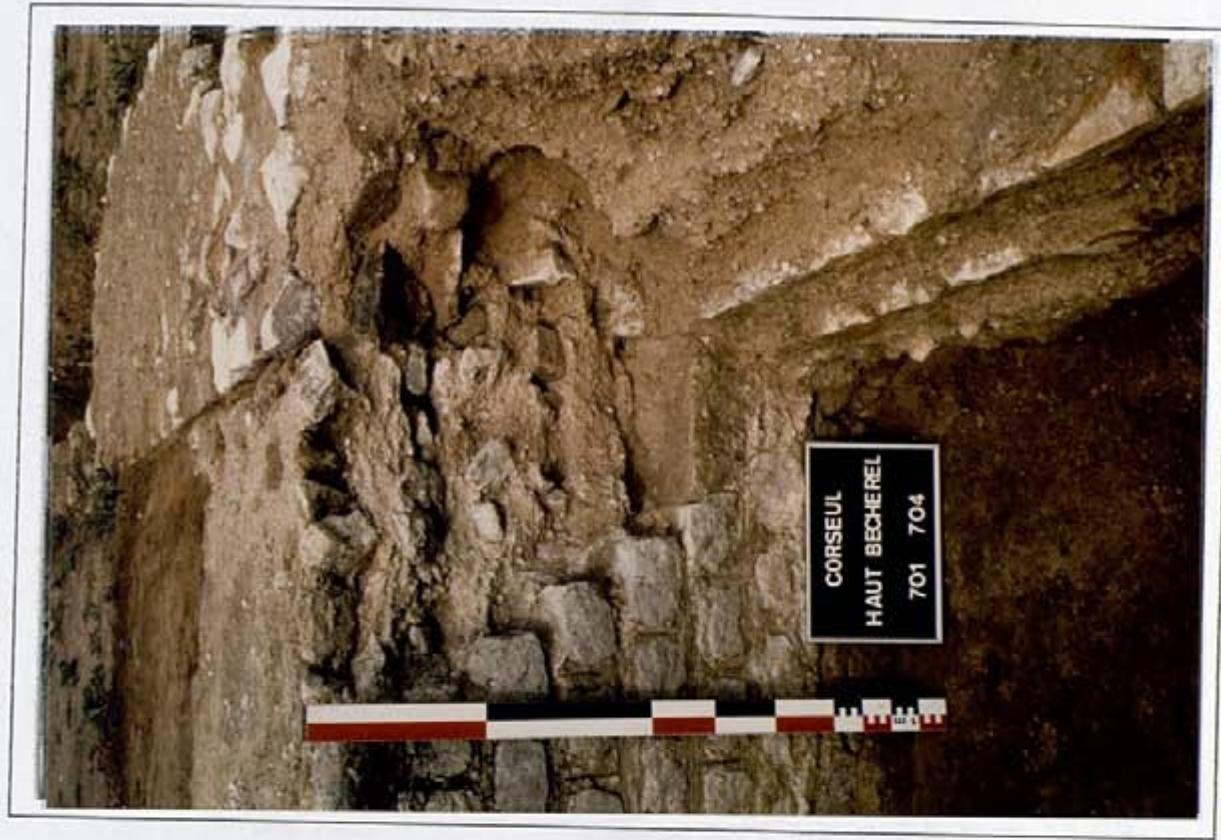


Fig. 75: Adjonction du stylobate du portique latéral nord au mur ouest du vestibule. Harpes d'attente au niveau du blocage

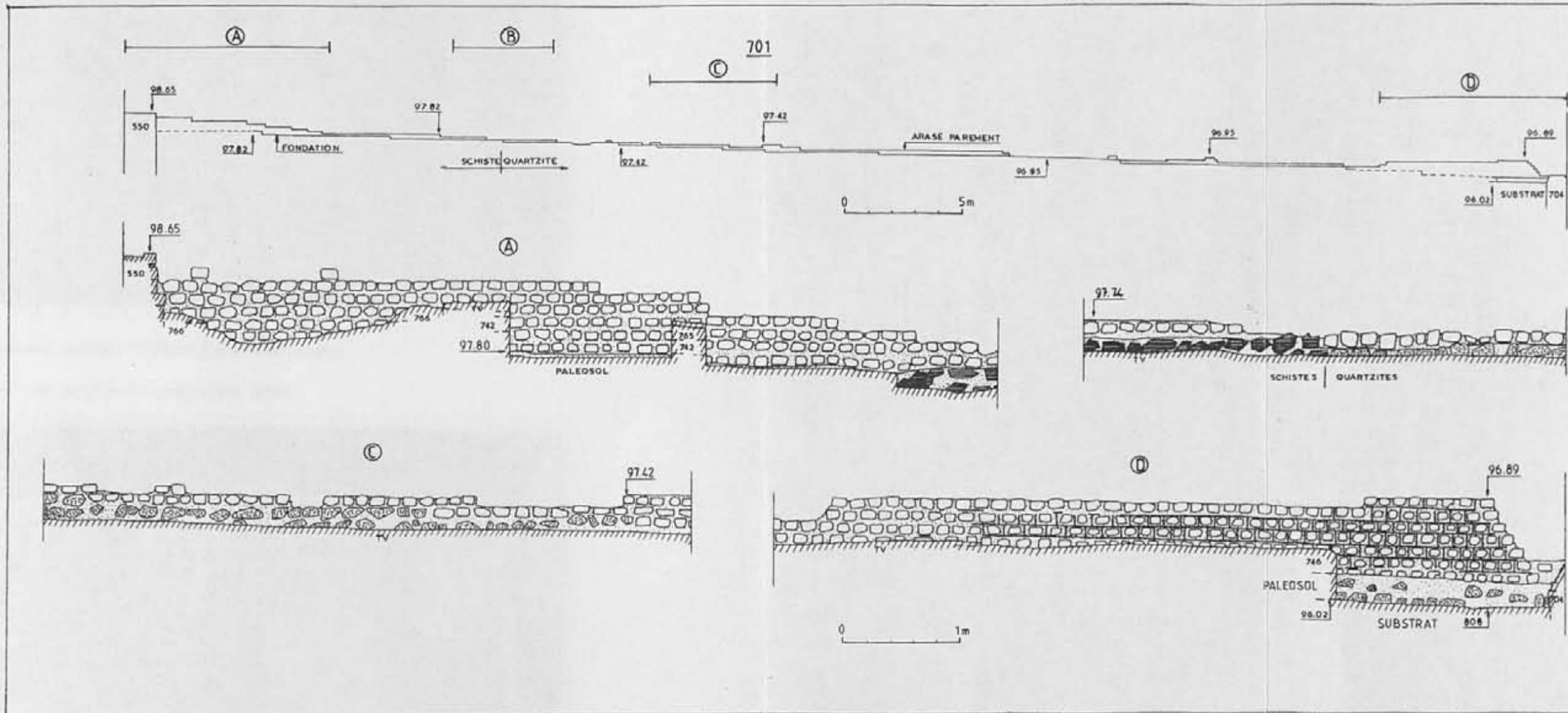


Fig. 76: Profil en long du stylobate du portique latéral nord et relevés de détail du parement



Fig. 77 : Portique latéral nord, sondage 71; blocs d'attente en remblai

Fig. 78 : Portique latéral nord, sondage 71; coupe ouest, détail



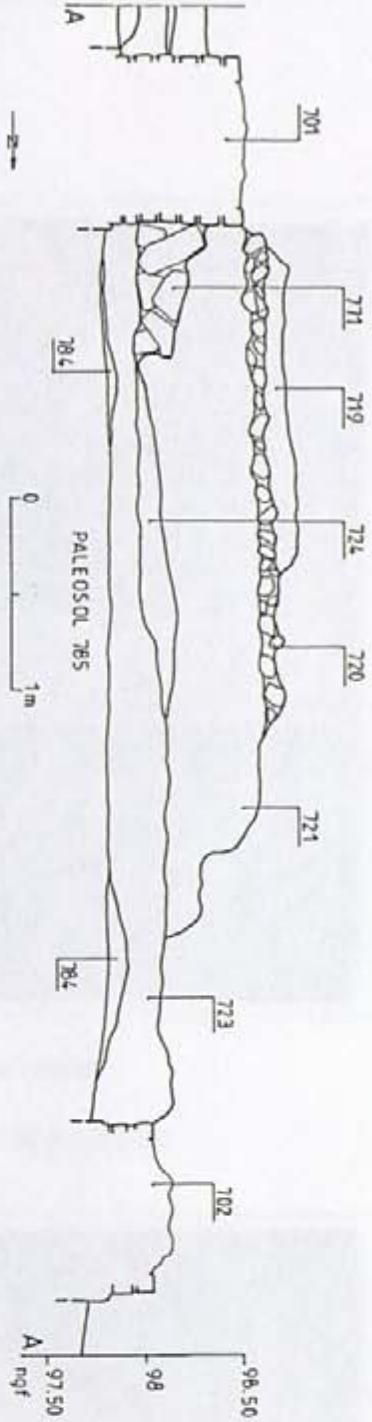


Fig. 79: Portique latéral nord, sondage 71; dessin de la coupe ouest

Fig. 80: Portique latéral nord, sondage 71; aspect du paléosol; brique à plat et calage de perche d'échafaudage





Fig. 81: Fondation de l'escalier d'accès du portique latéral au portique frontal

Fig. 82: Sol du portique latéral et fondation de l'escalier d'accès au portique frontal





Fig. 83: Le portique latéral nord et son exèdre

Fig. 84: L'exèdre accostée au portique latéral nord, vue de l'est





Fig. 85: Fosse de récupération de matériaux dans le mur de l'exèdre accostée au portique latéral nord

Fig. 86: Coupe sud des niveaux sous-jacents au sol de l'exèdre accostée au portique latéral nord



## 2.5. Le dispositif d'accès à l'extrémité du portique latéral nord (Pl. VI)

A l'extrémité orientale du portique latéral nord, une vaste salle en saillie au nord apparaît comme un véritable carrefour où l'on accédait, depuis l'extérieur, par un escalier à porche et donnant accès directement au portique frontal et à l'*area sacra* par un escalier à porche en façade sud. Cette salle s'apparente à un vestibule et sera désignée par ce terme dans l'analyse descriptive.

### 2.5.1. Le vestibule

En saillie au nord de 8,52 m (28<sup>3/4</sup> pieds), le vestibule mesure, en œuvre, 13,12 m (44<sup>1/4</sup> pieds) de largeur (axe ouest-est) et 15,02 m (50<sup>1/3</sup> pieds) de longueur (axe nord-sud). Hors œuvre, l'espace interne mesure 11,11 m (37<sup>1/2</sup> pieds) sur 13,12 m (44<sup>1/2</sup> pieds). La longueur de l'espace interne semble modulé d'après la largeur en œuvre du vestibule<sup>34</sup>. 4 bases de piliers internes sont accolés 2 à 2 aux murs ouest et est. 2 puissants massifs de maçonnerie contrefortent les angles en saillie, au nord-ouest et au nord-est.

Les structures de ce corps du monument sont très arasées. Les récupérations des pierres en parement ont affecté les murs, là plus profondément qu'ailleurs. Souvent, le blocage dépasse du niveau d'arase des parements et présente, sous forme d'alvéoles, les traces d'extraction des moellons. La remise en culture a abaissé le niveau des sols de plus de 2 m.

#### 2.5.1.1. Les murs (Fig. 87, 88, 89, 90, 91 et 92)

A l'exception du mur sud, matériaux et maçonnerie sont identiques: emploi de blocs de quartz blond en fondation conduite à partir du paléosol parfois légèrement décaissé, selon la technique de la fondation perdue; assises réglées de moellons de granite dont le module de base ne diffère en rien de celui des moellons employés dans les autres corps du monument en soubassement et, en blocage, utilisation conjointe de granite et de schistes soigneusement mis en place dans les lits de mortier blanc-beige. Quelques différences de mise en œuvre et dans les dimensions sont à souligner.

La fondation du mur ouest (704), large de 1,04 m est couronnée par une assise parementée (au moins en face externe) débordante de 7 cm environ. Son épiderme est aux cotes 96,15 près du péribole du portique et 95,99 à proximité du contrefort d'angle nord-ouest (706). En retrait sur les 2 faces du mur, le soubassement de 0,89 m de largeur (3 pieds) conserve, au mieux, 4 assises (à la cote 96,46). Le noyau du blocage dépasse de 0,50 m. Une rubéfaction continue affecte le parement externe.

La base du soubassement du mur nord (705) est de même largeur que sa fondation: 1,04 m (3<sup>1/2</sup> pieds). L'épiderme de celle-ci est à la cote 95,62, au droit du contrefort d'angle nord-est (707). Les fondations du mur et des contreforts sont liées de même que les soubassements parementés sont chaînés à l'aide de moellons de module 2 à 4. En parement externe, le soubassement présente un ressaut de 7cm au niveau de la cinquième assise (à la cote 96,09) ce qui en réduit la largeur à 0,98 m (3<sup>1/3</sup> pieds). Au-dessus, seules 2 assises subsistent à l'angle du contrefort nord-ouest.

Le mur est (708) est bordé de chaque côté par des tranchées de récupération de matériaux reprises par FORNIER (us 831, côté est et us 835, côté ouest). La fondation, de 1,48 m de largeur (5 pieds) dont l'épiderme est aux cotes 95,62 à l'extrémité sud et 95,50 à l'extrémité nord, est couronnée par une assise parementée. Au-dessus, en retrait de 0,14 m de chaque côté, la base du soubassement large de 1,20 m (4 pieds) comporte 5 assises. Un nouveau ressaut de 7 cm, en parement externe uniquement, réduit la largeur du soubassement à 1,12 m (3<sup>3/4</sup> pieds) aux cotes 95,70 au sud et 95,62 au nord. Une seule assise est conservée au-dessus. On remarque, là encore, que les assises ne sont pas parfaitement horizontales et ont tendance à suivre, en la corrigeant partiellement, la déclivité du sol naturel. Sauf au

<sup>34</sup> Les mesures sont des moyennes à + ou - 2cm selon les variations constatées lors des différents levés d'un même axe et compte tenu des arasements conséquents.

niveau du porche où le parement était masqué par le remblai de rehaussement du sol, le parement externe est rubéfié.

Le mur sud (709) est parementé à l'identique des autres murs mais il s'en distingue par l'emploi d'un mortier moins dense, de couleur plus foncée, ocre, au granulat moins bien trié et au sable plus grossier. Il vient, d'autre part, en raccord entre 2 bases de piliers liés au mur est (us 733) et au mur ouest (us 718) (cf ci-dessous). La moitié orientale de ce mur a été récupérée au-delà de l'épiderme de la fondation et la tranchée de récupération (us 732) est remblayée de mortier détritique mêlé de terre végétale. Son soubassement, arasé à la cote 96,92 et large de 0,89 m (3 pieds), est accolé au soubassement du pilier 718. Observé sur 3 assises en parement interne, il ne montre aucune trace de harpage avec les assises du pilier. Ce point est corroboré par l'observation de la fondation du pilier est (733) dont l'arête ouest exclut toute liaison au niveau des fondations.

Il s'agit bien d'un rajout; vraisemblablement un dispositif -où se situait une porte d'accès depuis l'*area sacra* ou vers celle-ci- non prévu dans le projet architectural initial; en quelque sorte un remords dont les motivations restent à étudier.

### 2.5.1.2. Les bases de piliers (Fig. 92, 93, 94 et 95)

Les piliers internes sont très exactement positionnés dans le prolongement du péribole et du stylobate du portique latéral (respectivement 717 et 718 pour les piliers ouest et, 716 et 733 pour les piliers est). A l'exception de la maçonnerie 718, ils sont très arasés par l'action de récupérateurs de matériaux lesquels ont procédé au creusement de tranchées périphériques afin de récupérer les pierres de parement en profondeur. En fondation, ils sont liés aux murs ouest et est du vestibule.

Le pilier nord-ouest (717) est arasé au niveau de la première assise sur fondation (à la cote 96,21). Sa largeur est de 1,04 m pour une longueur en saillie de 0,98 m.

Le pilier sud-ouest (718) est arasé au niveau du soubassement (cote 96,89) chaîné au soubassement du mur ouest du vestibule. En angle, les moellons du parement sont de module 1 à 3. Sa largeur est de 0,89 m (3 pieds) pour une longueur en saillie de 0,98 m (3<sup>1/3</sup> pieds).

Le pilier nord-est (716) n'est que partiellement déparementé. Le blocage subsiste à la cote 96,43. L'épiderme de la fondation est à la cote 95,69. Le soubassement, conservé au mieux sur 5 assises en parement nord (cote 96,19), est chaîné au soubassement du mur est du vestibule et emploie des moellons de module 1 à 4. Sa largeur et sa longueur en saillie sont également de 0,89 m et 0,98 m.

Le pilier sud-est (733) est arasé au niveau de la première assise sur fondation (cote 95,70) de 1,04 m de largeur pour 0,98 m de longueur en saillie.

Répondant aux 2 bornes maçonnées présentes sous le sol du portique frontal, les piliers 717 et 716 donnent l'alignement du péribole du portique nord et du mur latéral nord de l'escalier oriental; les piliers 718 et 733 donnent l'alignement du stylobate du portique nord et du mur latéral sud de l'escalier. De plus, ils donnent l'alignement du mur de clôture de l'*area sacra*. Ces piliers seraient donc des bornes topographiques. Cependant, à l'inverse de ce que l'on constate sur les bornes du portique frontal, ces piliers sont chaînés aux murs du vestibule. Ceci leur confère aussi un rôle structurel. Ces piliers devaient monter jusqu'aux charpentes, la grande portée le justifiant naturellement en l'absence de murs de refend. Lors de la mise en œuvre des bornes, des harpes d'attente ont dû être réservées. La récupération des parements en occulte toute trace.

### 2.5.1.3. Les contreforts (Fig. 96, 97 et 98)

Le contrefort nord-ouest (706) est, au niveau d'arasement, en saillie de 1,42 m (4<sup>3/4</sup> pieds) à l'ouest et de 1,64 m (5<sup>1/2</sup> pieds) au nord. La fondation à gros blocs de quartz blond, aux cotes 95,83 à l'angle nord-ouest et 95,78 à l'angle sud-est, déborde de 0,30 m sur la face nord du contrefort, au point le plus bas du sol naturel. Les 2 assises inférieures de moellons parementés de module 1 à 4, donnent une

longueur de 2,98 m (10 pieds) côtés ouest et nord, à la cote 96,11. Cette mesure est réduite à 2,84 m (9 <sup>1/2</sup> pieds) au niveau de la seule assise en place en retrait de 7cm, à la cote 96,11. Le blocage de pierrailles de granite et de schiste est arasé à la cote 96,25.

Le contrefort nord-est (707) est très mal conservé. Sa structure et ses dimensions sont identiques à celles du contrefort nord-ouest. La récupération des matériaux à profondément affecté la moitié est de la fondation dont l'épiderme est aux cotes 95,43 à l'angle nord-ouest et 95,39 au contact du mur 708. Seules les 2 assises inférieures de moellons sont conservées à l'angle nord-ouest du contrefort à la cote 95,50.

Au point le plus bas du site, ces puissants massifs contrefortent le chaînon faible du vestibule: sa face nord et, plus largement, la partie saillante sans contrebutee par le portique et les 2 escaliers. Aux forces induites par la couverture, s'ajoutent les fortes poussées du remblai de rehaussement du sol de près de 2,50 m de hauteur (cf ci-dessous).

Qu'en élévation ces contreforts fussent vides et qu'un escalier y fût aménagé est une hypothèse à envisager dans une perspective de tour à étage en superstructure du vestibule.

#### 2.5.1.4. Les niveaux en remblai d'exhaussement du sol (Fig. 99)

Le niveau d'arasement du remblai du caisson est en double déclivité ouest-est et sud-nord aux cotes respectives 96,80 et 96,55; 96,72 et 96,38. Le sol de circulation du vestibule devait être de plain-pied avec le sol du portique à la cote 98,50. On ne peut toutefois exclure totalement l'hypothèse d'une marche à mi-mur entre le portique et le vestibule, ce qui ramènerait le sol à la cote 98,25 environ.

Le remblai est perturbé par une tranchée de récupération reprise par FORNIER le long du mur 708 (us 835) et autour des piliers 716 et 717.

Au niveau du pilier 717 (Fig. 99, coupe C-C) on observe:

- us 731: schiste en plaquettes et limon ;
- us 853: éclats de granite, fragments de briques et sable détritique de 0,10m d'épaisseur;
- us 854: schiste en plaquettes de 0,10m à 0,15m d'épaisseur;
- us 855 : limon brun.

L'épiderme du paléosol (us 855) apparaît à un niveau inférieur de 5cm à la semelle de fondation, à la cote 96,11. L'us 854 est un épandage de matériaux extraits lors du creusement des fondations recouvert par le niveau de travail (us 853). L'us 731 constitue la base (environ 0,50 m) du remblai d'exhaussement de sol du vestibule; les matériaux proviennent du sol naturel et du sous-sol.

En paroi de la tranchée 835 dont le fond n'atteint pas le paléosol -tout au moins en partie sud- on observe (Fig. 99, coupe E-E):

- us 731;
- us 833: éclats de granite et sable détritique dont l'épiderme est à la cote 95,86.

Là encore, on identifie le niveau de travail (us 833) sous le remblai d'installation de sol.

En paroi de la tranchée de récupération du mur sud (us 732), au niveau de la jonction avec le pilier 733, la stratification est un peu plus complexe. Le paléosol (us 830) a été reconnu à la cote 95,50. On observe (Fig. 99, coupe F-F):

- us 731;
- us 845: éclats de granite et mortier détritique de 0,10m d'ép.
- us 839: limon brun mêlé de plaquettes de schiste de 0,15m d'ép.;
- us 833: éclats de granite, fragments de briques, mortier et sable détritiques de 0,30m d'ép.;
- us 838: schiste en plaquettes d'environ 0,15m d'ép.

L'us 838 résulte de l'épandage, sur le paléosol, des matériaux extraits lors du creusement de la tranchée de fondation du pilier ou du mur 708 et l'us 833 est le niveau de travail associé à ce structures. Les us

839 et 845 sont vraisemblablement relatives à l'adjonction du mur 709: épandage issu du creusement de la fondation et niveau de travail. Le tout est recouvert par le remblai d'installation de sol.

### 2.5.2. L'escalier à porche d'accès à l'*area sacra* (Fig. 100, 101 et 102)

L'escalier est précédé par une salle rectangulaire de même largeur que le vestibule identifiée à un porche d'où, par une volée d'une largeur supérieure à celle de l'escalier du *pronaos*, on accédait à l'*area sacra*.

#### 2.5.2.1. le porche

Il est délimité par les murs ouest (704) et est (708) du vestibule qui se prolongent, pour le premier, en mur d'échiffre de l'escalier et, pour le second, jusqu'au stylobate d'entrée du porche (us 711). Ses dimensions internes sont les suivantes: 11,11 m (37 <sup>1</sup>/<sub>2</sub> pieds) en axe ouest-est et 3,12 m (10 <sup>1</sup>/<sub>2</sub> pieds) en axe sud-nord en prenant en compte le parement du soubassement du stylobate à son niveau d'arasement <sup>35</sup>.

A son extrémité sud, le mur ouest (704) conserve 2 à 4 assises en soubassement et 1 à 2 assises en élévation (à la cote 96,39). En bout de mur, le parement en retrait sur l'assise de couronnement de la fondation a disparu. A son extrémité nord, une assise en retrait de 7 cm sur chaque face est conservée (à la cote 96,35); la largeur du mur à ce niveau est de 0,89 m (3 pieds).

Le mur est (708) est arasé au niveau de la première assise de soubassement, de 1,20 m (4 pieds) de largeur, à la cote 95,83. En élévation, il devait conserver la largeur qu'il affecte en façade du vestibule, 1,12 m.

Le stylobate conserve en soubassement, de 1,20 m de large (4 pieds), 1 assise parementée à son extrémité ouest (cote 96,24) et 2 assises à son extrémité est (cote 95,97). Cette apparente contradiction trouve sa justification dans le mode de fondation à redans comme sur le stylobate du portique frontal. La fondation à blocs de quartzite, liée aux murs latéraux et non débordante par rapport au soubassement parementée est édifiée à partir du paléosol en déclivité de 0,40m d'ouest en est, aux cotes respectives 96,22 et 95,79.

L'arasement très profond des niveaux sous-jacents au sol de circulation du porche montre un cisaillement à l'oblique des dits niveaux jusqu'au paléosol (us 787)<sup>36</sup>. Cet état de fait est à corréler avec la tracé du fossé de parcellaire reconnu au cadastre ancien et évoqué à propos du stylobate du portique latéral (Fig. 3). On observe:

-us 737: schiste en plaquettes mêlé de limon extraits du sous-sol, arasé au mieux et d'ouest en est, aux cotes 96,87 et 96,38 ;

-us 786: pierrailles et blocs de quartzite, éclats de granite et mortier détritique d'une épaisseur qui peut atteindre 0,20 m.

L'us 786 est un niveau de travail dans lequel on note la présence de nombreux quartzites destinés vraisemblablement, à l'origine, au blocage de maçonnerie de l'escalier. L'us 737 constitue la base du traditionnel remblai d'installation du sol de circulation du porche. Ce dernier, à priori de plain-pied avec le sol de circulation du vestibule, devait se situer à la cote 98,50 environ. En fait, pour des raisons tenant au nombre impair de marches dans les sanctuaires romains, il faut envisager un sol à un niveau légèrement inférieur de la valeur d'une contremarche, soit 98,30 m environ, ce qui implique un exhaussement de 2m de hauteur au moins.

<sup>35</sup> Cette dimension s'établirait à 3,19 m si l'on restituait un ressaut.

<sup>36</sup> Notre rapport 1995, p. 20 - 24.

En paroi de la tranchée de récupération du mur sud (us 732), au niveau de la jonction avec le pilier 733, la stratification apparaît plus complexe. Le paléosol (us 850) a été reconnu à la cote 95,55. On observe (fig. 99, coupe D-D):

-us 737 ;

-us 845: éclats de granite et mortier détritique de 0,15m d'ép.;

-us 846: limon brun de 5cm d'ép.;

-us 847: éclats de granite, mortier et sable détritiques de 0,10m d'ép.;

-us 848: limon brun d'épaisseur équivalente;

-us 849: schiste en plaquettes d'environ 0,15m d'ép.

La stratigraphie est proche de celle du remblai du vestibule (cf ci-dessus) avec 2 niveaux de travail successifs (us 847 et 845), le premier correspondant à l'édification du pilier ou du mur 708 et le second au rajout du mur 709.

### 2.5.2.2. L'escalier

Coffré par le mur ouest du vestibule prolongé en mur d'échiffre, par le stylobate du porche et par le mur de clôture de l'*area sacra* (us 712), cet escalier était plus large que l'escalier d'accès au pronaos puisqu'il mesurait 11,33 m (38<sup>1/4</sup> pieds).

L'excavation de fondation du blocage de maçonnerie déborde de 0,82 m par rapport à l'extrémité du mur d'échiffre; sa largeur atteint 4,16 m. Le fond de l'excavation semble aménagé à l'horizontale. C'est du moins ce que suggère le décaissement du substrat sur 0,25 m de profondeur (à la cote 95,87) côté ouest tandis qu'à l'est où le sol naturel est plus bas, le paléosol n'est que partiellement décaissé (à la cote 95,86).

Le remplissage de l'excavation se composait d'un radier de pierrailles de quartzite et de blocs plus importants sur les marges avec quelques éléments de granite et de faluns (us 739). Sur ce radier était coulé le blocage de maçonnerie en blocs de quartzite dans un mortier gris-blanc (us 738). Ce blocage est conservé uniquement contre le mur ouest, sur une épaisseur de 0,40 m environ. Il est arasé à la cote 96,41.

La restitution de la volée se heurte à 2 incertitudes: le niveau du sol de l'*area sacra* au pied de l'escalier et le niveau du sol du porche. Dans l'*area sacra*, le sol est arasé au niveau d'un remblai de schistes en plaquettes étalé sur le paléosol (us 746) conservé, au mieux, à la cote 96,15. En toute hypothèse, l'épiderme du sol est estimé à la cote moyenne 96,20. Le niveau du sol de circulation du vestibule est estimé -en fonction des arguments exposés dans le paragraphe consacré au sol du portique latéral- à la cote 98,50. Dès lors, la différence de niveau atteint 2,25 m. Or, pour rester dans le module de marche proposé pour l'escalier du *pronaos* et conserver un nombre de marches impair, il est impératif que le sol de circulation du porche soit plus bas d'une vingtaine de centimètres soit autour de la cote 98,30. Dans cette hypothèse, il est plausible de restituer une volée de 9 marches de 0,46 m de largeur pour une hauteur de 0,22 m. Ceci suppose l'existence d'un gradin supplémentaire à mi-mur entre le porche et le vestibule avec la difficulté supplémentaire représentée par la présence d'une porte;

### 2.5.3. L'escalier à porche d'accès depuis l'extérieur (Fig. 103, 104, 105, 106, 107 et 108)

L'accès au vestibule s'opère par un escalier à un porche inscrit dans le prolongement du portique latéral et de même largeur que celui-ci.

#### 2.5.3.1. Le porche

le porche est délimité par 2 murs latéraux dans l'axe du péribole du portique pour le mur nord (714) et dans l'axe du stylobate pour le mur sud (713). Un mur stylobate le ferme à l'est (715). Les dimensions internes du porche sont de 4,44 m en axe ouest-est (15 pieds) et 4,74 m en axe sud-nord (16 pieds).

Les murs latéraux se prolongent à l'est en murs d'échiffre de l'escalier. Leur longueur atteint 9,86 m (33<sup>1/4</sup> pieds). Observées en paroi externes, les fondations en blocs de quartzite en léger débordement par rapport au soubassement sont du type à fondation perdue et à redans selon le principe observé sur le stylobate du portique. L'épiderme de la fondation est, pour ce qui concerne le mur sud, et d'ouest en est, aux cotes 95,73 et 95,19, soit une déclivité de 0,54 m. Pour le mur nord les cotes respectives sont 95,53 et 95,15, soit une déclivité de 0,40 m environ. L'épiderme de la fondation correspond, à quelques centimètres près, à l'épiderme du paléosol. La maçonnerie des soubassements est identique à celle des autres murs. D'une largeur de 0,89 m (3 pieds), le soubassement conserve, au mieux, 6 assises aux cotes 96,39 pour le mur sud et 96,14 pour le mur nord. Arasé en gradins, le mur sud présente un parement externe jointoyé au fer de très bonne facture, dégradé à l'extrémité est du mur. Le parement a totalement disparu en bout de mur. Le mur sud, moins bien conservé, présente en parement externe de fortes traces de rubéfaction et de fumigation conséquences d'un brasier dont les restes ont été observés sur le sol extérieur (cf ci-dessous). L'extrémité orientale est arasée au niveau de la fondation.

Le stylobate (us 715) est totalement déparementé sur sa face ouest. Sur une fondation à blocs de quartzite, le soubassement est arasé aux cotes 95,90 au nord et 96,00 au sud. Le chaînage du soubassement avec le soubassement des murs latéraux est avéré. La largeur du soubassement est restituable à 0,89 m.

Le remplissage du caisson du porche est perturbé dans sa périphérie: tranchées de récupération reprises par FORNIER (us 836) et sondages d'évaluation de 1990 (us 851). Suite au vidage partiel de ces tranchées, la stratigraphie a été observée en paroi et relevée en 2 points.

Contre le mur 708, le fond de la tranchée qui correspond à la base de l'assise de couronnement de fondation a atteint le niveau de limon anthropique bien identifié au paléosol (us 830), à la cote 95,53.

On observe (Fig. 99, coupe E-E):

-us 734: schiste en plaquettes et limon ;

-us 832: couche de 0,20 m environ, d'éclats de granite et sable détritique.

Contre le mur 713 où la tranchée moderne atteint l'épiderme du paléosol à la cote 95,59, on observe (Fig. 99, coupe F-F):

-us 837: couche de limon brun de 0,10m d'épaisseur ;

-us 832.

L'us 832 est un niveau de travail associé à l'édification des murs et les niveaux 837 et 734 constituent la base du remblai du caisson composé de matériaux provenant du substrat. Ce remblai est arasé aux cotes 96,25 et 96,16 d'ouest en est et, 96,28 et 96,11 du sud au nord.

### 2.5.3.2. L'escalier

Sa largeur est celle du porche: 4,74 m. La fondation est constituée par un fort blocage de maçonnerie coffré par les murs d'échiffre, attaqué en partie est par le pic des démolisseurs. Aucune trace de la limite orientale de l'escalier n'est observable: les niveaux archéologiques ont disparu, décaissés par une excavation moderne (us 819), comblée de terre végétale qui recoupe ou tout au moins atteint le substrat. Seule la limite occidentale de cette excavation linéaire sud-nord est observée dans les limites de la fouille. La confrontation avec le plan cadastral napoléonien montre qu'il s'agit d'un fossé de limite parcellaire (Fig. 3). Le substrat dégagé est en fort pendage ouest-est aux cotes 94,92 à l'aplomb du blocage de maçonnerie et 94,69 à l'est. Le blocage repose sur un radier de pierrailles de quartzites (us 736) vaguement disposées en hérisson directement sur le substrat. Sur le radier, le blocage de fondation (us 735) se compose de pierrailles et de blocs plus importants en quartzite blond ennoyés dans un mortier gris-blanc à pâte très homogène. Au mieux, il est conservé sur environ 0,50 m d'épaisseur (à la cote 95,96) et constitue un soubassement extrêmement compact et solide.

La restitution de l'escalier reste très hypothétique. On ne connaît ni le niveau du sol extérieur ni celui du sol du porche, ni la longueur de l'emmarchement. Par comparaison avec les autres escaliers étudiés, on suppose que l'emmarchement débordait au-delà de l'extrémité des murs d'échiffre à 4,60 m du stylobate du porche. Une estimation de longueur d'emmarchement de 5,30 m est possible. A l'instar du porche d'accès côté *area sacra*, on peut estimer le niveau du sol du porche à la cote 98,25. Ceci implique une marche à mi-mur dans le mur de fond du porche, le sol du vestibule étant restitué autour de la cote 98,50 (cf ci-dessus). Le niveau du sol extérieur, au pied de l'escalier, est plus malaisé à estimer. Si le substrat est à la cote 94,69, le niveau du paléosol peut être situé à partir des cotes relevées de part et d'autre des murs d'échiffre (95,19 et 94,95) aux alentours de la cote 95,00. Une recharge de 0,25 m environ est plausible compte tenu de l'intensité du passage à cet endroit. La dénivellée s'établit aux environs de 3 m. Dans cette hypothèse, une volée de 13 marches de 0,40 m de profondeur pour une hauteur de 0,23 m est restituable.

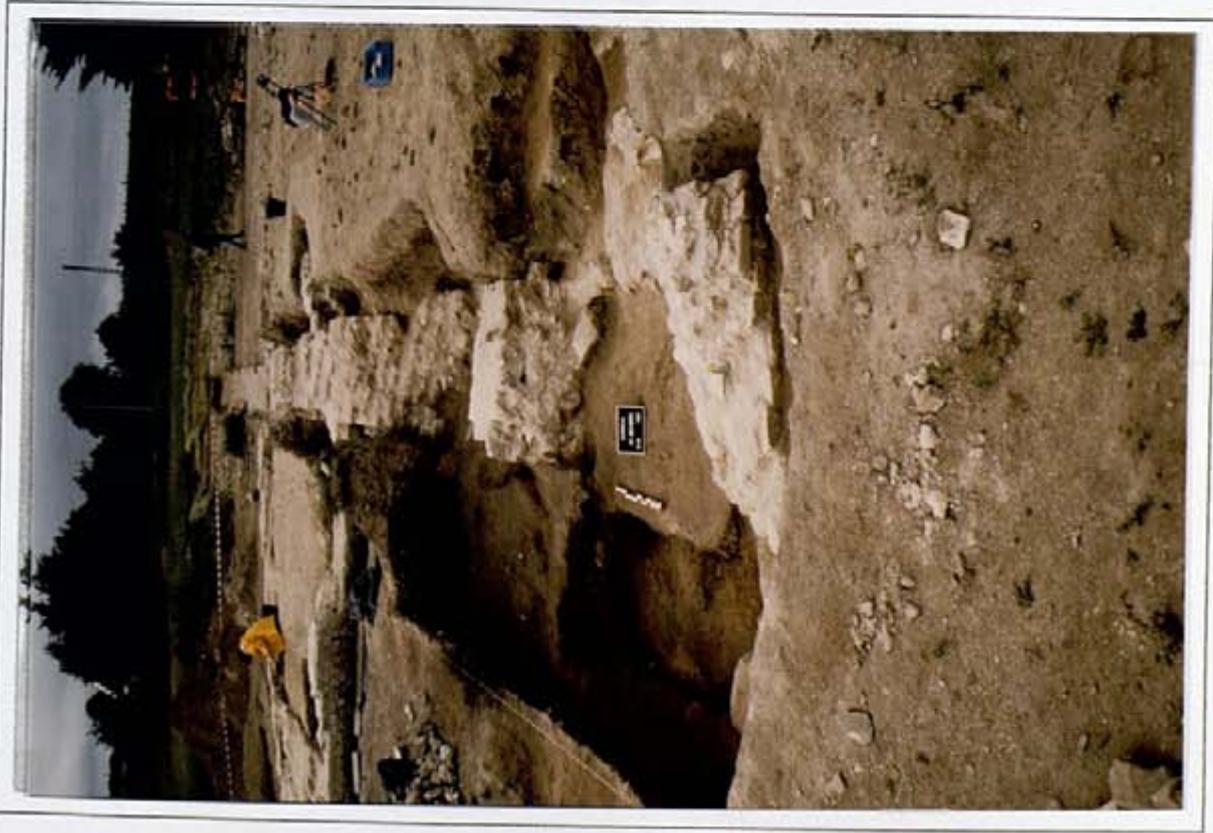


Fig. 87: Mur est du vestibule, vu du nord

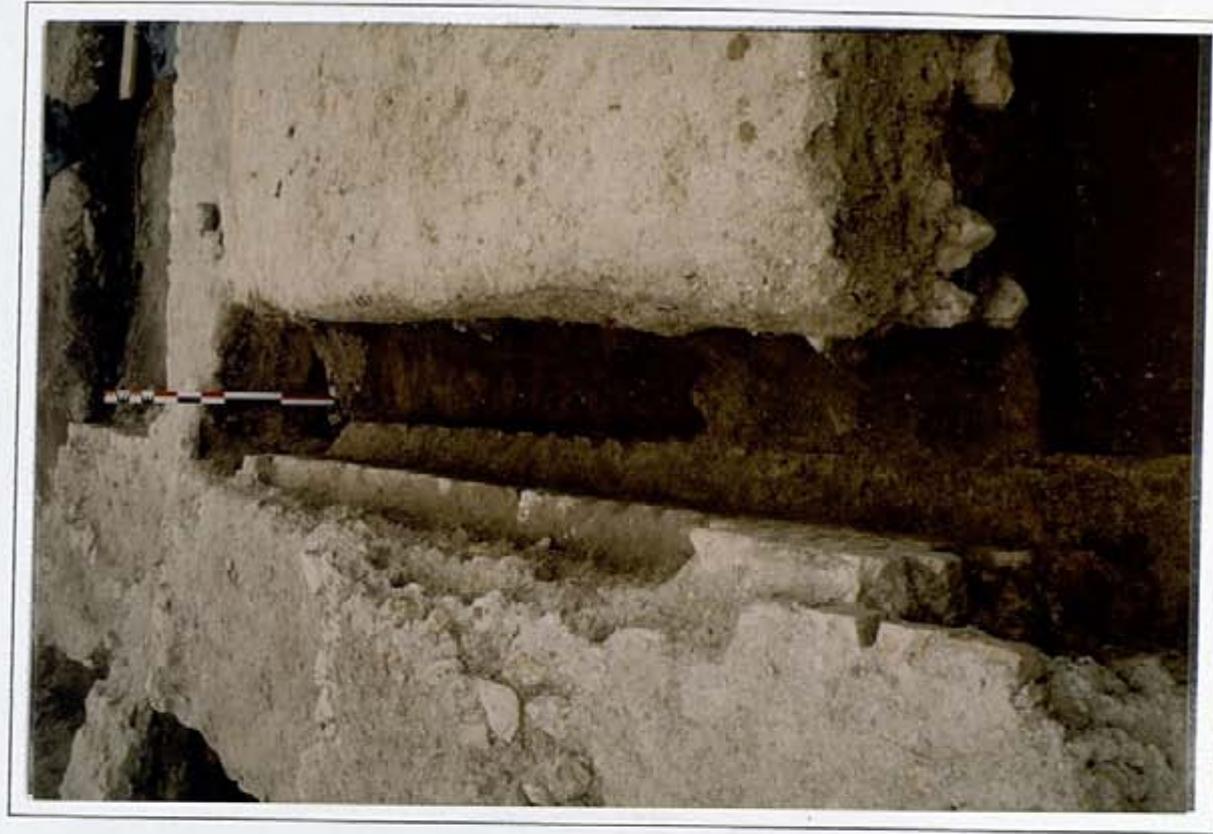


Fig. 88: Mur est du vestibule et tranchée Fornier, vus du sud

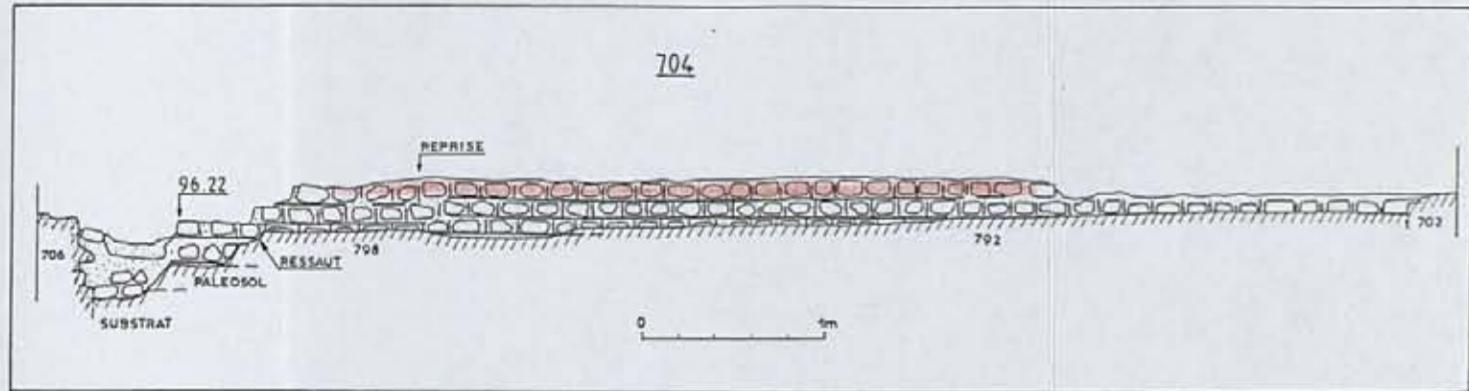


Fig. 89: Relevé du parement externe du mur ouest du vestibule

En rouge : rubéfaction

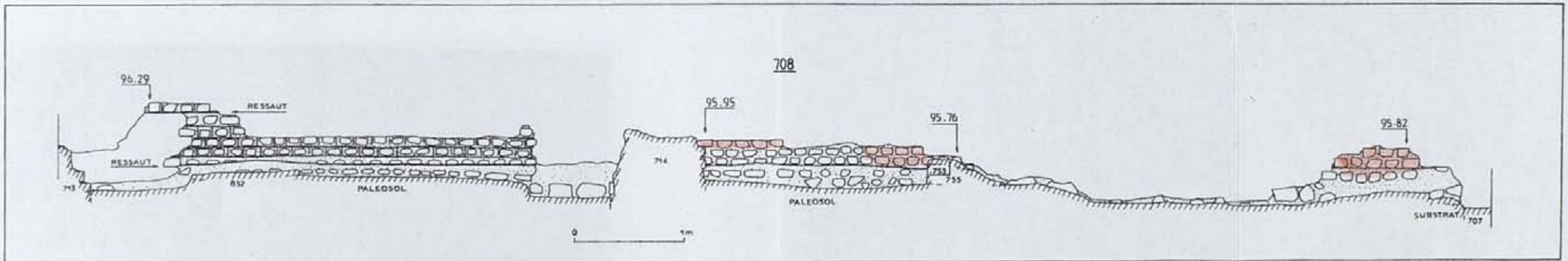


Fig. 90: Relevé du parement externe du mur est du vestibule



Fig. 91: Aspect du parement externe du mur nord du vestibule et chainage au contrefort nord-ouest

Fig. 92: Adjonction du mur sud du vestibule à la base de pilier sud-ouest (718)





Fig. 93: Vestibule; fondation du pilier sud-est (733)



Fig. 94: Vestibule; base du pilier nord-ouest et sa liaison au mur ouest



Fig. 95: Vestibule; base du pilier nord-est (716) et sa liaison au mur est

Fig. 96: Vestibule; contrefort d'angle nord-ouest vu du nord

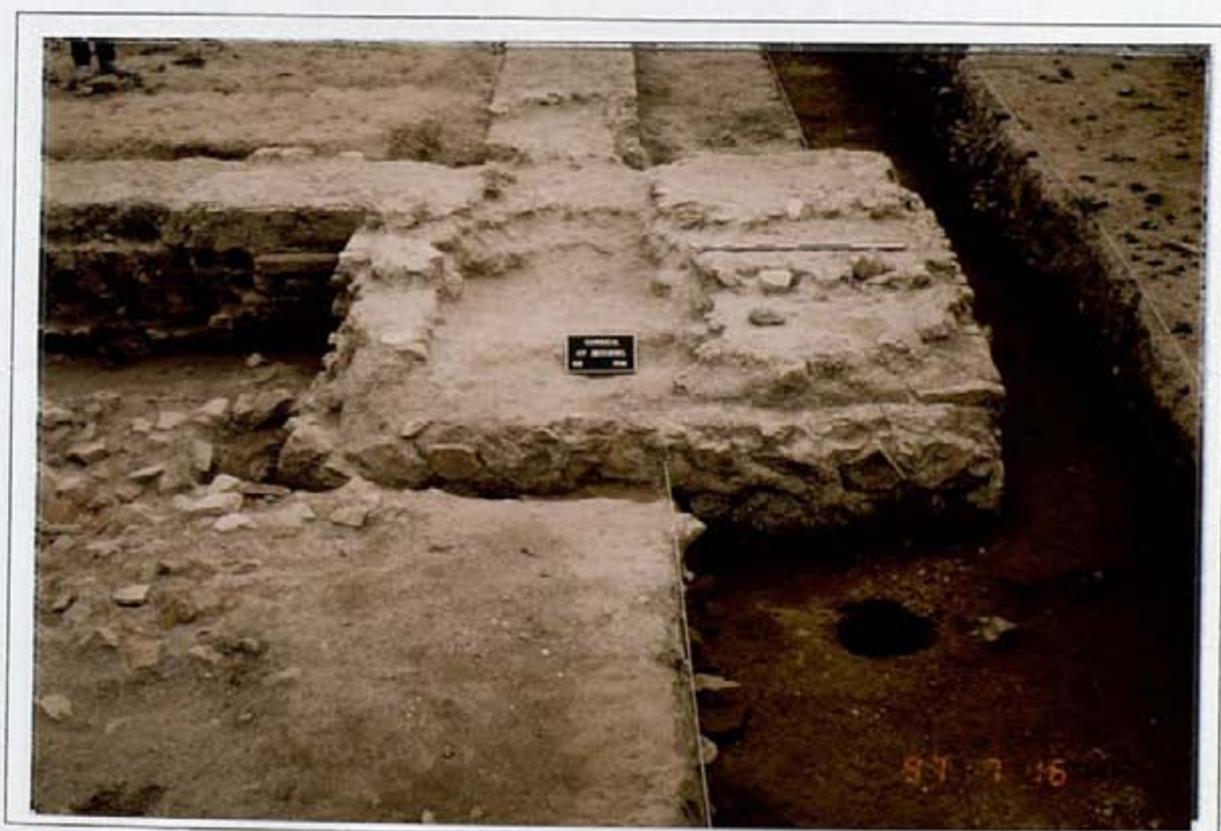
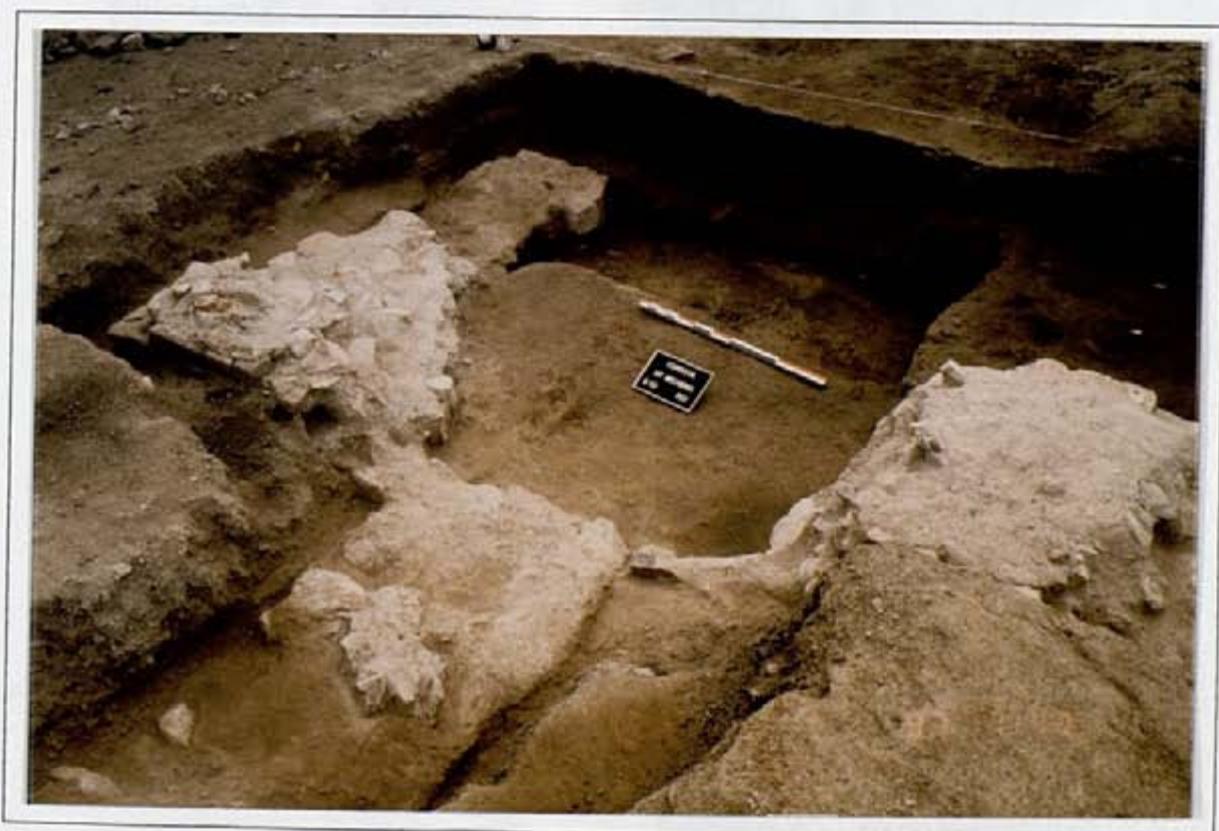




Fig. 97: Vestibule; contrefort d'angle nord-ouest, vu de l'est

Fig. 98: Vestibule; contrefort d'angle nord-est vu de l'ouest



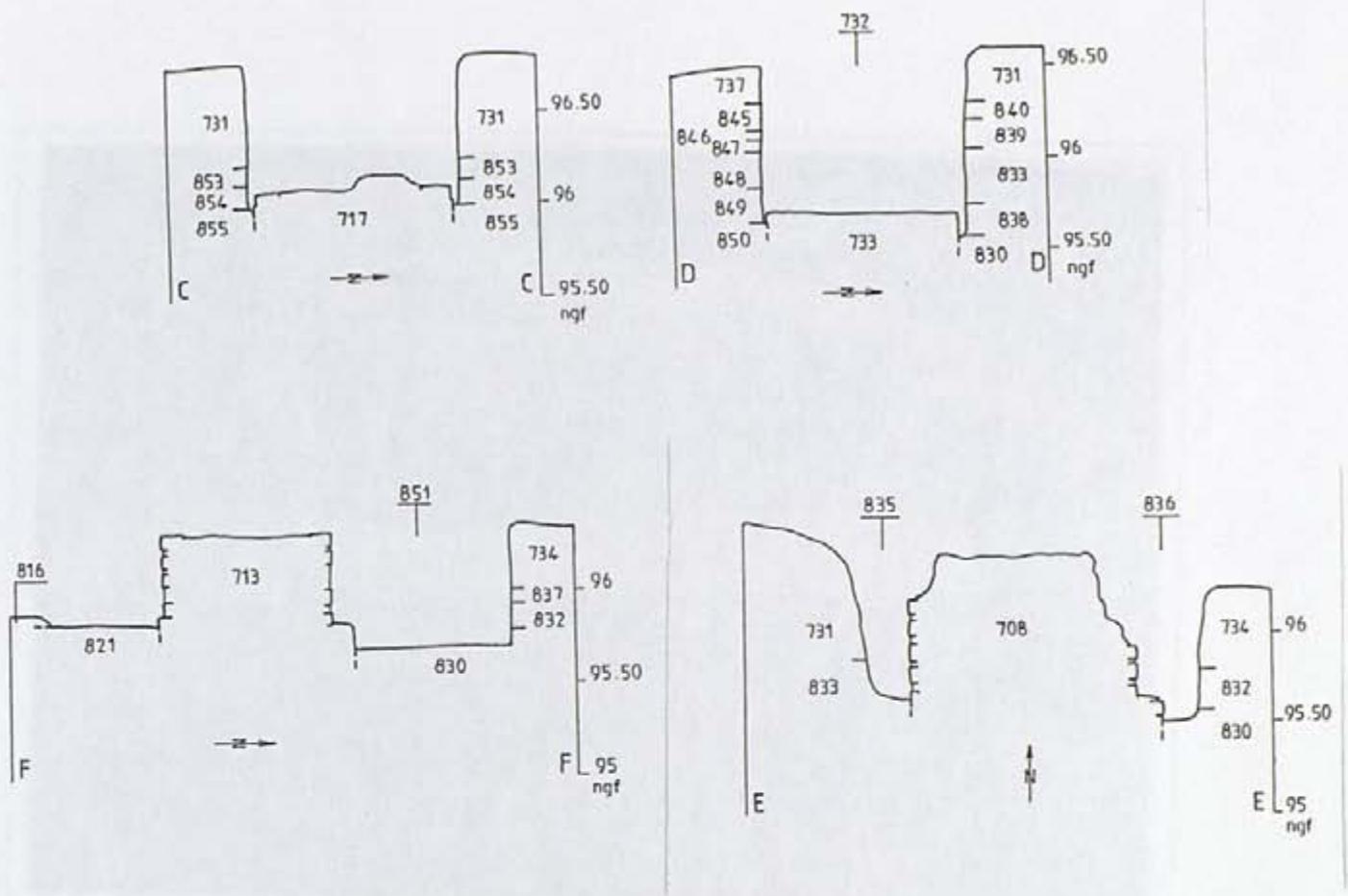


Fig. 99: Coupe des niveaux sous-jacents aux sols;  
 C-C: Vestibule  
 D-D: Vestibule et porche sud  
 E-E: Vestibule et porche est  
 F-F: Porche est

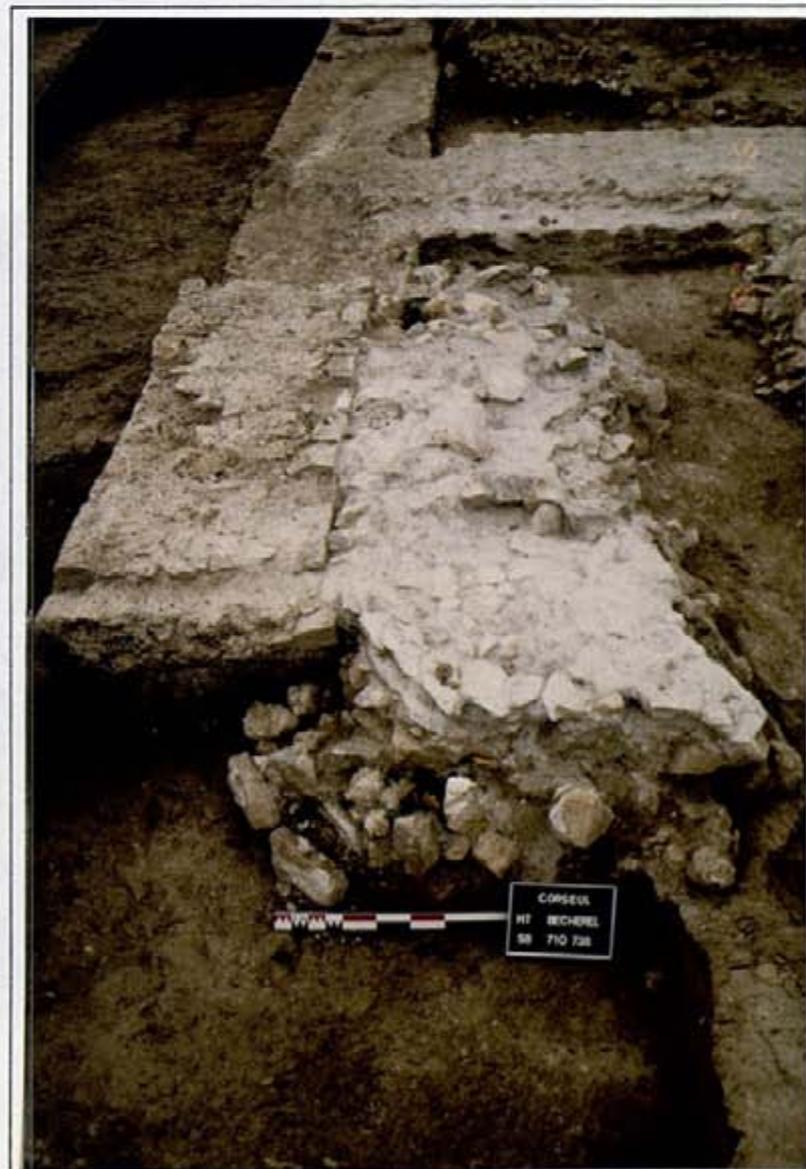


Fig. 100: Massif de maçonnerie en fondation de l'escalier d'accès depuis l'area sacra et mur d'échiffre



Fig. 101: Fondation de l'escalier d'accès au vestibule depuis l'*area sacra*, vu de l'est

Fig. 102: Porche d'accès au vestibule de l'escalier oriental (vu de l'ouest)





Fig. 103: Mur latéral sud du porche de l'escalier d'accès oriental au vestibule

Fig. 104: Mur latéral sud du porche de l'escalier d'accès oriental au vestibule, détail du parement externe



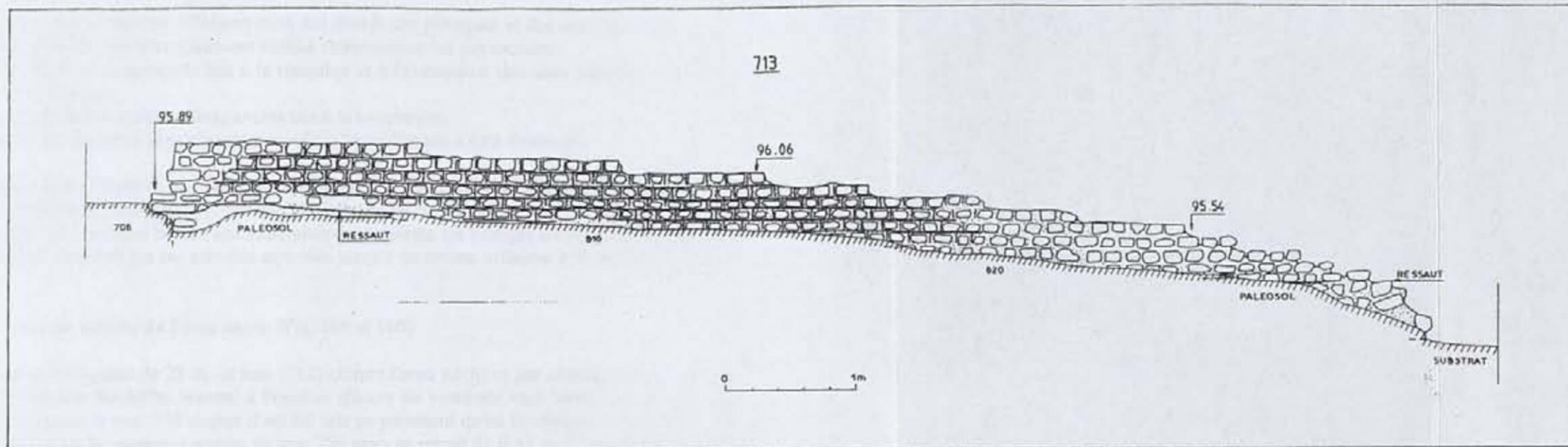


Fig. 105: Maçonnerie de fondation de l'escalier d'accès oriental au vestibule, vu du nord

Fig. 106: Maçonnerie de fondation de l'escalier d'accès oriental au vestibule, vue dans l'axe



Fig. 107: Relevé du parement externe du mur sud du dispositif oriental d'accès au vestibule



En rouge : rubéfaction

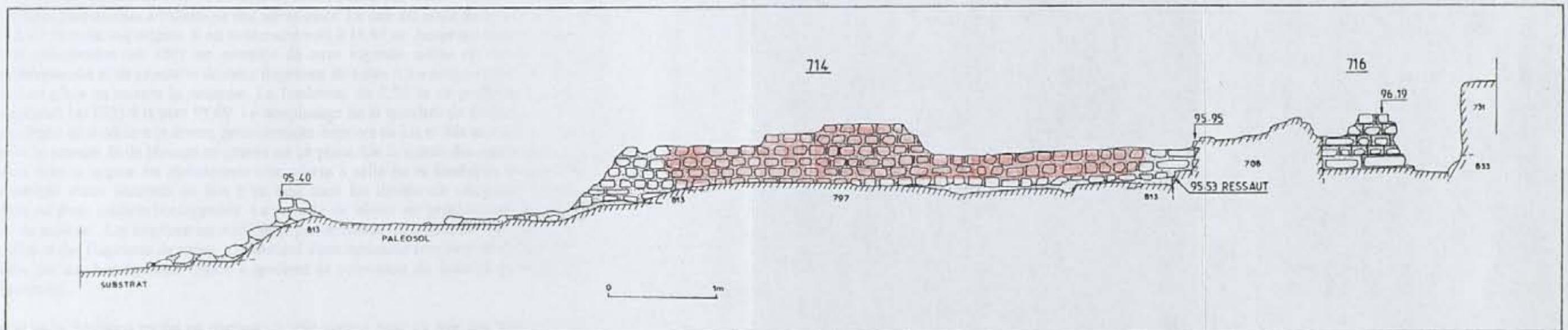


Fig. 108: Relevé du parement externe du mur nord du dispositif oriental d'accès au vestibule

## 2.6. L'area sacra

La cour du sanctuaire -le *temenos* grec- est délimitée par les murs stylobates des 3 portiques et le mur de clôture à l'est. Ses dimensions internes sont les suivantes: 71,15 m en axe ouest-est (240 pieds) et 65,50 m (221 pieds) en axe sud-nord. Par rapport à l'axe de symétrie de l'ensemble *fanum pronaos*, on doit noter une différence de 1 pied entre la moitié sud de la cour qui mesure 32,60 m et la partie nord qui mesure 32,90 m.

L'étude de la cour se restreint à l'observation des abords des portiques et des accès au vestibule nord et au *pronaos*. 3 points ont principalement motivé l'intervention sur ces secteurs:

- la recherche des aménagements liés à la réception et à l'évacuation des eaux pluviales, notamment à l'aplomb des portiques;
- l'identification du sol et des aménagements liés à la circulation;
- la recherche de structures ressortissant aux cultes: bases d'autels à titre d'exemple.

Le décapage d'une bande de 3 m de largeur le long du stylobate de la galerie latérale nord qui devait permettre d'observer l'état des lieux sur une longueur de 60 m n'a pas apporté les données escomptées. A l'exception de 2 secteurs limités aux extrémités du stylobate, les vestiges archéologiques ont été profondément remaniés par les activités agricoles jusqu'à un niveau inférieur à la semelle de fondation du mur.

### 2.6.1. Le mur de clôture de l'area sacra (Fig. 109 et 110)

Décapé sur une longueur de 28 m, ce mur (712) clôture l'area sacra et par conséquent le sanctuaire, à l'est. Il sert de mur d'échiffre oriental à l'escalier d'accès du vestibule vers l'area sacra. En parement externe il prolonge le mur 708 auquel il est lié tant en parement qu'en fondation. Le parement interne n'est pas aligné sur le parement interne du mur 708 mais en retrait de 0,14 m ( $1/2$  pied environ) à partir du stylobate du porche de l'escalier. Sa largeur en élévation s'établit à 0,98 m ( $3^{1/3}$  pieds). La semelle de fondation est débordante de 0,12 m environ en face externe. Au mieux, l'élévation n'est conservée que sur 2 assises parementées à l'identique des autres murs. Le mur est arasé au niveau de la semelle de fondation à 10,30 m de son origine. Il est totalement volé à 11,40 m. Jusqu'aux limites du décapage, la tranchée de récupération (us 750) est comblée de terre végétale mêlée de mortier détritique, de pierrailles de quartzite et de granite et de rares fragments de tuiles. Une coupe réalisée à l'aplomb de la maçonnerie en place en montre la structure. La fondation, de 0,70 m de profondeur est exécutée à partir du paléosol (us 865) à la cote 95,60. Le remplissage de la tranchée de fondation se compose de blocs de quartzite de module très divers, grossièrement disposés en lits et liés au mortier de chaux. Sur la fondation, le premier lit de blocage en granite est en place. De l'examen des parois de la tranchée de récupération dont la largeur est globalement équivalente à celle de la fondation il ressort qu'aucune structure antique n'était accostée ou liée à ce mur dans les limites du décapage. D'autre part, la stratigraphie est d'une parfaite homogénéité. La semelle de labour est pratiquement en interface avec l'épiderme du paléosol. Cet interface est matérialisé par un mince lit de mortier détritique d'où pointent des pierrailles et des fragments de tuiles. La paléosol d'une épaisseur moyenne de 0,20 m à 0,30 m est remarquable par son homogénéité: limon à gradient de coloration du brun au jaune au contact du substrat briovérien.

La faiblesse de la fondation exclut un quelconque rôle porteur pour ce mur qui apparaît bien comme une simple clôture. Aucun élément ne vient à l'appui d'une hypothétique entrée monumentale ou d'une simple ouverture dans l'axe du temple.

La tranchée de récupération est recoupée par un fossé ouest-est comblé de terre végétale. Il s'agit d'une division parcellaire identifiée sur les plans cadastraux.

## 2.6.2. La cour à l'angle du portique nord et du vestibule et en avant de l'escalier d'accès au vestibule (sondage 81) (Pl. VI; Fig. 111, 112 et 113)

Dans l'ensemble du secteur, le décapage de la terre arable a mis en évidence l'épiderme globalement plan d'un niveau de schiste en plaquettes remarquablement homogène (us 746), masqué ou décaissé sur de faibles surfaces.

A l'angle des murs 701 et 704, le niveau 746 est recouvert par une plage de terre noire à fragments de tuiles érodés, d'une épaisseur maximale de 5 cm contenant quelques tessons de céramique des II<sup>e</sup> - III<sup>e</sup> siècles et des coquilles d'huîtres (us 745). A proximité, une légère dépression du niveau 746 était comblée par quelques moellons de grand module provenant manifestement du chaînage d'angle des murs voisins (us 794).

En limite ouest de la zone décapée, le niveau 746 est décaissé et remblayé par une couche de terre jaune limoneuse de 5 à 10 cm de puissance, ennoyant de rares fragments de tuiles et des nodules de mortier rose (us 799). A l'angle sud-ouest du secteur décapé, le niveau 746 est également décaissé et remblayé par une couche de terre brune de même épaisseur, contenant des tuiles roulées et quelques tessons de céramique des I<sup>e</sup> et II<sup>e</sup> siècles (us 795). Ces 2 us sont en interface avec le niveau sous-jacent à l'us 746 (us 807).

Un sondage de 12 m<sup>2</sup> (6 m x 2 m) a été exécuté dans le niveau 746 à l'angle des murs 701 et 704 (S81) jusqu'au substrat. La stratigraphie en est extrêmement simple et morné:

-us 746: niveau de schiste en plaquettes provenant du substrat, très homogène, de 12 à 26 cm d'épaisseur, dépourvu du moindre mobilier;

-us 807: limon à gradient de coloration du brun au jaune, de 12 à 20 cm d'épaisseur reposant sur le substrat. Fouillée en 3 passes successives, cette couche a livré dans les 2 tiers supérieurs des charbons de bois, des nodules de terre cuite et des tessons de céramique gallo-romaine précoce (Drag 4/22 de gaule centrale, Drag. 15/17 de gaule du sud, sigillée ind. de Montans (?); frag. de cruche à engobe blanc, fumigée (vases bobines et Menez 96);

-l'us 807 est recoupée, à l'angle des murs 701 et 704, par une fosse quadrangulaire (us 808) de 1,80 m sur 0,70 m pour 0,25 m de profondeur, recoupant aussi le substrat sur 6 cm. Cette fosse est comblée par des plaquettes de schiste (us 809).

Le substrat de schiste briovérien, suivant en cela les autres secteurs du site, est en légère déclivité sud-nord et ouest-est, aux cotes 96,11 à 96,00.

L'us 807 constitue le paléosol. L'horizon anthropique renferme un mobilier gallo-romain précoce induisant un TPQ vers le milieu du I<sup>e</sup> siècle. On doit noter l'absence de mobilier caractéristique de la Tène D2 ou des périodes antérieures. Son épiderme se situe à la cote moyenne 96,18. Le paléosol apparaît directement sous les us 795 et 799.

La fosse 808, dans une configuration identique à celle que l'on a signalé dans le sondage 2 de la galerie du *fanum* (cf ci-dessus) est sans doute à mettre en relation avec la phase de construction.

Le niveau de schiste 746 résulte de l'épandage des matériaux extraits lors du creusement des fondations. Il constitue le sol ou tout au moins le radier du sol de la cour aux abords de cette partie de l'édifice. L'interrogation subsiste sur la présence d'un éventuel revêtement du sol qui, en tout état de cause aurait disparu en avant de l'escalier d'accès au vestibule où le niveau 746 est en interface avec la semelle de labour et en pendage ouest-est (entre les cotes 96,28 et 95,86) suivant en cela le pendage du sol actuel. A l'angle des murs 701 et 704, l'épiderme de l'us 746 est également en déclivité ouest-est (entre les cotes 96,46 et 96,38); par contre, il est à peu près plan dans l'axe sud-nord -légèrement relevé contre le mur 701- à la cote moyenne 96,30. L'us 745 pourrait représenter soit l'ultime vestige de la couche d'occupation soit un reliquat de couche d'incendie d'autant que le sol 746 présente, à cet endroit, une légère rubéfaction. Il faut cependant constater l'absence de niveau de travail ce qui laisse plutôt supposer la disparition de la surface de circulation. En marge sud, la couche 746 a disparu dans les travaux agricoles tandis qu'en marge ouest, au niveau de l'us 799, il est possible qu'il n'ait jamais existé compte tenu du niveau hypsométrique du paléosol (96,44).

### 2.6.3. L'area sacra à l'angle du portique frontal et du portique latéral nord (sondage 72) (Pl. IV; Fig. 114, 115, 116 et 117)

2 zones sont à distinguer: la zone nord contre le mur 701 et à l'angle des murs 550/701 où, quoique très perturbés par la végétation arborescente, les niveaux archéologiques sont partiellement en place et la zone sud où les niveaux ont en grande partie disparu dans les labours. Repéré et identifié au voisinage du sondage, le substrat n'a pas été atteint.

#### Zone nord:

- us 700: terre végétale avec tuiles très fragmentées et érodées et pierres de granite où l'on relève quelques moellons;
- us 741: sous l'us 700, 2 amas de tuiles d'ampleur limitée contre le mur 701, présentant fréquemment des traces de fumigation. Cette couche a livré, à sa base essentiellement, des tessons de céramique commune et sigillée des II<sup>e</sup> - III<sup>e</sup> siècles, un socle de figurine en terre blanche, une plaque de plomb vierge de toute marque, des coquilles d'huitres et des ossements animaux;
- us 766: sous les us 700/741, mince placage de terre jaune, limoneuse, lacunaire, de 2 à 4 cm d'épaisseur. L'épiderme de ce niveau a livré, à proximité du mur 550 et à la cote 98,25, une monnaie du dernier quart du III<sup>e</sup> siècle (imitation *Tetricus*);
- us 742a: sous l'us 766, couche de pierrailles de granite (déchets de taille), compactée, lacunaire, de 10 à 20 cm d'ép.;
- us 742b, sous l'us 742a, couche de plaquettes de schiste extraites du substrat, limitée à l'aplomb du mur 701, de 10 cm d'ép. maximale;
- us 743: sous l'us 742, limon jaune homogène.

Ces niveaux sont perforés par des écofacts ou des aménagements intentionnels:

- us 769: contre le mur 701, pratiquement à l'angle des murs 701/550, fosse circulaire de 0,60 m de diamètre pour 0,55 m de profondeur à profil en cuvette. Ce creusement recoupe les niveaux 766 et 742 et atteint le niveau 743. Son comblement se compose de fragments de tuiles et de pierres de granite envoyés dans une terre végétale (us 700/741 ?) qui a livré quelques tessons de céramique dont un Drag 33 du II<sup>e</sup> siècle et des coquilles d'huitres;
- us 768: tranchée rectiligne de 2 m de long, 0,70 m de large et de 0,20 m de profondeur maximale. Le fond, presque plat et en pendage nord-sud recreuse partiellement l'us 742a. Cette tranchée est positionnée à 45°, pratiquement à l'angle des murs 701/550. Son extrémité nord apparaît surcreusée par la fosse 769 mais il n'a pas été possible de déterminer une chronologie relative entre ces 2 structures. Leur comblement est en effet identique. A son extrémité sud, cette tranchée est perturbée par la fosse 767 et n'a pas de continuité au-delà de cette fosse sachant qu'en ce point les niveaux supérieurs ont disparu. Son comblement de tuiles et terre grise s'apparente à la couche 741 et a livré des éléments identiques: tessons de céramique commune et sigillée du III<sup>e</sup> siècle, coquilles d'huitres et ossements animaux;
- us 775: petite fosse sans forme définie, contre le mur 701, recoupant les niveaux 766 et 742 et la tranchée 768 et comblée de terre végétale;
- us 767: fosse subcirculaire de 2 m de diamètre pour 0,40 m de profondeur à profil en cuvette. Elle recoupe les niveaux 766 et 742 et la tranchée 768. Le fond, constitué par le niveau 743 partiellement recreusé, est perforé par des trous caractéristiques d'un système racinaire. Son comblement se compose de terre végétale, de moellons de granite, de blocs de faluns, de quelques fragments de tuiles et d'ardoise (us 765). Des tessons de céramique commune, des coquilles d'huitres, des ossements animaux et des clous y ont été recueillis;
- us 777: fond de fossé ou simple dépression (?) de faible profondeur conservée (0,15 m au maximum) recoupant le niveau 743, parallèle au mur 701. Il était comblé par la terre arable.

#### Zone sud:

- us 770: plage de terre grise à fragments de tuiles limitée à l'angle sud-est du sondage, de 10 à 20 cm d'ép. Les tuiles sont fragmentées, érodées et présentent fréquemment des traces de suie. Des clous et quelques tessons de céramique commune dont des éléments gallo-romains précoces y ont été recueillis;

-us 776: plage de limon brun à petits fragments de tuiles, lacunaire, dans l'angle sud-ouest du sondage dont l'ép. maximale atteint 15 cm. Ce niveau a livré quelques tessons de céramique commune dont des éléments gallo-romains précoces et des clous.

-us 743: limon jaune présent dans l'ensemble de la zone, sous les us 770 et 776.

L'us 743 est aisément identifiable au paléosol dont l'horizon anthropique a été décaissé. L'us 776 pourrait représenter l'ultime vestige de cet horizon fortement pollué cependant par la couche arable en interface. Le paléosol affecte un double pendage plus marqué dans le sens ouest-est (entre les cotes 98,04 et 97,59) que dans le sens sud-nord (entre les cotes 97,73 et 97,59). L'us 770 est un niveau d'épandage.

L'us 742 est le niveau de travail lié à la construction des murs. Les plaquettes de schiste du niveau inférieur (us 742a) résultent de l'épandage des matériaux extraits lors du creusement des fondations et l'us 742b, composée de déchets de taille, résulte du maçonnerie des murs.

Le placage de limon (us 766) constitue le sol de la cour à l'angle des portiques, qu'il s'agisse d'un aménagement intentionnel ou du résultat du piétinement du niveau de travail. La monnaie de la fin du III<sup>e</sup> siècle relevée sur ce sol constitue un terminus intéressant dans un niveau d'occupation non distinct de la couche de tuiles provenant de la démolition de la toiture (us 741) du fait des perturbations occasionnées par la présence des arbres. On notera, dans ce niveau, quelques éléments de datation des II<sup>e</sup> et III<sup>e</sup> siècles où, en première analyse, les productions antérieures sont absentes.

Les fosses 765 et 767 sont des écofacts; cette dernière est vraisemblablement le chablis d'un arbre mort, tombé depuis de nombreuses années et évacué au décapage. La dépression us 777 pourrait être le fond de fossé du parcellaire qui reprenait l'alignement du mur 701 (cf ci-dessus).

Les excavations 769 et 768 posent question. Nonobstant les conditions d'observation qui rendent délicate toute affirmation, nous pensons qu'il s'agit d'aménagements intentionnels surtout pour la tranchée 768. Cette impression est renforcée par la nature des comblements qui s'apparentent fortement à l'us 741. Notre interrogation rejoint l'une des préoccupations exposées en préambule du chapitre: la question de l'écoulement des eaux pluviales. La conservation, sur 1,20 m à 1,50 m de largeur, du sol de la cour (us 766) semble exclure toute implantation de caniveau à l'aplomb des murs. A tout le moins on aurait dû en observer le négatif. Dès lors il faut sérieusement s'interroger sur la tranchée 768 qui pourrait constituer le négatif d'un caniveau recueillant les eaux de toiture du portique frontal<sup>37</sup>. Rien ne permet de raccorder à cette structure le fond de fossé 777 même s'il apparaît séduisant d'y voir l'exutoire du caniveau supposé. L'hypothèse proposée suppose l'aménagement de chéneaux canalisant les eaux pluviales vers l'extrémité du portique. Ce type de dispositif fut-il adopté dans l'architecture romaine?

#### 2.6.4. L'*area sacra* en avant du *pronaos* et de son escalier d'accès (Pl. III)

Le sol moderne présentait un fort pendage vers l'est consécutif à l'arasement et la remise en culture du terrain à l'aplomb du portique frontal. Les niveaux archéologiques ont été examinés à l'angle du *pronaos* et de la branche nord du portique frontal (sondage 61 de 36 m<sup>2</sup>), en avant de l'escalier (sondage 62 de 24 m<sup>2</sup>) et à l'angle du *pronaos* et le branche sud du portique frontal (sondage 63 de 12 m<sup>2</sup>).

##### 2.6.4.1. Sondage 61 (Fig. 118, 119 et 120)

La fouille a été conduite jusqu'au paléosol. Un sondage complémentaire (bande de 1 m de large en marge nord) a permis de reconnaître le substrat.

Le décapage de la terre végétale (us 600) a mis en évidence :

<sup>37</sup> Les versants de toiture des 2 portiques ne sont pas de niveau.

- us 650: glacis hétérogène d'environ 0,30 m de largeur, à l'aplomb du mur du portique, composé de limon jaune, de schistes en plaquettes, de mortier jaune sableux, de terre humifère et de quelques pierres et tuiles de démolition;
- us 655: sous les us 600 et 650, limitée à l'emprise de la tranchée de fondation du stylobate et recouvrant le niveau supérieur du comblement de cette tranchée (us 676), couche résiduelle de limon jaune taché de mortier sableux de 6 cm d'épaisseur;
- us 651: sous l'us 600, sur l'ensemble de la surface décapée, niveau hétérogène d'une dizaine de centimètres d'épaisseur moyenne: terre végétale et mortier détritique, ennoyant des moellons de granite en faible quantité et de nombreux fragments de tuiles présentant des traces de suie, souvent érodés. Un mobilier important y a été collecté: enduits peints fragmentaires et délavés, nombreux fragments de placages de marbre et de schiste, céramique sigillée des II<sup>e</sup>-III<sup>e</sup> siècles (Drag. 37 et 43, Walters 79/80, céramique commune, clous, coquilles d'huîtres, ossements animaux. Cette couche est polluée par la semelle de labours comme en témoigne la présence de quelques tessons de faïence; elle comporte par ailleurs de nombreuses lacunes où la semelle de labours est directement en contact avec le paléosol;
- us 653 : amas de fragments d'enduits peints érodés, localisés dans la partie ouest du sondage au même niveau que l'us 651. Prélevés en blocs, les enduits ont été nettoyés en laboratoire et se sont avérés très fragmentaires et extrêmement dégradés;
- us 654 : niveau de terre brune de texture sablo-limoneuse, de 10 cm d'épaisseur maximale, présent sous l'us 651, lacunaire et dégradé par places par la semelle de labours. Cette couche où les fragments de tuiles sont en très faible proportion a livré un mobilier important qui, dans sa composition, ne se démarque nullement des mobiliers recueillis dans l'us 651: céramique sigillée des II<sup>e</sup>-III<sup>e</sup> siècles ( Drag. 42, 46, 37, 43 et 45), céramique commune, éléments de placages et moulures en marbre et schiste, coquilles d'huîtres et ossements animaux, clous, à quoi il faut ajouter 4 fragments de menus objets de bronze dont un clou et un possible ardillon de fibule;
- us 677: limon jaune, homogène, de 0,30 m d'épaisseur en limite nord du sondage reposant sur le substrat.

En place sur le substrat dont l'épiderme en pendage ouest-est est manifeste (cotes 97,86 et 97,67) L'us 677 est le paléosol, tout au moins l'horizon inférieur, non anthropisé. En partie est du sondage, son épiderme correspond manifestement au sol de l'*area sacra*. Son pendage ouest-est entre les cotes 98,19 et 97,93 en marge nord du sondage et entre les cotes 98,03 et 97,69 en marge sud montre que l'aménageur a conservé grosso-modo le pendage naturel du terrain. Sur le comblement de la tranchée de fondation du stylobate du portique frontal (us 691), l'us 655 (à la cote 98,20) est un remblai final d'installation du sol de la cour. Son décaissement par la tranchée de FORNIER dont le glacis (us 650) représente vraisemblablement le comblement, et par la semelle de labour, ne permet pas d'affirmer que ce remblai atteignait le niveau du ressaut de soubassement du stylobate à la cote 98,38. On suppose en effet qu'à ce ressaut devait correspondre l'épiderme du sol de la cour.

L'interprétation des niveaux 654 et 651 n'est pas aussi simple. D'une part, ces niveaux, en interface avec la terre arable, sont lacunaires et, d'autre part leur contenu mobilier est identique à cette nuance près que les éléments de démolition issus du gros œuvre et des toitures sont dans le niveau supérieur (us 651). L'interférence entre les 2 us est par ailleurs constatée à tel point que, malgré une fouille fine par passes successives on s'est interrogé sur leur discrimination... solution que l'on a finalement adoptée. La question de l'identification de l'us 654 avec l'horizon anthropisé du paléosol s'est posée mais sa texture sablo-limoneuse et son contenu mobilier réfutent cette hypothèse. L'hypothèse d'un niveau végétalisé émise en 1996 reste d'actualité<sup>38</sup>. L'aménagement de la cour en jardin (au moins sur une partie de la surface) reste à démontrer et s'impose comme la problématique principale du projet pour 1998. Cette terre de jardin serait dès lors fortement polluée par l'apport des mobiliers domestiques et des éléments de placage -lesquels ont majoritairement subi l'action du feu- collectés dans ce niveau. Manifestement, cet apport est contemporain ou postérieur à l'abandon du monument. Il s'agit de rejets secondaires comme l'indiquent la fragmentation, la rareté des collages céramiques et l'érosion des

<sup>38</sup> Le sédimentologue qui a examiné ce niveau s'est déclaré plus que sceptique sur l'apport d'analyses micromorphologiques compte tenu de l'état de la couche!

mobiliers notamment au niveau des tranches. Il en est de même pour les matériaux et mobiliers de l'us 651 et pour les enduits peints de l'us 653. Il faut admettre cependant -nonobstant leur position secondaire- que les mobiliers céramiques, les restes zoologiques et les débris de bronze sont issus de la période d'occupation ou de fonctionnement du monument. En première analyse on remarquera l'absence de mobiliers datables du I<sup>o</sup> siècle après J.-C.

Ces niveaux et le remblai de la tranchée de fondation du stylobate du portique étaient perforés par une fosse semi-circulaire à l'aplomb du mur (us 658). Cette fosse affectait profondément la fondation du mur. La fouille a permis de vérifier que le vide n'était nullement d'origine structurel. Le comblement de cette fosse est en effet hétérogène et comporte parmi les matériaux arrachés à la fondation, des matériaux et mobiliers provenant des niveaux perturbés, enrobés de terre humifère meuble. Il s'agit vraisemblablement d'une fosse de pillage moderne<sup>39</sup>.

#### 2.6.4.2. Sondage 62

En avant de l'escalier d'accès au *pronaos*, la semelle de labour est en interface avec le vieux-sol (us 677) -en très légère déclivité sud-nord (entre les cotes 97,73 et 97,67)- à l'exception d'une plage de moins de 1m<sup>2</sup> à l'angle sud-est du sondage. Cette zone avait été reconnue lors des sondages de 1995<sup>40</sup>. On en rappellera ici les données:

- us 426, sous la terre arable, terre végétale mêlée de fragments de tuiles et pierre de granite provenant de la démolition, de 10 cm d'ép; moyenne;
- us 446: sous l'us 426, niveau homogène de plaquettes de schiste de 5 cm d'ép.;
- us 448: limon brun de 10 cm d'ép. ayant livré un petit mobilier céramique Tène D2-période gallo-romaine précoce.

La fouille a été stoppée au limon jaune de l'horizon non anthropisé du paléosol, le substrat ayant été reconnu dans les parois du décaissement de fondation de l'escalier. L'us 448 représente l'horizon anthropisé du paléosol vraisemblablement partiellement décaissé. L'us 446 est un remblai d'épandage de matériaux extraits du creusement des fondations et constitue le sol de la cour à cet endroit à la cote 97,80. Son épiderme a peut-être disparu, l'us 426 apparaissant être un niveau d'épandage de matériaux de démolition pollué par la semelle de labour plutôt qu'un remblai de démolition en place (encore faut-il noter que l'exiguïté de la plage conservée ne permet pas d'être affirmatif dans l'absolu).

#### 2.6.4.3. Sondage 63 (Fig. 121 et 122)

Sous la terre végétale (us 600), on observe:

- us 681: couche de terre gris-brun d'aspect humique de 10 cm d'ép. moyenne ennoyant des fragments de tuiles, de briques et de moellons de granite erratiques ainsi que des placages et moulures de schiste et de marbre ayant subi l'action du feu. Le maigre mobilier recueilli comprend des tessons de céramique commune, une sigillée du II<sup>o</sup> siècle, des clous, des coquilles d'huitres et quelques ossements animaux;
- us 682: sous l'us 681, niveau de terre brun-jaune à texture limoneuse tachée de charbons de bois et de nodules de mortier détritique, de 5 à 10 cm d'ép. En limite sud du sondage cette couche enrobe des éclats de granite de petit module. Elle recouvre en grande partie -sauf à l'aplomb immédiat du stylobate du portique frontal dans sa branche sud- le comblement de pierres (us 684) de la tranchée de fondation de ce mur (us 688). Ce niveau est interrompu à proximité de l'angle du stylobate et du *pronaos* par la tranchée de reconnaissance de 1990. Son épiderme présente d'autre part une déclivité accentuée du sud au nord (entre les cotes 98,36 et 97,84), déclivité accentuée par une succession de légères ruptures de

<sup>39</sup> La fouille de 1997 a permis de rectifier l'identification de l'us 692 confondue, en 1996, avec l'us 655 et de revoir l'identification de cette dernière.

<sup>40</sup> Notre rapport de fouilles 1995, sondage 4.3, p. 29.

pente. Cette couche a livré une trentaine de tessons de céramique commune, une céramique à enduit argileux flavienne, une sigillée de Gaule du Centre antérieure à 50 ap. J.-C. et un drag 31 du II<sup>e</sup> siècle;

- us 686: poche de terre brune limono-sableuse, dense en charbons de bois, contenant les restes d'une cruche en terre rosée (incomplète), écrasée en place. Cette poche recouvrait peut-être le niveau 682 mais il est impossible de l'affirmer: son bord sud est coupé par le sondage de 1990. Ce niveau remblaie le comblement de la tranchée de fondation élargie à l'angle du stylobate et du *pronaos* (us 685);
- us 687: sous l'us 682, limon jaune homogène.

L'us 687 est l'horizon non anthropisé du paléosol. Il n'a pas été fouillé, le substrat schisteux ayant été reconnu en paroi des tranchées de fondation. Il est en net pendage sud-nord (entre les cotes 98,23 et 97,89). L'horizon anthropique a manifestement été déblayé au moment de la construction.

L'us 682 est un remblai d'aménagement du sol de la cour. En limite sud du sondage, son épiderme est à un niveau inférieur de 5cm à celui du ressaut de soubassement du stylobate. Cette couche est équivalente à l'us 655 observée au nord du *pronaos* (sondage 61). Les interférences n'étant pas exclues, le seul tesson daté du II<sup>e</sup> siècle est insuffisant pour proposer une mise en place à cette période.

L'us 681 s'apparente sous toutes ses formes à l'us 651 décrite dans le sondage 61. L'exiguïté du sondage ne permet pas d'en préciser l'identification.

Nulle part, à l'aplomb des murs stylobates, nous n'avons détecté un quelconque aménagement ou négatif de structure relatifs à l'évacuation des eaux pluviales du portique frontal.

Fig. 115: Aspect du sol de la cour de l'édifice de l'angle sud-est.

Fig. 116: Coupe de la tranchée de sondage de l'angle sud-est de l'édifice de l'angle sud-est de l'édifice de l'angle sud-est.





Fig. 109: Aspects du mur de clôture de l'*area sacra*

Fig. 110: Coupe de la fondation du mur de clôture de l'*area sacra* à son extrémité conservée

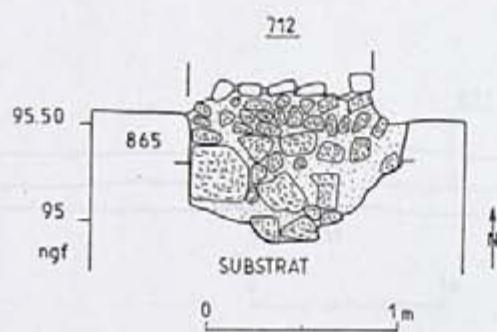




Fig. 111: *Area sacra*, sondage 81; aspect du substrat et fosse 808

Fig. 112: *Area sacra*, sondage 81; dessin de la coupe ouest

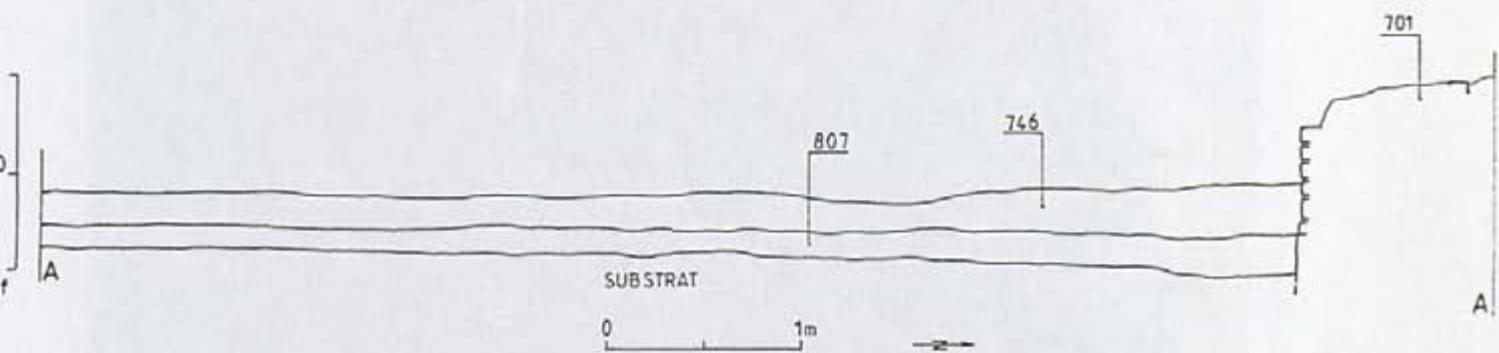




Fig. 113: *Area sacra*, sondage 81; le sol (us 746) au pied de l'escalier d'accès au vestibule

Fig. 114: *Area sacra*, sondage 72; le sol (us 766) à l'angle des portiques frontal et latéral nord





Fig. 115: *Area sacra*, sondage 72; la fosse 769 et la tranchée 768 vus de l'est

Fig. 116: *Area sacra*, sondage 72; la fosse 769, la tranchée 768 et le châblis 767 vus du sud



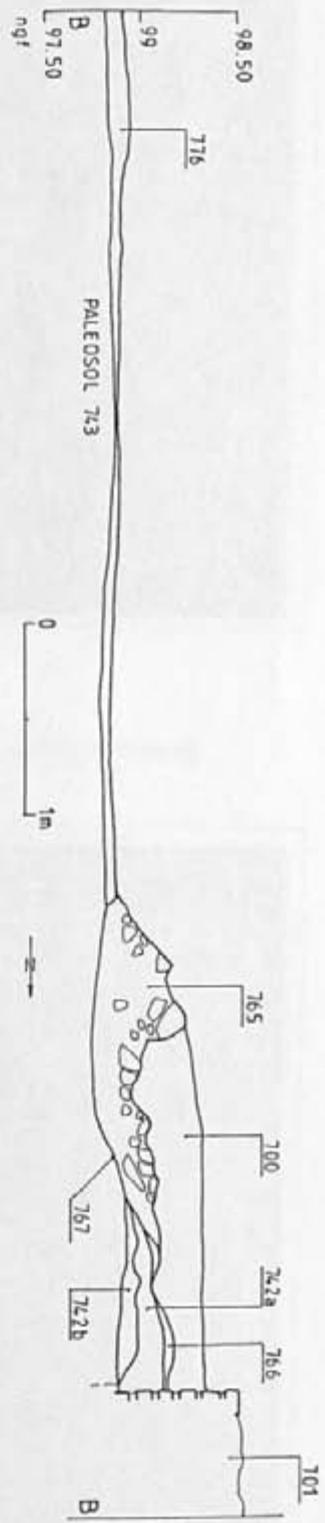


Fig. 117: *Area sacra*, sondage 72; dessin de la coupe est

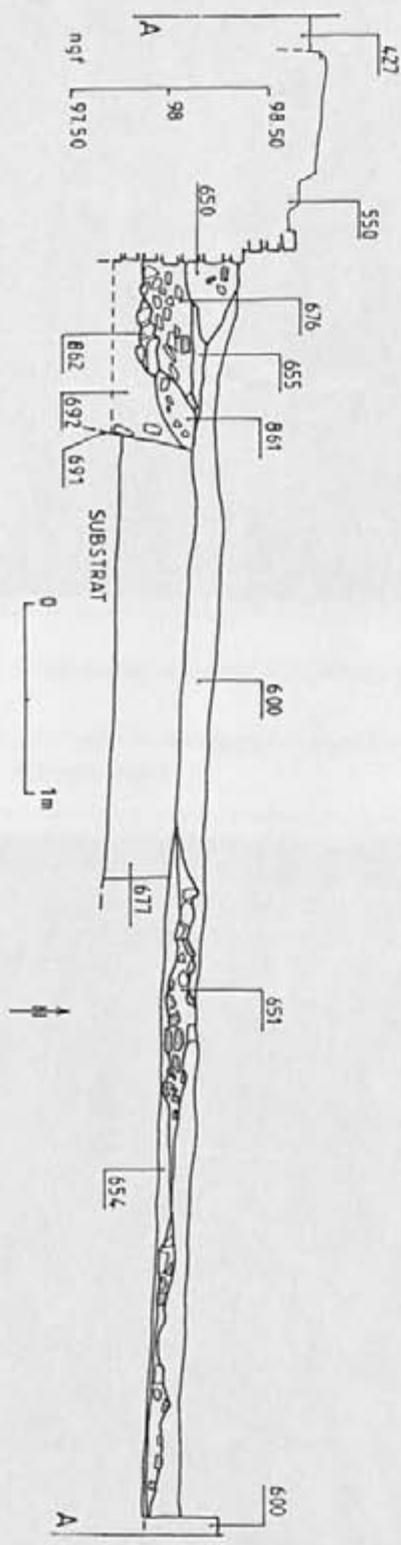


Fig. 118: *Area sacra*, sondage 61; dessin de la coupe nord



Fig. 119: *Area sacra*, sondage 61; Amas d'enduits peints de l'us 653

Fig. 120: *Area sacra*, sondage 61; le sol (us 654) à l'angle du pronaos et du portique frontal, branche nord





Fig. 121: *Area sacra*, sondage 63; sol aménagé (us 682) à l'angle du *pronaos* et du portique frontal, branche sud

Fig. 122: *Area sacra*, sondage 63; amas de tessons de l'us 686



## 2.7. Les sols extérieurs

Les niveaux archéologiques à l'extérieur du monument ont été examinés en 7 points: de part et d'autre de l'escalier d'accès au vestibule (sondages 91 et 92), à l'est et à l'ouest de la partie du vestibule en saillie au nord (sondages 10 et 82), autour de l'exèdre accolée au portique latéral (sondage 11), à l'angle des portiques frontal et latéral (sondage 73) et dans l'espace délimité par la galerie du fanum, le portique frontal et l'exèdre de la branche nord de ce portique (sondage 5).

### 2.7.1. Au sud de l'escalier d'accès au vestibule depuis l'est (sondage 91) (Pl. VI; Fig. 123)

Dans ce sondage de 50 m<sup>2</sup> où les niveaux ont été reconnus sans être intégralement fouillés, une monnaie ducale (XIV<sup>e</sup> - XV<sup>e</sup> siècles) a été découverte à la base du niveau de terre arable (us 700). Sous ce niveau on observe:

-us 815: plage de terre brune, cendreuse, sablo-limoneuse, de 5 cm d'ép. maximale, limitée à une zone d'environ 1m<sup>2</sup> entre le fossé 817 et le mur 713. Cette couche a livré de nombreuses coquilles d'huîtres associées à un maigre mobilier comprenant des tessons de céramique commune et un tesson de sigillée des II<sup>e</sup>-III<sup>e</sup> siècles (Curle 21);

-us 816, sous les us 815 et 700: niveau d'éclats de granite, fragments de briques et pierrailles de quartz de 5 à 10 cm d'ép. présent entre le fossé 817 et le mur 713. Cette couche est décaissée à l'est par les travaux agricoles;

-us 820: sous les us 816 et 700: niveau homogène de plaquettes de schiste de 10 cm d'ép. moyenne, présent sur l'ensemble de la surface sondée;

-us 821: sous l'us 820, limon homogène à gradient de coloration du brun au jaune dont l'épiderme a été observé dans l'angle des murs 713 et 706, là où les niveaux supérieurs avaient été décaissés lors des sondages de reconnaissance de 1990. Ailleurs, ce niveau dont l'ép. maximale ne dépasse pas 0,30 m a été observé en paroi des structures en creux recoupant ce niveau lequel repose directement sur le substrat.

L'ensemble des niveaux décrits sont recoupés par 2 fossés:

-us 817: fossé de direction ouest-est à profil en auge de 1 m à 1,40 m de largeur à l'ouverture pour 0,30 m à 0,55 m de profondeur conservée. Le fond entaille le substrat. Ce fossé est comblé par l'us 818 composée de terre végétale contenant des matériaux de démolition (moellons et tuiles), et quelques restes mobiliers identiques à ceux de l'us 815;

-us 819: fossé de direction sud-nord en limite nord du sondage, de 0,30 m de profondeur conservée. Son bord oriental se situe hors de l'emprise du sondage. Son comblement est identique à celui du fossé 817.

L'hypothèse d'un fossé (817) contemporain du fonctionnement du monument servant d'émissaire au réseau d'écoulement des eaux de l'*area sacra* -dont on n'a observé aucune trace indubitable- est démentie par l'absence d'aménagement dans le mur 706 et par la position même du fossé à proximité immédiate de l'escalier d'accès.

Les fossés 817 et 819 appartiennent au parcellaire moderne matérialisé sur le cadastre ancien (Fig. 3); 819 est notamment dans le prolongement d'une limite toujours matérialisée par une rangée d'arbres. Le fossé 817 prolonge à l'est le fossé de parcellaire ayant affecté les niveaux sous-jacents au sol du porche d'accès à l'*area sacra* depuis le vestibule. L'ensemble cohérent formé par ces 2 structures et la nature de leur comblement valident, de plus, la proposition. L'us 821 appartient au paléosol en place sur le substrat. Il affecte l'habituel pendage ouest-est entre les cotes 95,73 et 95,19. L'us 820 résulte de l'épandage des matériaux extraits de creusement des fondations et l'us 816 est un niveau de travail globalement plan autour de la cote 95,75. Ce niveau constitue le sol extérieur du monument dont l'us 815 représenterait le niveau d'occupation ou, du moins, ce qu'il en reste. La monnaie médiévale découverte à l'aplomb du mur 713 est un nouveau témoignage de la fréquentation du site par les récupérateurs de matériaux.

### 2.7.2. Au nord de l'escalier d'accès au vestibule depuis l'est (sondage 92) (Pl. VI; Fig. 124, 125, 126, 127, 128 et 129)

Sondage de 20 m<sup>2</sup> (10 mx2 m) où la fouille a été stoppée au niveau du sol de circulation. Les niveaux antérieurs ont été reconnus dans les lacunes du sol et à la faveur de décaissements modernes. Sous la terre végétale (us 700) on observe:

- us 753: couche d'épaisseur variable, meuble, graveleuse, composée essentiellement de mortier détritique mêlé de terre végétale et de cendres où l'on relève des petits fragments de tuiles et de granite ainsi que des nodules de mortier de tuileau en grand nombre;
- us 754: sous l'us 753 ou recoupée par l'us 753, couche de mortier détritique et de terre cendreuse ennoyant des moellons de granite et des fragments de briques et de tuiles. Dans cet horizon en lambeaux, les moellons ont subi l'action du feu: ils sont érodés, fumigés et rubéfiés;
- us 802: sous les us 754 et 753 ou recoupé par cette dernière, niveau très dense 0,30 m d'ép. maximale, composé de tuiles fragmentées brûlées, de joints de tuileau et de bois calcinés ennoyés dans la cendre. Les bois calcinés qui se situent majoritairement à la base de la couche (us 802b) sont apparemment de 2 ordres: des poutres ou des planches résiduelles dont la conservation en épaisseur est très faible et des branchages. Ce niveau bien conservé dans la partie centrale du sondage a livré de très nombreux clous et des tenons en fer de grande taille;
- us 803 et 804: sous l'us 802, plages de terre brune sablo-limoneuse, de 5 à 10 cm d'ép., d'ampleur limitée, contenant de très nombreuses coquilles d'huitres et quelques tessons de céramique commune ainsi qu'une sigillée du II<sup>e</sup> siècle (Drag 46).
- us 797: Sous les niveaux précédents, pellicule de limon jaune taché de charbon de bois, de quelques centimètres d'ép.;
- us 813: sous l'us 797, couche compacte de sable détritique et d'éclats de granite parmi lesquels on relève quelques fragments de briques ou de tuiles.
- us 814: sous l'us 813, niveau de plaquettes de schiste présent seulement en partie est du sondage;
- us 830: limon à gradient de coloration du brun au jaune observé en marge est du sondage, en paroi du décaissement moderne (us 819), dont l'épaisseur atteint 0,30 m. Cette couche repose directement sur le substrat.

L'us 830 est le paléosol en place, en pendage ouest-est, entre les cotes 95,53 et 95,04. Les us 814 et 813 représentent le niveau de travail: l'épandage des matériaux extraits du creusement des fondations est ici très limité. L'us 813 constitué de déchets de taille de moellons pour l'essentiel est recouvert d'une pellicule de limon interprétée comme le sol de circulation, en léger pendage ouest-est (entre les cotes 95,51 et 95,32). La couche d'occupation (us 803 et 804) est matérialisée par des rejets de consommation de fruits de mer. L'us 802 est un remblai d'incendie de toiture en place comme semblent le montrer la présence de nombreux clous, fiches et tenons en fer et des éléments de tuileau à empreintes de tuiles sur la face supérieure (joints de tuiles). Ces fragments dont la face inférieure est plane et dont l'épaisseur atteint 5 à 6cm sous les empreintes sont vraisemblablement les vestiges d'un *rudus* mis en place sur les voliges jointives de la toiture. Les fragments de poutres ou de planches calcinées peuvent appartenir à des pièces de charpentes tandis que les branchages sont sans doute les restes du brasier allumé contre les murs. Ce brasier a laissé des traces sur le parement violemment rubéfié. L'us 754 représente l'ultime vestige du remblai de démolition des murs. En lambeaux, ce remblai a subi l'action des récupérateurs de pierres. L'us 753 est constituée du remblaiement des déchets de récupération.

### 2.7.3. A l'est de la saillie du vestibule (sondage 10) (Pl. VI; Fig. 130, 131 et 132)

Ce sondage de 8 m<sup>2</sup> (4 m x 2 m) a été conduit jusqu'au sol de circulation. Les niveaux inférieurs ont été reconnus en paroi des surcreusements.

Sous la terre végétale (us 700) on observe:

- us 753 (cf sondage 92);

-us 755: sous l'us 753, niveau de cendres et charbons de bois ennoyant des tuiles calcinées, fragmentées et de rares moellons de granite, de 0,40 m d'ép. maximale. La base de ce niveau a livré quelques coquilles d'huitres et ossements animaux et quelques tessons de céramique dont une sigillée du II<sup>e</sup> siècle;

-us 822: sous l'us 755, niveau d'éclats de granite et fragments de briques de 10 à 15 cm d'ép. recouvert d'une pellicule de limon jaune très lacunaire;

-us 830: sous l'us 822, limon jaune de 15 cm d'ép. maximale reposant sur le substrat à la cote 95,30.

En partie nord du sondage, au voisinage du contrefort nord-est, les niveaux sont recoupés par une excavation qui atteint le substrat, remblayée par une terre végétale mêlée de nombreux déchets de mortier avec quelques fragments de tuiles et de granite (us 759). Cette couche s'apparente à un remblai issu de la récupération de matériaux remanié par les travaux agricoles.

L'us 830 est le paléosol réduit à l'horizon non anthropisé, aux cotes 95,39 à 95,33. L'us 822 est un niveau de travail caractéristique par son composition (déchets de taille de moellons) dont l'épiderme constitue le sol de circulation extérieur. Ce niveau se situe entre les cotes 95,42 et 95,35. L'us 755 résulte de l'effondrement de la toiture incendiée, plus ou moins remanié par la récupération des moellons.

Dans l'angle sud-est du sondage, les niveaux présents sous l'us 753 sont recoupés par une excavation subcirculaire (us 824) de 1,20 m d'axe ouest-est et de 0,35 m de profondeur sous le sol de circulation. Le fond qui surcreuse le substrat est rubéfié. A partir du fond, le remblaiement de cette excavation se compose des niveaux suivants:

-us 873: lentille de charbons de bois, sur le fond;

-us 872: lentille de limon jaune recouvrant l'us 873, rubéfiée;

-us 871: lentille de charbons de bois;

-us 870: lentille de limon jaune peu rubéfié;

-us 869: lentille de charbons de bois;

-us 868: couche sableuse et peu cendreuse contenant des moellons et de rares fragments de tuiles;

-us 874: couche de terre sablo-limoneuse, jaune, chargée en mortier détritique;

-us 867: terre cendreuse contenant des déchets de mortier, quelques moellons et des fragments de tuiles;

-us 866: terre sableuse à mortier détritique;

-us 823: terre cendreuse à déchets de mortier.

Il s'agit d'une structure de combustion excavée qui a fonctionné à plusieurs reprises comme l'indique la succession des résidus de combustion et des recharges du fond (us 873 à 869). Les couches supérieures (us 868 à 823) remblaient ce four. Le recoupement du remblai de toiture incendiée (us 755) démontre que ce four a été aménagé après l'abandon du monument. Par contre, son comblement est recouvert par le remblai issu de la récupération des matériaux (us 753). Cet aménagement est vraisemblablement contemporain d'un chantier de carriers qu'il est impossible de situer dans le temps, le mobilier se résumant à quelques fragments osseux calcinés recueillis dans les résidus de combustion.

#### **2.7.4. A l'ouest de la saillie du vestibule (sondage 82) (Pl. VI; Fig. 133, 134, 135 et 136)**

Sondage de 30 m<sup>2</sup> (15 m x 2 m) décrit en 2 parties. Dans la zone attenante au mur ouest du vestibule on observe, sous la terre végétale:

-us 759: couche sableuse à nombreux déchets de mortier mêlée de terre végétale ;

-us 790 : sous l'us 759 ou écrêtée par celle-ci, terre sableuse et cendreuse ennoyant des moellons de granite érodés, rubéfiés et fragmentés et, plus rarement, des fragments de tuiles;

-us 760 : sous les us 759 et 790, couche de cendres et charbons de bois ennoyant de nombreux fragments de tuiles calcinées, des joints en tuileau, quelques moellons et des fiches et clous en fer. L'épaisseur maximale de cette couche atteint 0,35 m;

-us 791: pellicule de terre cendreuse à l'interface des us 760 et 796; cette couche a livré deux monnaies du dernier quart du III<sup>e</sup> siècle (imitations de *Tetricus*) recueillies aux cotes 96,15 et 96,21; Une tête de statuette en terre blanche (déesse-mère) y a été également recueilli ainsi que quelques tessons de céramique commune;

-us 796: pellicule de limon jaune, lacunaire, représentée pour l'essentiel à l'aplomb du mur 704 ;

-us 798: sous l'us 796, niveau d'éclats de granite de 10 cm d'ép. moyenne, sans discontinuité le long du mur 704 et plus lacunaire en partie ouest du sondage ;

-us 805: sous l'us 798, couche de plaquettes de schistes extraites du substrat, de 10 à 15 cm d'ép. ;

-us 806 : sous l'us 798, limon à gradient de coloration du brun au jaune taché de charbons de bois et de nodules de terre cuite reposant sur le substrat. Cette couche de 25 cm d'épaisseur a livré un fragment de cruche à engobe blanc et quelques tessons de céramique commune dont deux fragments de vases bobines fumigés.

Le substrat présente un pendage sud-nord entre les cotes 96,01 et 95,65. L'us 806 est le paléosol en place en pendage sud-nord, (cotes 96,15 à 95,99) ayant conservé, partiellement tout au moins, son horizon anthropisé à mobilier gallo-romain précoce. L'us 805 est un épandage de matériaux extraits du creusement des fondations recouvert par le niveau de travail (us 798) caractérisé par l'accumulation des déchets de taille des moellons.

Recouvert par le limon de l'us 796, le niveau 798 constitue le sol d'usage autour de vestibule en pendage sud-nord entre les cotes 96,34 et 96,11. Les monnaies découvertes sur ce sol constituent un terminus situant chronologiquement la démolition par incendie de cette partie du monument (us 760 et 790). L'us 759 est un remblai résultant de la récupération des moellons.

Dans la partie nord du sondage, autour du contrefort nord-ouest, les niveaux décrits sont décaissés et remblayés par l'us 759. Les niveaux 790 et 760 subsistent partiellement à l'est du sondage profond, recoupés par une tranchée bordant le contrefort (us 841) comblée de terre végétale et de matériaux de démolition attribuable à FORNIER.

Sur le substrat atteint par le décaissement et sous l'us 759, on observe :

-us 801a: limon brun - jaune contenant des déchets de mortier et des éclats de granite ;

-us 801b: terre sablo - limoneuse contenant des fragment de tuiles;

-us 812: sous 801b, trou de poteau de 0,30 m de diamètre pour 0,30 m de profondeur conservée dans le substrat. Il était comblé de terre limoneuse et fragment de tuiles.

L'us 812 est vraisemblablement un négatif de perche d'échafaudage mise en place pour l'édification du contrefort; L'axe du trou de poteau se situe à 1,20 m du parement en élévation tel que l'on doit le restituer.

Les us 801a et 801b sont manifestement des remblais peut-être contemporains d'une phase de récupération de matériaux (?).

Ces niveaux, de même que l'us 759, sont recoupés, à l'extrémité nord du sondage, par la terre végétale de l'us 800 résultant d'une remise en culture de cet espace. Cette couche remblaie un fossé (us 810) qui présente au fond une légère sédimentation argilo-limoneuse. Ce fossé correspond à une limite parcellaire ancienne non matérialisée sur les cadastres. Par son orientation, de même axe que les murs d'axe ouest-est, ce fossé aurait pu constituer une limite de viabilisation à l'extérieur du monument mais la stratigraphie dément cette proposition.

#### 2.7.5. Autour de l'exèdre du portique latéral nord (sondage 11) (Pl. V; Fig. 137)

Une bande de 2 à 3 m de large a été décapée autour de l'exèdre afin d'y reconnaître les niveaux archéologiques. Ceux-ci sont décaissés sur une moitié de la surface étudiée, au nord et à l'est de l'exèdre, par une dépression (us 762) comblée de terre végétale reposant directement sur le substrat à la cote 96,64.

A l'ouest de l'exèdre subsiste, sur 10 cm d'ép. seulement, la base d'un niveau sableux à mortier détritique, moellons de granite (rares) et fragment de tuiles (us 761). Il s'agit du remblai de démolition (ou de récupération) résiduel sous la terre arable.

Sous ce remblai ou directement sous la terre arable on observe :

-us 763 : couche de pierrailles de granite, de schistes et de briques très fragmentées voire concassées, d'une ép. de 0,10 m environ. A l'épiderme de ce niveau on note, notamment autour de l'angle nord-ouest de l'exèdre, une nette usure en surface des granulats le constituant.

-us 764 : sous l'us 763 et dans la paroi du mur volé (us 825), couche de plaquettes de schiste de 10 à 15 cm d'ép.

-us 827 : sous l'us 764, limon brun-jaune de 15 cm d'ép. moyenne visible en paroi du mur volé (us 825) et reposant sur le substrat.

L'us 827 est le paléosol. L'us 764 résulte de l'épandage des matériaux extraits lors du creusement de la fondation du mur de l'exèdre. Sur cet épandage, l'us 763 est le niveau de travail. Il affecte, suivant le terrain naturel, une double déclivité sud-nord (entre les cotes 97,40 et 97,15) et ouest-est (entre les cotes 97,23 et 96,92). L'usure de l'épiderme montre que ce niveau constituait le sol de circulation extérieur.

#### 2.7.6. A l'angle des portiques latéral et frontal (S.73) (Pl. IV; Fig. 138 et 139)

Sondage de 18 m<sup>2</sup> (4,50 m x 4 m) où les niveaux ont été fouillés en gradins. Il prolonge à l'est un sondage restreint effectué en 1995 dans l'angle des galeries<sup>41</sup>.

On observe, sous la terre végétale (us 700):

-us 772: mortier détritique subsistant sur une faible épaisseur dans la partie est du sondage. Ailleurs il est écrêté et pollué par les labours;

-us 774: sous l'us 772; amas de moellons d'ampleur très limitée;

-us 773: sous l'us 772,773: niveau de tuiles fragmentées, calcinées dans une faible proportion, de 5 à 10 cm d'ép;

-us 778: sous l'us 773; niveau d'éclats de granite, de schiste, de briques et de tuiles, compactés, dont l'épiderme présente une usure notable (granulats érodés);

-us 779: dans l'us 778 et perforant le niveau sous-jacent jusqu'au substrat, fosse ou trou de poteau de 0,35 m de diamètre pour 0,30 m de profondeur comblé(e) par des pierres de granite et des fragments de tuiles;

-us 782: sous l'us 778, couche de limon jaune de 0,15 m d'ép. mesurée au niveau du trou 779 et reposant sur le substrat. A l'interface des us 778 et 782, on a recueilli quelques tessons de céramique dont 1 Drag 24/25 de la période 40-70 ap. J.-C., des fumigées et communes.

L'us 782 est l'horizon non anthropisé du paléosol. L'épiderme du niveau est en pendage sud-nord (entre les cotes 97,55 et 97,42). On notera l'absence d'épandage de matériaux extraits du creusement des fondations. le niveau de travail (us 778) repose directement sur le paléosol. Sa surface en pendage sud-nord (entre les cotes 97,60 et 97,44) a manifestement subi des passages répétés.

A 2,70 m du mur, la fosse 779 apparaît trop éloignée pour être interprétée comme le négatif d'une perche d'échafaudage.

Les niveaux 773 et 774 sont les remblais de démolition ou ce qu'il en reste après l'activité des carriers.

#### 2.7.7. Entre le *fanum*, le portique frontal et son exèdre nord (sondage 5) (Pl. II; Fig. 140, 141 et 142)

Ce sondage de 18 m<sup>2</sup> dont l'emprise est limitée par la présence d'un arbre a été conduit jusqu'au vieux-sol. Le substrat a été reconnu en paroi d'une excavation. A partir du sol actuel on observe:

-us 516: terre humifère mêlée de déchets de mortier.

<sup>41</sup> Cf. Notre rapport de 1995, p.17-18.

- us 517: niveau meuble, sableux, très épais (jusqu'à 0,75 m de puissance), composé de mortier détritique ennoyant des moellons et pierrailles de granite et des fragments de briques et de tuiles;
- us 518: amas de fragments de tuiles de toiture d'ampleurs très limitées. L'amas principal se situait dans l'angle des murs de la galerie et du péribole du portique frontal;
- us 519: amas de pierrailles de schiste limité à une bande est-ouest contre la paroi nord du sondage ;
- us 527: couche de schiste en plaquettes de 10 à 15 cm d'ép. Dans ce niveau, mise en évidence de 4 négatifs de petits poteaux alignés, avec pierres de calage en place (us 636, 637, 638 et 639). Ces trous de poteaux perforent également le niveau sous-jacent 635. Contre le péribole de la galerie, une fosse quadrangulaire de 1,60 m de long sur 0,80 m de large pour 0,35 m de profondeur maximale (us 640), recoupait ce niveau ainsi que le niveau 635 et le substrat. Son comblement (us 641) se composait de plaquettes de schiste, de moellons de granite et de fragments de briques;
- us 530 : plage de mortier jaune sableux d'emprise limitée;
- us 635 : limon brun taché de charbons de bois à l'épiderme puis limon jaune, de 15 à 20 cm d'ép.

L'us 635 est le paléosol dont l'horizon anthropisé a partiellement disparu, en place sur le substrat à la cote moyenne 98,35. L'épiderme du paléosol présente un léger pendage ouest-est (entre les cotes 98,58 et 98,46)

Les us 530, 527 et 519 constituent le niveau de travail: résidu de maçonnerie, épandage de matériaux extraits du creusement des fondations et pierres d'attente (schistes) non employées en fondation ou en blocage. L'épiderme des couches 527 et 519 représente le sol de circulation à l'extérieur du monument. Les us 518 et 517 constituent le remblai de démolition du monument. A la base, conservé par places, le remblai d'effondrement de toiture comprend des fragments de *tegulae* et *imbrices* souvent brûlées ou couvertes de suie. Au-dessus, l'épais remblai de démolition semble remanié par les récupérateurs de matériaux. Les nombreux moellons de granite présents dans ce niveau présentent tous un épiderme friable, parfois rubéfié.

La couche supérieure (us 516) représente la base du talus moderne, conservée en limite nord du sondage.

La fosse quadrangulaire 640 est contemporaine de la phase de construction du monument comme en témoigne la nature de son remplissage. Son creusement est intervenu après la mise en place de la fondation du péribole de la galerie. Dans une position identique aux 2 fosses identifiées contre le mur de la *cella* et contre celui du vestibule, elle appartient aux dispositifs du chantier de construction.

Les trous de poteaux 636, 637, 638 et 639 sont alignés en parallèle au mur du déambuloire. L'interdistance entre ces trous varie de 1,30m à 1,50m ; par contre, leur espacement par rapport au mur est constant à 1,20 m. Il s'agit manifestement des fondations de perches d'échafaudage pour la construction du mur de la galerie.



Fig. 123: Extérieur, sondage 91; fossé de parcellaire recoupant niveaux de travail et paléosol

Fig. 124: Extérieur, sondage 92; remblai d'incendie de toiture (détail)





Fig. 125: Extérieur, sondage 92; poutres calcinées du remblai d'incendie de toiture

Fig. 126: Extérieur, sondage 92; couche d'occupation: rejets culinaires





Fig. 127: Extérieur, sondage 92, vue d'ensemble



Fig. 128: Mur d'échiffre nord de l'escalier oriental d'accès au vestibule; rubéfaction des moellons du parement externe

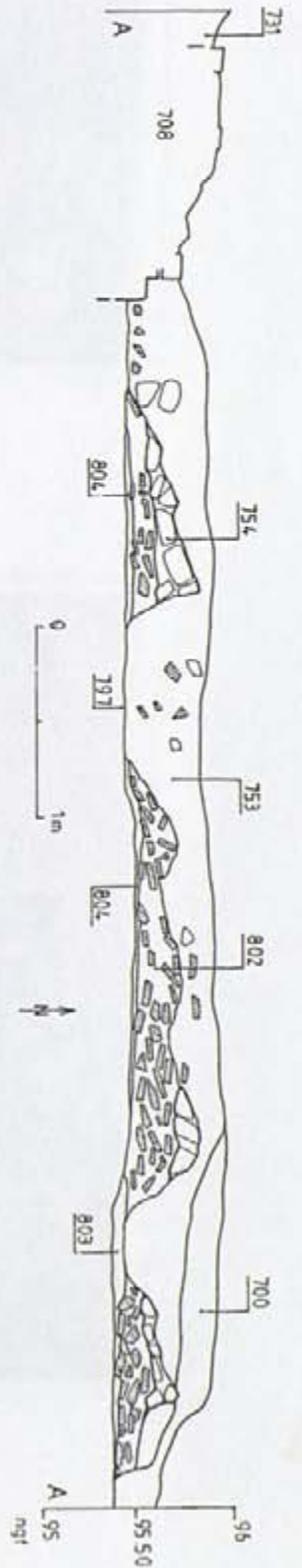


Fig. 129: Extérieur, sondage 92; dessin de la coupe nord

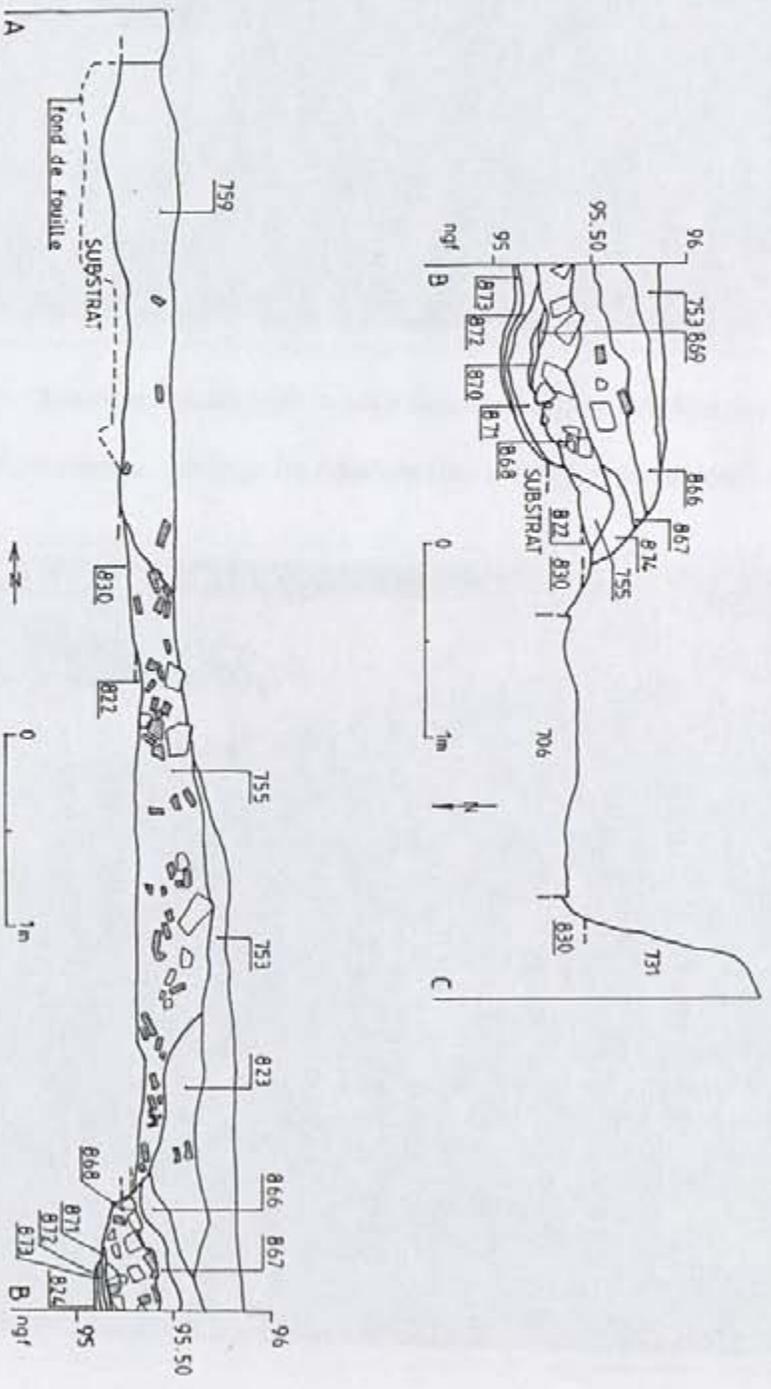


Fig. 130: Extérieur, sondage 10; dessin de la coupe sud (B-C) dessin de la coupe nord (A-B)



Fig. 131: Extérieur, sondage 10; le sol à l'est du vestibule et le four (us 824)

Fig. 132: Extérieur, sondage 10; détail du four e de son comblement (coupe B-C)





Fig. 133: Extérieur, sondage 82; remblai d'effondrement de toiture (us 760)



Fig. 134: Extérieur, sondage 82; à droite, le sol; à gauche aspect du substrat

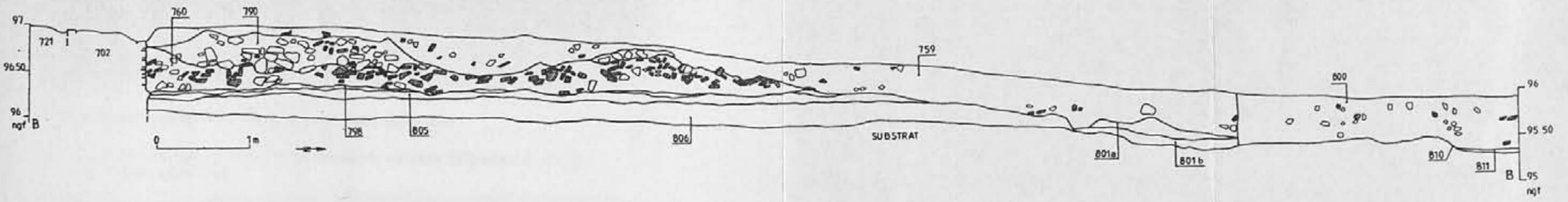


Fig. 135: Extérieur, sondage 82; dessin de la coupe ouest



Fig. 136: Extérieur, sondage 82; détail de la coupe ouest (partie sud)

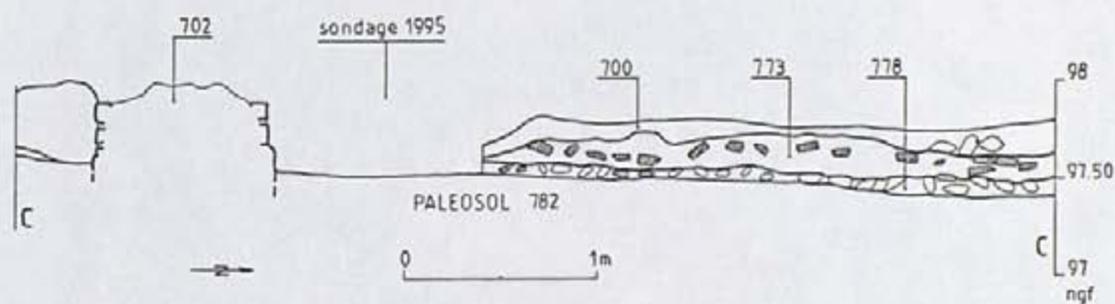
Fig. 137: Extérieur, sondage 11; aspect du sol (niveau de travail us 763) autour de l'exèdre du portique latéral nord





Fig. 138: Extérieur, sondage 73; aspect du sol (niveau de travail us 778) à l'angle des portiques frontal et latéral nord

Fig. 139: Extérieur, sondage 73; dessin de la coupe ouest



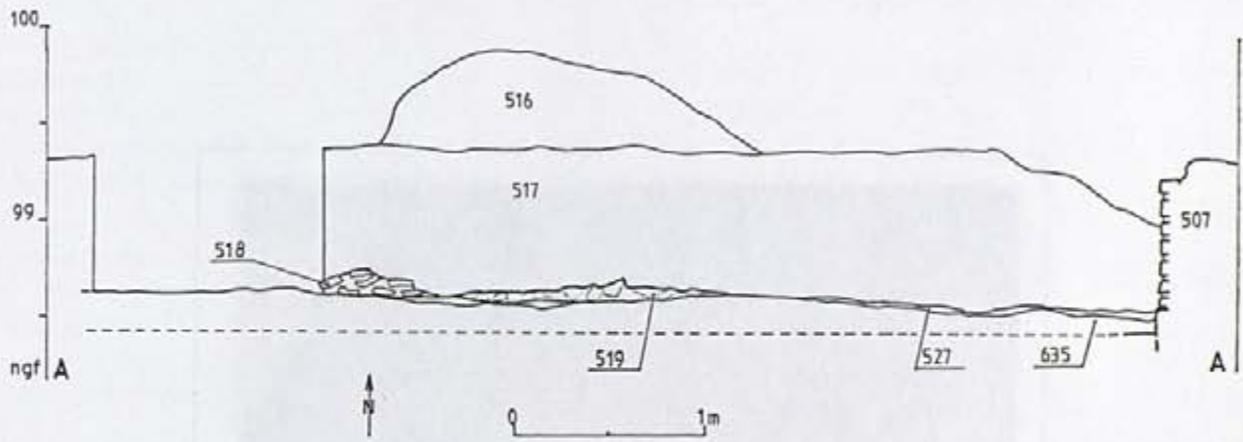


Fig. 140: Extérieur, sondage 5; dessin de la coupe nord

Fig. 141: Extérieur, sondage 5; amas de tuiles à l'angle des péririboles de la galerie et du portique frontal



## 2.1. Les tranchées de prospection dans le secteur de l'habitat

Ces tranchées ont été creusées pour connaître la structure du sol et la nature des couches de terre. Elles ont été creusées en 1996 et 1997. Elles ont permis de découvrir des structures et des objets qui ont été datés et identifiés.

### 2.1.1. Tranchée de prospection

Tranchée en coupe longitudinale de la fosse 640, montrant le paléosol et les couches de terre. La fosse 640 est une fosse rectangulaire creusée dans le sol. Elle a été creusée pour connaître la structure du sol et la nature des couches de terre.

On observe une couche de terre brunâtre, qui est le paléosol, et une couche de terre plus claire, qui est la terre de remplissage. La fosse 640 est une fosse rectangulaire creusée dans le sol.

La fosse 640 est une fosse rectangulaire creusée dans le sol. Elle a été creusée pour connaître la structure du sol et la nature des couches de terre.

On observe une couche de terre brunâtre, qui est le paléosol, et une couche de terre plus claire, qui est la terre de remplissage. La fosse 640 est une fosse rectangulaire creusée dans le sol.

La fosse 640 est une fosse rectangulaire creusée dans le sol. Elle a été creusée pour connaître la structure du sol et la nature des couches de terre.

On observe une couche de terre brunâtre, qui est le paléosol, et une couche de terre plus claire, qui est la terre de remplissage. La fosse 640 est une fosse rectangulaire creusée dans le sol.

La fosse 640 est une fosse rectangulaire creusée dans le sol. Elle a été creusée pour connaître la structure du sol et la nature des couches de terre.

On observe une couche de terre brunâtre, qui est le paléosol, et une couche de terre plus claire, qui est la terre de remplissage. La fosse 640 est une fosse rectangulaire creusée dans le sol.

La fosse 640 est une fosse rectangulaire creusée dans le sol. Elle a été creusée pour connaître la structure du sol et la nature des couches de terre.

On observe une couche de terre brunâtre, qui est le paléosol, et une couche de terre plus claire, qui est la terre de remplissage. La fosse 640 est une fosse rectangulaire creusée dans le sol.

La fosse 640 est une fosse rectangulaire creusée dans le sol. Elle a été creusée pour connaître la structure du sol et la nature des couches de terre.

On observe une couche de terre brunâtre, qui est le paléosol, et une couche de terre plus claire, qui est la terre de remplissage. La fosse 640 est une fosse rectangulaire creusée dans le sol.

La fosse 640 est une fosse rectangulaire creusée dans le sol. Elle a été creusée pour connaître la structure du sol et la nature des couches de terre.

On observe une couche de terre brunâtre, qui est le paléosol, et une couche de terre plus claire, qui est la terre de remplissage. La fosse 640 est une fosse rectangulaire creusée dans le sol.

La fosse 640 est une fosse rectangulaire creusée dans le sol. Elle a été creusée pour connaître la structure du sol et la nature des couches de terre.

On observe une couche de terre brunâtre, qui est le paléosol, et une couche de terre plus claire, qui est la terre de remplissage. La fosse 640 est une fosse rectangulaire creusée dans le sol.

La fosse 640 est une fosse rectangulaire creusée dans le sol. Elle a été creusée pour connaître la structure du sol et la nature des couches de terre.

On observe une couche de terre brunâtre, qui est le paléosol, et une couche de terre plus claire, qui est la terre de remplissage. La fosse 640 est une fosse rectangulaire creusée dans le sol.

La fosse 640 est une fosse rectangulaire creusée dans le sol. Elle a été creusée pour connaître la structure du sol et la nature des couches de terre.

On observe une couche de terre brunâtre, qui est le paléosol, et une couche de terre plus claire, qui est la terre de remplissage. La fosse 640 est une fosse rectangulaire creusée dans le sol.

La fosse 640 est une fosse rectangulaire creusée dans le sol. Elle a été creusée pour connaître la structure du sol et la nature des couches de terre.

On observe une couche de terre brunâtre, qui est le paléosol, et une couche de terre plus claire, qui est la terre de remplissage. La fosse 640 est une fosse rectangulaire creusée dans le sol.

La fosse 640 est une fosse rectangulaire creusée dans le sol. Elle a été creusée pour connaître la structure du sol et la nature des couches de terre.

On observe une couche de terre brunâtre, qui est le paléosol, et une couche de terre plus claire, qui est la terre de remplissage. La fosse 640 est une fosse rectangulaire creusée dans le sol.



Fig. 142: Extérieur, sondage 5; aspect du paléosol; fosse 640 et alignement de calages de perches d'échafaudage (us 636,637,638 et 639)

## 2.8. Les tranchées de reconnaissance sur la moitié sud de l'édifice (Pl.I)

Ces tranchées avaient un double but: vérifier la symétrie induite par le plan de FORNIER et les sondages de 1990 (H. KEREBEL) et vérifier l'état de conservation des structures. Ces tranchées et les structures que l'on y a mis au jour ont été relevées et reportées sur le plan au 1/100.

### 2.8.1. Tranchée de reconnaissance 1

Tranchée en croix au travers de l'exèdre accostée à la branche sud du portique frontal. Les murs de l'exèdre sont arasés au niveau du soubassement de même que le péribole du portique. Le sol bétonné est mal conservé, en interface avec la semelle de labours.

Cette exèdre est plus longue que l'exèdre de la branche sud (9,25 m contre 9,03 m). Elle est aussi plus éloignée du péribole de la galerie du *fanum* de 10 cm (6,35 m contre 9,03 m).

En conséquences, l'axe de l'exèdre sud est à 22,45 m de l'axe du *fanum* tandis que l'axe de l'exèdre nord n'en est éloigné que de 22,20 m.

S'il y a parfaite symétrie dans l'organisation du portique frontal, force est de constater que, sur le plan dimensionnel, cette symétrie est imparfaite.

Il conviendra d'en examiner les conséquences sur l'ordonnement du portique et sur le schéma régulateur de l'édifice.

### 2.8.2. Tranchée de reconnaissance 2

Tranchée en L à la croisée du portique frontal, branche sud et du portique latéral sud. Le péribole du portique frontal et le pilier topographique qu'il tangente sont arasés au niveau des fondations. Il en est de même du péribole du portique latéral très profondément remanié. Seuls, un massif de maçonnerie appartenant au stylobate du portique frontal et le stylobate du portique latéral conservent des assises en soubassement.

### 2.8.3. Tranchée de reconnaissance 3

La démolition des hangars accolés au pignon ouest de la ferme du XVII<sup>ème</sup> siècle a été l'occasion d'effectuer un décapage sur l'exèdre accolée au portique latéral nord. Le mur de l'exèdre est profondément arasé au niveau des fondations mais reproduit le plan de l'exèdre nord: rectangulaire à l'extérieur et demi-circulaire à l'intérieur. Deux à quatre assises du soubassement du péribole du portique latéral sont toujours apparents au niveau de mur nord du hangar aujourd'hui abattu<sup>42</sup>. Par contre, sous le mur de façade nord de la ferme, il n'est conservé qu'en fondation comme le montre le décrépissage réalisé sur le parement interne du mur de la ferme, lequel est une reconstruction en retrait de 0,30 m sur la fondation du mur antique<sup>43</sup>.

### 2.8.4. Tranchée de reconnaissance 4

Tranchée en T à la croisée du vestibule et des accès au portique latéral sud.

Les symétriques du dispositif du portique latéral sud y ont été localisés.

Du nord au sud, on observe: l'emplacement de l'escalier d'accès depuis l'*area sacra* dont la maçonnerie de fondation est détruite, les murs du porche d'accès et du vestibule arasés au niveau des soubassements et le contrefort d'angle sud-est du vestibule arasé au niveau de la fondation.

D'est en ouest, on observe: l'emplacement de l'escalier d'accès depuis l'extérieur, très remanié, les murs du porche et du vestibule et le pilier accolé, profondément arasés au niveau du soubassement ou de la fondation.

Aucun sol n'est en place dans ce dispositif arasé au niveau inférieur des caissons remblayés.

<sup>42</sup> Le mur antique est conservé. Il avait fait l'objet, en 1995, d'un relevé de parement qui devra être réanalysé au regard des recherches de 1997.

<sup>43</sup> La ferme a fait l'objet d'une étude de bâti par les étudiants de la M.S.T. de Tours qui se sont engagés à nous communiquer les résultats.

La symétrie structurelle est une réalité avec cette différence soulignée lors de la présentation des données de l'*area sacra*: Par rapport à l'axe de symétrie du *fanum*, la partie sud de l'*area sacra* est d'une largeur moindre que celle de la partie nord; la différence est équivalente à 1 pied.

Globalement, les structures de l'aile sud sont dans un état de conservation moindre ou, au mieux, équivalente aux structures de l'aile nord.

### 3. ELEMENTS POUR UNE SYNTHÈSE

L'étude documentaire reste à effectuer. Si les données de la fouille autorisent d'ores et déjà une approche sérieuse des questions touchant à l'organisation et l'architecture du monument, il n'en reste pas moins que l'approche comparative est incontournable notamment en ce qui concerne la restitution des volumes, question pour laquelle une esquisse est proposée.

#### 3.1. Implantation et organisation générale du monument

Edifice exceptionnel par ses dimensions monumentales, le sanctuaire du Haut-Bécherel s'inscrit dans un quadrilatère de 98 m par 108 m. Il s'organise autour d'une cour rectangulaire, l'*area sacra*, encadrée par un triportique qui se développe sur les côtés nord, ouest et sud et clôturée, sur le quatrième côté, par un mur aveugle.

Le temple proprement dit est accosté à l'ouest du portique frontal. Il s'agit d'un *fanum* à *cella* polygonale couronnée par une galerie ce qui le rattache aux temples dits « romano-celtiques » ou « de tradition indigène ». Il est précédé par un *pronaos* en avancée du portique frontal sur l'*area sacra*.

L'axe ouest-est du *fanum* détermine la symétrie d'ensemble du monument, nonobstant les différences minimales notées, entre les ailes sud et nord, sur le plan dimensionnel. Ainsi, il y a symétrie d'implantation et de plan entre les 2 exèdres accostées, de part et d'autre du *fanum*, au portique frontal. Il en est de même des 2 exèdres accostées aux portiques latéraux. La symétrie est également la règle pour ce qui concerne les dispositifs d'accès aux extrémités des portiques.

La façade du *fanum* est aspectée à l'est. L'axe de symétrie du monument est précisément décalé de 16 degrés dans le secteur est - sud-est par rapport au nord géographique.

L'une des originalités du monument vient de l'établissement des portiques et du *fanum* sur de hauts soubassements formant caissons, ceux-ci remblayés pour l'exhaussement des sols. Le sol de l'*area sacra* se trouve ainsi en contrebas et accessible uniquement par des escaliers. En conséquence, les sols extérieurs sont en contrebas et le monument n'est accessible que par des escaliers (Fig. 143, 144, 145 et 146).

La topographie particulière du site représentait une contrainte mais aussi un atout dans la conception du monument. Celui-ci est en effet implanté sur un versant aspecté à l'est, légèrement relevé au sud. La déclivité du sol antérieur (paléosol) atteint 4 m dans le sens ouest-est et est estimée à 1,50 m dans le sens sud-nord<sup>44</sup>. Le *fanum* est implanté sur un replat en pente douce, à 100 m à l'est de la crête de la colline, et le portique frontal est édifié sur une légère rupture de pente. Les portiques latéraux se développent sur la pente. Le sol originel n'a subi aucun aménagement pour l'implantation de l'édifice. Ceci a imposé des remblaiements conséquents pour l'établissement des sols. La puissance des rehaussements varie entre 0,60 m dans la galerie du *fanum* et 3 m environ à l'extrémité du portique latéral nord. Pour limiter la hauteur des remblais sur les portiques latéraux, le concepteur a choisi d'établir les sols des dits portiques à un niveau inférieur de 0,60m par rapport au sol du portique frontal. Le rattrapage s'effectuait par des escaliers aménagés aux extrémités occidentales des portiques latéraux. Il est vraisemblable qu'à l'aspect technique prévalant pour ce dispositif, s'ajoute une préoccupation rituelle: l'élévation progressive des fidèles vers le cœur du sanctuaire, le *fanum*.

Les sols du portique frontal, des exèdres, du *pronaos* et du *fanum* sont de plain-pied.

<sup>44</sup> Il conviendra de procéder, en 1998, à une reconnaissance du niveau du paléosol en quelques points de l'aile sud du monument afin de préciser ces données.

S'il n'est pas exceptionnel que, dans les sanctuaires à tri- ou quadriportique de cette envergure, le temple soit situé au fond du *temenos*, et s'il arrive parfois qu'il s'insère au milieu du portique frontal, il est en général implanté sur un *podium* d'où il domine tout le sanctuaire. Habituellement, les portiques sont situés à un niveau peu élevé par rapport à la cour et accessibles par quelques degrés. L'accès direct et de plain-pied du temple aux portiques est en revanche exceptionnel. Les exemples sont rares et concernent des sanctuaires à temple classique sur *podium* tel le sanctuaire du Cigognier à Avenches (Suisse)<sup>45</sup>. Cette disposition existe sur quelques monuments dont la fonction est autre tels les *fora* flaviens de Brescia (Italie) et Conimbriga (Portugal) encore convient-il de préciser que, dans ces 2 exemples, cette disposition se justifie par la présence de cryptoportiques semi-enterrés.

Les similitudes tant dans le plan général que dans les dimensions entre le sanctuaire du Haut-Bécherel et celui du Cigognier sont à souligner, y compris dans la disposition symétrique des exèdres, dans celle du *pronaos* et de son accès par un escalier monumental de même largeur que la *cella* (Fig. 147). D'autres similitudes sont à souligner entre autres avec le *pronaos* du capitole de Brescia ou les propylées du portique d'Octavie à Rome.

P. BRIDEL voit, dans le *Templum Pacis* ou *Forum Pacis* (les 2 acceptions sont usitées) à Rome, l'archétype du monument avenchois tout en soulignant les différences notamment dans la fonction. Connu, pour l'essentiel, par 4 fragments de la *Forma Urbis* -ce fameux plan de l'*Urbs* affiché sur le mur de l'une des salles du *Forum Pacis* par la volonté de Septime Sévère- ce monument était à la fois un sanctuaire, une galerie d'art et une bibliothèque d'archives ; un manifeste de propagande impériale voulu par Vespasien après la pacification de la Palestine (Fig. 148).

Les principales différences entre le sanctuaire coriosolite et le sanctuaire avenchois sont de 2 ordres. En premier lieu, le temple du Cigognier est un temple classique sur *podium* à stéréobates tandis que celui du Haut-Bécherel est un *fanum*. Sans y attacher un principe de causalité, on soulignera les différences de statut entre la cité d'Avenches, colonie romaine, et la cité de Corseul. La seconde différence tient aux accès. Si les 2 monuments sont pareillement dotés d'accès à escalier aux extrémités du portique frontal, le Haut-Bécherel est doté de 2 autres accès aux extrémités des portiques latéraux ce qui est exclu au Cigognier. Par contre, au Cigognier, le mur de clôture oriental de l'*area sacra* comporte une ouverture axiale conduisant au pied du *pronaos* par une allée dallée. Cette disposition, exclue au Haut-Bécherel, est justifiée par la présence d'un théâtre situé à 150 m à l'est du sanctuaire, de même axe que ce dernier, et qui lui est manifestement associé dans le cadre du culte impérial vraisemblablement.

Plus encore dans le cas du Haut-Bécherel qui paraît former un tout indépendant, c'est un concept de sanctuaire clos sur lui-même qui semble se dessiner. Avec le tryptique des tours (la *cella* et les 2 vestibules à étage tels qu'ils sont proposés dans la restitution), les périboles aveugles des portiques et les accès multiples mais restreints en largeur, on pourrait presque envisager un concept de « sanctuaire-forteresse ».

### 3.2. Accès et axes de circulation

Les accès déterminent les principaux axes de circulation, au nombre de 3 depuis l'extérieur : 2 axes est-ouest empruntant les portiques latéraux et donnant accès au portique frontal et un axe sud-nord/nord-sud conduisant au *fanum*. Les axes internes sont au nombre de 2 : un axe sud-nord/nord-sud entre les vestibules et l'*area sacra* et un axe est-ouest/ouest-est entre l'*area sacra* et le *fanum*. La principale interrogation concerne, compte tenu de la multiplicité des axes, le sens des cheminements qui a manifestement à faire avec la liturgie. Avouons que face à ces questions nous sommes réduits aux conjectures.

Les accès directs au portique frontal étaient-ils réservés à certaines classes de la population fréquentant le sanctuaire ou aux servants ? N'étaient-ils ouverts qu'à certaines périodes ou certains moments en

<sup>45</sup> P. BRIDEL ; op. cit.

fonction du calendrier religieux ? Constituèrent-ils, à l'origine, les seules entrées du monument si l'on considère que l'évolution de la construction -étalée dans le temps- a généré une mise en service progressive du sanctuaire (cf ci-dessous) ?

Les accès à l'extrémité des portiques latéraux conduisaient aux vestibules « carrefours de circulation » entre l'extérieur, les portiques et l'*area sacra*. Y avait-il un sens de circulation avec entrée par l'un des portiques latéraux et sortie par l'autre ? Y avait-il un accès direct entre les vestibules et l'*area sacra* ou la circulation ne se faisait-elle que dans le sens inverse, de l'*area sacra* vers les vestibules ? Peut-être des éléments de réponse sont-ils à attendre de l'étude de l'*area sacra*.

Dans tout ceci, l'élément le plus convaincant concerne le système d'entrées depuis l'extérieur dont l'étroitesse implique une canalisation des pèlerins, un filtrage des entrées, à tout le moins un contrôle.

La multiplicité des accès implique des cheminements *extra-muros*. On accédait vraisemblablement au monument depuis la voie Corseul - Rennes à 100 m à l'est du monument, seule liaison importante entre la ville et l'est de l'Armorique. Le diverticule qui conduisait au sanctuaire n'est pas reconnu. En revanche, un cheminement *circum-aedificium* semble plausible. Il serait matérialisé les traces reconnues sur les sols extérieurs du monument, notamment sur sa façade nord où, en plusieurs points, les empiètements constitués par le niveau de travail présentent une usure caractéristique de passages répétés. A tout le moins, on pressent, en ce qui concerne les secteurs situés de part et d'autre de l'escalier oriental et à l'angle des portiques frontal et latéral nord, des lieux de rassemblement ou d'attente des fidèles à proximité des entrées. Peut-être les rejets culinaires reconnus autour de l'entrée orientale manifestent-ils ce stationnement ?

### 3.3. Fonction des parties

La fonction des salles que nous avons nommées par anticipation « vestibule » semble claire. Les visiteurs devaient y trouver certains services : vente de statuettes, d'*ex-voto* (?). Ces salles pouvaient être fermées par les portes aménagées dans les murs de fond des 2 porches d'accès. Dans la restitution proposée, ces salles sont à étage. Inaccessibles aux visiteurs, ces étages pouvaient assurer les fonctions de salles de service.

Les portiques n'étaient nullement de simples lieux de passage mais participaient du rituel. On a tout lieu de penser, quoique la fouille n'en livre aucun aspect -ce qui se conçoit compte tenu de l'état des vestiges- que les murs de fond des portiques étaient des supports de scénographies pariétales, peintures, tentures... Dans ce cheminement, les exèdres assumaient une fonction bien précise. Le plan absidal et le volume hémisphérique des exèdres des portiques latéraux permet de faire table rase de la proposition généralement avancée de salles de service. Au contraire, jalonnant le parcours du pèlerin s'élevant progressivement vers le cœur du sanctuaire, elles sont intégrées à la liturgie. L'hypothèse de chapelles latérales abritant des statues est une chose mais on pourrait tout autant suggérer qu'il s'agissait de salles « reliquaires » où étaient offerts au regard du visiteur le trésor de la Cité, ses trophées ou ses oeuvres-d'art. Tout ceci demeurant conjectural en l'absence de témoignages archéologiques.

L'accès à la *cella* qui abritait la statue de la divinité (ou les statues des divinités) était interdite aux fidèles. On pressent fortement une organisation tripartite de la *cella* qui ne peut s'apparenter à une *cella* capitoline cependant. Aux 2 exèdres semi-circulaire des angles sud-est et sud-ouest répondait vraisemblablement un grand bas-relief ou panneau historié en décor de fond d'une statue d'après certains blocs découverts en remblaiement d'une fosse. Cette organisation tripartite répétée dans le triportique et au niveau des volumes avec les 3 tours constituées par la *cella* et les vestibules serait-elle symbolique ?

La galerie périphérique du *fanum* fut le cadre d'une intense circulation comment le prouvent l'usure de l'épiderme du sol et les tassements du sol si l'on retient cette hypothèse pour justifier certains

affaissements. Cette circulation témoigne-t-elle du rite de circumambulation évoqué généralement depuis STRABON lequel écrivait que les gaulois honorent leur divinité en tournant autour ? Lors de sa visite, M. GOUDINEAU nous faisait part, avec force, de son scepticisme sur ce rituel, indiquant que l'on s'était servi abusivement de cette citation pour supposer une origine celtique au *fanum* à galerie périphérique. Il précisait fort justement que l'archéologie n'avait nullement démontré la filiation -au niveau du plan et de l'organisation tout au moins- entre le sanctuaire gaulois et le *fanum* gallo-romain. Quoiqu'il en soit, la galerie du *fanum* du Haut-Bécherel fut l'objet d'intenses passages pour des usages rituels nous semble-t-il. On en veut pour preuve la profonde dépression résultant d'un aménagement intentionnel dans la branche nord de la galerie ? Il se peut que, dans cette cuvette, un lourd récipient était installé à l'usage de dépôts d'offrandes rituelles de la part des pèlerins. Il se peut aussi que le dépôt -ou le jet- d'offrandes se faisait directement dans cette fosse. Il nous semble aussi que les 4 dépressions ordonnancées contre le mur de fond de la galerie devaient participer du rituel. N'y avait-il pas là des autels ? Il en est de même, vraisemblablement, pour les 2 exèdres triangulaires réservées par l'implantation des piliers de soutènement des maçonneries supérieures reproduisant le plan polygonal de la *cella*.

Quand au *pronaos*, il participe du *décorum* du monument : façade monumentale et propylées d'entrée au point le plus haut du site.

La fonction de l'*area sacra*: lieu de rassemblement, lieu de processions, jardin public avec des cheminements ... ne peut être précisée dans l'immédiat. Ce que l'on tentera de définir lors d'une campagne de fouilles complémentaires dans la mesure où le dossier sera accepté. Une autre interrogation concerne l'emplacement éventuel du grand autel implanté, dans les sanctuaires classiques dans l'axe du monument, soit au pied de l'escalier principal, soit à mi-hauteur de l'emmarchement. Si cette dernière solution fut adoptée au Haut-Bécherel, il est évident qu'aucune trace n'en est conservée. La présence de groupes statuaires (et éventuellement d'autels) en un autre point de l'*area sacra* n'est pas à écarter, en témoigne la fondation découverte au Cigognier sur le cheminement axial conduisant au temple. Des *favissae* sont également possibles dans ce type d'enceinte.

### 3.4. L'évolution de la construction, le chantier

Les modes de construction et les matériaux employés révèlent la parfaite homogénéité de l'édifice, son unité de conception. La construction est particulièrement soignée. Nous avons souligné la parfaite orthogonalité des différents corps de l'édifice, le parfait alignement général des parements (à une exception près, le stylobate du portique latéral nord) et la perfection dans la régularité des épaisseurs de mur modulées selon un pied romain de 29,65 cm. Tout ceci témoigne d'un grand projet d'architecte, ce qui ne va pas sans quelques imperfections. Outre le point souligné sur le stylobate, on observe en général une très légère mais régulière déclivité des arases en soubassement qui suivent l'épiderme des sections de la fondation à redans et la même déclivité qui s'en suit pour l'établissement des sols de béton. Ces défauts, sans conséquences structurelles tant les écarts sont modestes, sont à mettre au compte des habitudes de maçons. Par contre, les différences notées dans les dimensions et la position des exèdres accostées au portique frontal par rapport à l'axe du *fanum* sont les effets d'erreurs de topographie, tant il ne semble pas qu'un quelconque obstacle ait pu influencer sur l'implantation de ces structures. On s'explique plus difficilement l'écart de 1 pied entre les 2 parties de la cour définies par l'axe du *fanum*. Cet écart n'est pas fortuit et l'on y verrait volontiers une erreur de topographie ce qui paraît peu vraisemblable dans la mesure où l'implantation des bornes topographiques dût être particulièrement contrôlée. Il faudrait en conclure que c'est la *cella* qui aurait été implantée avec un demi-pied d'erreur !

En sous-œuvre comme en œuvre, la maçonnerie est très élaborée. Les blocs de remplissage des tranchées à fonds perdu sont disposés en lits dans le bain de mortier de chaux. Les parements sont assisés et dressés avec soin. Les moellons sont majoritairement « en grain de maïs » ou « à queue ». Les moellons cubiques ou parallélépipédiques apparaissent plus nombreux dans les murs de la *cella*. Le granite n'autorise pas une taille parfaite ; ceci dit, il n'en reste pas moins que les faces de parement

des moellons obéissent à un module régulier (10 cm x 7 cm) où les écarts minimes (+ ou - 2 cm) sont dus aux façons et habitudes des tailleurs de pierre. Les chaînes d'angles sont assurées par des moellons allongés de module 2 à 4 ; les chaînages à paneresses sont la règle. Les joints épais (2 à 3 cm) sont systématiquement tirés au fer ou avec le bord de la truelle. Là où les joints sont bien conservés -sur les faces internes des parements protégées par les remblais d'exhaussement des sols- le mortier envahit les têtes de moellons.

Le blocage interne ne se résume pas à un simple bourrage. Bien au contraire, les pierres utilisées, déchets de taille ou pierrailles non calibrées à arêtes vives, sont soigneusement disposées en lits, parfois en hérisson, dans le bain de mortier de chaux. Le mortier de chaux est gras à une exception près: le mortier employé dans le mur sud du vestibule rajouté entre les piliers.

Les matériaux du gros œuvre sont exclusivement locaux. Les moellons sont très majoritairement en granite du massif de Dinan (Languédias/Trélivan) distant d'une quinzaine de kilomètres. Les quelques grès et quartzite utilisés en moellons apparaissent anecdotiques. En fondation, sont employés, dans la partie ouest de l'édifice, des schistes et grauwackes exclusivement, et, dans la partie orientale, des quartzites blonds. Le schiste constitue le substrat local et le quartz filonien est particulièrement abondant à l'entour immédiat du site. Ce matériau est systématiquement employé dans les maçonneries de fondation des escaliers. Dans les blocages internes des murs, le schiste et le granite sont en concurrence dans les parties basses de l'édifice. Dans les élévations de la *cella*, seul le granite est employé en blocage.

Pour autant que l'on puisse en juger par l'observation de fossiles dans les blocs de calcaire erratiques présents dans les maçonneries de fondation des escaliers, la chaux est locale et provient des faluns du bassin du Quiou au sud de Dinan où d'anciens placages plus proches surexploités et aujourd'hui disparus.

Les rares éléments d'architecture monumentale (tambour de colonne et 5 fragments divers) sont en granite local.

La brique d'un module constant (44,5 cm x 29 cm soit 1 ½ pied x 1 pied) était employée massivement comme le montrent les remblais de démolition et les niveaux de travail. Or, dans les élévations de *cella*, nulle brique n'est observable hormis en linteau de trou de boulin. Par contre, les débris de briques étaient essentiellement présents au niveau des passages entre les parties du monument et au niveau de l'exèdre absidiale. Il est patent que la brique fut utilisée dans les arcs de soutènement de maçonneries supérieures et dans les voûtes.

La tuile utilisée en couverture est de petite taille (41 cm x 31 cm). Ce module est courant à Corseul au Haut-Empire dans le quartier de Monterfil. Des joints de tuileau conservent l'empreinte des emboîtements entre *tegulae* et *imbrices*. L'épaisseur de la partie inférieure des joints (5 à 6 cm) laisse supposer la mise en place d'un *rudus* de pose en mortier de tuileau sur les voliges de la charpente.

En fin de compte, seuls une partie des éléments de décor plaqué sont d'origine extra-locale : marbres, porphyres, et autres pierres marbrières. Ces matériaux sont concurrencés par des placages en schiste tacheté d'origine métamorphique provenant de la couronne du massif granitique de Dinan. Les éléments en tuffeau ou autre calcaire sont inexistant. Il s'agit de plaques pariétales, de plinthes, de moulures d'encadrement d'ouvertures ou de panneaux, de moulures d'applique et de quelques éléments de *crustae* d'*opus sectile* en motifs pariétaux.

La conservation quasi systématique du paléosoil sous le monument et des niveaux de travail piégés sous les remblais de rehaussement des sols a préservé de nombreux vestiges du chantier proprement dit. En premier lieu, les négatifs de fondation de perches d'échafaudage et leurs calages. Autour de la *cella* notamment, ces restes sont en concordance avec les trous de boulin conservés dans les

élévations. L'étude reste à mener et des données fines en sont attendues. On constate d'ores et déjà que dans les parties rectilignes du monument, les perches distantes de 1,30m à 1,45m sont équidistantes des murs de 1,20m (soit 4 pieds). Cette dimension indique la largeur des platelages mis en place. A l'intérieur de la *cella*, le mur polygonal a imposé une équidistance supérieure (1,45m). Les décaissements rectangulaires du paléosol en pied de mur ou aux angles de murs (galerie du *fanum* et vestibule) ont été exécutés après la mise en œuvre de la fondation. Ils sont manifestement relatifs au chantier comme l'indiquent les relations stratigraphiques et leur comblement mais leur rôle n'est pas encore compris. L'emplacement des machines de levage du chantier est inconnue. Leur identification aurait nécessité l'enlèvement de la majeure partie des remblais de rehaussement des sols ce qui était exclu par la programmation.

La conservation des parements de soubassement, surtout en partie ouest de l'édifice permet de suivre l'évolution du chantier et de hiérarchiser la construction. Les témoins en sont les harpages d'attente, systématiques, et les ruptures dans l'alignement des assises et dans les lignes horizontales des coups de fer matérialisant les reprises de chantier ainsi que les changements d'équipe. Ces observations ajoutées aux données induites par les chaînages et les relations stratigraphiques permettent de proposer un schéma d'évolution de la construction défini par les séquences suivantes (Fig. 149):

- séquence 1 : mise en place des bornes topographiques aux 4 coins du monument projeté ;
- séquence 2 : construction du mur polygonal de la *cella* et des 2 piliers du *pronaos* chaînés au mur de façade de la *cella* ;
- séquence 3 : édification des structures du portique frontal et du *pronaos*, y compris les murs d'échiffre des escaliers ;
- séquence 3b : construction de la galerie du *fanum* et des exèdres accostées au portique frontal ;
- séquence 4 (ou 3 bis) : construction des vestibules y compris les murs d'échiffre des escaliers et du mur de clôture de l'*area sacra* ;
- séquence 4b : adjonction du mur sud du vestibule entre les piliers (remords ?);
- séquence 5 : construction des portiques latéraux ;
- séquence 5b : construction des exèdres accolées aux portiques latéraux.

La seule incertitude qui subsiste dans ce schéma d'évolution concerne les séquences 3 et 4. Rien n'interdit qu'elles fussent concomitantes si ce n'est une dimension qui nous échappe : la capacité financière du commanditaire.

Il a été démontré (du moins nous semble-t-il) que la *cella* fut dotée d'un décor pariétal d'attente avant la mise en place de son sol définitif en béton. En 1995, nous avons recueilli dans les niveaux de travail situés sous le *pronaos* et scellés par le remblai d'installation du sol, des débris de grands clous de bronze coupés qui ressortissent vraisemblablement de la décoration d'une porte monumentale. On en avait conclu à la fermeture de la *cella* avant l'achèvement des structures du *pronaos*. Cette proposition d'un premier état fonctionnel et provisoire de la *cella* nous semble confirmée par la mise en relation de ces données.

Pour autant, il ne peut s'agir d'un schéma d'évolution du site et il serait inexact d'y voir une première phase du sanctuaire. L'homogénéité de la construction, et le schéma d'évolution du chantier montrent que l'on reste dans un projet d'architecte pensé à l'origine et non modifié de façon substantielle en cours de réalisation. S'il en fallait un élément décisif on retiendrait l'implantation des bornes topographiques à partir desquelles, quelle que soit la durée d'interruption, de suspension ou de vacance du chantier, le constructeur était en mesure de poursuivre le travail en conformité avec le projet d'architecte.

La mise en service de la *cella* répond, dans ce schéma qui démontre que le chantier s'est étalé dans le temps, à des préoccupations religieuses, à la nécessité de confirmer le caractère sacré de lieu et d'y placer la statue de la divinité au plus tôt selon les vœux du commanditaire...

### 3.5. Proposition de restitution des volumes (Fig. 150, 151, 152, 154 et 155)

la tentative de restitution des élévations du sanctuaire du Haut-Bécherel se heurte à l'indigence, sur le site, des blocs architectoniques susceptibles de nous éclairer sur les ordres architecturaux. Le seul élément exploitable, au niveau le plus basique, est ce tambour de colonne qui ne fut jamais mis en place et fut employé en remblai sous le sol du portique frontal.

On s'est longuement interrogés sur la nature des portiques. Les stylobates supportaient-ils des colonnes ou des arcades maçonnées ce qui justifierait l'absence de blocs ouvragés dans les remblais de démolition ? Mais on ne trouve nullement les éléments de l'ordre plaqué qui aurait orné les arcades. De plus, le *pronaos* en avancée sur la cour ne se justifie que dans le cadre d'un ordre architectural à fronton : des propylées. A la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, FORNIER fait état de la présence de tronçons de colonnes de 3 pieds de diamètre « en contrebas du site ». Ces éléments ont disparu. Les blocs architecturaux (2 tambours de colonne et une corniche) déposés près de la fontaine de saint-Uriac à 300 m à l'est du site sont difficilement exploitables tant il est vrai que leur provenance est inconnue. Ils peuvent provenir d'un monument sis près de la source autour de laquelle une dense occupation gallo-romaine est attestée par la prospection de surface et par les remplois qui envahissent les murs de l'ancienne ferme. Les 2 colonnes sont à priori de trop faible diamètre (0,50m) pour provenir du temple. De même aucune certitude n'existe quand à l'origine de colonnes déposées au Jardin des Antiques à la mairie de Corseul, réputées provenir du Haut-Bécherel.

La proposition de restitution présentée ici s'entend comme un premier jet d'étude, critiquable et modifiable en fonction de l'évolution de la réflexion et de la recherche documentaire. L'esquisse à la main maîtrisée conçue et dessinée par l'architecte spécialiste V. MUTARELLI avec la collaboration de P. ANDRE est le reflet d'un moment de la réflexion et nous n'exposerons ici que les grands principes ayant présidé à son exécution.

Toutes les volumes découlent de l'analyse du parement externe du mur polygonal de la *cella* et principalement des pans sud et sud-ouest. A une hauteur comprise entre 7,60 m et 8,60 m on y remarque que le parement est absent alors qu'il subsiste, au-dessous et au-dessus, dans son aspect originel. Dès 1995 on avait proposé d'y voir l'empreinte de l'ancrage de la charpente de la galerie périphérique.

Avant le restauration de 1994, cette bande sans parement présentait un profil en gorge et ceci sur l'ensemble du périmètre du mur polygonal. Les clichés réalisés par H. KEREBEL pour le relevé photogrammétrique du mur, nonobstant la présence d'étais qui en gênent la lecture, sont éloquentes (fig. 153). Ils révèlent notamment, à la base de la gorge, un ressaut horizontal quelque peu masqué par un ciment résultant de consolidations plus anciennes. Cette consolidation obère des données essentielles, à savoir : le nombre, les dimensions et le profil des arbalétriers de la charpente dont les négatifs devaient être apparents au même titre que les trous de boulins<sup>46</sup>.

Quoiqu'il en soit, cette observation est essentielle dans la mesure où elle révèle la hauteur de la galerie sous charpente qui s'établit autour de 7,80 m au faite et autour de 6,30 m sur le péribole. Cette hauteur obéit à la règle commune: hauteur = largeur x  $\sqrt{2}$ . Dans la mesure où une noue n'est pas envisageable entre les toitures de la galerie et du portique frontal dont les largeurs ne sont pas dans le rapport  $\frac{1}{2}$  et dans la mesure où la hauteur du portique frontal dépend du module du stylobate dans le contexte d'ordre toscan proposé, une toiture à pan unique s'impose pour le portique frontal. Le pan de la galerie est alors ancré en partie haute du péribole du portique.

<sup>46</sup> Dans le programme de 1998 il sera proposé de rechercher tout document d'archive susceptible de révéler l'état des lieux avant consolidations ; à défaut, il sera proposé d'effectuer une dégradation manuelle des restaurations sur une petite surface afin de tenter d'approcher les données masquées.

Le choix prospectif d'un ordre toscan pour les portiques est sans doute sujet à discussion. Deux raisons majeures président à ce choix :

- l'absence de tout élément d'ordre corinthien dans les remblais de démolition ; on suppose en effet qu'un tel ordre se serait manifesté par la présence de quelques fragments de feuilles d'acanthés ;
- la présence exclusive, sur le site urbain de Corseul, de l'ordre toscan notamment dans le quartier commercial et résidentiel de Monterfil. Cette exclusivité est également la règle pour toutes les trouvailles fortuites ou les emplois.

La largeur du stylobate du portique frontal (1,04 m) admet une colonne de 0,90 m de diamètre de base, ce qui correspond au tambour non utilisé. Le rapport diamètre/hauteur par 6 qui caractérise le toscan (il peut être aussi par 7) impose une colonnade de 5,40 m de hauteur. Le rapport hauteur/entraxe étant de 1/1, on restitue 5 entrecolonnements soit 4 colonnes sur chaque branche du portique frontal. L'ordre des portiques latéraux, restitué selon les mêmes principes comporte 10 colonnes. Dans la restitution proposée, l'architecte propose une hauteur de péribole supérieure à celle du faite de la toiture. Ces hauts murs pare-feu renforcent le caractère de sanctuaire clos sur lui-même.

La restitution de l'ordre du *pronaos* est beaucoup plus aléatoire. La hauteur du *pronaos*, autour de 11 m sous faîtière est imposée par le nécessaire ancrage de la toiture du portique frontal contre les murs montants du *pronaos*. La hauteur sous fronton, autour de 9 m, élimine l'ordre toscan dont le rapport entrecolonnement/ hauteur de 1/1 est incompatible avec la largeur du *pronaos*, sauf à imaginer 2 colonnes engagées et rien d'autre ce qui est inconcevable avec des propylées. V. MUTARELLI propose donc un ordre composite à chapiteau toscan avec 2 piliers engagés et 2 colonnes supportant un entablement et un fronton triangulaire où la corniche de saint-Uriac pourrait éventuellement trouver sa place (Fig. 156).

Il est un autre élément qui pourrait trouver sa place en colonnade du *pronaos*: le chapiteau toscan de 1,14 m au tailloir conservé à l'angle des rues du Temple de Mars et de Plélan près du bourg de Corseul (Fig. 157). Ce chapiteau pris pour une base et sur lequel est remonté un tambour de colonne et les 4 autres tambours qui gisent autour proviennent de l'aménagement de l'étang du Val de Gravel, en contrebas de ville antique de Corseul, à 200 m au sud de l'agglomération antique. Ces blocs, hors de tout contexte archéologique, ont été extraits à la pelleuse il y a quelques années !

La hauteur de la *cella*, 16 m est restituée dans le rapport suivant : 4 fois la valeur du côté interne de l'octogone.

L'ordre d'entrée des vestibules depuis l'*area sacra* est restitué à l'image de l'ordre du *pronaos*, à cette différence près que le mur de clôture de l'*area sacra* impose une couverture à pan unique du porche d'entrée. L'ancrage de la toiture du portique latéral sur le mur ouest du vestibule impose une hauteur de vestibule compatible avec l'aménagement d'un étage. L'aspect de tour à contrefort renforce le caractère de « sanctuaire-forteresse » du site.

Ces propositions sont à confronter avec l'analyse du schéma régulateur de l'édifice dont l'étude de détail reste à mener. Les mesures comparatives impliquent l'utilisation d'un module de une coudée (44,5 cm, soit 1 ½ pied)

### 3.6. La question de la datation du monument

C'est certainement la question la plus délicate qui nous est soumise et les doutes qui subsistent sur la période de construction seront difficiles à lever tant les éléments datant -la céramique surtout- font défaut. Avec R. FERRETTE, céramologue qui étudie les contextes de Monterfil, nous avons procédé à une étude rapide des tessons les plus caractéristiques. Il conviendra, comme c'était prévu en 1997, de procéder à une étude approfondie des contextes homogènes et notamment de la céramique commune. Des données non négligeables sont à en attendre suite aux travaux de R. FERRETTE qui a pu isoler des catégories et des types caractéristiques selon les périodes du Haut-Empire. La céramique importée qui

se présente toujours sous l'aspect de tessons de petite taille devra, de toute manière, faire l'objet de contre-expertises afin de cerner au mieux les chronologies.

Le paléosol est en place sous les remblais d'aménagements des sols. On attend, des analyses sédimentologiques en cours, une meilleure caractérisation de ce sol ancien: sa mise en place, l'ampleur des colluvionnements éventuels et le degré de conservation des horizons successifs. Les mobiliers céramiques qu'il contient, fragmentés et souvent roulés, fournissent un *terminus post-quem* pour la construction du monument. Avant d'en faire état, il convient de préciser que les secteurs du vieux-sol explorés sont vierges de toute structure archéologique antérieure au monument. L'échantillonnage est tel que l'on peut éliminer toute hypothèse d'aménagement antérieur de sanctuaire sur le site même, ce qui n'exclut nullement qu'ait existé toute autre forme d'occupation humaine dans l'environnement du site du Haut-Bécherel. Cette occupation est pressentie par la présence, dans le paléosol, de céramiques et surtout de monnayage coriosolite (découvert en 1995) dont on sait qu'il circule jusqu'à la période tibérienne au moins. Cette présence n'en est pas moins un sujet d'interrogation qui ne pourrait trouver de réponse qu'à d'un décapage extensif à l'extérieur du monument ce qui est hors d'atteinte du présent programme.

Les mobiliers découverts dans le paléosol couvrent les périodes de la Tène D2 et gallo-romaine précoce (Augustéo-tibérienne). Il s'agit de jattes à cannelure interne réduite, de céramiques fines à cordons, de céramiques à engobe blanc, de quelques sigillées de Gaule du sud, de quelques tessons d'amphore tarraconnaise et de céramiques fumigées (vases bobines surtout). Dans ces lots, quelques éléments sont plus tardifs: sigillées des périodes Claude-Néron et flaviennes voire du début du II<sup>e</sup> siècle pour l'une d'entre elles. Ces 4 tessons peuvent être intrusifs et provenir des niveaux de travail en interface avec le paléosol. A priori, les erreurs de manipulation de tessons en cours d'enregistrement, de nettoyage ou de classement sont exclues par les procédures mises en place. De même, les pollutions par animaux fouisseurs ou par la végétation pénétrante sont exclues par la position même de ces tessons dans des niveaux scellés par les sols de béton ou par d'épais remblais.

Ces 4 tessons exclus par hypothèse, le paléosol fournit un *terminus* qui permet de situer le début de la construction du monument à partir de la période claudienne.

Les niveaux de travail sont les contextes les plus intéressants pour tenter de préciser la datation de la construction mais ils n'ont livré que très peu d'éléments, ceux-ci toujours très fragmentaires. Seul un secteur a fourni un lot de céramiques plus conséquent avec des tessons écrasés à la surface du niveau (60 tessons): le niveau de travail piégé sous le remblai de rehaussement du sol du portique latéral nord; encore faut-il préciser que son épiderme était pollué par une lentille de limons du paléosol et, que ces tessons sont exclusivement des céramiques communes qui restent à étudier.

Aux 4 tessons considérés comme intrusifs dans le paléosol, s'ajoutent 3 autres tessons datables de la période flavienne, voire du tout début du II<sup>e</sup> siècle. 3 autres tessons de sigillée d'une surface de l'ordre du cm<sup>2</sup> sont pressentis du II<sup>e</sup> siècle mais ne peuvent être pris en compte en l'absence de contre-expertise. En tout état de cause, il ne semble pas que la construction du sanctuaire du Haut-Bécherel ait pu débuter avant la période flavienne; une datation de l'extrême fin du I<sup>er</sup> siècle ou du début du II<sup>e</sup> siècle n'est pas à exclure. Dans les dépôts secondaires relatifs au fonctionnement du monument (sur le sol de l'*area sacra*) et avec toute la prudence qui s'impose face à ce genre de contexte, il convient de noter l'absence de productions du I<sup>er</sup> siècle.

La construction s'est étalée dans le temps comme nous l'avons montré avec la mise en service de la *cella* dans un premier temps même si l'on est incapable d'en mesurer la fourchette. Rien ne s'oppose, dans les contextes sous-jacents au sol de la *cella*, à une construction sous les flaviens. Il est raisonnable d'envisager une construction étalée sur plusieurs dizaines d'années au moins, ce qui impliquerait que le monument ne fut achevé qu'au cours des premières décennies du II<sup>e</sup> siècle.

Depuis une vingtaine d'années, la datation du sanctuaire du Cigognier, à Avenches, évolue dans le sens du rajeunissement en fonction de l'amélioration des méthodes de datation par la dendrochronologie (la fondation du Cigognier, implanté en terrain marécageux, est établie sur des pieux). Daté de la période flavienne à l'origine puis plus précisément des années 96-98 après J.-C., les spécialistes le datent, aujourd'hui, des années 110-114, sous le règne de Trajan<sup>47</sup>. Quand au *Forum Pacis*, sa construction fut engagée par Vespasien en 72 ap. J.-C.

Situer l'abandon du monument et les circonstances ayant entraîné sa ruine est en revanche plus aisé. Celle-ci est le fruit d'un événement violent, un incendie qui n'a rien d'accidentel comme le montrent les traces des multiples foyers tout autour du monument et plus particulièrement à l'entour du vestibule nord, à l'angle des portiques frontal et latéral nord, de part et d'autre du *pronaos* et dans la galerie du *fanum*. Cet incendie spectaculaire semble avoir ravagé de fond en comble l'édifice, calcinant les tuiles, brûlant les placages et les moulures et réduisant les enduits muraux à l'état de poudre. La découverte de 3 imitations de *Tetricus*, l'une sur le sol de l'*area sacra* et les 2 autres sur le sol extérieur à l'interface avec le remblai d'incendie indiquent un terminus au dernier quart du III<sup>e</sup> siècle. L'absence de tout mobilier postérieur sur le monument -avec la prudence que l'on s'impose du fait de la faiblesse des lots- incite à situer cet événement violent à cette période, ce qui ne surprendra personne compte tenu du climat politico-social régnant en Gaule à ce moment. Œuvre de pirates saxons ou plus vraisemblablement de populations rurales en révolte contre l'ordre social prévalant (Bagaudes), cet acharnement témoigne d'une volonté de mettre à bas un symbole fort du pouvoir impérial.

Au cours du Moyen-Age et à plusieurs reprises comme en témoignent les monnaies des XIII<sup>e</sup>, XV<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, le monument sera exploité en carrière. Marbres et calcaires, si tant est que ce matériau fut employé, ont été sans doute réduits en chaux. Les carriers ont privilégié le gros appareil puis les pierres d'angle de module allongé mais ils n'ont pas dédaigné les petits moellons que l'on retrouve en emploi dans la plupart des fermes de la région. Même les maçonneries de fondation ont été attaquées : elles ont fourni du tout venant de fort calibre.

### 3.7. Un sanctuaire pour quel(s) culte(s) ?

Nul autel, nulle inscription, nulle figuration susceptible de nous éclairer sur la dédicace du sanctuaire n'est connu. La fouille livre quelques maigres restes de figurines en terre blanche nullement significatives tant il est vrai que ce type de mobilier cultuel se retrouve aussi bien dans le plus modeste des laires des villas rurales que dans les sanctuaires les plus grands. Rien ne s'oppose à ce que ce monument soit dédié à *Mars* éventuellement associé à une divinité indigène; ni sa situation, sur une crête et à l'écart de l'agglomération antique, ni sa monumentalisation : des monuments de cette envergure ont livré des autels dédiés à *Mars Mullo* (Allonnes, Sarthe) ou à *Mars Caturix* (Avenches, Suisse), mais rien ne le prouve formellement non plus tant il est vrai que forme et fonction ne sont pas nécessairement liés.

Les travaux les plus récents font du temple du Cigognier à Avenches un complexe monumental du culte impérial<sup>48</sup>, un masque en or de Marc-Aurèle y a été découvert, mais l'exemple est particulier du fait de l'association temple-théâtre. La question du culte impérial se pose avec acuité à Allonnes avec, notamment, les découvertes d'inscriptions dédicacées à des officiers de rang équestre ou sénatorial.

Pour autant, il est hors de question, ici, de prétendre que le Haut-Bécherel fut voué au culte impérial. On ne peut non plus éliminer d'emblée cette hypothèse au vu du caractère monumental du sanctuaire qui apparaît comme un grand projet d'architecture purement romaine où l'on cherche en vain la part indigène, si ce n'était le *fanum* avec toutes les réserves qu'il est convenu d'afficher sur l'origine de

<sup>47</sup> P. BRIDEL ; op. cit.

M. FUCHS ; IOM au pied du temple d'Avenches, BPA 34, 1992.

<sup>48</sup> R. ETIENNE ; Un complexe monumental du culte impérial à Avenches, BPA 29, 1985.

cette forme architecturale. Il est dommage que l'on ne connaisse pas l'origine de l'autel dédié à Auguste et *Sirona* découvert au XVIII<sup>e</sup> siècle dans le château de Montafilan près de Corseul. Nos investigations pour tenter de remonter la piste de l'origine ont, pour l'heure, échoué. Témoignage d'un culte rendu à l'empereur associé à une divinité des sources, la provenance coriosolite de cette pièce ne fait guère de doute.

Ceci nous conduit à évoquer l'environnement du sanctuaire. Est-il isolé, ce que suggère le concept de monument clos sur lui-même, ou est-il en association avec d'autres monuments ? La présomption forte d'un monument (ou de plusieurs) à la source de Saint-Uriac reste en l'état et il est hors de portée du programme actuel d'en lever l'hypothèque.

Edifié pour imprimer la marque impériale sur le pays coriosolite et sur ses habitants, le sanctuaire était visible de loin (plusieurs kilomètres) par les visiteurs empruntant la route de Rennes à Corseul. Sa tour octogonale dominait le paysage à l'est de la ville, véritable point de mire pour les habitants de la cité.

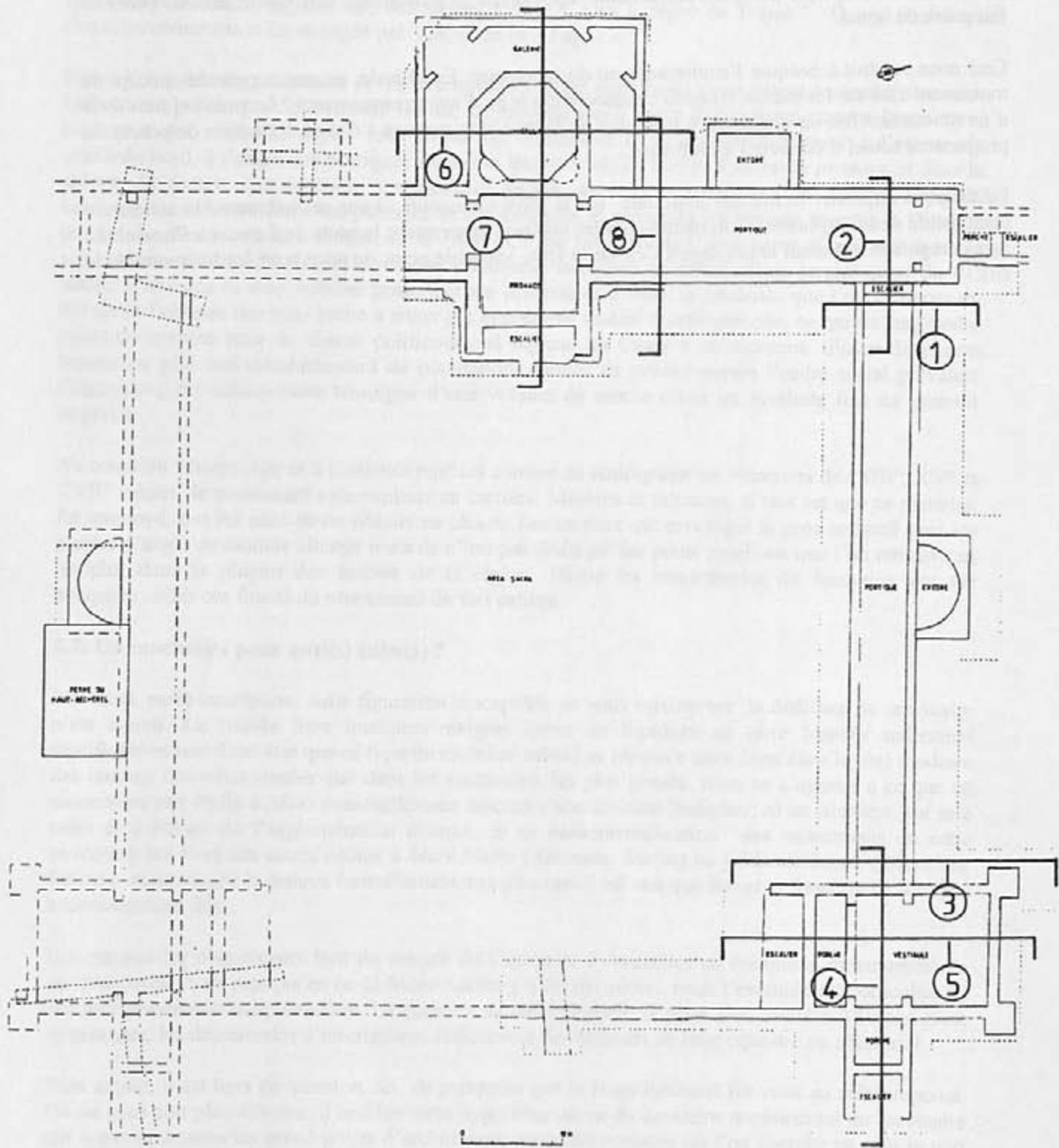


Fig. 143: Positionnement des profils en travers (fig. 144, 145, 146)

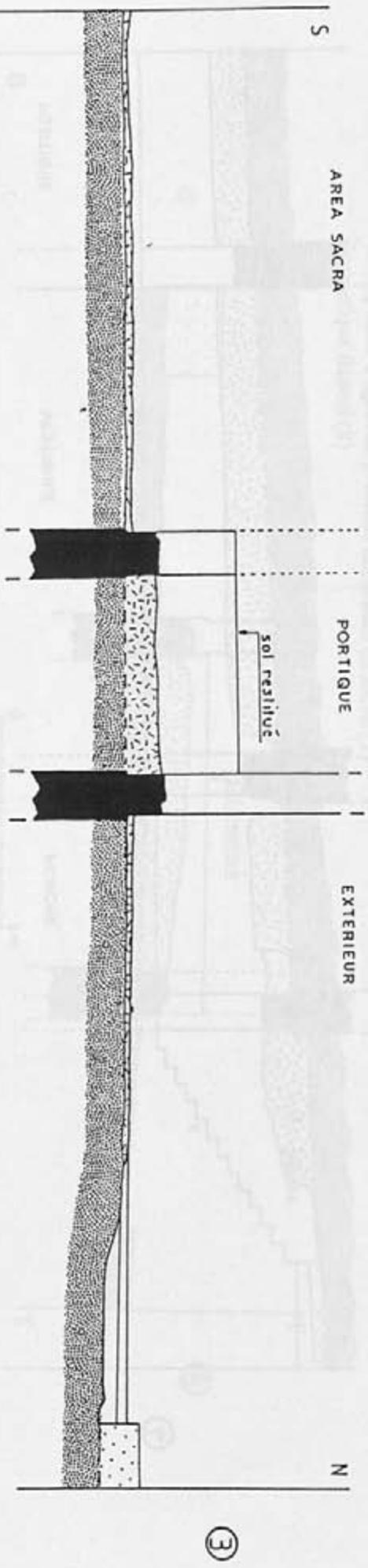
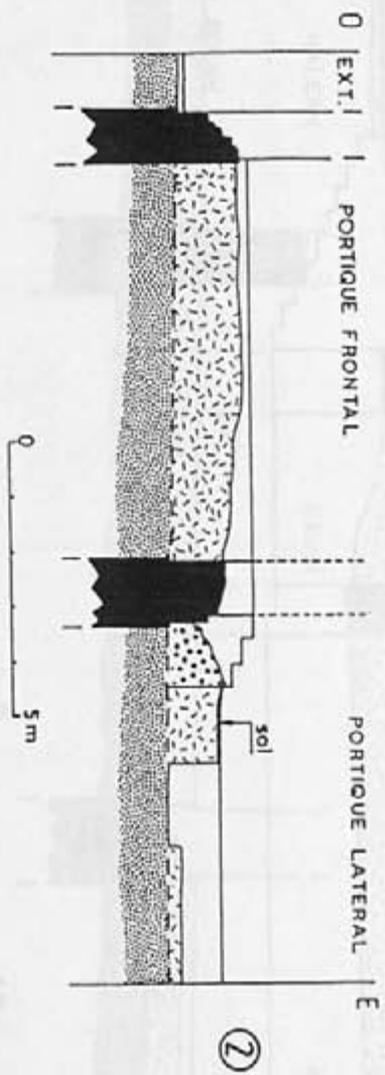
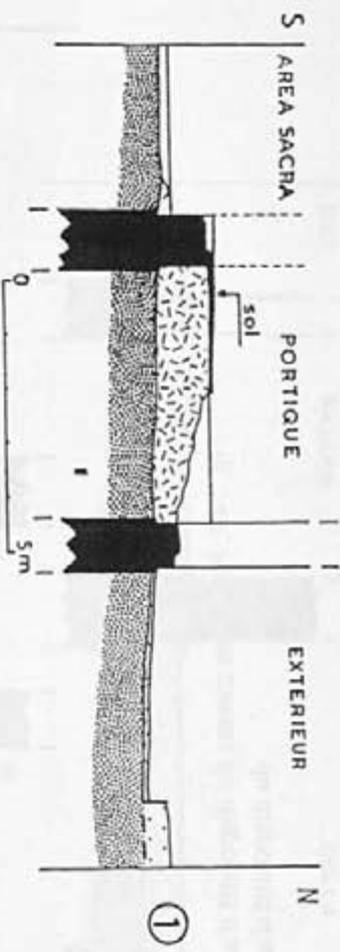


Fig. 144: Profils en travers du portique latéral nord (1) et (3) du portique latéral nord et du portique frontal (2)

- Légende des profils en travers**
-  : Sol ancien (paleosol et substrat)
  -  : Remblais de construction
  -  : Blocage de maçonnerie
  -  : Terre végétale et remblais de démolition

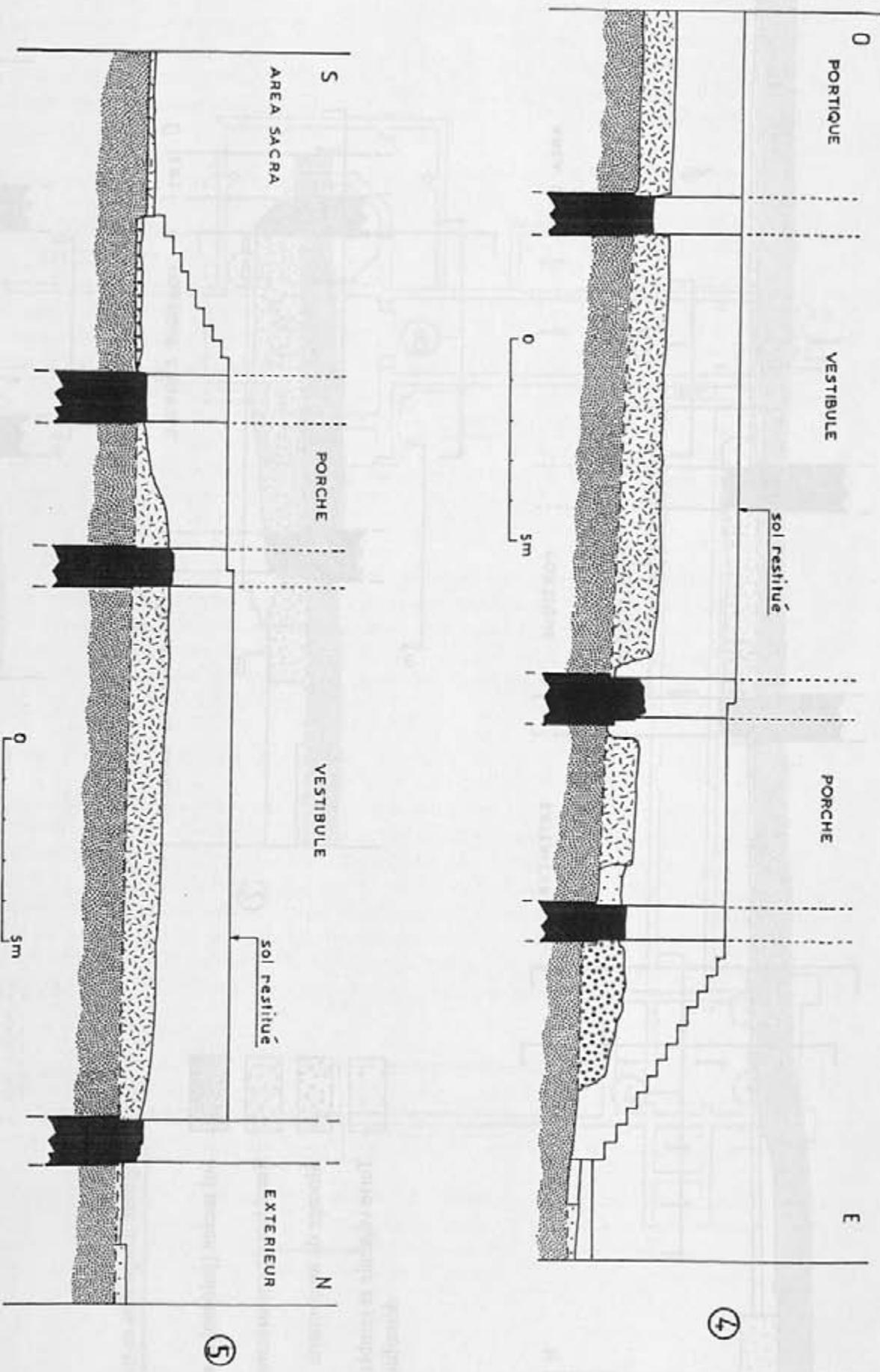


Fig. 145. Profils en travers du dispositif d'accès au vestibule depuis l'extérieur (4) du dispositif d'accès au vestibule depuis l'area sacra (5)

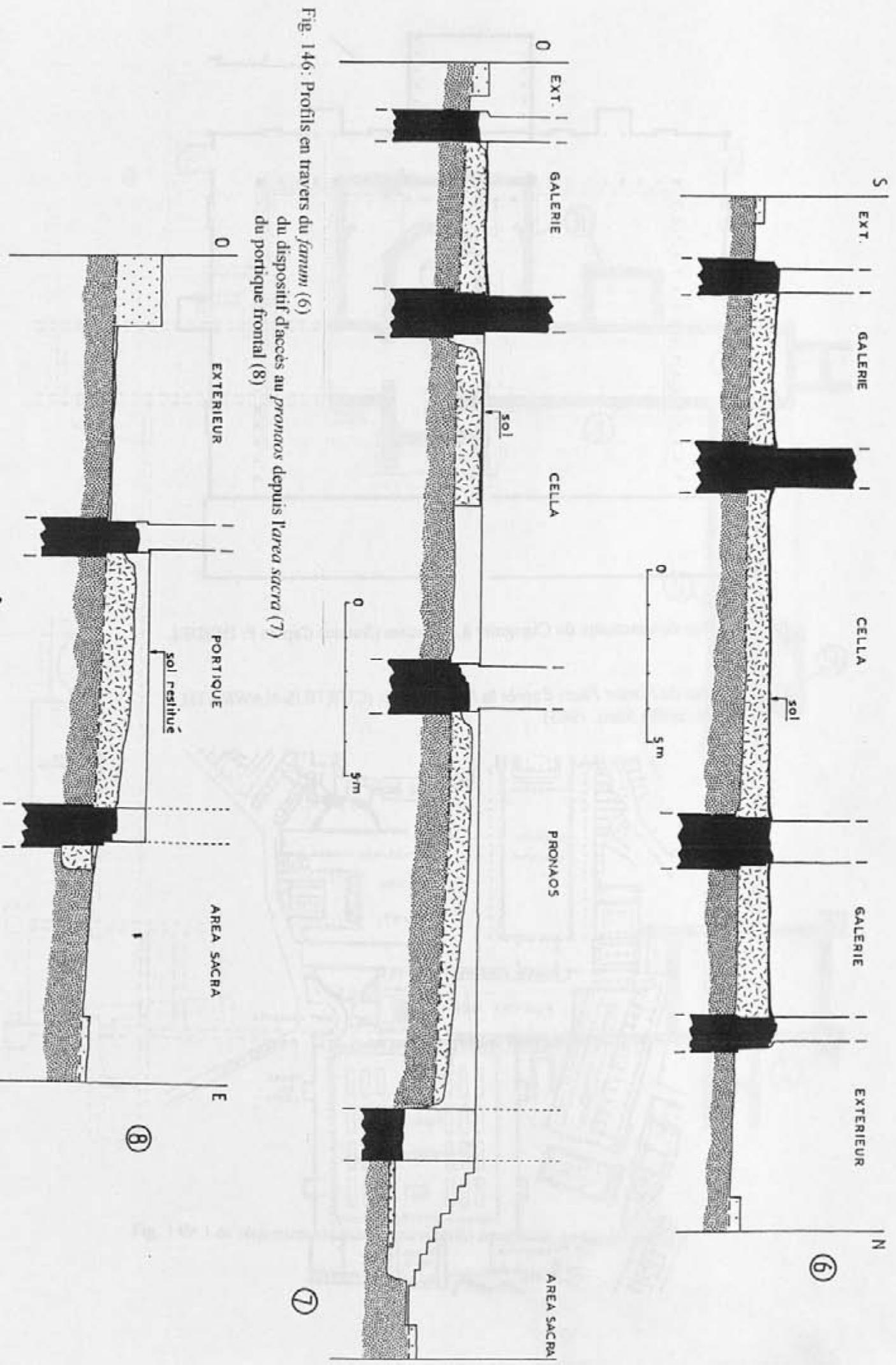


Fig. 146: Profils en travers du *janum* (6) du dispositif d'accès au *pronaos* depuis l'*area sacra* (7) du portique frontal (8)

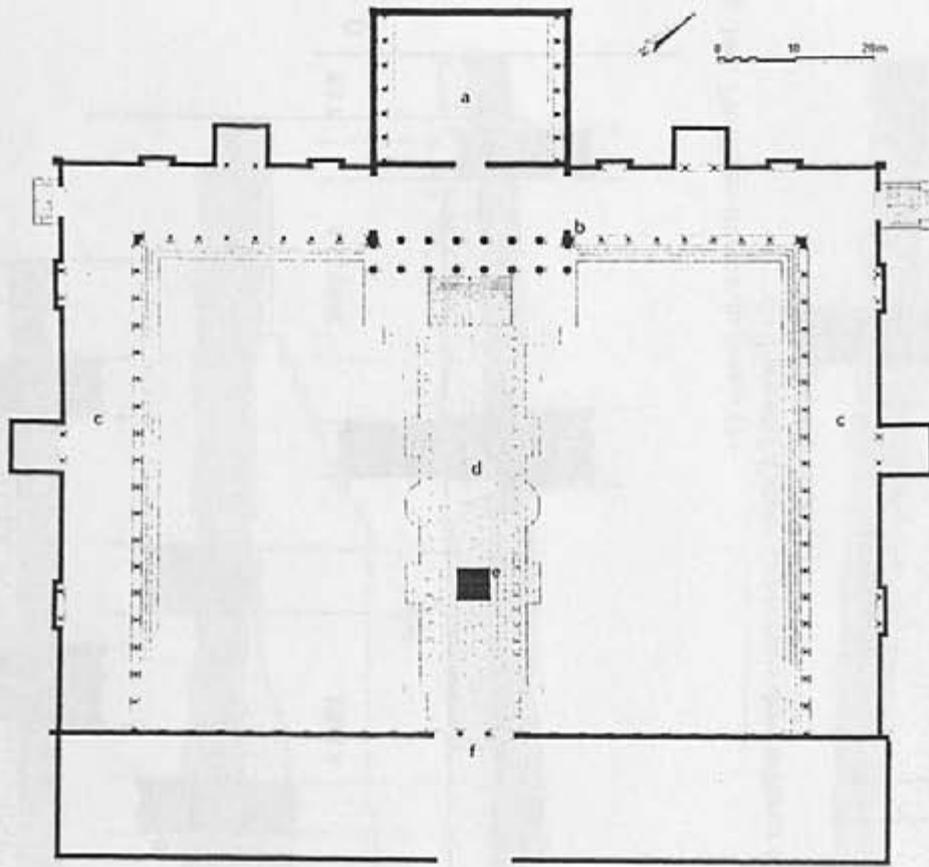
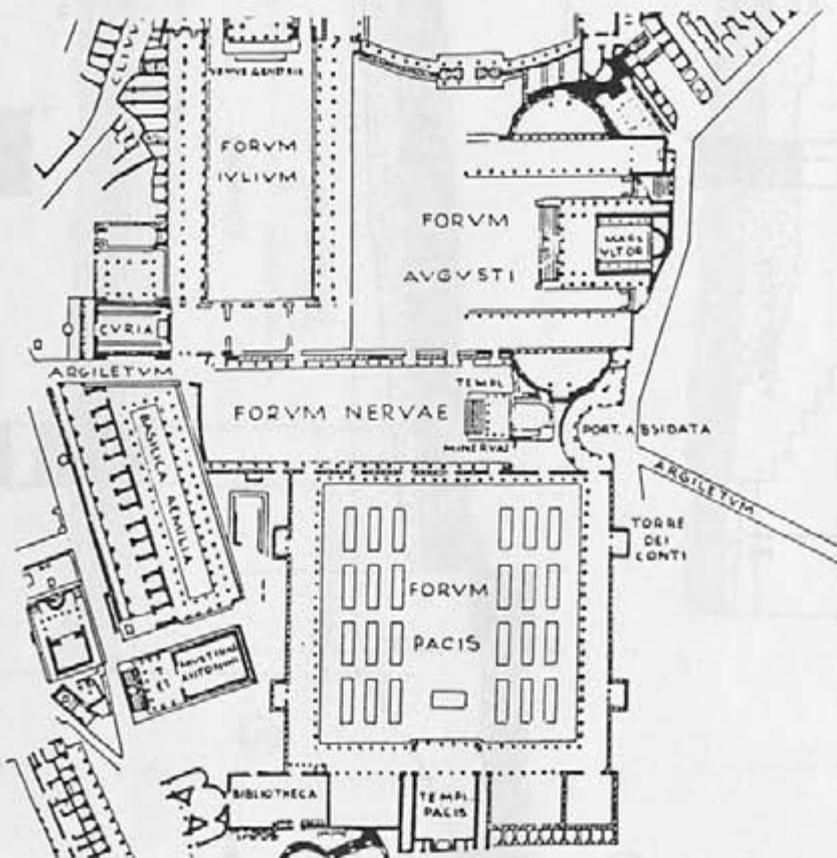


Fig. 147: Plan du sanctuaire du Cigognier à Avenches (Suisse) d'après P. BRIDEL

Fig. 148: Plan du *Forum Pacis* d'après la *Forma Urbis* (CURTIUS-NAWRATH, Das antike Rom. 1963)



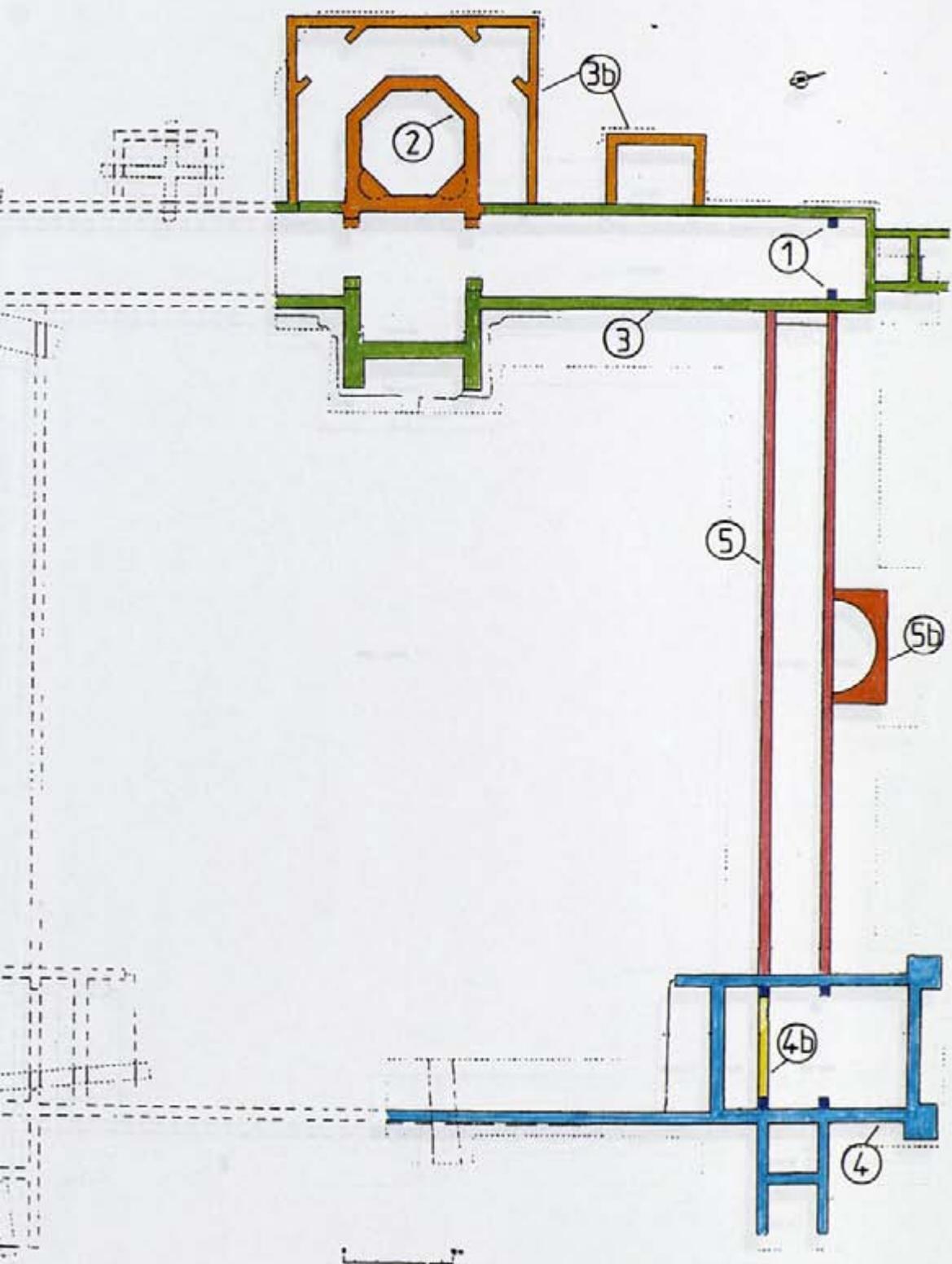


Fig. 149: Les séquences de la construction du sanctuaire du Haut-Bécherel

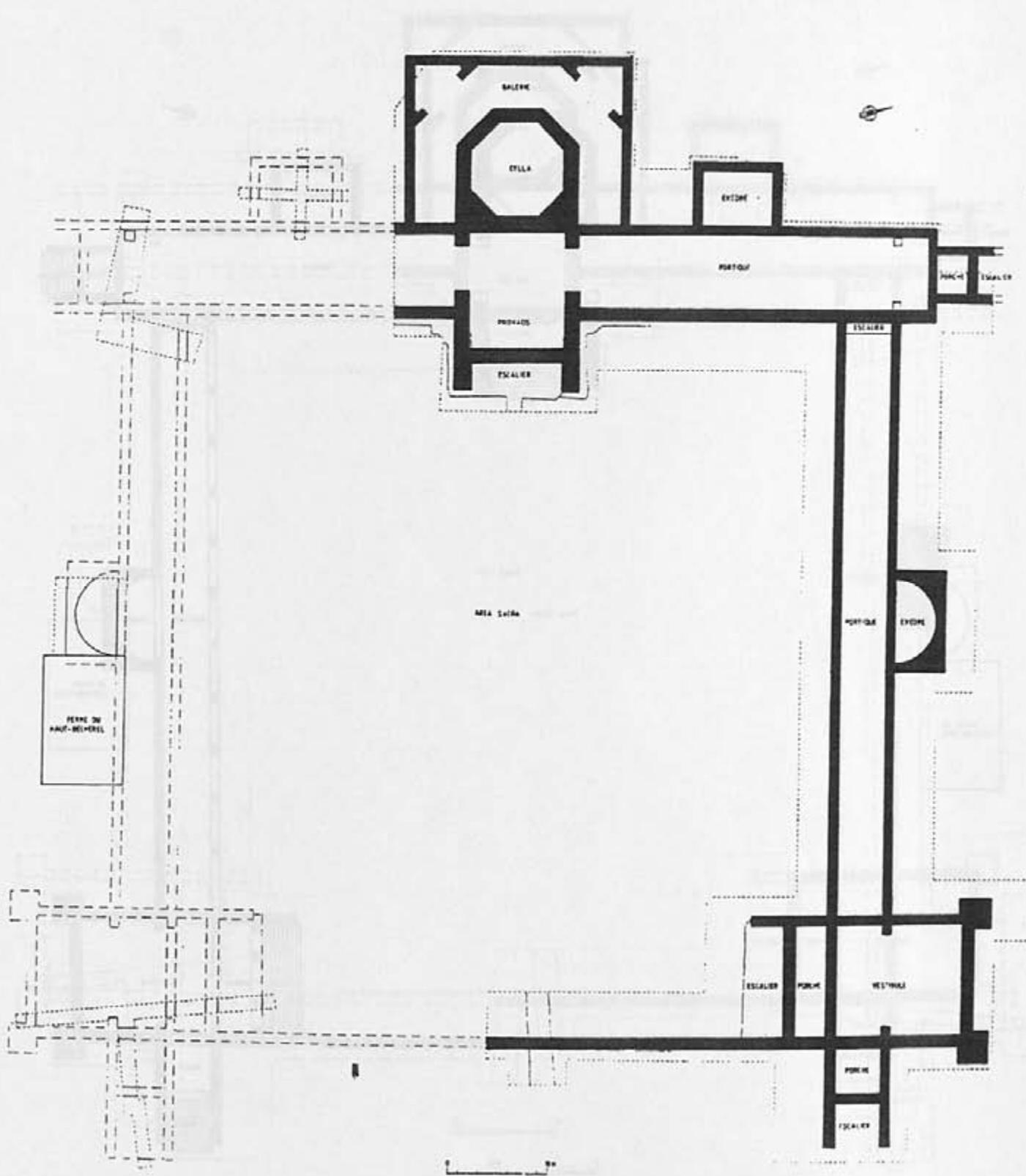


Fig. 150: Plan du sanctuaire du Haut-Bécherel au niveau des soubassements

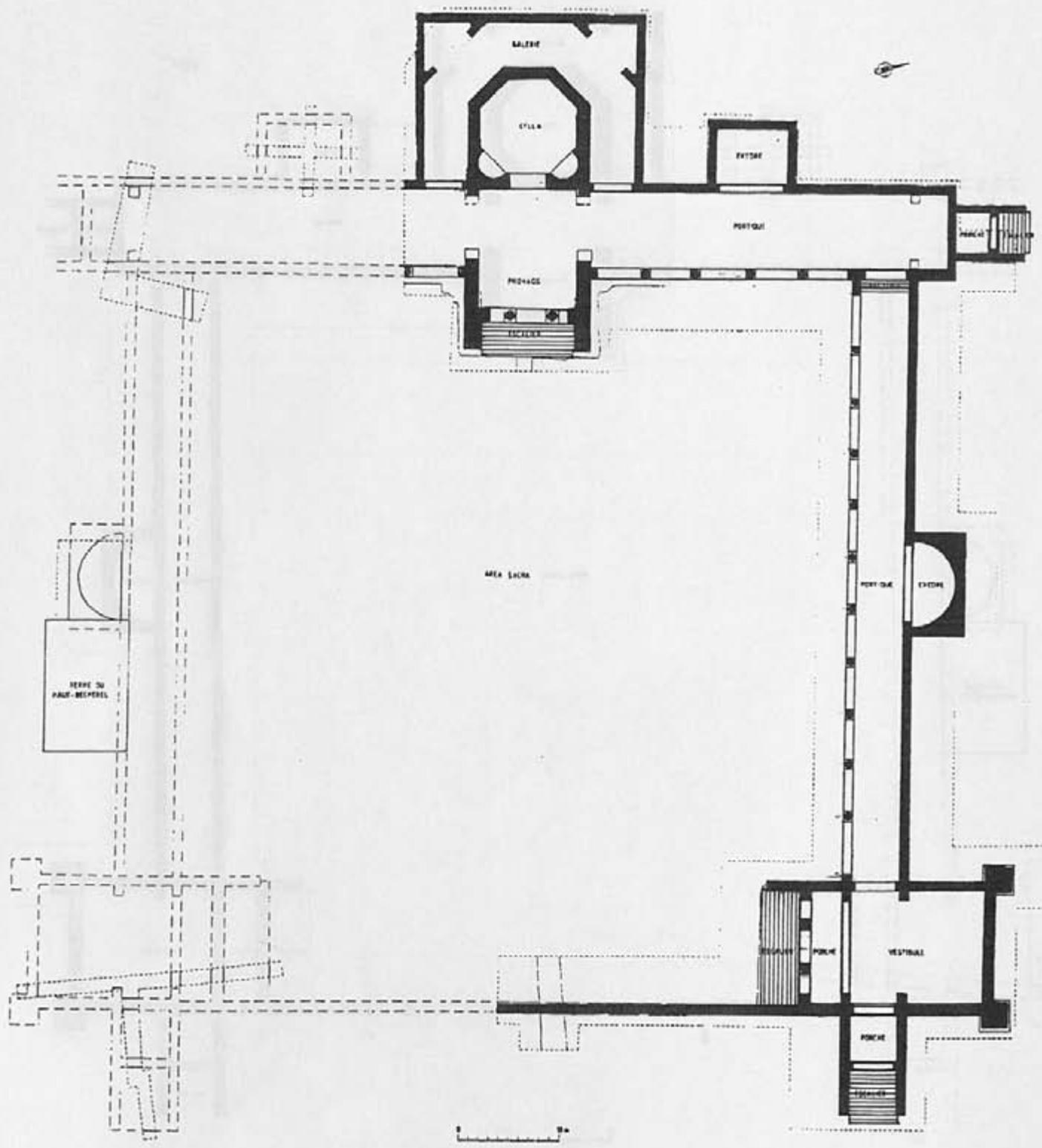


Fig. 151: Plan du sanctuaire du Haut-Bécherel au niveau des sols de circulation

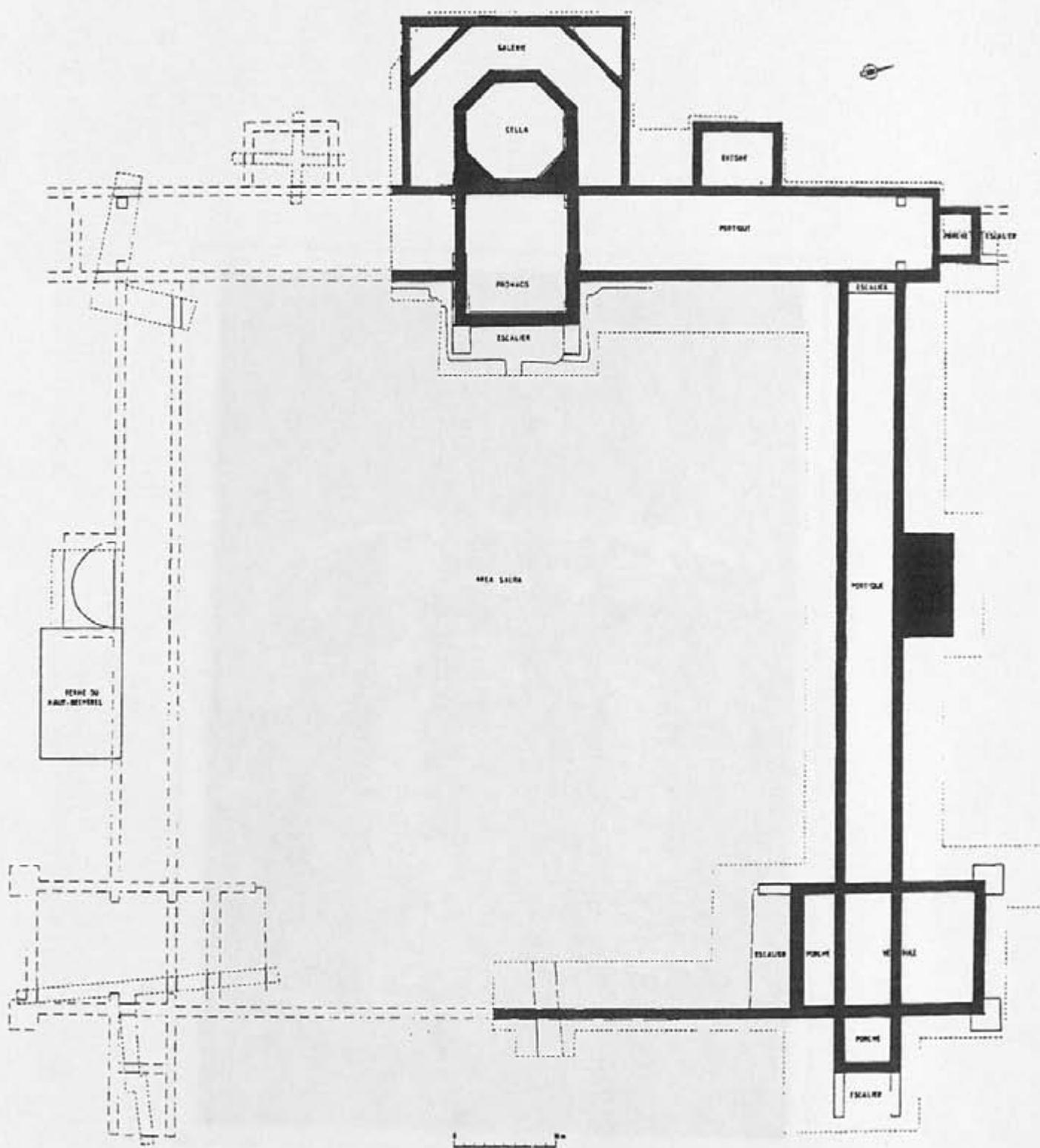


Fig. 152: Plan du sanctuaire du Haut-Bécherel au niveau des maçonneries supérieures



Fig. 153: La cella vue de l'ouest en 1993 (cl. H. KEREBEL)

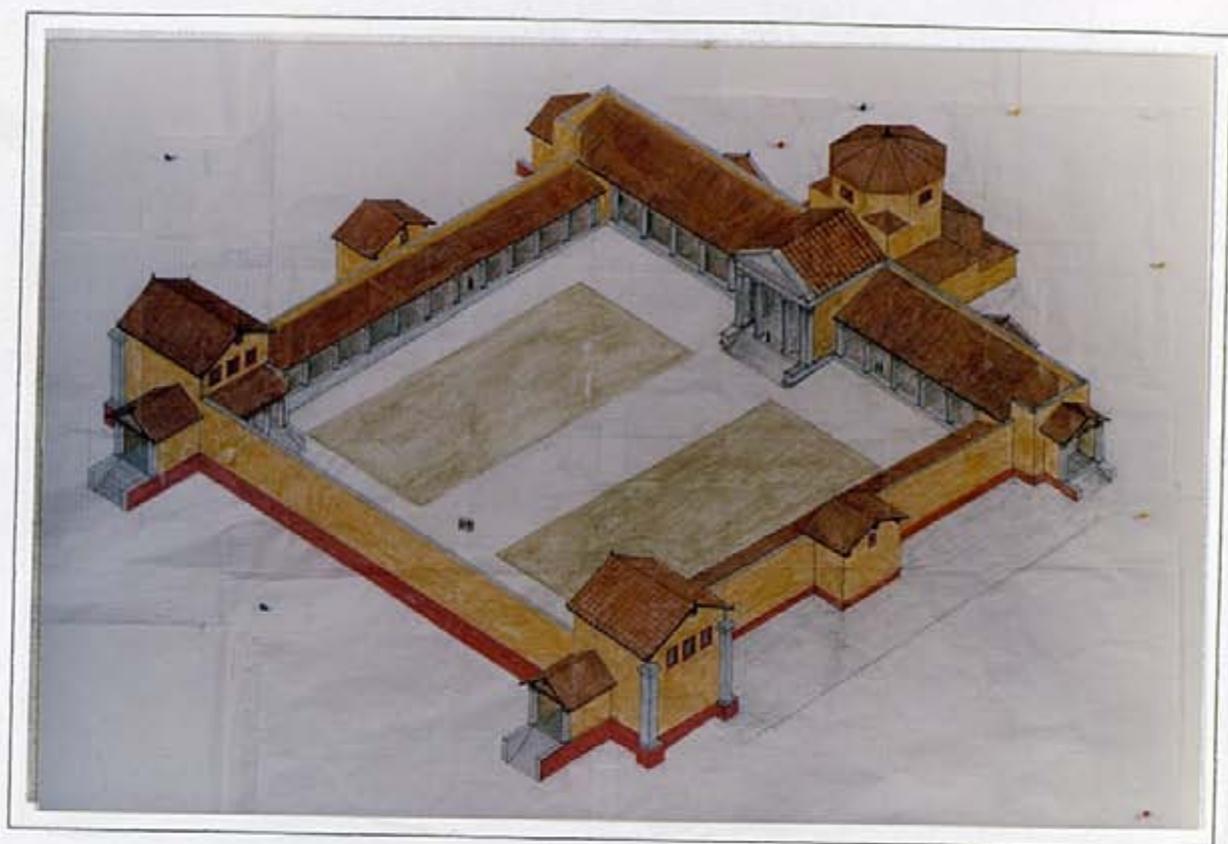


Fig. 154: Vue générale de l'esquisse à la main maîtrisée de restitution du monument (V. MUTARELLI)

Fig. 155: Vue de détail de l'esquisse à la main maîtrisée de restitution du monument (V. MUTARELLI)  
*pronaos et fanum*



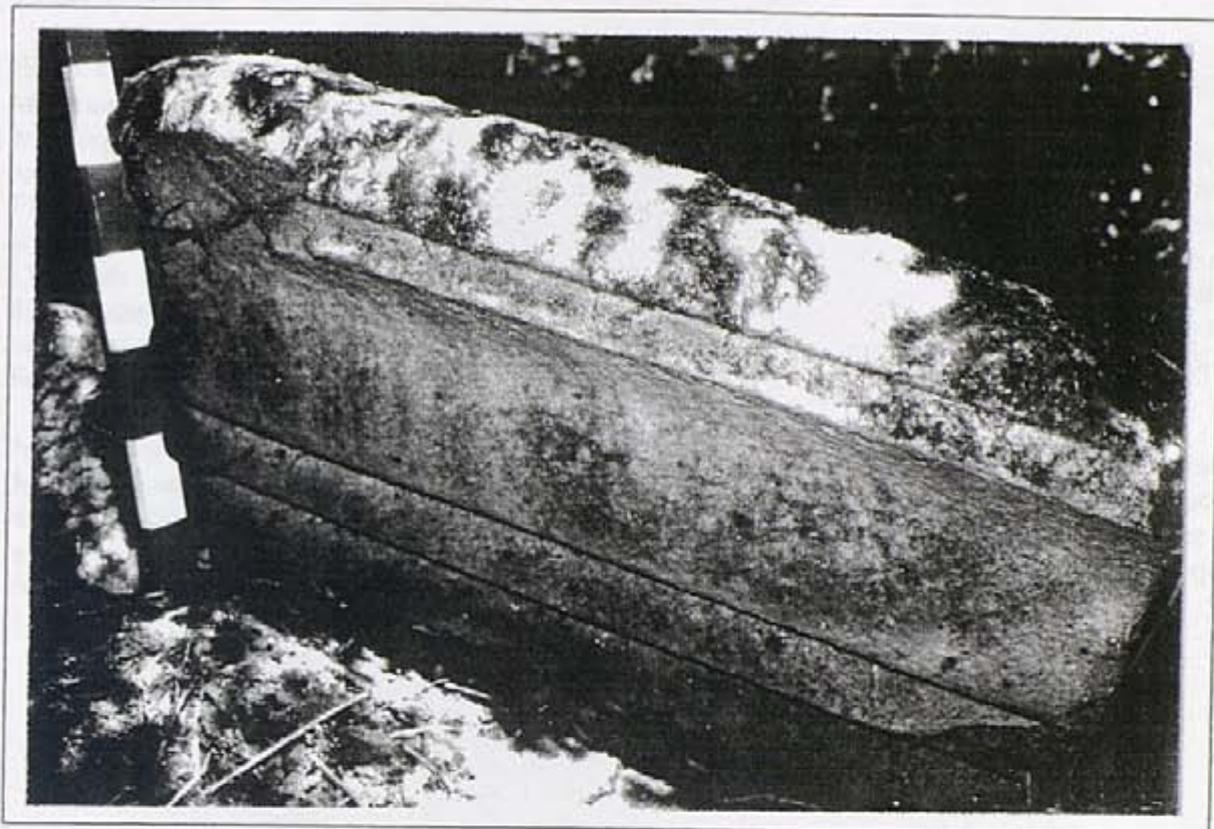


Fig. 156: La corniche de Saint-Uriac

Fig. 157: Le chapiteau toscan du carrefour de la rue du Temple de Mars et de la route de Plélan



## CONCLUSION

Edifié *ex-nihilo*, en un lieu vierge de toute construction, sous les flaviens ou au début du II<sup>e</sup> siècle, le sanctuaire du Haut-Bécherel accompagne le développement de la cité. Original par sa conception -un triportique aux sols surélevés et de plain-pied avec le temple à galerie et à *pronaos* dominant l'*area sacra*- il apparaît comme un espace sacré clos sur lui-même. C'est un projet d'architecte dont l'unité et l'homogénéité sont remarquables, propre à imprimer la marque de Rome sur les populations coriosolites. Dans le corpus des grands sanctuaires de Gaule il apparaît singulier; seul le sanctuaire du Cigognier, à Avenches, présente des affinités au niveau du plan et de l'organisation avec le sanctuaire du Haut-Bécherel. On pressent qu'il s'agit de deux projets d'architecte inspirés, à tout le moins, par un modèle commun. Le sanctuaire du Haut-Bécherel connut une fin brutale. Incendié volontairement à la fin du III<sup>e</sup> siècle, il ne sera ni reconstruit ni réoccupé.

Pour en terminer l'étude dans le cadre du XI<sup>e</sup> contrat de plan Etat/Région, 1998 sera la dernière année du programme avec la préparation de la publication. Place sera faite ensuite au Monuments Historiques pour un programme de restauration. Auparavant, il nous semble important de compléter la recherche de terrain par la fouille -partielle tout au moins- de l'*area sacra*. Ainsi, il nous semble que tous les éléments seront réunis pour une valorisation de qualité.

**Maîtrise des Sciences et Techniques d'archéologie préventive**

Université de Tours



**Etude de la ferme du « Haut-Bécherel » à Corseul (22)**

**II ANNEXES**

Tristan YVONnetGrégory ROTTEVIN

juin 1998

1492  
6

### **Note à l'attention du lecteur :**

Tous les clichés photographiques, dessins et relevés sont l'œuvre des auteurs de ce présent rapport, sauf quelques rares exceptions (dans ce cas, le nom de l'auteur ou la provenance sont précisés).



Fig. 1 - Localisation de Corse

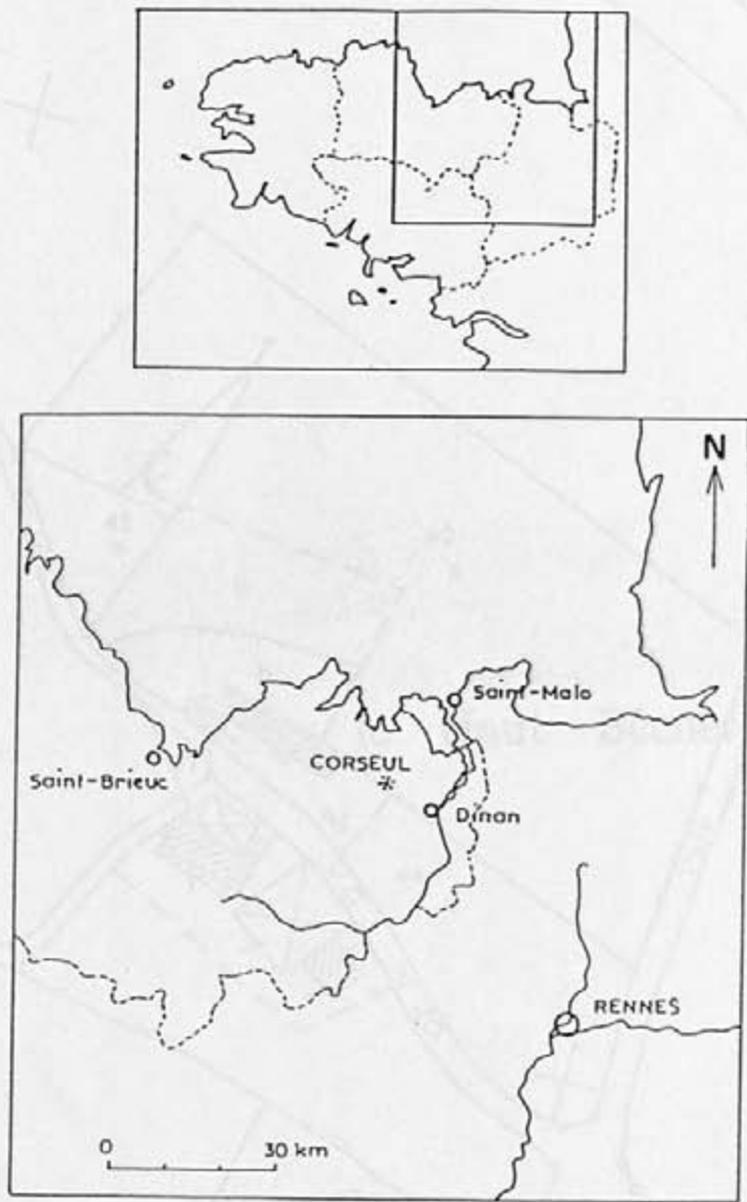


Fig. 1 : Localisation de Corseul

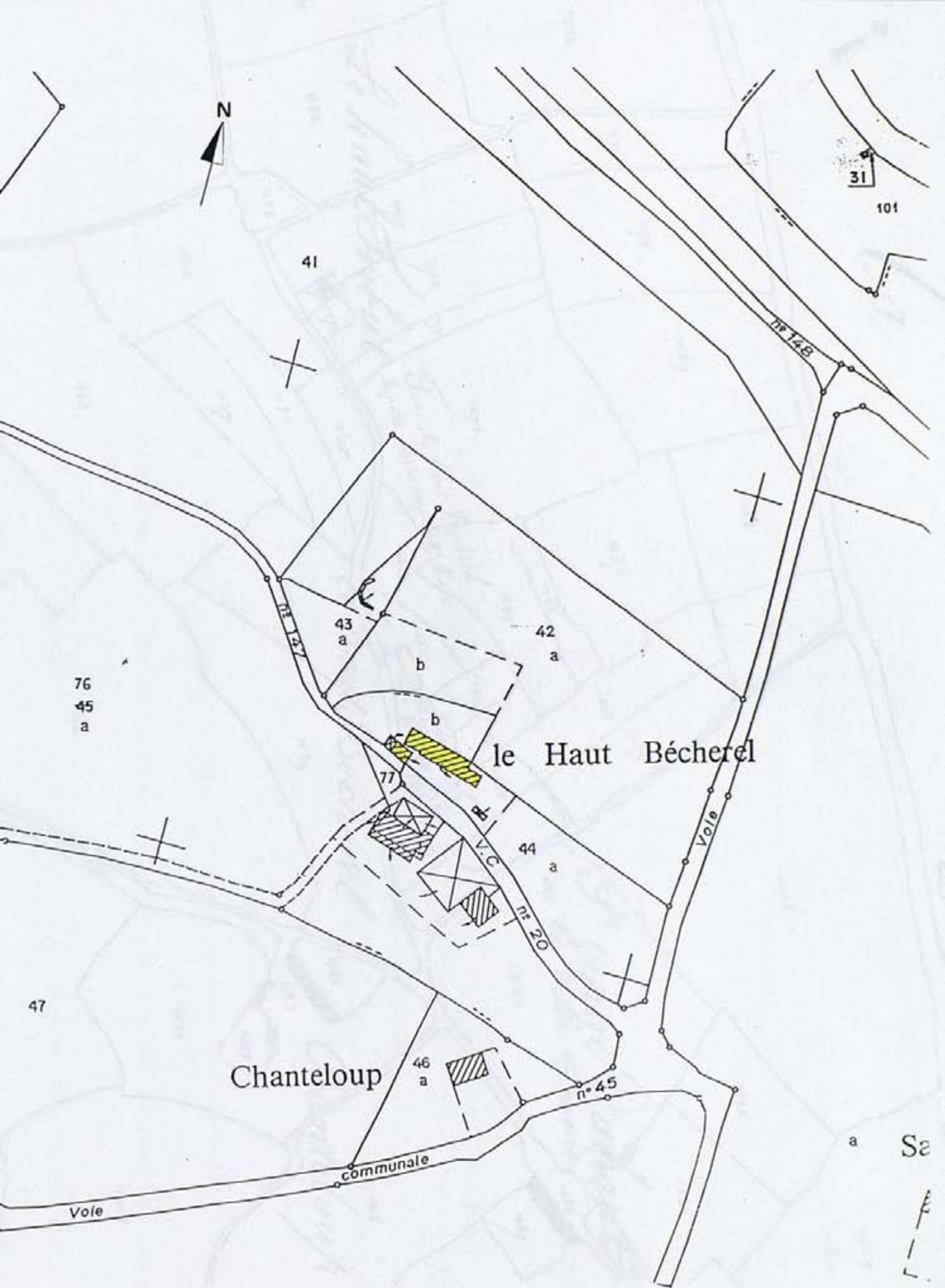


Fig. 2 : Cadastre actuel



Fig. 3 : Cadastre de 1828

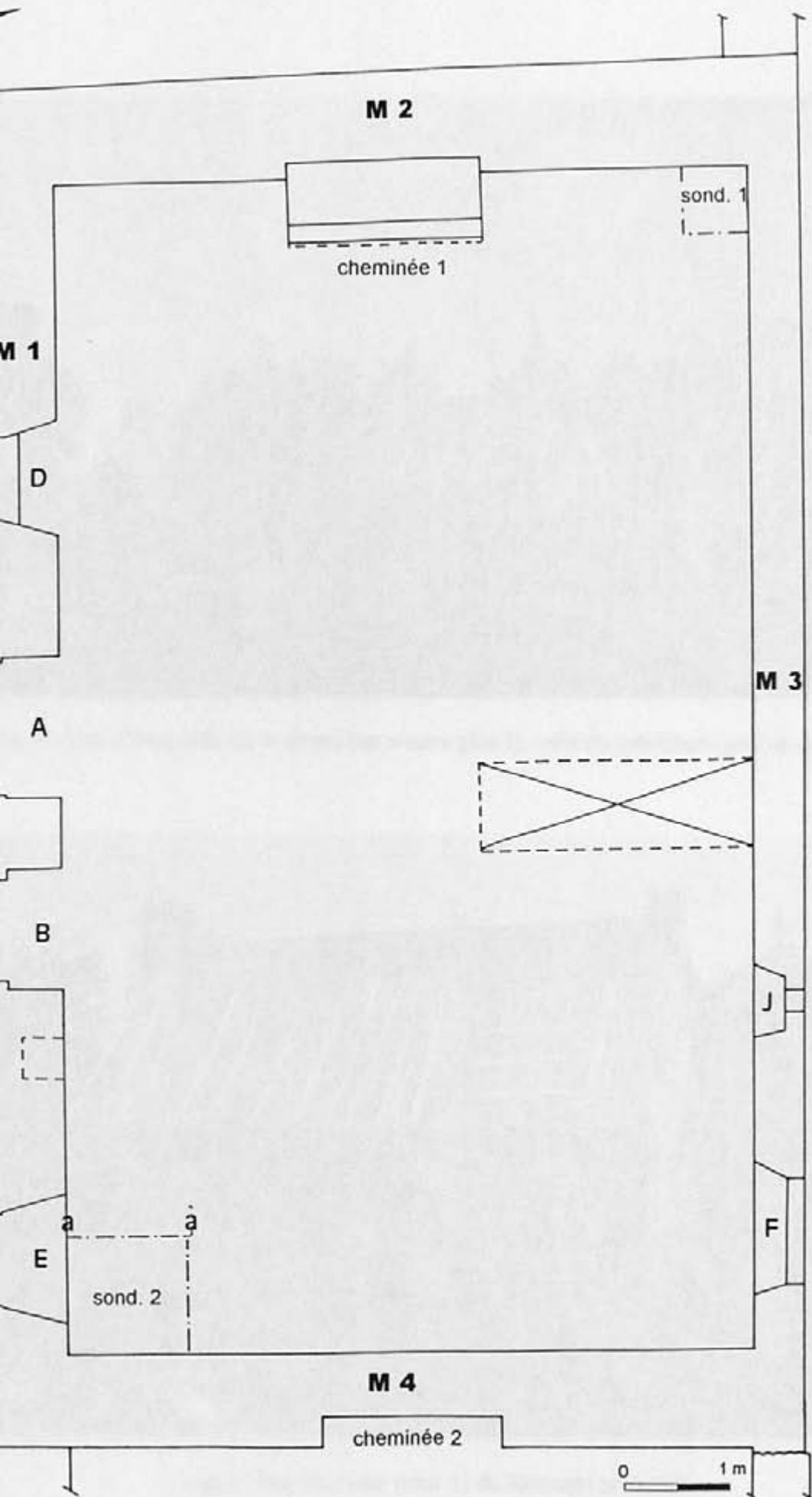


Fig. 4 : Plan au sol du bâtiment principal



Fig. 5 : Vue d'ensemble de la ferme (en arrière plan la *cella* du sanctuaire gallo-romain)



Fig 6 : Façade avant (mur 1) du bâtiment principal

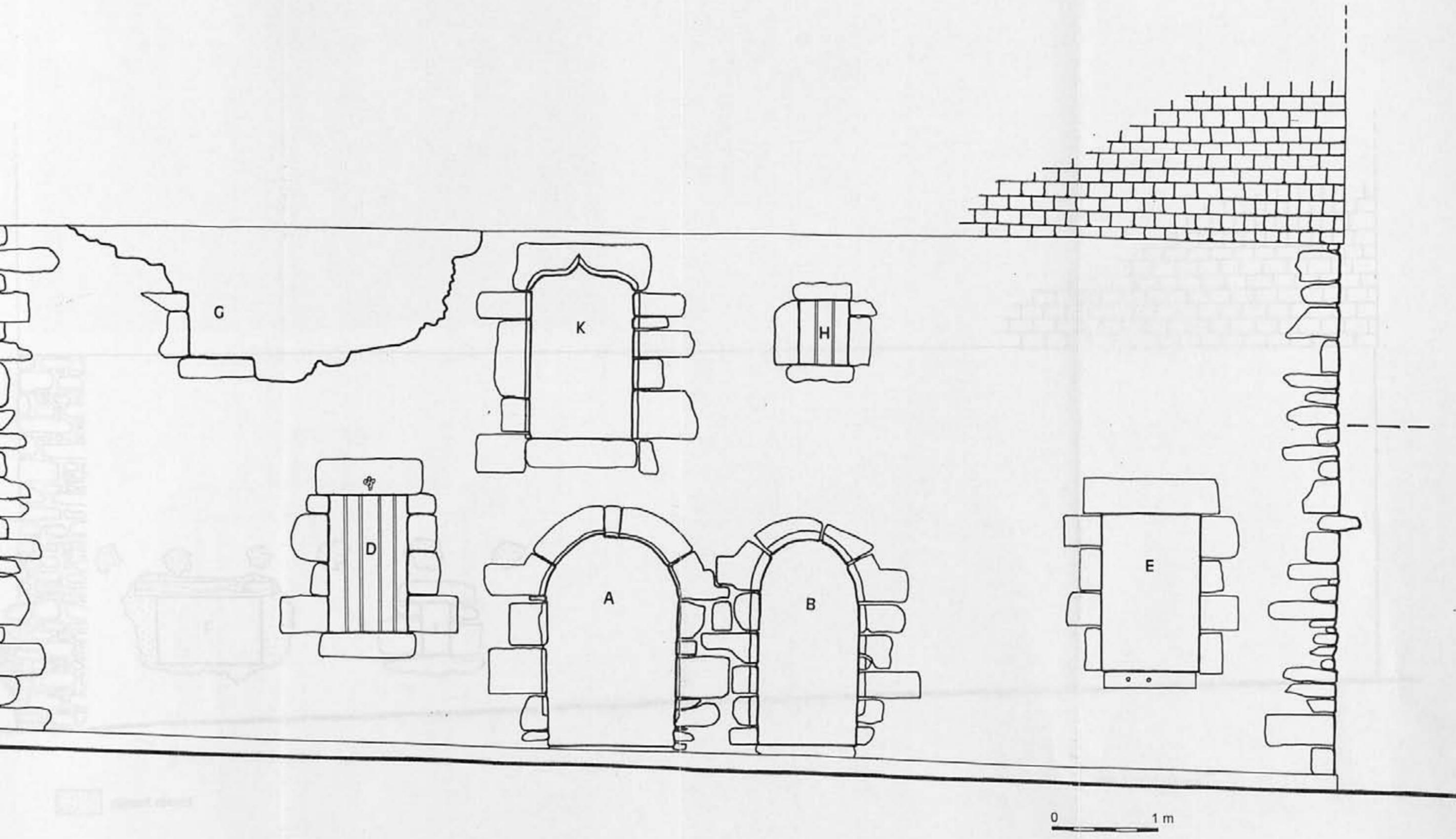


Fig. 7 : Relevé de la façade avant (mur 1) - Ferme du Haut-Bécherel (22)

EST

OUEST

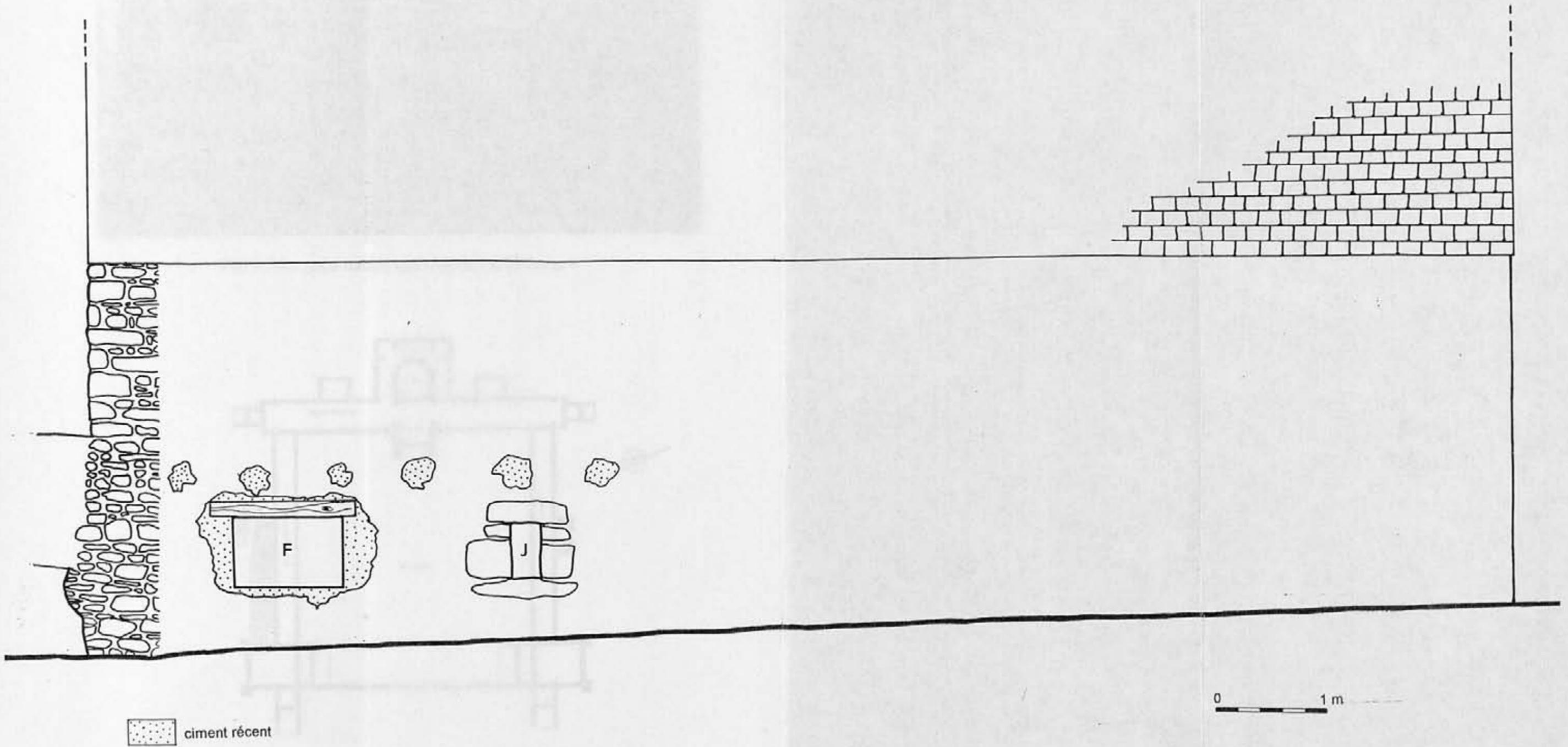


Fig. 8 : Relevé de la façade arrière (mur 4) - Ferme du Haut-Bécherel (22)



Fig. 9 : Mur gallo-romain que réutilisait le bâtiment 4

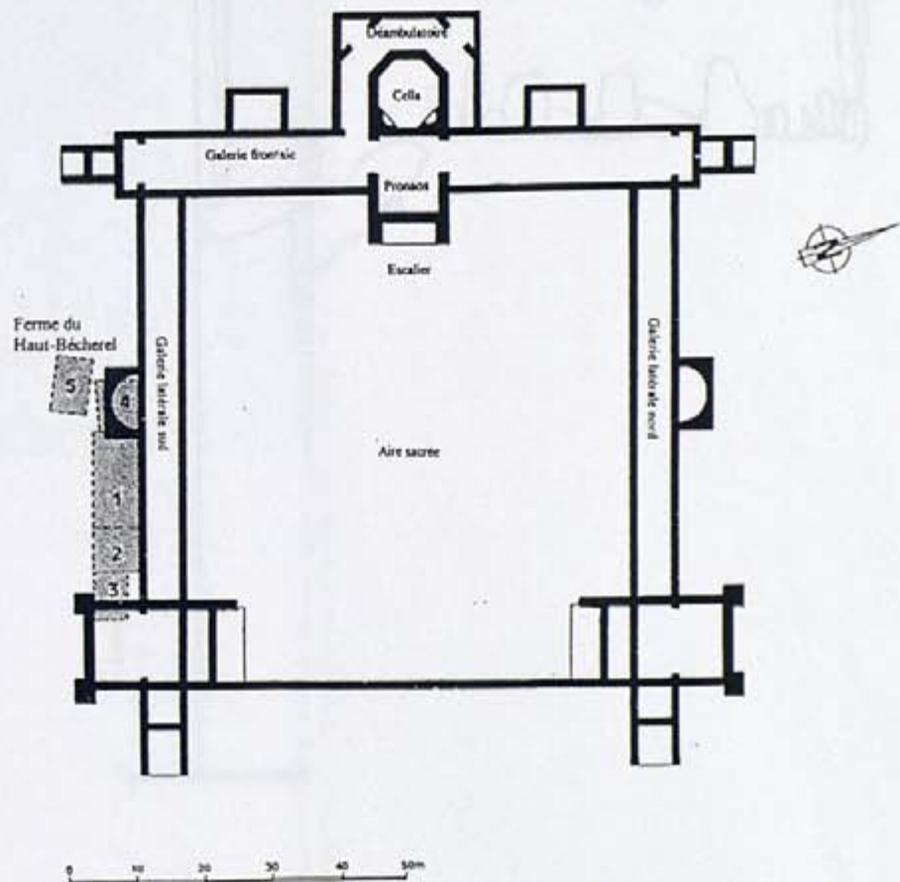


Fig. 10 : Plan du sanctuaire gallo-romain du Haut-Bécherel (A. Provost)

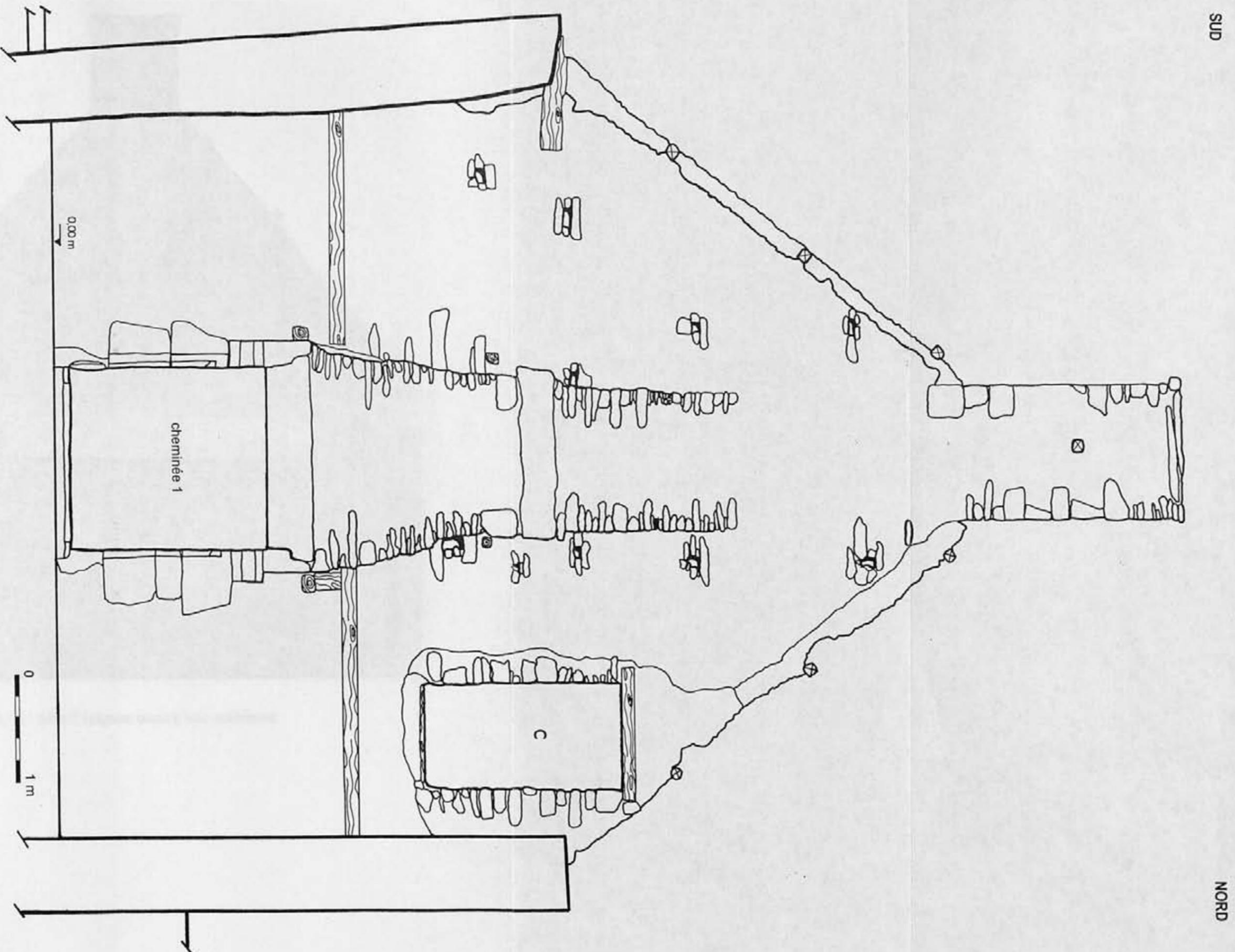


Fig. 11 : Relevé intérieur du mur 2 (pignon ouest) - Ferme du Haut-Bécherel (22)



**Fig. 12** : Mur 2 (pignon ouest), vue extérieure



Fig. 13 : jonction extérieure entre le mur 1 et le mur 2 (pignon ouest)

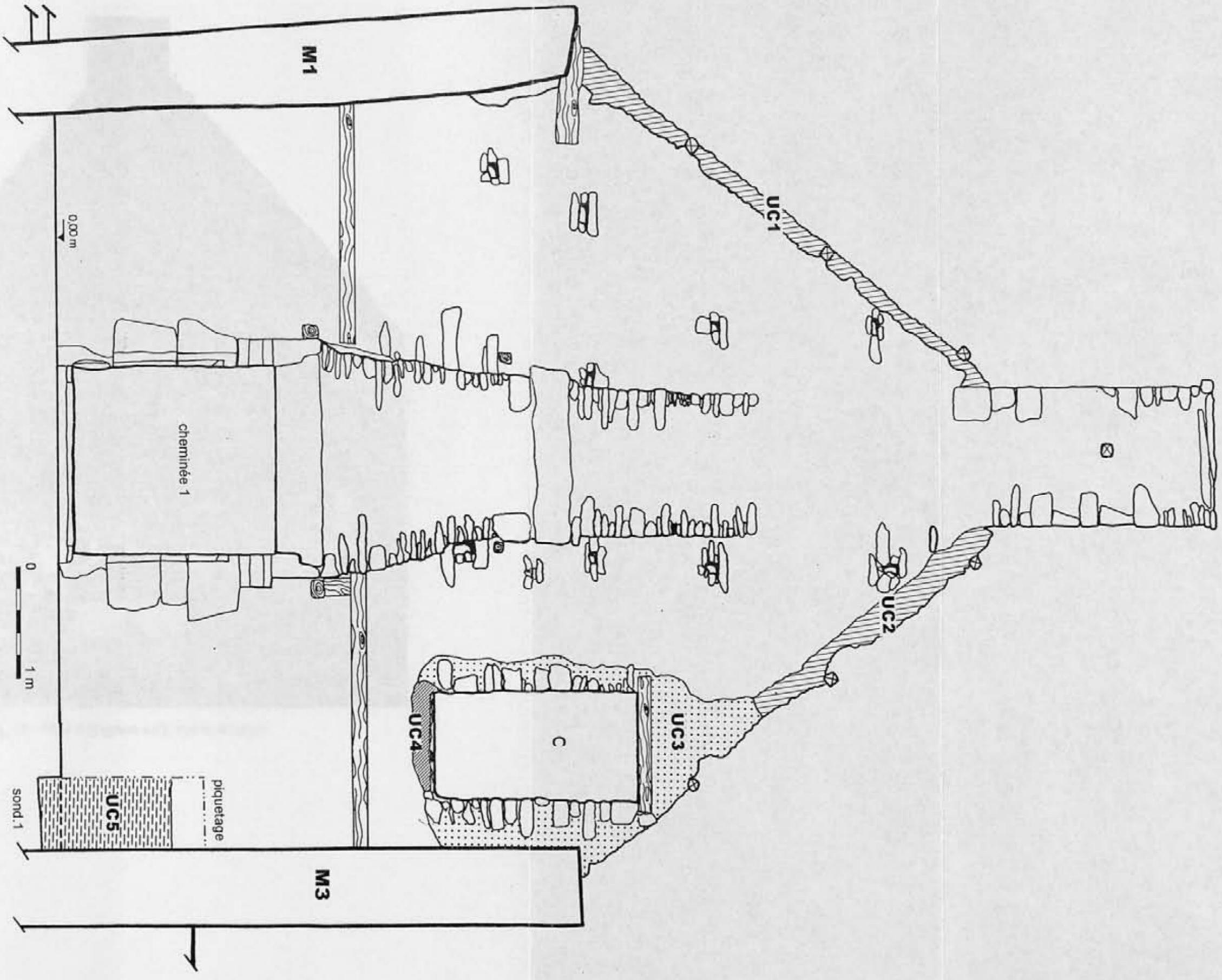


Fig. 14 : Relevé intérieur du mur 2 (pignon ouest) avec les différentes unités de construction différenciées



Fig. 15 : Mur 4 (pignon est), vue extérieure



Fig. 16 : Portes A et B

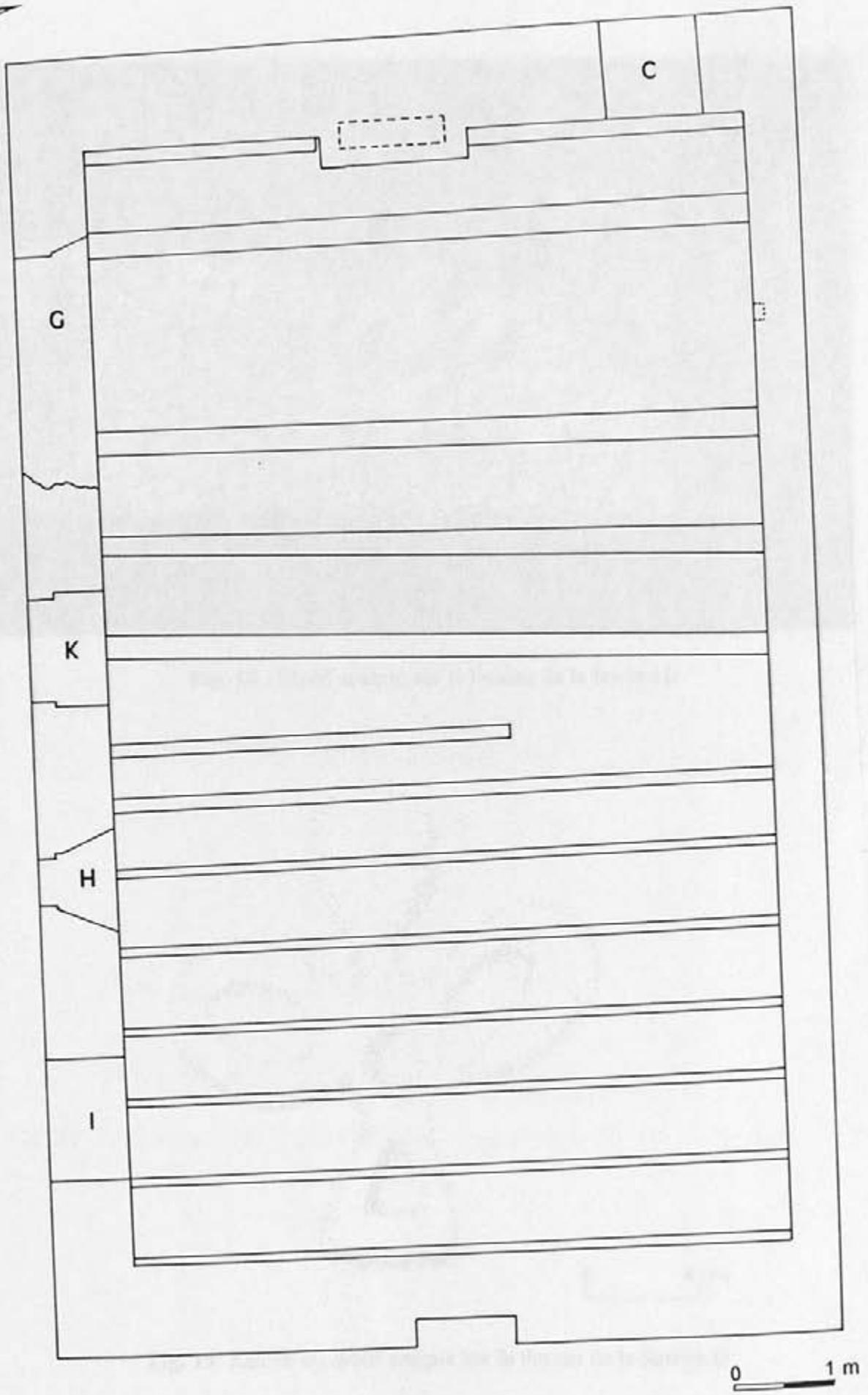
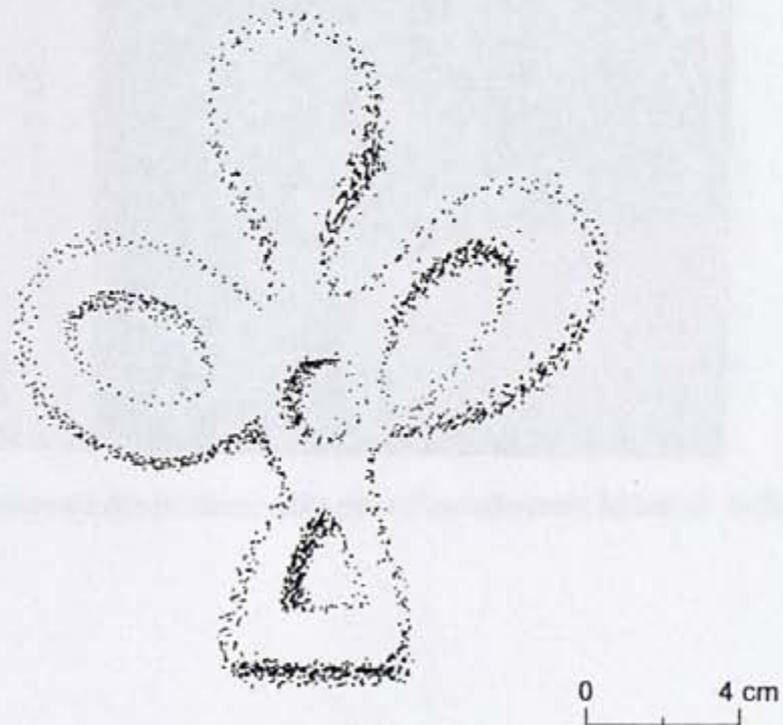


Fig. 17 : Plan à l'étage - Ferme du Haut-Bécherel



**Fig. 18 :** Motif sculpté sur le linteau de la fenêtre D



**Fig. 19:** Relevé du motif sculpté sur le linteau de la fenêtre D



**Fig. 20** : Différence de granit observable pour l'encadrement latéral de la fenêtre D



**Fig. 21** : Trou servant à recevoir une barre de blocage pour fermer de l'intérieur la fenêtre D



**Fig. 22** : Fenêtres F et J s'ouvrant sur la façade arrière (mur 4)



**Fig 23** : Façade avant (mur 1) en 1996



**Fig. 24** : La gerbière (K) s'ouvrant dans la façade avant (mur 1)



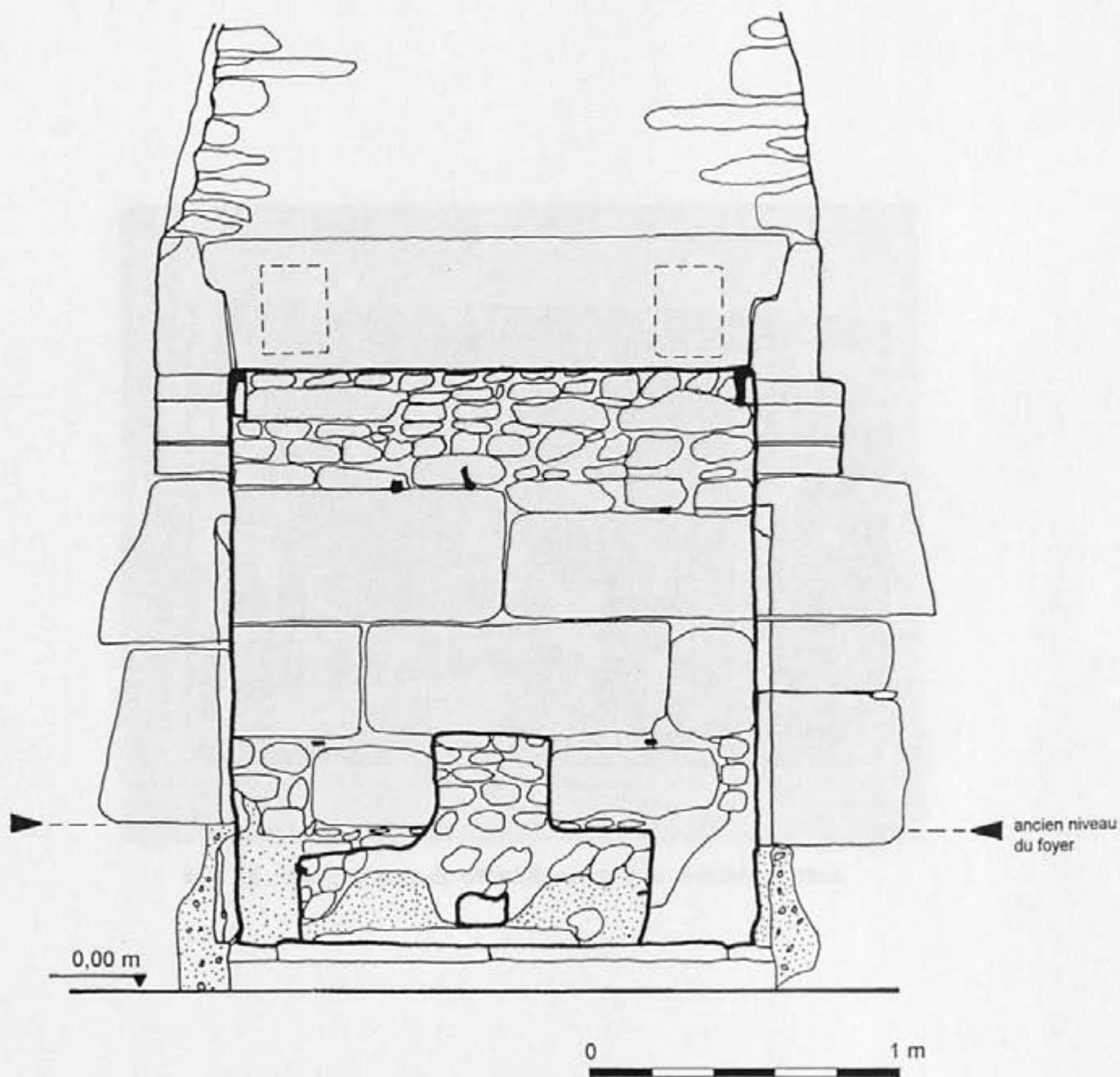
**Fig. 25** : Cheminée 1 s'ouvrant dans le mur 2, avant piquetage et enlèvement des placages



**Fig. 26** : Cheminée 1 après piquetage et enlèvement des placages

SUD

NORD



légende



ciment



mortier avec inclusions de pierres

Fig. 27 : Relevé de la cheminée 1



**Fig. 28 :** Carte postale du début du siècle d'un intérieur breton

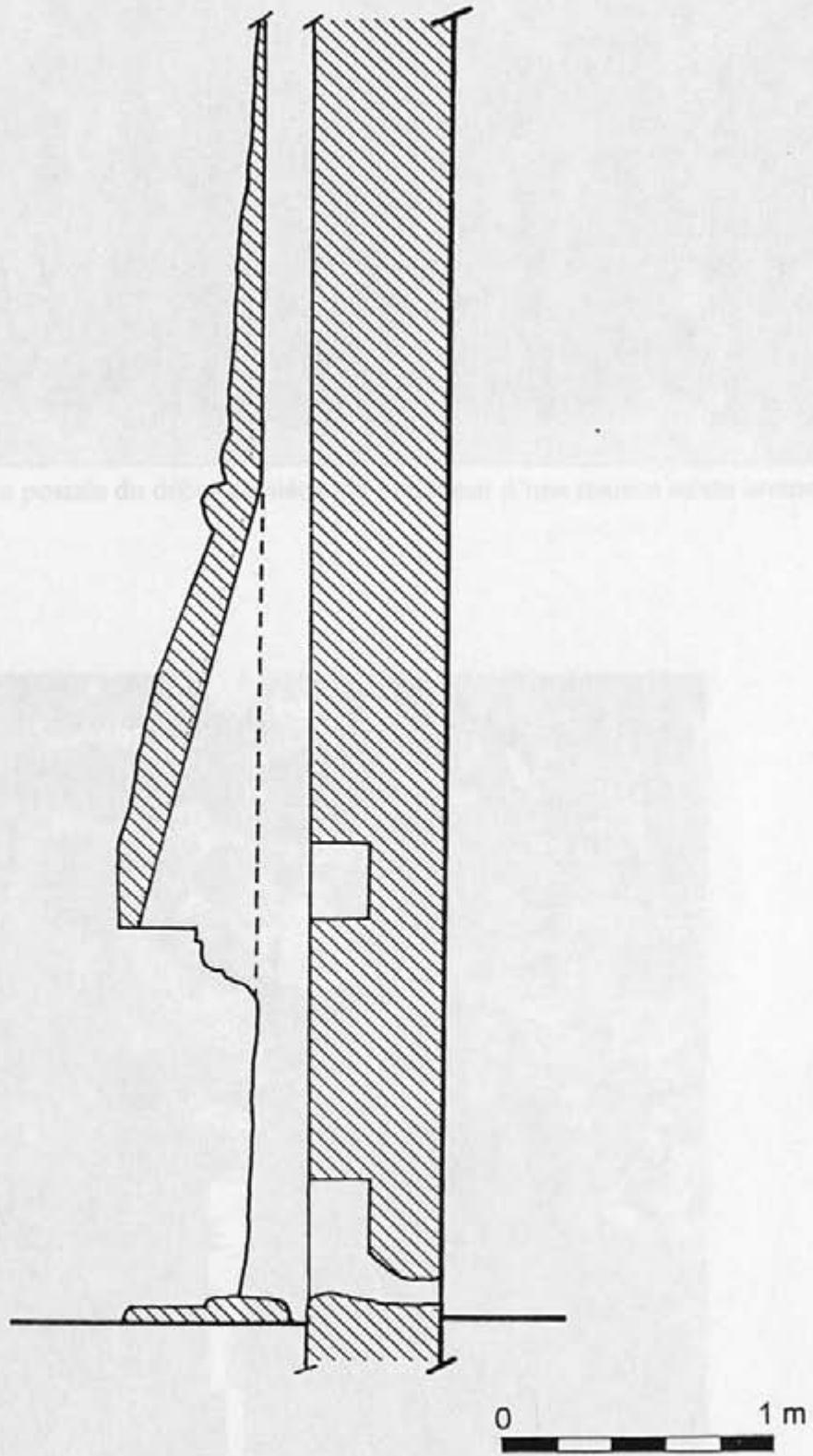


Fig. 29 : Profile de la cheminée 1



**Fig. 30** : Carte postale du début du siècle de l'intérieur d'une maison mixte bretonne



**Fig. 31** : Cavité murée dans le mur 1 intérieur

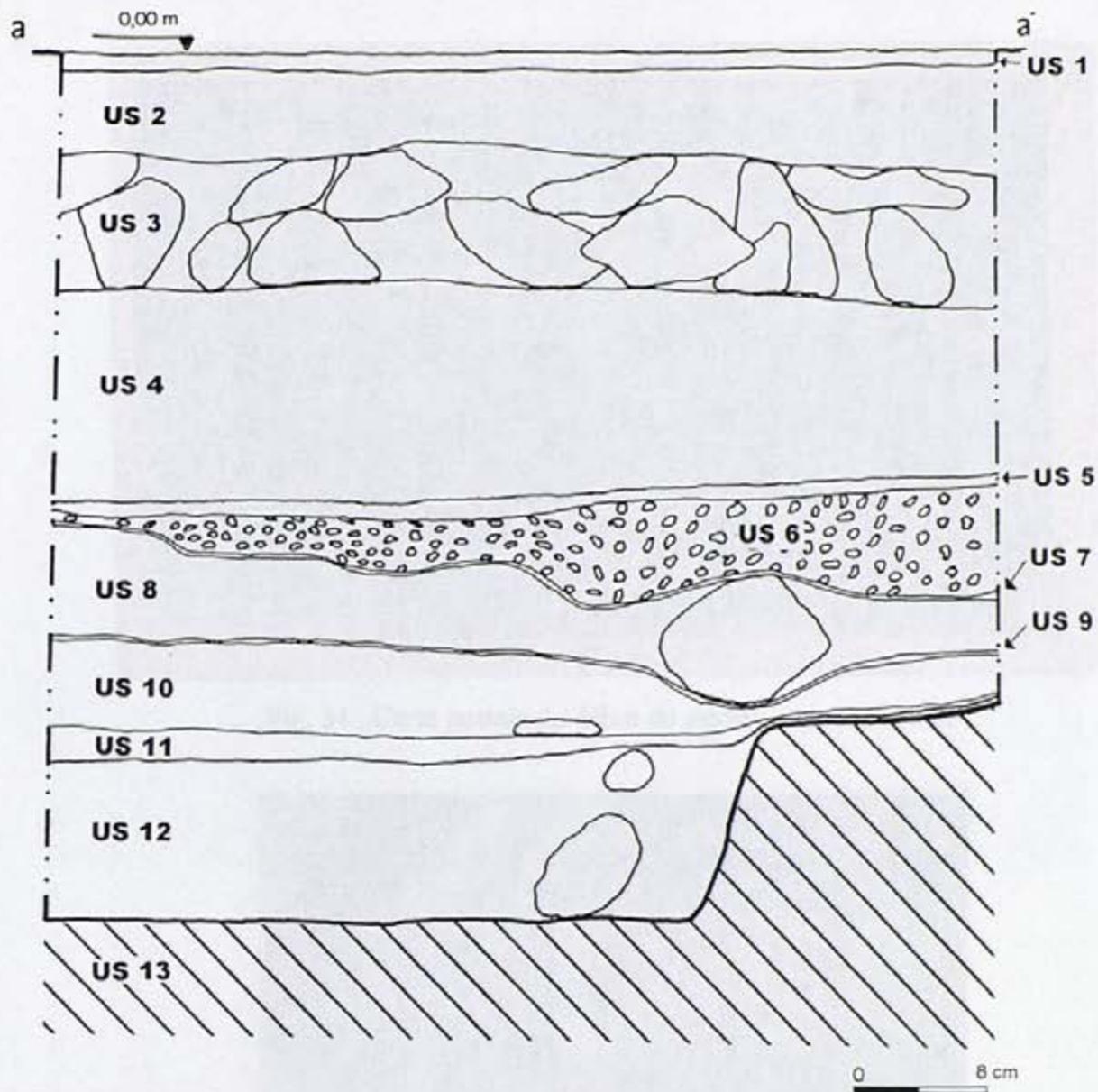


Fig. 32 : Relevé stratigraphique du sondage 2 ((coupe aa')



Fig. 33 : Sondage 2, coupe aa'



**Fig. 34** : Carte postale du début du siècle : intérieur breton



**Fig. 35** : Poutre sciée remplacée par un entrait retroussé



Fig. 36 : Ferme du "Haut-Poncel" à Hédé (35)

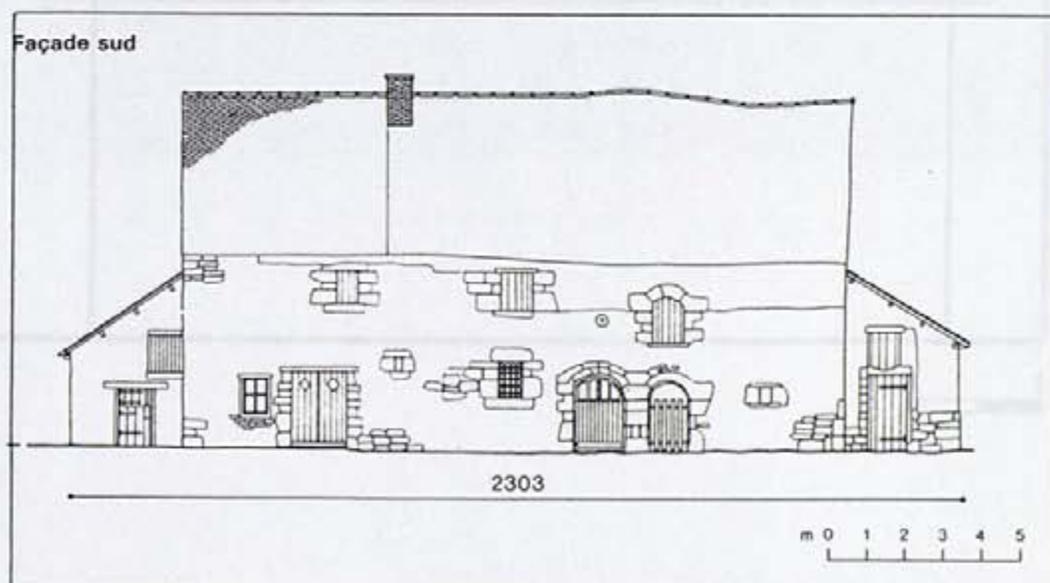


Fig. 37 : Relevé de la façade de la ferme du "Haut-Poncel" (extrait de LE COUEDIC & TROCHET 1985, p.173)

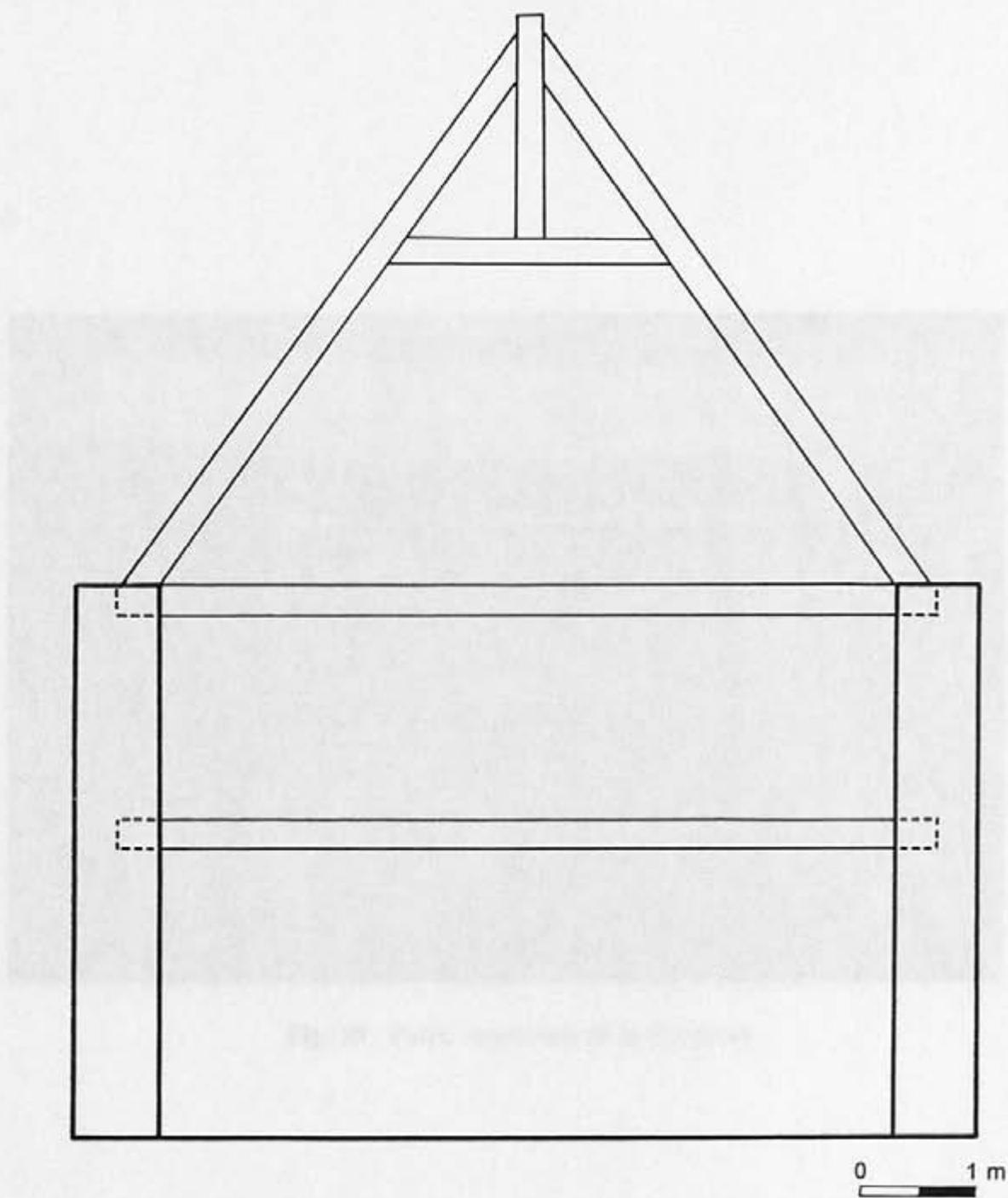


Fig. 38 : Croquis de la charpente



**Fig. 39** : Partie supérieure de la charpente

Fig. 39 : Partie supérieure de la charpente

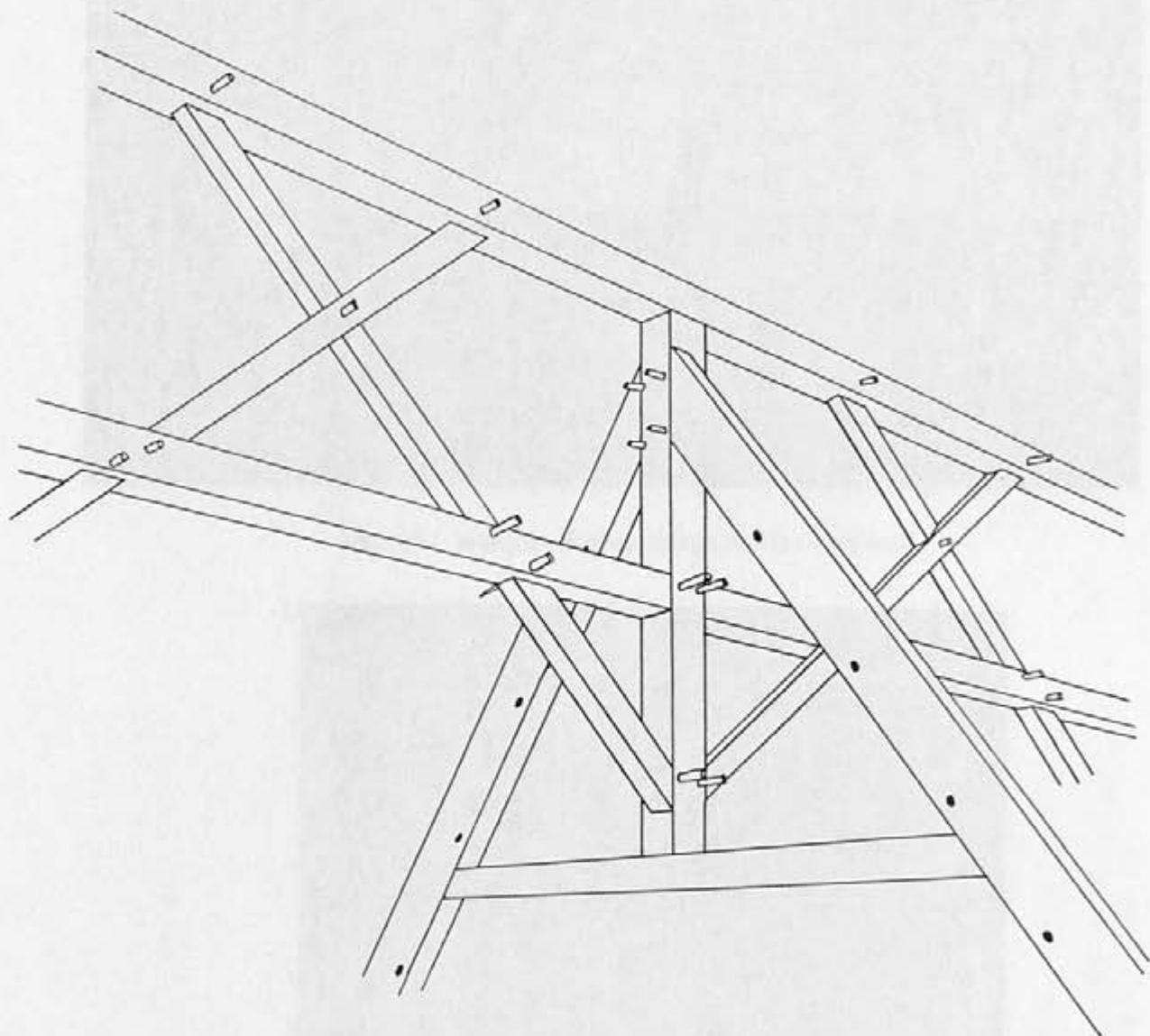


Fig. 40 : Vue perspective partielle de la charpente



**Fig. 41** : Marques d'assemblage sur la charpente



**Fig. 42** : Panne retenue par chantignolle ; entaille dans l'arbalétrier non utilisée



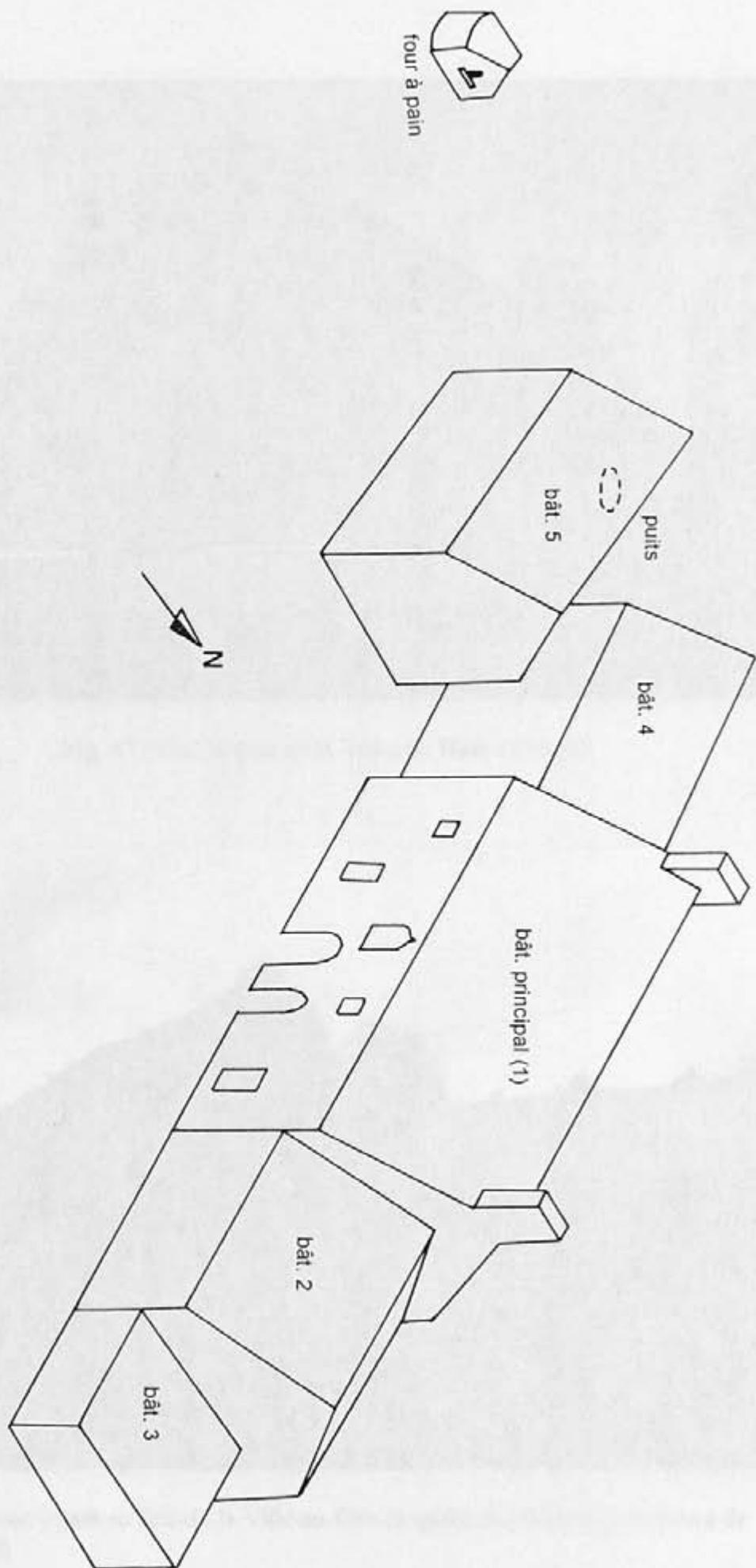
**Fig. 43 :** Pignon est (mur 4), vue intérieure (remarquer la différence de maçonnerie entre les rampants et le reste du pignon)



**Fig 44 :** Pierre en saillie sur le pignon intérieur ouest (mur 2)



Fig. 45 : Vue d'ensemble des bâtiments de ferme en 1996



**Fig. 46** : Perspective axonométrique de l'ensemble des bâtiments de la ferme du Haut-Bécherel  
(pour les bâtiments annexes, seuls les volumes sont restitués)



Fig. 47 : Four à pain de la ferme du Haut-Bécherel



Fig 47 : Four à pain au lieu-dit la Ville-au-Gris (à quelques kilomètres du bourg de Corseul)



**Fig. 49** : Puits de la ferme du Haut-Bécherel

SUD

NORD

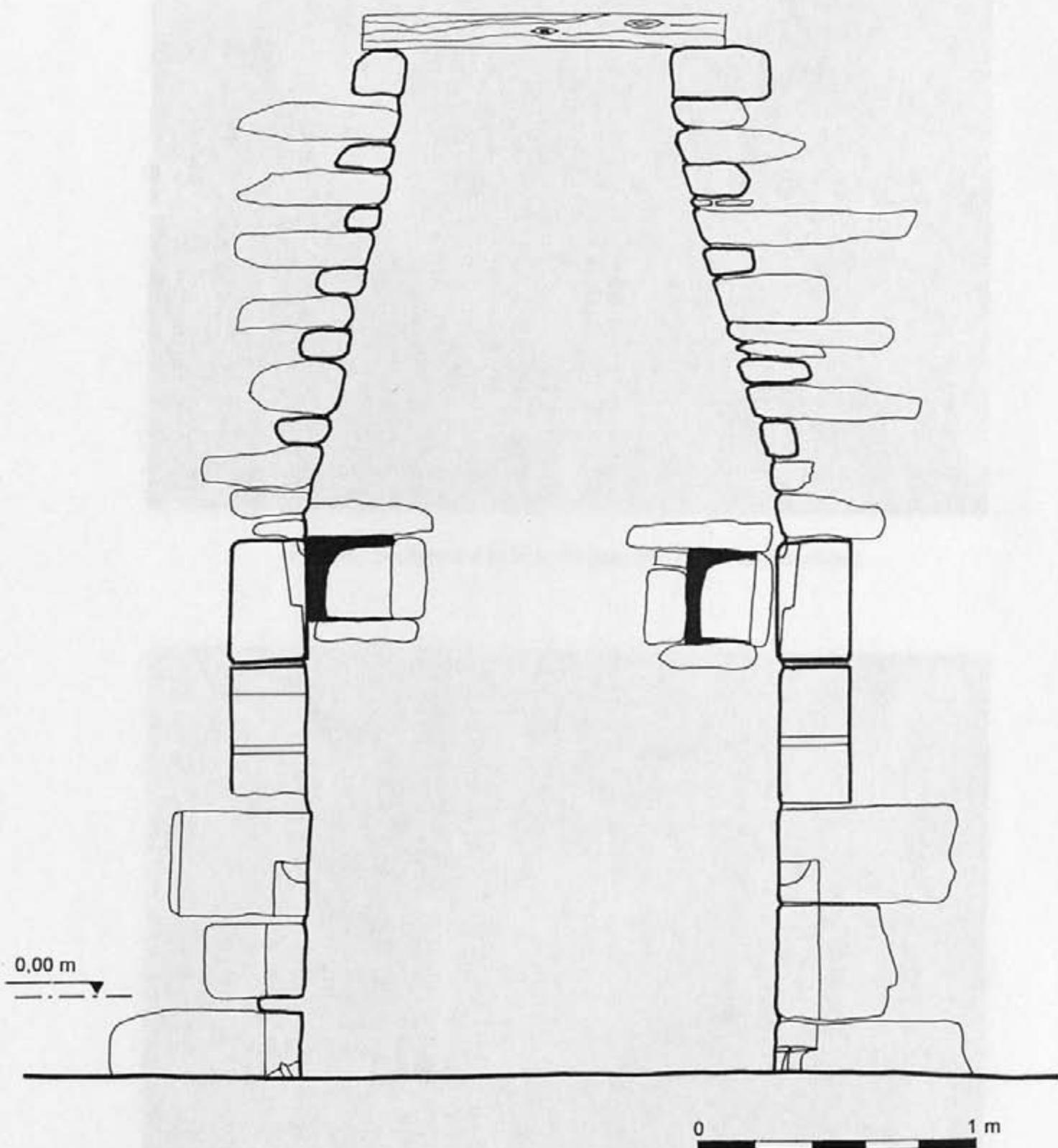


Fig.50 : Relevé de la cheminée 2 qui s'ouvre dans le mur 4



**Fig. 51** : Sculpture à la base du jambage sud de la cheminée 2



**Fig 52** : Sculpture à la base du jambage nord de la cheminée 2



**Fig. 53** : Jambage sud de la cheminée 2, vue de profile



**Fig. 54** : Jambage sud de la cheminée 2, vue de face

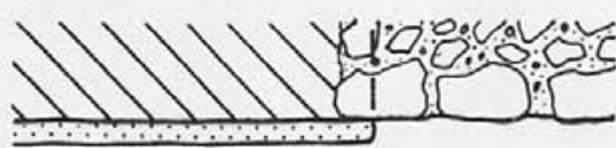
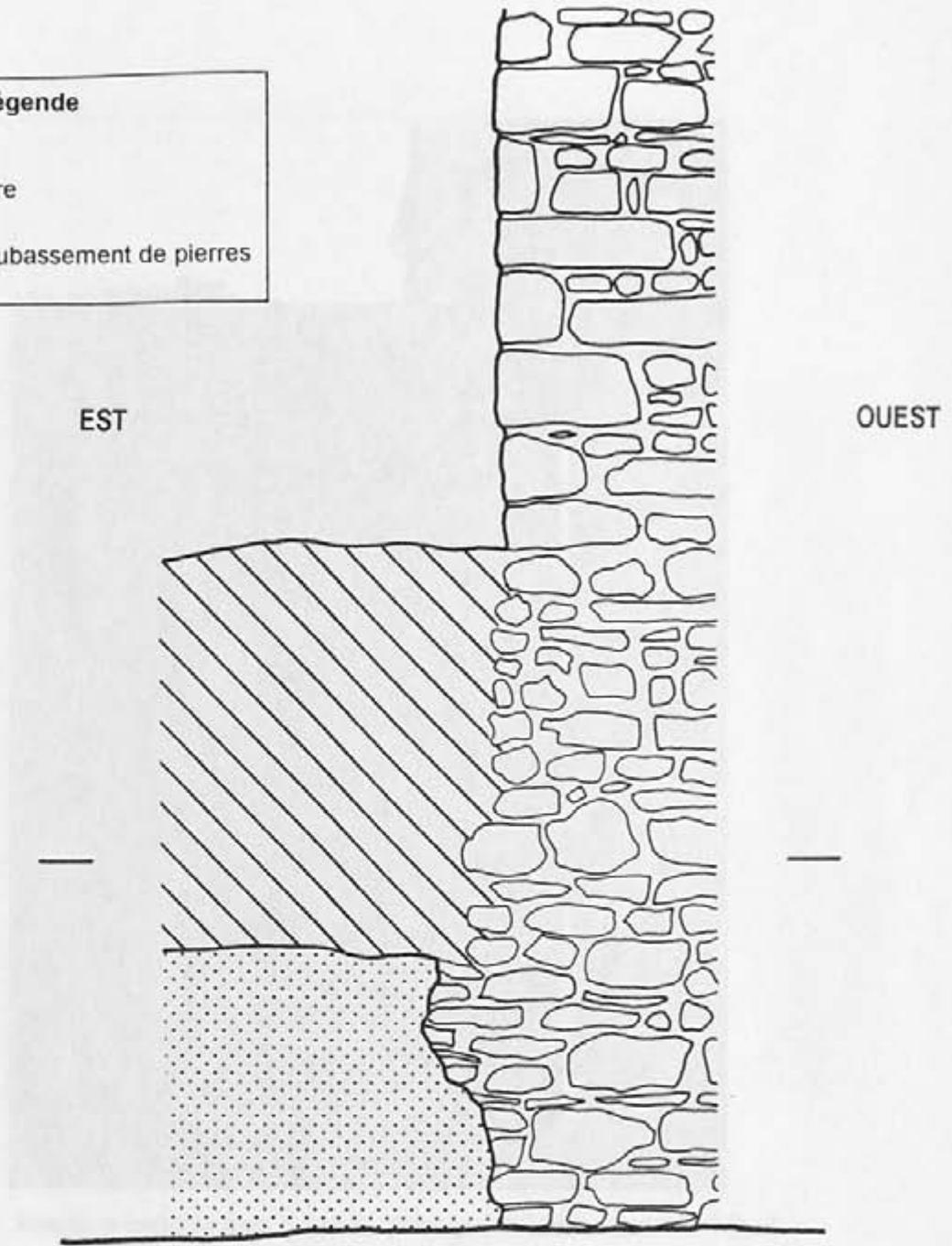
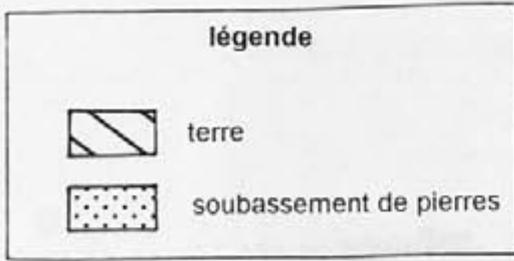


Fig. 55 : Relevé de la jonction entre le mur 3 du bât. principal et le mur nord du bât. 2



**Fig. 56** : Jonction entre le mur 3 du bât. principal et le mur nord du bât. 2



**Fig. 57** : Porte à deux vantaux du bâtiment 4

# Ferme du Haut-Bécherel

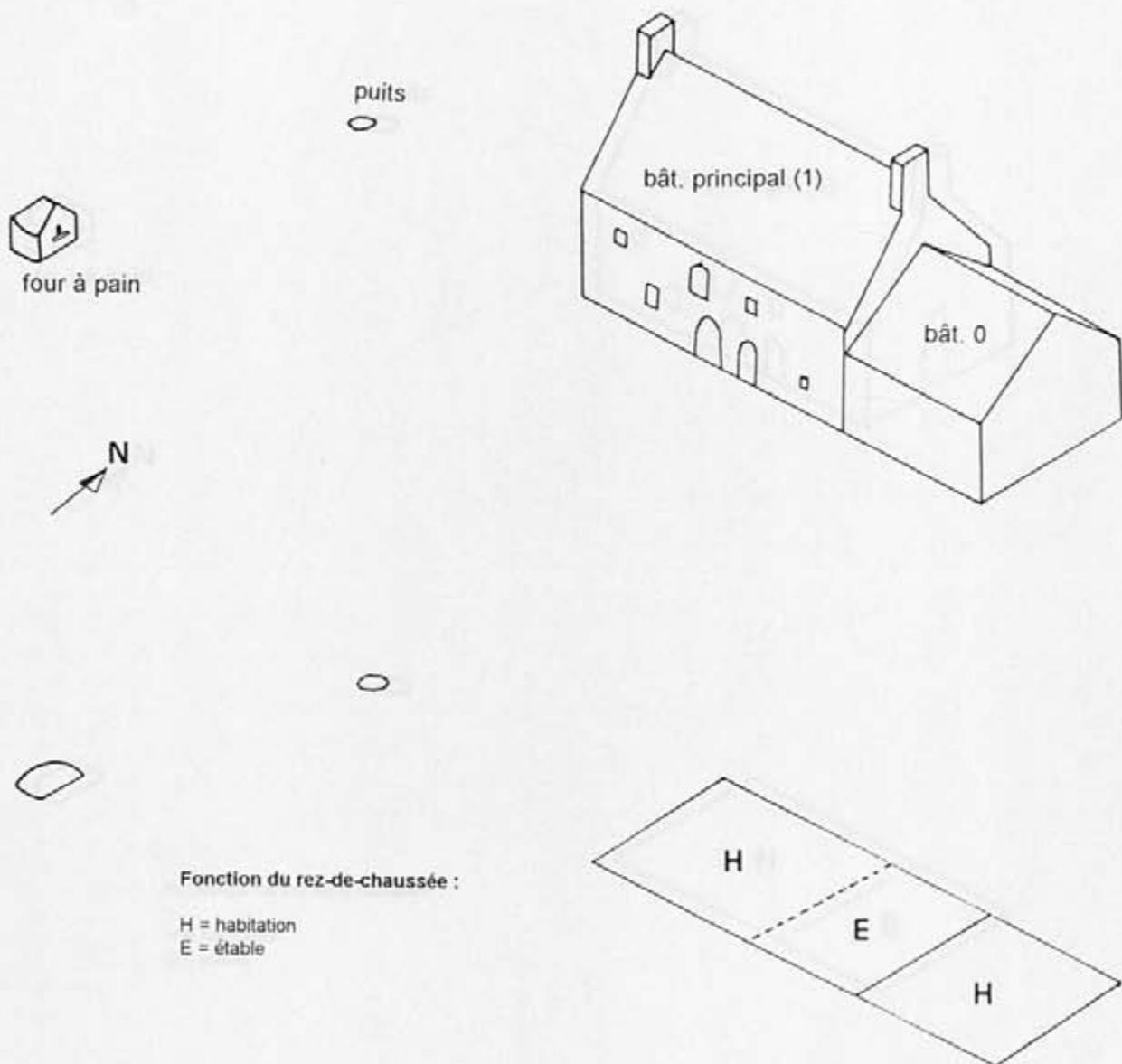


Fig. 58 : ETAT 1, début XVI<sup>e</sup> siècle

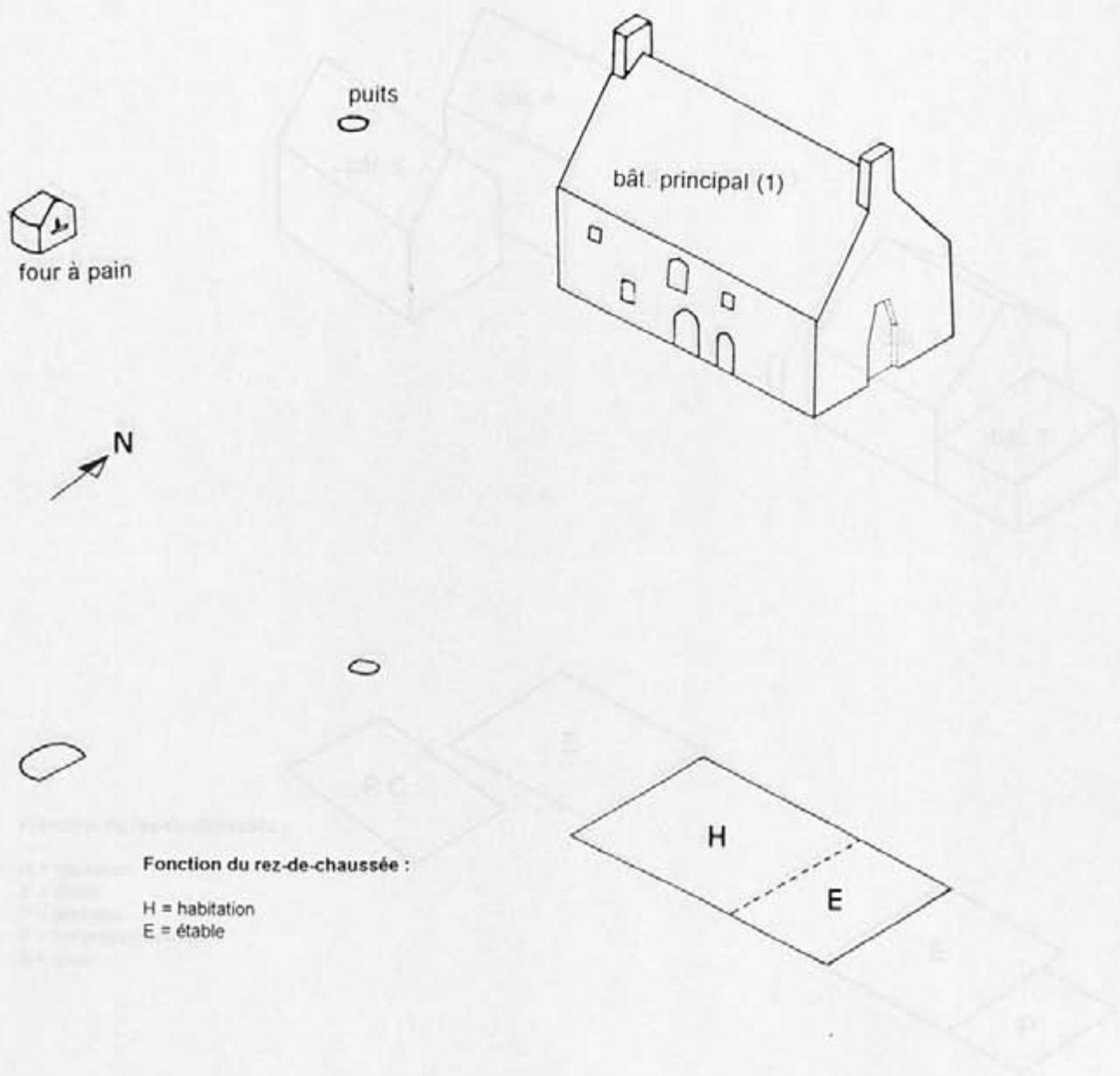


Fig. 59 : ETAT 2, XVII<sup>e</sup> siècle ?

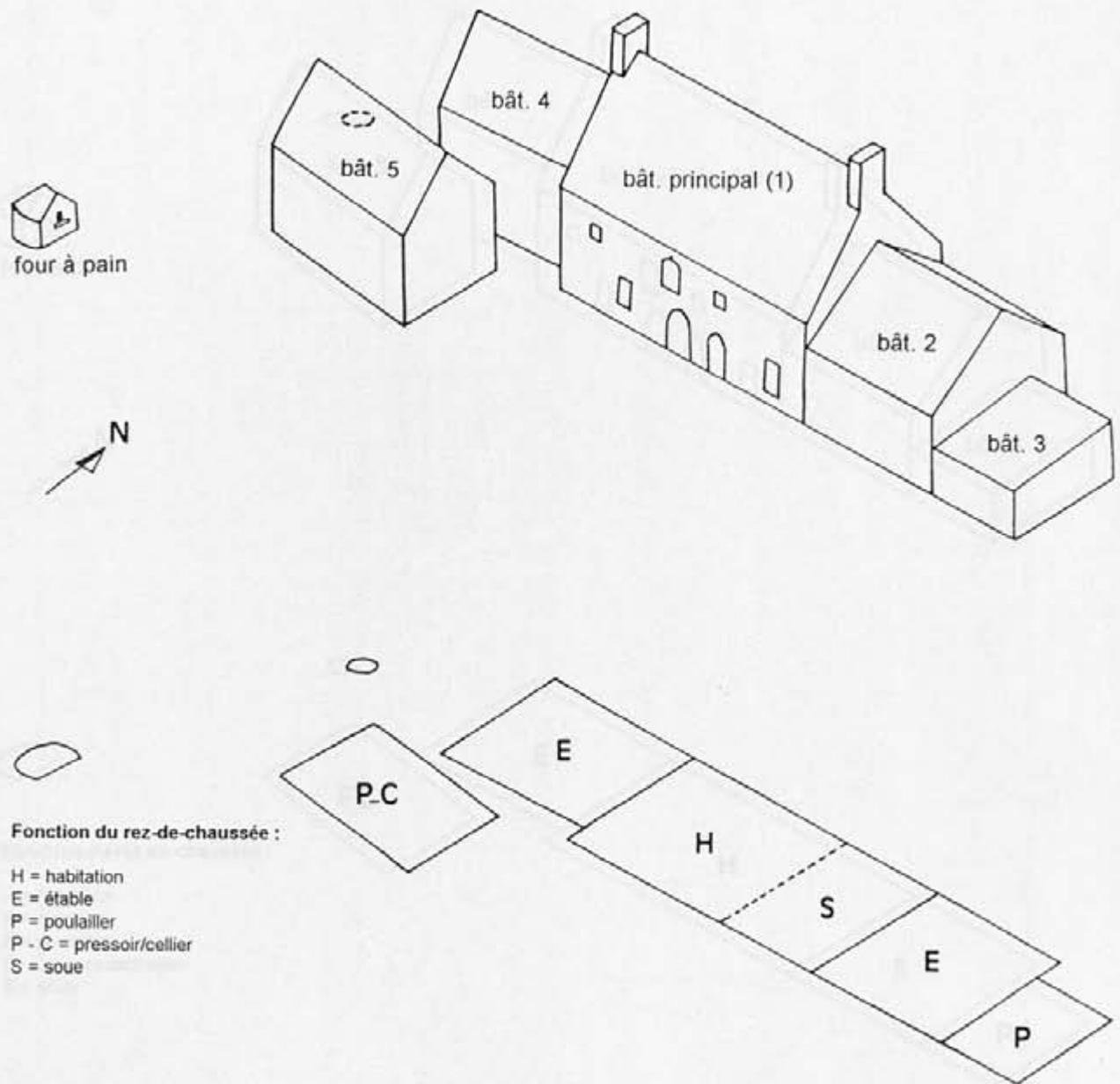


Fig. 60 : ETAT 3, début XIX<sup>e</sup> siècle

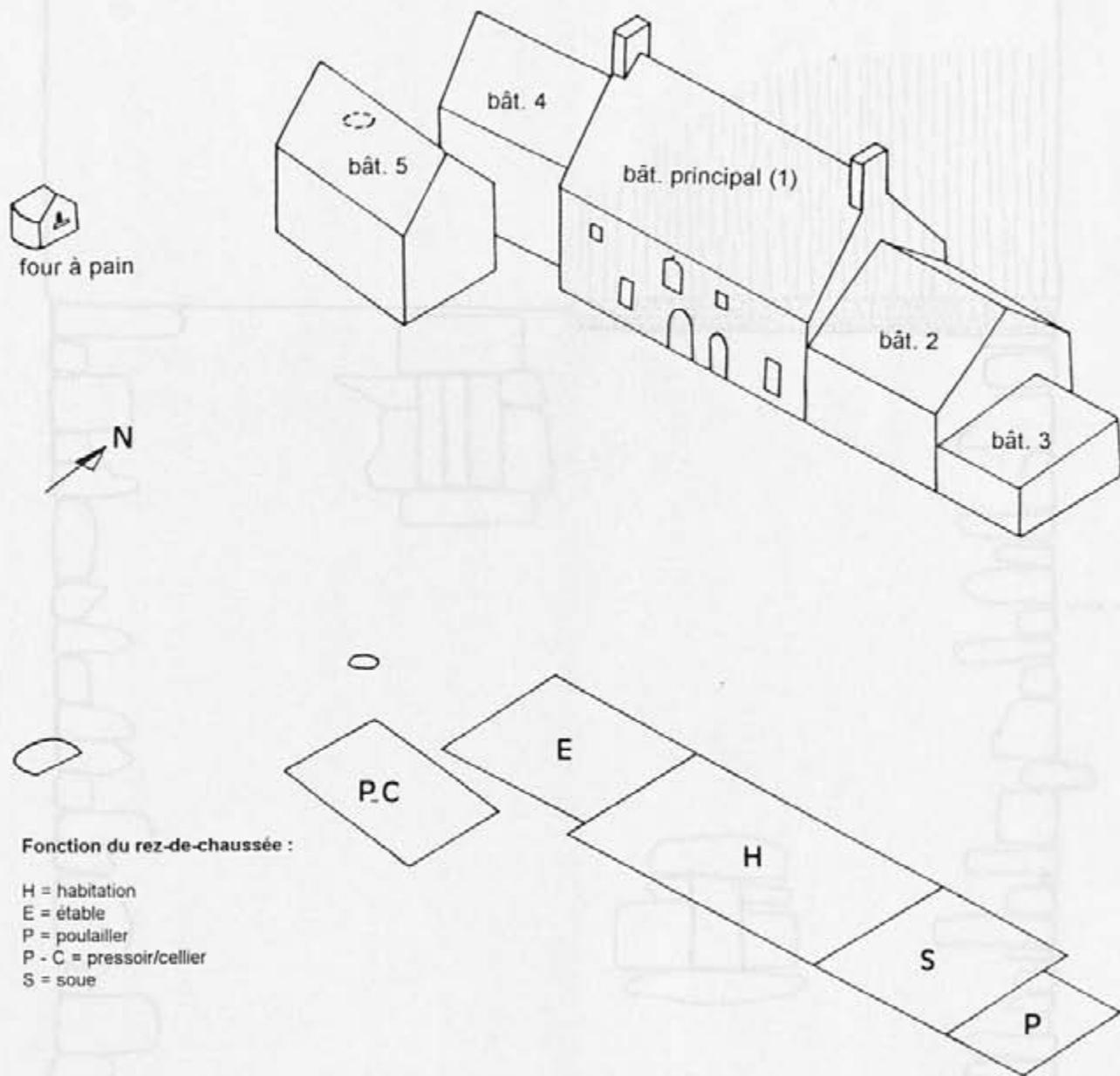


Fig. 61 : ETAT 4, années 1950

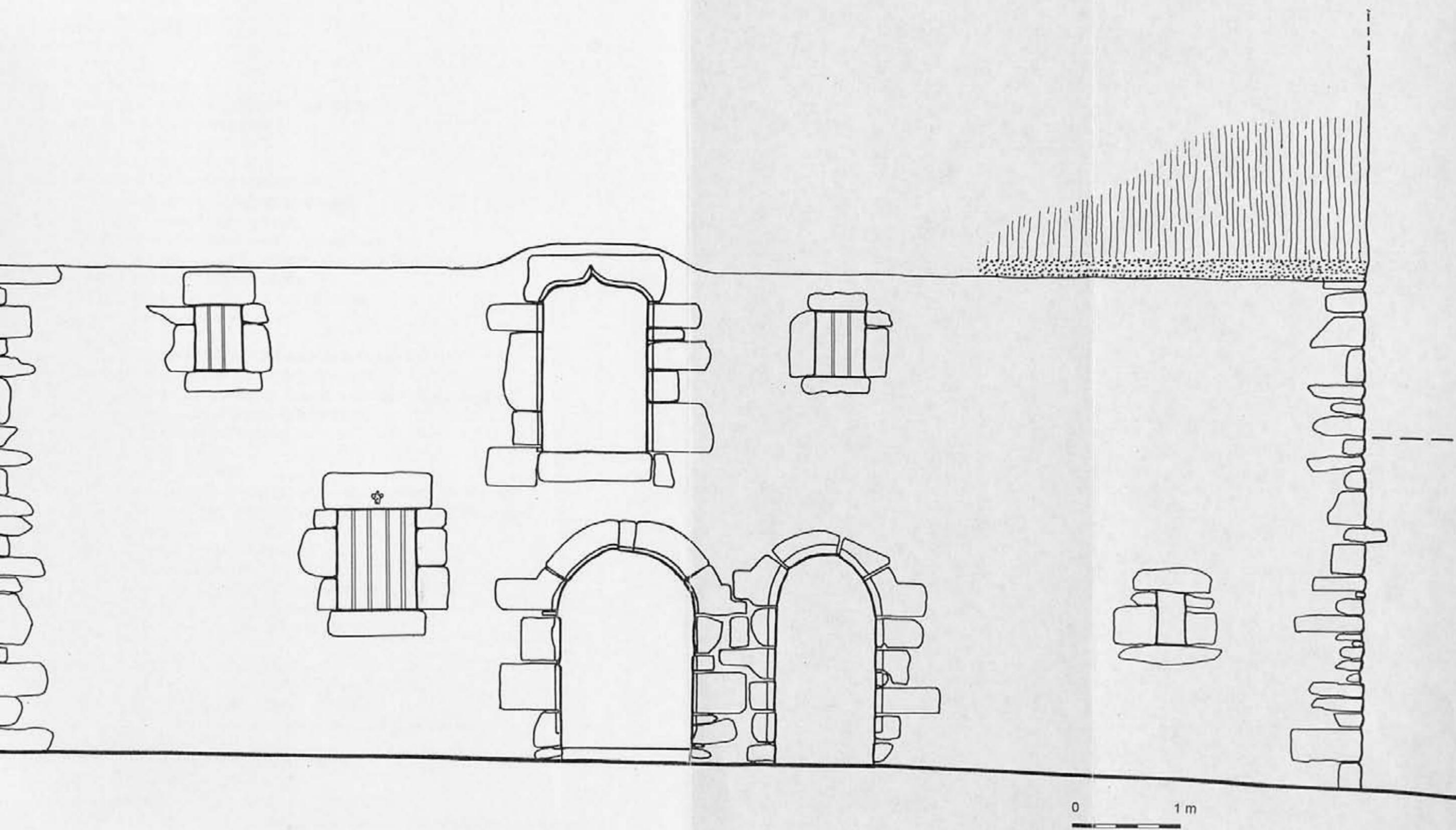


Fig. 62 : Proposition de restitution de la façade avant originelle (mur 1) - Ferme du Haut-Bécherel (22)



## Liste des figures

- g. 1 : Localisation de Corseul
- g. 2 : Cadastre actuel
- g. 3 : Cadastre de 1828
- g. 4 : Plan du rez-de-chaussée
- g. 5 : Photographie d'ensemble de la ferme du Haut-Bécherel
- g. 6 : Photographie de la façade avant (mur 1)
- g. 7 : Relevé de la façade avant (mur 1)
- g. 8 : Relevé de la façade arrière (mur 4)
- g. 9 : Mur gallo-romain que réutilisait le bâtiment 4
- g. 10 : Plan du sanctuaire gallo-romain du Haut-Bécherel
- g. 11 : Relevé intérieur du mur 2 (pignon ouest)
- g. 12 : Photographie du mur 2 (pignon ouest), vue extérieure
- g. 13 : Photographie de la jonction entre le pignon ouest et la façade avant (mur 1)
- g. 14 : Relevé intérieur du mur 2 (pignon ouest)
- g. 15 : Photographie du mur 4 (pignon est), vue extérieure
- g. 16 : Photographie des portes A et B
- g. 17 : Plan de l'étage
- g. 18 : Photographie du motif sculpté sur le linteau de la fenêtre D
- g. 19 : Relevé du motif sculpté sur le linteau de la fenêtre D
- g. 20 : Différence de granite observable pour l'encadrement latéral de la fenêtre D
- g. 21 : Trou quadrangulaire pour le blocage de la fenêtre D
- g. 22 : Fenêtres F et J, façade arrière (mur 4)
- g. 23 : Façade avant (mur 1) en 1996
- g. 24 : Photographie de la gerbière (K)
- g. 25 : Photographie de la cheminée 1 avant piquetage et enlèvement des placages
- g. 26 : Photographie de la cheminée 1 après piquetage et enlèvement des placages
- g. 27 : Relevé de la cheminée 1
- g. 28 : Carte postale ancienne : cheminée bretonne
- g. 29 : Relevé du profile de la cheminée 1
- g. 30 : Carte postale ancienne de l'intérieur d'une maison mixte bretonne
- g. 31 : Photographie de la cavité murée dans le mur 1
- g. 32 : Relevé stratigraphique de la coupe aa' (sondage 2)
- g. 33 : Photographie de la coupe aa'
- g. 34 : Carte postale ancienne d'un intérieur breton
- g. 35 : Photographie d'une poutre sciée remplacée par un entrain retroussé
- g. 36 : Photographie de la ferme du Haut-Poncel à Hédé (35)
- g. 37 : Relevé de la façade sud de la ferme du Haut-Poncel à Hédé (35)
- g. 38 : Croquis de la charpente
- g. 39 : Photographie de la partie supérieure de la charpente
- g. 40 : Vue perspective partielle de la charpente
- g. 41 : Photographie de marques d'assemblage sur la charpente
- g. 42 : Photographie d'une panne soutenue par une chantignolle et ne réutilisant pas l'entaille l'arbalétier
- g. 43 : Photographie du pignon est (mur 4)
- g. 44 : Photographie de la opierre en saillie dans le mur 2 (pignon ouest)

- Fig. 45 : Vue d'ensemble des bâtiments de ferme en 1996  
Fig. 46 : Perspective axonométrique de l'ensemble des bâtiments de la ferme du Haut-Bécherel  
Fig. 47 : Photographie du four à pain de la ferme du Haut-Bécherel  
Fig. 48 : Photographie d'un four à pain au lieu-dit la "Ville-au-Gris"  
Fig. 49 : Photographie du puits de la ferme du Haut-Bécherel  
Fig. 50 : Relevé de la cheminée 2  
Fig. 51 : Photographie de la sculpture à la base du jambage sud de la cheminée 2  
Fig. 52 : Photographie de la sculpture à la base du jambage nord de la cheminée 2  
Fig. 53 : Photographie du jambage sud de la cheminée 2, vue de profile  
Fig. 54 : Photographie du jambage sud de la cheminée 2, vue de face  
Fig. 55 : Relevé de la jonction entre le mur 4 du bât. 1 et le mur arrière du bât. 2  
Fig. 56 : Photographie de la jonction entre le mur 4 du bât. 1 et le mur arrière du bât. 2  
Fig. 57 : Photographie de la porte à deux vantaux du bâtiment 4 en 1996  
Fig. 58 : ETAT 1 de la ferme du Haut- Bécherel  
Fig. 59 : ETAT 2 de la ferme du Haut- Bécherel  
Fig. 60 : ETAT 3 de la ferme du Haut- Bécherel  
Fig. 61 : ETAT 4 de la ferme du Haut- Bécherel  
Fig. 62 : Proposition de restitution de la façade avant originelle (mur 1)

**Maitrise des Sciences et Techniques d'archéologie préventive**

Université de Tours



**Etude de la ferme du « Haut-Bécherel » à Corseul (22)**

I

Tristan YVON et Grégory POITEVIN

juin 1998

1492<sub>6</sub>

# Avant-propos

Nous souhaitons remercier ici les différents services et personnes qui ont rendu possible cette étude de bâti :

- La mairie de Corseul pour son aimable autorisation ;
- Le service archéologique municipal de Corseul pour le prêt de matériel ;
- A. Provost, archéologue chargé du programme de recherche concernant le sanctuaire gallo-romain du Haut-Bécherel pour son aide diverse.

Enfin, nous voudrions remercier :

- L'association "Tiez Breiz", F. de Kort et le professeur G. Meirion-Jones pour leurs renseignements concernant l'habitat traditionnel breton ;
- A. Lévêque et E. Villalon, anciens occupants de la ferme du Haut-Bécherel pour avoir accepté de répondre à nos questions ;
- Le Ministère de la Culture (Direction du Patrimoine) pour l'attribution d'une allocation nous ayant permis de réaliser cette étude.

# Sommaire

## INTRODUCTION

### 1. PRESENTATION GENERALE

- 1.1. Le "Haut-Bécherel", un lieu anciennement occupé
- 1.2. La vie paysanne en Bretagne sous l'Ancien Régime

### 2. METHODES ET TECHNIQUES

- 2.1. Le matériel
- 2.2. L'enregistrement
  - 2.2.1. *L'enregistrement stratigraphique*
  - 2.2.2. *L'enregistrement graphique*
  - 2.2.3. *L'enregistrement photographique*

### 3. LES DONNEES D'ARCHIVES

- 3.1. Les archives communales
- 3.2. Les archives départementales
- 3.3. L'enquête orale

### 4. ANALYSE DU BATIMENT PRINCIPAL

- 4.1. Les murs
  - 4.1.1. *Le mur 1*
  - 4.1.2. *Le mur 3*
  - 4.1.3. *Le mur 2*
  - 4.1.4. *Le mur 4*
- 4.2. Les ouvertures
  - 4.2.1. *Les portes*
  - 4.2.2. *Les fenêtres*
  - 4.2.3. *Le "jour"*
  - 4.2.4. *La gerbière*
- 4.3. La cheminée 1
- 4.4. L'espace intérieur
  - 4.4.1. *Le rez-de-chaussée*
  - 4.4.2. *L'étage*
- 4.5. La charpente et la couverture

### 5. LES BATIMENTS ET CONSTRUCTIONS ANNEXES

- 5.1. Le four à pain

- 5.2. Le puits
- 5.3. Le bâtiment 2
- 5.4. Le bâtiment 3
- 5.5. Le bâtiment 4
- 5.6. Le bâtiment 5.

## 6. SYNTHÈSE

## CONCLUSION

- **Bibliographie**
- **Glossaire**

## I. PRESENTATION GENERALE INTRODUCTION

### 1.1. Le "Haut-Bécherel", un lieu archéologiquement exposé

Corseul était dans l'antiquité, le chef-lieu d'une civitas de taille moyenne, celle des Cadabellens. Cette ville a été fondée par Rome à l'époque d'Auguste.

Ce rapport est le résultat de l'étude d'une ferme située à environ 2 km au sud-est du bourg de Corseul (Côtes-d'Armor), au lieu-dit "Le Haut-Bécherel" (Fig. 1). L'étude a porté essentiellement sur le bâtiment principal de la ferme datant du XVI<sup>e</sup> siècle. Celui-ci est classé au titre des Monuments Historiques depuis février 1997, en raison de son étroite imbrication aux vestiges d'un sanctuaire gallo-romain connu sous le nom de "temple de Mars". En outre, le secteur est en passe d'être protégé au titre d'une Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager qui doit prochainement voir le jour. Les bâtiments annexes, bien qu'en grande partie détruits et de construction plus récente, n'ont pas été totalement délaissés de l'étude puisqu'ils témoignent de l'évolution de l'ensemble de la ferme.

L'étude a été réalisée en mai 1997 dans le cadre du cursus de la M.S.T d'archéologie préventive de Tours. Trois semaines ont été consacrées à mettre à nu, relever, photographier et analyser le bâti. L'objectif était de réaliser une véritable lecture archéologique de l'édifice afin d'en retracer l'histoire. Ceci s'est accompagné d'une amorce de recherche en archives.

Le présent dossier contribue modestement à la connaissance des maisons paysannes, délaissées pendant trop longtemps au profit d'édifices prestigieux tels châteaux, abbayes ou encore églises. Il peut également fournir des renseignements utiles à une rénovation : la commune de Corseul, propriétaire de la ferme depuis 1993, envisage en effet d'en faire un bâtiment d'accueil pour les visiteurs du site gallo-romain.

Des XVI<sup>e</sup> siècles, il y a eu un certain nombre de changements et d'innovations dans l'économie rurale bretonne qui ont permis de profiter de la vie quotidienne des paysans grâce à la production agricole. L'objectif de ce dossier est de contribuer à cette connaissance et de fournir des renseignements utiles à la rénovation de la commune de Corseul, propriétaire de la ferme depuis 1993, envisage en effet d'en faire un bâtiment d'accueil pour les visiteurs du site gallo-romain.

Alors, devant l'absence de données, l'objectif de ce dossier est de contribuer à cette connaissance et de fournir des renseignements utiles à la rénovation de la commune de Corseul, propriétaire de la ferme depuis 1993, envisage en effet d'en faire un bâtiment d'accueil pour les visiteurs du site gallo-romain.

# 1. PRESENTATION GENERALE

## 1.1. Le "Haut Bécherel", un lieu anciennement occupé

Corseul était dans l'antiquité, le chef-lieu d'une *civitas* de taille moyenne, celle des Coriosolites. Cette ville a été créée par Rome à l'époque d'Auguste.

Le grand temple du Haut Bécherel est situé sur une colline, à deux kilomètres de la ville gallo-romaine, près de la voie antique menant à Rennes. Il semble avoir été construit entre 55 et 85 ap. J.-C. Ses dimensions sont considérables (110m X 101m), ce qui en fait l'un des plus vastes sanctuaires de la Gaule. Autour d'une grande cour s'étendent des galeries et diverses salles avec une ouverture à l'est.

A la fin du Bas-Empire, le site de Corseul est abandonné et n'a pas donné naissance à une ville médiévale. En ce qui concerne le lieu-dit qui nous intéresse, l'archéologie n'a pas révélé de continuité dans l'occupation du secteur (PAPE 1995, p.62).

La ferme du Haut Bécherel réutilise une partie des vestiges du temple, comme on le verra. Elle est implantée sur la galerie sud du sanctuaire, c'est ce qui a conditionné son orientation.

## 1.2. La vie paysanne en Bretagne sous l'Ancien Régime

La société rurale de l'Ancien Régime, qui regroupait environ 90% de la population bretonne, demeurait profondément marquée par la pauvreté et l'insécurité alimentaire. L'économie de subsistance reposait avant tout sur les céréales. Le maigre bétail trouvait sa nourriture sur les terrains de parcours, les landes et les communaux.

Du XVI<sup>e</sup> siècle, datent un certain nombre de changements et d'innovations dans l'économie rurale bretonne qui marquèrent profondément la vie quotidienne des paysans jusqu'à la première révolution agricole : l'extension du pommier à cidre et surtout le développement d'un artisanat textile de caractère rural et domestique, dans le bassin de Rennes et les Côtes-d'Armor.

Ainsi, durant l'Ancien Régime, l'économie agraire en Bretagne semble avoir été plus équilibrée que dans le reste de l'hexagone et l'on y souffrit moins des disettes. Toutes ces raisons contribuent à expliquer l'apparition d'une véritable architecture paysanne dans l'habitat des notables ruraux, au cours du XVI<sup>e</sup> siècle et durant tout le siècle suivant (LE COUEDIC & TROCHET, 1985, p.26).

## 2. METHODES ET TECHNIQUES

### 2.1. Le matériel

Pour effectuer l'étude de bâti de la ferme, du matériel a été mis à notre disposition. Tout d'abord, un échafaudage qui consolide l'édifice à plusieurs endroits, a facilité les travaux de relevés de la façade principale, du pignon ouest et d'une petite partie de la charpente. L'échelle double prêtée par la commune de Corseul a permis de multiples interventions dans les parties hautes du bâtiment. Le service archéologique de la commune ainsi que A. Provost ont apporté leur contribution par le prêt de pelles et de brouettes, afin d'évacuer les gravats gênants ; de pioches et de marteaux à piquer pour la réalisation de sondages dans les sols et les revêtements muraux

Nous avons aussi notre matériel personnel nécessaire pour les relevés : décamètres, fil à plomb, cordeau, niveaux de maçons...

### 2.2. L'enregistrement

L'enregistrement est primordial car il assure la fiabilité de la documentation de terrain. De plus, la dégradation rapide du bâtiment par les intempéries nécessite de sauvegarder un maximum de données. En effet, cet enregistrement est le seul document détaillé existant sur l'architecture du bâtiment. Une éventuelle restauration de la ferme pourra ensuite faire appel aux divers relevés et aux notes prises pendant cette étude de bâti. Elle sera ainsi réalisée à partir d'éléments plus rigoureux.

L'enregistrement se divise en trois parties : il s'agit de l'enregistrement stratigraphique, graphique et de la couverture photographique de l'ensemble du bâtiment.

#### 2.2.1. L'enregistrement stratigraphique

Les concepts d'enregistrement stratigraphique, utilisés pour l'étude de bâti, proviennent de la fouille archéologique. L'enregistrement stratigraphique est une source documentaire. Il est constitué de carnets et de cahiers qui permettent d'inventorier et de contrôler la recherche. L'édifice étant peu remanié, il n'a pas été jugé utile d'utiliser systématiquement des fiches d'enregistrement d'U.S. (Unité Stratigraphique) ou d'U.C. (Unité de Construction). Celles-ci ont été utilisées seulement dans certains cas par soucis de clarté. Des cahiers ont fait office de carnet de fouille.

Pour des raisons pratiques, le bâtiment a été découpé en plusieurs zones. Chaque mur est considéré comme une zone et porte un numéro. Une lettre différente est attribuée à chacune des ouvertures (fenêtres, portes...). Par la suite, on détermine les différents remaniements. Chacun d'entre eux est localisé par un croquis, pour le resituer rapidement par rapport à l'ensemble de la construction. Ensuite, intervient la description. On reporte l'ensemble des renseignements concernant la structure (les matériaux, le liant, les inclusions, des mesures complémentaires aux relevés...). Dans un troisième temps, on reporte les rapports stratigraphiques de la séquence avec les autres. En chronologie relative, celles-ci sont de quatre ordres : il s'agit des relations de postériorité (sur), d'antériorité (sous), d'égalité (une même séquence stratigraphique) et d'équivalence (égalité perturbée par un phénomène archéologique postérieur).

Enfin, la dernière partie concerne l'interprétation de la séquence.

### 2.2.2. L'enregistrement graphique

Plusieurs types de relevés assure la couverture graphique de la ferme. Les élévations des façades sont réalisées à l'échelle 1/20 ; les plans au sol au 1/50.

Ces échelles ont été choisies, d'une part, pour faciliter les relevés et conserver une vision précise de l'édifice d'autre part.

Pour réaliser les relevés, un quadrillage orthonormé a été implanté sur les murs. Cette grille a été construite à l'aide d'un fil à plomb, d'un niveau de maçon et de ficelle. A l'heure actuelle, la ferme n'est pas encore resituée par rapport au N.G.F. (Nivellement Général de la France).

Les dessins ont été directement reportés sur du papier millimétré.

Certains choix ont dû être faits pour les relevés : pour les façades par exemple, n'ont été relevés que les pierres d'encadrement des ouvertures et les chaînages d'angle puisqu'aucun remaniement notable n'était observable.

### 2.2.3. L'enregistrement photographique

Les photographies remplissent plusieurs usages. Dans un premier temps, elles complètent les divers dessins. Elles montrent les détails des élévations qu'il n'a pas été utile de mentionner sur les relevés graphiques. Certains relevés, qui n'ont pu être réalisés par manque de temps ou d'inaccessibilité, ont été aussi remplacés par des photographies. Dans un second temps, elles sont des témoins visuels et des documents de communication.

Les photographies comportent une échelle métrique, exceptées celles dont le sujet n'était pas accessible (les parties hautes de l'édifice en général).

Deux appareils photographiques 24x36 ont été employés simultanément. Les objectifs grands angles ont été exclus au maximum car les déformations sont trop importantes. Les clichés sont réalisés sur film 35mm couleur et noir et blanc. Le choix de l'un ou l'autre film dépendait de la photographie envisagée. En effet, certains contrastes apparaissent mieux en utilisant le noir et blanc.

Les clichés sont enregistrés par numéro de pellicule, numéro de la photographie, entité architecturale concernée, la vue et enfin, la date.

La ferme a fait l'objet d'une couverture photographique systématique.

### 3. LES DONNEES D'ARCHIVES

Les données de l'amorce de l'étude d'archives proviennent de deux lieux de conservation différents : les archives municipales et départementales. Les résultats de l'enquête orale sont considérés comme des archives, au même titre que les autres documents.

#### 3.1. Les archives communales (Corseul)

Ces dernières ont permis d'examiner le cadastre napoléonien (1828), le cadastre de 1913 et le cadastre actuel (section YC). L'objectif visé était de tenter de mieux comprendre l'implantation de la ferme et son évolution.

Sur le cadastre actuel, le bâtiment principal est implanté en limite de la galerie sud du sanctuaire gallo-romain, et fait face au sud à des hangars agricoles (détruits récemment), de l'autre côté de la voie communale n°20 (Fig. 2).

Sur le cadastre de 1828, la ferme porte les numéros de parcelle 1060 et 1061 (Fig. 3). Le chemin actuel conduisant à la ferme existait à l'époque. On peut remarquer que la taille des parcelles, au siècle dernier, étaient bien inférieures à celle d'aujourd'hui. Cependant, nous ignorons les numéros des parcelles d'exploitation liées à la ferme.

Afin de compléter les données cadastrales, il a été nécessaire de consulter les matrices des états de sections. Cette recherche a permis de retrouver l'ensemble des propriétaires de 1828 à aujourd'hui. En 1828 c'est Jean Gervaise, avocat à Dinan, qui était propriétaire de la ferme. En 1865, Charles Gervaise demeurant lui aussi à Dinan lui succède. Cette date correspond peut-être à la mort de Jean Gervaise, vu le nombre important de propriétés transférées alors au nom de Charles Gervaise. A partir de 1882, une autre famille devient propriétaire de la ferme avec Henry Richelot, demeurant à Dinan. Les Grosset sont locataires au début du XX<sup>e</sup> siècle. En 1952, la famille Lévêque devient locataire. Le fils d'Henry, René Richelot, hérite des biens en 1954. Ce dernier habite à Rennes. En 1980, le fils des derniers locataires Ange Lévêque achète la maison pour finalement la vendre à la commune de Corseul en 1993.

#### 3.2. Les archives départementales

Le travail qui peut être fait aux archives est considérable. Pour notre part, nous nous sommes contentés, par manque de temps, de quelques indices. Notre objectif premier était de trouver un acte notarié faisant la description de la ferme au début du XIX<sup>e</sup> siècle. Cette tentative s'est soldée par un échec. Néanmoins, l'examen de certains documents provenant de la série E (actes notariés) a permis de fournir quelques renseignements.

Plusieurs éléments apparaissent en feuilletant les registres des différents notaires de Corseul. Tout d'abord, les noms de Gervaise et Richelot reviennent assez régulièrement dans les actes de vente, d'achat ou de fermage. Ces deux familles semblent avoir de nombreuses possessions sur la commune de Corseul. La ferme "Le Haut Bécherel" fait partie de ce patrimoine, d'abord dans la famille Gervaise puis dans celle Richelot. La famille Gervaise (ou Gervèze) fut l'une des plus importantes et des plus considérées de Corseul jusqu'au premier quart du XIX<sup>e</sup> siècle (JALLOBERT 1914). La famille Richelot quant à elle est originaire du Barrois et s'est fixée en Bretagne à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle (KERVILLER 1985). Ces deux familles louent en fermage leurs terres et leurs fermes.

B. Le Goff, demeurant à Rennes et ayant fait des recherches généalogiques sur ses ascendants, nous a confié qu'un dénommé Louis Menard louait la ferme du Haut-Bécherel à Jean Gervaise en 1836.

La recherche en archives de documents se rapportant à la ferme peut être approfondie. Il peut être intéressant de consulter les fonds d'archives de l'Ancien Régime pour tenter de trouver une description de la ferme ou essayer de connaître par exemple son statut à cette époque (les exploitants étaient-ils propriétaires ?).

### 3.3. L'enquête orale

L'enquête orale menée durant l'étude de bâti a été essentielle. En effet, elle a permis de rassembler de nombreuses données concernant les derniers propriétaires et les transformations qu'ils ont apporté à la ferme. Les témoignages donnent des informations sur la chronologie de l'édifice et le caractère fonctionnel des pièces d'habitation.

Deux personnes ont fait l'objet d'une consultation :

Ange Lévêque, propriétaire du bâtiment jusqu'en 1993. Ses parents étaient locataires de la ferme depuis 1952.

Ernestine Villalon, née dans la ferme en 1905 et fille des locataires Grosset.

#### 4.1.1. mur 1

La façade sud se développe sur 12,70 m de long. Sa hauteur varie entre 4,70 m à l'ouest et 5 m à l'est (Fig. 6 et 7). En effet, la toiture a une légère pente d'ouest en est. La structure porteuse est en maçonnerie. La partie supérieure est en briques, les arcades sont en pierre. Ceci résulte du piédroit « dur » de la construction qui laisse subsister l'usage des briques, ce qui "lève" la base en terre. Peu à peu, les pierres consolidaient les murs des autres en qui prévalait l'assèchement par l'effondrement du mur.

Le joint des pierres du parement externe est une zone délicate de contact. Il définit ce qui rend la lecture archéologique nettement plus difficile. Cependant, aucune intervention ou reprise quelconque n'est visible. De notre évidence, ce recouvrement partiel du mur, avec ce type de matériau, a été par ailleurs et veut corroborer l'enquête orale. En effet, A. Lévêque (ancien propriétaire) nous a indiqué que son père avait la même entreprise de travail entre les années 1922 et 1954.

C'est à cette même époque que les Lévêque ont fait couler une dalle de ciment de part et d'autre.

#### 4.1.2. Le mur 2

La façade nord se développe sur 12,60 m de long (Fig. 8). Elle a une hauteur de 3,85 m à l'ouest et 3,80 m à l'est. Son épaisseur est moins importante que celle de la façade sud (4,60 m

## 4. ANALYSE DU BATIMENT PRINCIPAL

Les dimensions extérieures de l'édifice sont de 12,60 à 12,70 m de longueur pour 7,92 m de largeur. Ces mesures sont théoriquement convertibles en pieds (unité de longueur utilisée depuis Charlemagne jusqu'à 1799 et qui représente 32,48 cm), ce qui équivaut à 39 par 24,5 pieds. La superficie au sol habitable est de 72 m<sup>2</sup> environ et la hauteur sous faitage de 9,60 m (Fig. 4). Il existe un étage de "surcroît". L'édifice est aujourd'hui inhabité (Fig. 5).

### 4.1 Les murs

Les maisons rurales bretonnes ont des caractéristiques que l'on retrouve dans celle du "Haut-Bécherel". Tout d'abord, l'édifice n'a pas de fondation, les murs s'incrudent simplement quelque peu dans le sol. Les murs sont relativement épais, entre 0,80 m et 0,50 m. Ceux-ci comportent deux parties : un mur intérieur et extérieur sont montés parallèlement, entre lesquels on dispose, au fur et à mesure de leur construction, des pierres de blocage et de la terre. Le liant est composé de terre fine et de divers végétaux (paille hachée par exemple). Les murs sont faits de petits moellons de granit, de schiste ou de quartzite. De grosses pierres de taille servent au chaînage d'angle et se remarquent aussi ici et là dans l'appareil du mur. Cette méthode économise les pierres d'appareillage et fait gagner du temps lors de la construction.

La construction à double parement a deux avantages. En tout premier lieu, ceci évite les changements rapides de températures à l'intérieur du bâtiment. En effet, le mur extérieur absorbe les modifications de la température ambiante, alors que le mur intérieur garde la température du dedans. Ce mode de construction empêche ainsi la formation de condensation et la pénétration de l'humidité dans les maçonneries. De plus, l'existence de deux parements limite la propagation des fissures et des effondrements d'un côté et ne compromet pas la solidité du côté opposé (DE KORT 1996, p.30).

#### 4.1.1. mur 1

La façade avant se développe sur 12,70 m de long. Sa hauteur varie entre 4,70 m à l'ouest et 5 m à l'est (Fig. 6 et 7). En effet, le terrain a une légère pente d'ouest en est. La maçonnerie rattrape cette dénivellation. La partie supérieure ouest du mur est actuellement sérieusement endommagée. Ceci résulte du piteux état de la couverture qui laisse s'infiltrer l'eau des intempéries, ce qui "lessive" le liant en terre. Peu à peu, les pierres se désolidarisent les unes des autres ce qui provoque l'ouverture puis l'effondrement du mur.

Les joints des pierres du parement externe du mur sont beurrés de ciment. Il déborde sur les moellons ce qui rend la lecture archéologique nettement plus difficile. Cependant, aucune interruption ou reprise quelconque n'est visible. De toute évidence, ce recouvrement partiel du mur, avec ce type de matériau, n'est pas ancien et vient corroborer l'enquête orale. En effet, A. Lévêque (ancien propriétaire) nous a indiqué que son père avait lui-même entrepris ce travail entre les années 1952 et 1954.

C'est à cette même époque que les Lévêque ont fait couler une dalle de ciment devant la façade.

#### 4.1.2. Le mur 3

La façade arrière se développe sur 12,60 m de long (Fig. 8). Elle a une hauteur de 3,05 m à l'ouest et 3,40 m à l'est. Son élévation est moins importante que celle de la façade avant (1,60 m

de différence en moyenne). Cette différence provient de l'emplacement et de la méthode de construction du bâtiment. Pour l'édification de la ferme, une aire plane a été aménagée à flanc de colline, puis les murs ont été construits. La façade arrière a été élevée à partir de la base du décaissement et est contrebutée par la terre de l'amont.

On peut trouver trois causes à ce creusement. La première consiste à obtenir une surface la plus plane possible pour faciliter l'implantation de l'édifice et d'une cour. Des considérations techniques rentrent alors en ligne de compte. La deuxième raison découle d'une des caractéristiques des maisons traditionnelles bretonnes. Comme nous l'avons vu ci-dessus, la ferme du Haut-Bécherel n'a pas de fondation et le terrain n'est pas très stable. Le décaissement permet de mettre au jour le substrat géologique (schiste) qui l'est beaucoup plus, ce qui assure la stabilité de l'ensemble de l'édifice. Enfin, la dernière cause est liée à l'environnement. La maison traditionnelle s'insère au mieux dans le paysage et tient compte des contraintes qu'impose la nature. La façade arrière a, nous l'avons dit, une élévation moindre ce qui lui permet d'avoir peu de prise aux vents de nord. On connaît d'autres maisons traditionnelles bretonnes bâties sur une plate-forme creusée dans une pente, par exemple la maison de "Talforest 1" à Plumergat (Morbihan) (MEIRON-JONES 1980, p.45).

La mur 3 est dans le prolongement d'un mur gallo-romain réutilisé par le bâtiment 4 (Fig. 9). Il était donc vraisemblable, étant donné le plan du sanctuaire établi en partie par symétrie, que cette façade réutilise elle aussi des vestiges antiques (Fig. 10). Pour le vérifier, le mur interne de la ferme recouvert de ciment récent a été piqueté à plusieurs endroits. Au total, trois piquetages ont été effectués : un à l'angle que forme le mur 2 et le mur 3 ; un au milieu du mur 3 et un autre un peu plus loin vers l'est, toujours sur le même mur.

Un seul des trois piquetages s'est révélé positif, celui pratiqué dans l'angle nord-ouest du bâtiment. La distinction entre le mur antique et le mur moderne a été possible grâce à la nature des matériaux employés dans l'un ou dans l'autre. En effet, le temple gallo-romain a la caractéristique d'avoir des fondations en moellons non taillés de quartzite et des élévations avec parements de moellons calibrés de petit appareil. Pour ces derniers, une étude menée par des géologues sur les restes de la *cella* encore en élévation a pu montrer la présence de quartzite, de gneiss local, de granite à grain fin de Languédias, de granite plus grossier de Brusvily (environ 10 km au sud pour les deux gisements) et enfin de grès (EVEILLARD 1997, p. 13). La différence essentielle réside en ce que les murs de la ferme emploient du schiste. Le piquetage du mur fait apparaître des moellons exclusivement de quartzite sur 1 m de haut environ. Ce niveau de pierres a toutes les caractéristiques des fondations des murs du sanctuaire gallo-romain : moellons de quartzite non taillés et non appareillés, liés d'un mortier de chaux. Au-dessus de cet ensemble nous retrouvons les lits de construction et les matériaux traditionnels employés pour la ferme. Le décaissement s'est arrêté au niveau de la base des fondations gallo-romaines comme a pu le montrer le sondage 1 (Fig. 4). Le but est sans doute de mieux les réutiliser. Il est probable qu'une partie de l'élévation de petit appareil existait encore mais que les constructeurs de la ferme n'aient choisi de conserver que les fondations de quartzite.

#### 4.1.3. Le mur 2 (pignon ouest)

Il se développe sur une longueur de 7,92 m et sur une hauteur de 10,50 m, souche de cheminée comprise (Fig. 11). Les matériaux utilisés sont le schiste, le granite et le quartzite. Le parement externe du mur présente de nombreux petits moellons en granite, provenant sans aucun doute du petit appareil du temple. Les différents lits de pierres qui constituent ces parements sont relativement irréguliers (Fig. 12). On peut observer un remaniement à la jonction du pignon avec la façade avant : des reprises dans la maçonnerie apparaissent nettement dans le parement

extérieur, grâce à l'utilisation de moellons de taille plus grande que le reste de l'appareil. Ils ont en outre des joints de ciment (Fig. 13). Cette reprise est liée au fait que la façade avant a tendance à s'écarter à cet endroit du pignon. Ceci est sans doute la conséquence des fortes poussées qu'exerce la charpente sur les murs gouttereaux.

Une cheminée s'ouvre sur le mur 2, côté est (voir § 4.3).

Les trous de boulin sont encore visibles, on en compte neuf sur la paroi interne. Une rangée horizontale de trous est séparée de la suivante d'1,60 m environ. Ce dispositif destiné à recevoir un échafaudage pour la construction n'a pas été bouché.

Le piquetage du mur, effectué dans l'angle nord-ouest (voir *supra*), révèle l'existence d'une structure antique. En effet, comme pour le mur 3, une fondation en quartzite a été mise en évidence (U.C. 5, Fig. 14). Elle confirme les plans de fouilles du sanctuaire antique. Le mur gallo-romain est selon toute vraisemblance une partie de l'abside de la galerie sud. Encore une fois, la construction de la ferme a réemployé les maçonneries du temple.

#### 4.1.4. Le mur 4 (pignon est)

Il se développe sur 7,90 m de long pour une hauteur approximative de 10,80 m. Une couverture photographique complète de l'extérieur a pu être réalisée seulement après destruction du bâtiment annexe 2 (Fig. 15). Une cheminée s'y ouvre à l'extérieur (voir § 5.3)

Aucun remaniement n'a été observé. La partie du mur pignon qui n'était pas protégé par le toit du bâtiment 2 a des joints refaits au ciment. Ces travaux ont certainement eu lieu lors de l'arrivée de la famille Lévêque en 1952.

## 4.2. Les ouvertures

La ferme du Haut-Bécherel possède quatre types d'ouvertures : la porte, la fenêtre, le "jour" et la gerbière.

### 4.2.1 Les portes

Les portes **A** et **B** sont jumelées (Fig. 16). Leur appareillage respectif se mêle pour former un piedroit commun. Elles sont toutes deux en plein cintre et leur encadrement est composé de plusieurs éléments de granite taillé. Seul l'arc plein cintre de la porte **A** dispose d'une clé.

La porte **A** (1,90m X 1,20m) est plus haute et plus large que la porte **B** (1,86m X 0,92m). La différence de taille provient qu'elles jouaient, autrefois, un rôle différent l'une et l'autre. En effet, la porte **A** servait aux hommes, alors que la porte **B** était réservée aux bêtes. Actuellement, les deux ouvertures ont chacune un seuil de ciment. Il est vraisemblable qu'à l'origine la porte réservée aux animaux n'en avait pas afin de faciliter leur passage, comme on peut le voir encore dans d'autres maisons de ce type (ROUAULT, p.17).

Les pierres d'encadrement sont chanfreinées, ce qui constitue l'unique décor. Cependant, il faut remarquer que le chanfrein concave de la porte **A** est plus ouvert que celui de la porte **B**. Cette différence de traitement peut résulter d'un choix délibéré des tailleurs de pierre mais on ne peut exclure l'hypothèse d'un réemploi : il est possible que l'appareil d'une des deux portes, ou celui des deux, provienne d'une construction plus ancienne. Certaines pierres ont en effet pu être partiellement retaillées pour que les encadrements des deux portes respectives s'imbriquent l'un dans l'autre.

Aujourd'hui, les portes en bois sont à deux battants verticaux. La porte à deux battants superposés pourtant habituelle en Haute-Bretagne n'est donc pas ici représentée (HERVE 1991, p.25). Le battant gauche, qui n'occupe pas le tiers de l'ouverture, reste habituellement fermé. Les portes, qui tournent sur des gonds scellés dans le mur, ont leurs parties supérieures vitrées. Il est peu vraisemblable qu'elles soient d'origines. On peut noter en général qu'avant l'introduction des ferrures métalliques, l'arrière linteau de bois et la pierre de seuil étaient munis d'un trou qui servait de logement à l'axe de la porte.

Un trou quadrangulaire pratiqué dans l'épaisseur du mur indique l'existence d'un ancien système de blocage des portes. Une barre était certainement placée à l'intérieur, pour permettre leur fermeture.

La porte C est située sur le mur pignon ouest (Fig.12 et 17) et permettait de faire communiquer le grenier de la ferme avec celui d'une annexe plus récemment construite à l'ouest du bâtiment principal (voir § 5.5). Elle est à 3,20 m du sol et fait 1,90 m de haut pour 1 m de large. L'encadrement est appareillé de petits blocs équarris de granite et de schiste. Les linteaux intérieur et extérieur de bois sont droits.

Des traces évidentes de remaniement de la maçonnerie permettent d'avancer que la porte n'est pas d'origine (U.C. 3 et 4, Fig. 14). En effet, autour de la porte, les lits de pierres et le liant sont différents (U.C. 3). Ce dernier n'a pas la même couleur que pour le reste du pignon. De plus, il beurre largement les moellons. L'appui a été remanié comme le montre le ciment tout autour (U.C. 4).

L'U.C. 3 a pour origine le percement de la porte. Le fait que cette ouverture soit venue se greffer *a posteriori* n'est pas surprenant, puisque les pignons des maisons traditionnelles bretonnes sont souvent aveugles pour des raisons de solidité et, éventuellement, pour laisser la possibilité à une maison voisine de s'y appuyer et former ainsi une construction en longère (DEGEZ 1978, p.54).

#### 4.2.2 Les fenêtres

Les fenêtres sont des ouvertures ménagées dans le mur d'une construction pour donner du jour et de l'air à l'intérieur. Elles sont au nombre de six pour l'ensemble du bâtiment : cinq sur la façade principale et une sur le mur arrière.

La fenêtre D est sur la façade principale à 1 m du sol, elle fait 1,26 m de hauteur et 0,72 m de largeur. Elle est appareillée de pierres de taille en granite. Le linteau de pierre est droit. Sur celui-ci, on peut remarquer un décor en relief (Fig. 18 et 19). Il représente peut-être une fleur de lys stylisée. Les fleurs de lys se retrouvent sur des constructions de bonne qualité, où le propriétaire occupe une position relativement élevée dans la hiérarchie sociale (RIOULT, p.18). Mais il peut aussi s'agir d'un trèfle. Beaucoup de maisons traditionnelles portent des marques qui représentent un signe religieux (une croix) ou le travail qu'exerce l'habitant (ciseaux, tonneau,...). Elles peuvent aussi constituer une sorte de signature pour les tailleurs de pierre (DE KORT 1996, p.36).

L'appui de cette fenêtre a été abaissé à une date inconnue. En effet, on constate que la dernière pierre de taille de chacun des deux piédroits de l'encadrement latéral ne sont pas de même nature. Elles sont en granite, comme les autres, mais ont certainement une autre origine géographique car leur grain et leur couleur sont différents (Fig. 20). Un piquetage du mur réalisé dans la maison a d'ailleurs pu mettre en évidence les pierres d'angle originelles qui sont actuellement en position surélevée. La fenêtre à l'origine était donc moins grande qu'actuellement.

A l'intérieur, l'ouverture dispose d'un ébrasement jusqu'au sol afin de laisser entrer un maximum de lumière.

Aujourd'hui, la fenêtre est constituée de deux battants verticaux vitrés. Trois barreaux de fer verticaux viennent renforcer la sécurité. Ces derniers ne sont pas ceux d'origine puisque comme on vient de le voir la fenêtre a été modifiée. Mais la tradition architecturale suppose que ce genre d'ouvertures aient des grilles de fer (ROUAULT, p.17). Dès la conception, les fenêtres étaient munies généralement de petits volets ouvrables de l'intérieur (HERVE 1991, p.27). Ces volets étaient fermés par une barre en bois, logée dans deux trous pratiqués dans la maçonnerie du mur à mi-hauteur de la fenêtre. L'enlèvement du béton a permis de mettre au jour ce dispositif ainsi que le reste d'une barre de bois (Fig. 21).

La fenêtre E est sur la façade principale, à 0,90 m du sol, elle fait 1,44 m de hauteur sur 0,90 m de large. Elle est encadrée de pierres de taille en granite (Fig. 7). Le linteau est droit. L'appui est en réemploi : il porte la marque de deux trous, qui sont certainement l'emplacement où venaient se loger des barreaux. La fenêtre est à deux battants verticaux. Ces derniers sont vitrés. Les moellons qui entourent la fenêtre ont comme liant du ciment, ce qui suppose une date récente des travaux.

L'enquête orale a permis de dater précisément le percement de cette ouverture. En effet, le père de A. Lévêque a fait la maçonnerie en 1953. Les travaux de percement de cette fenêtre ont provoqué la destruction d'un "jour" (petite ouverture) qui était à cet emplacement.

La fenêtre F se trouve sur la façade arrière, à 0,56 m du sol. Elle fait 0,62 m de haut sur 1 m de large. L'ouverture n'est pas appareillée d'habituelles pierres de taille. Ces dernières sont remplacées par du ciment et des petits moellons. La technique du coffrage a de toute évidence été utilisée. Le linteau de bois est droit (Fig. 22). A l'intérieur, on peut constater un ébrasement. Aucun encadrement de bois n'a subsisté. Là encore la date de construction est 1953.

La fenêtre G est partiellement détruite. Elle se trouve sur la façade principale, à 3,44 m du sol et est conservée sur 0,60 m de haut. Sa largeur précise est indéterminée. L'ouverture est appareillée de pierres en granite. Le linteau, retrouvé dans des décombres à l'intérieur de la ferme est droit. A l'intérieur, la partie ouest de la fenêtre (la seule qui soit conservée) présente ébrasement. L'appui encore en place présente deux trous destinés à recevoir des barreaux de fer. L'étude n'a montré aucune trace d'encadrement en bois.

Cette ouverture qui donne sur le grenier est d'origine et n'a subi aucune transformation.

La fenêtre H est située sur la façade principale. Elle se situe à 3,56 m du sol et fait 0,60 m de haut sur 0,44 m de large. Elle est encadrée de pierres de taille en granite. Le linteau est droit. A l'intérieur, l'ouverture présente un ébrasement.

Aucun volet ou vitrage n'est visible, elle est simplement défendue par deux barreaux de fer. La fenêtre donne directement sur le grenier.

Des photographies, vieilles de quelques années, montrent l'existence d'une lucarne rampante (I) sur le toit (Fig. 23). Elle était en bois et vitrée. Les derniers travaux de consolidation du bâtiment ont détruit cette ouverture. Actuellement, la seule trace qu'il en reste résulte de l'enlèvement sur la partie haute du mur de façade d'une série de pierres correspondant en fait à la largeur de la fenêtre disparue. Celle-ci était de 1,20 m. Cet épierrement n'ayant pas été réalisé sur toute l'épaisseur du mur, il n'est visible que depuis l'intérieur de l'édifice. La hauteur précise de cette lucarne est inconnue. Elle donnait du jour à une chambre située dans le grenier. La famille Lévêque avait effectué ces travaux en 1953 ou 1954.

Trois des quatre remaniements apportés aux fenêtres sont datés précisément de l'arrivée de nouveaux locataires dans la ferme en 1952. Aucun élément permet de dater l'agrandissement de l'ouverture **D**, on peut juste dire qu'il est intervenu avant 1952.

#### 4.2.3 Le "jour"

Le "jour" est une baie de petites dimensions généralement sans vitrage ni panneau de fermeture (DE KORT, p.126). Elle permet de laisser passer la lumière ainsi que d'aérer une pièce. Il ne reste actuellement qu'un seul "jour" (**J**) pour toute la ferme, le deuxième ayant été détruit lors du percement de la fenêtre **E**. Le "jour" **J** se trouve sur la façade arrière (Fig. 22). Il est à 0,60 m du sol et fait 0,45 m de haut pour 0,26 m de largeur. Il est appareillé de pierres de taille en granite. Le linteau de granite est droit. A l'intérieur, l'ouverture présente un ébrasement.

Le "jour" dispose actuellement d'un encadrement de bois ; la vitre a disparu. Ces ouvertures n'avaient pas à l'origine de système de fermeture. Les deux "jours" aéraient et donnaient de la lumière à l'ancienne partie réservée aux bêtes.

#### 4.2.4 La gerbière

La gerbière est une ouverture pratiquée dans le mur de la façade principale, en principe, qui permet d'entrer ou de sortir les gerbes de blé et, plus généralement, les réserves alimentaires.

L'ouverture **K** est à 2,80 m du sol, elle fait 1,60 m de haut et 0,94 m de large. L'encadrement de cette gerbière est en pierres de taille en granite et présente un chanfrein à angle coupé. Le linteau est en accolade (Fig. 24).

En ce qui concerne les ouvertures donnant sur les combles, un principe peut être retenu. Lorsque le grenier sert à conserver des fourrages, l'accès se trouve en façade ; lorsqu'il sert qu'à la réserve à grain, il est desservi par un escalier ou une échelle intérieure (HERVE 1991, p.27). Pour l'édifice qui nous intéresse, il y a une gerbière et un escalier intérieur apparemment existant dès l'origine comme le montre les observations que l'on a pu faire (voir § 4.4). Y avait-il une double fonction de l'étage ?

Jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, c'est l'aspect fonctionnel et l'aménagement intérieur prévu qui a déterminé l'emplacement des ouvertures de la maison (HERVE 1991, p.25). La maison rurale telle qu'elle se dessine au dernier tiers du XVI<sup>e</sup> siècle combine trois fonctions : la salle où vivent les hommes (avec une porte et une fenêtre), l'étable des animaux (avec une porte et un "jour"), le grenier où se trouve les réserves (avec une gerbière et deux fenêtres). A la campagne, beaucoup de maisons anciennes, en tout cas pour celles de taille réduite, n'ont d'autres ouvertures que celles de la façade principale qui donne au sud. Les habitants contrôlent ainsi facilement les issues (DEGEZ 1978, p.53). Les préoccupations esthétiques (symétrie des ouvertures par exemple) appaurent sous l'influence des bourgs.

### 4.3. La cheminée 1.

Une cheminée s'ouvre au milieu du mur pignon 2, côté est. Son étude a nécessité l'arrachement d'un plaquage de bois et un piquetage du mur pour faire apparaître la maçonnerie (Fig. 25 et 26).

Elle est large d'1,70 m et haute d'1,80 m. Ses jambages sont constitués de pierres de taille en granit, chanfreinées et soigneusement ajustées. Deux niches sont aménagées dans le contrecœur, à 1,90 m au-dessus du foyer. Celles-ci se rencontrent fréquemment dans les cheminées en Bretagne et sont destinées à ranger certaines denrées craignant l'humidité, comme le sel. Une troisième niche (*toull al ludu* ou *fornigell* en breton) sert à conserver les braises pendant la nuit pour éviter les risques d'incendie et on y pousse les cendres qui seront utilisées ensuite pour dégraisser le linge lorsque sera faite la lessive (HERVE 1991, p.28). Or cette niche qui doit se trouver théoriquement au niveau du foyer est ici à plus de 30 cm au-dessus, la rendant de ce fait totalement inutile (Fig. 27). Cela peut s'expliquer par un abaissement du foyer. Plusieurs éléments le confirment : le gros appareil du contrecœur s'arrête lui aussi à 30 cm au-dessus du foyer, ainsi que le jambage de la cheminée. La hauteur importante à laquelle se situent les deux autres niches citées précédemment (1,90 m) les rend difficilement accessibles et va aussi dans ce sens. Les dalles qui constituent le foyer actuel peuvent être celles d'origine, simplement abaissées.

Il faut remarquer que cet abaissement ne signifie pas forcément une modification du niveau de sol : il n'est pas rare que le foyer soit surélevé, permettant aux habitants de s'asseoir au coin du feu (Fig. 28).

Cet abaissement est antérieur à 1950 puisque A. Lévêque a toujours connu le foyer ainsi. En revanche l'ouverture observable juste au-dessus du foyer actuel et traversant le mur a été pratiquée par ce dernier afin d'améliorer le tirage de la cheminée.

Le manteau de la cheminée est composé de trois pierres de taille qui s'assemblent parfaitement, assurant la solidité de l'ensemble. Les deux pierres latérales du manteau ainsi que les corbeaux sur lesquels il repose traversent le mur et sont visibles dans le parement extérieur du pignon (Fig. 12). La hotte, directement maçonnée sur le manteau, apparaît comme une expansion sur le mur pignon ; ses dimensions vont en diminuant du bas vers le haut. Les pierres utilisées pour sa réalisation sont essentiellement du schiste, minéral qui a l'avantage de bien résister à la chaleur. Il faut remarquer l'existence d'un monolithe grossièrement équarri situé à 1,90 m au-dessus du manteau de la cheminée. Appelé parfois second manteau, ce dispositif a pour fonction d'amortir les fortes poussées exercées par la maçonnerie.

Le conduit de cheminée diminue progressivement jusqu'au second manteau (Fig. 29). Il a ensuite des dimensions constantes que l'on peut estimer à 25 par 100 cm. Il se prolonge par une souche dont le couronnement est constitué de longues pierres plates de nature schisteuse qui débordent légèrement, écartant ainsi l'eau de ruissellement.

L'emplacement de cette cheminée conditionne en partie l'organisation de l'espace intérieur. On va le voir dans la partie qui suit.

## 4.4. L'espace intérieur.

### 4.4.1. Le rez-de-chaussée.

Peu avant l'étude de bâti, la quasi-totalité des cloisons séparant les différents espaces du rez-de-chaussée ont dû être arrachées afin de consolider l'édifice par la pose d'étais. Mais, bien que légères, elles ont en général laissé des traces au sol. En outre, A. Lévêque et E. Villalon ont pu nous donner des renseignements permettant de compléter nos observations. Toutes les cloisons encore visibles étaient relativement récentes puisque composées de panneaux d'"isorel", matériau qui se déchire comme du carton. Une cloison principale partant du piédroit commun aux portes A et B et parallèle aux murs pignons séparait l'espace d'habitation en deux. Une porte reliait ces deux espaces. D'autres subdivisions légères existaient ("coin" cuisine, "coin" sanitaires...).

L'essentiel de ces aménagements ont été apportés par la famille Lévêque à son arrivée dans la ferme. Concernant les revêtements muraux, les Lévêque ont soit cimenté les murs, soit apposé un placage sur ceux-ci, cachant ainsi les pierres apparentes. Parfois, des piquetages des murs cimentés ont mis en évidence la présence de lambeaux d'enduits antérieurs, apparemment à base de chaux. Mais une étude approfondie s'est révélée être difficilement réalisable, le ciment étant particulièrement difficile à ôter. L'adhérence de ce ciment est telle que tenter de l'enlever équivalait aussi la plupart du temps à retirer avec lui les revêtements antérieurs.

Le sol actuel de l'ensemble de la ferme est constitué d'une chape de ciment coulée par les Lévêque pour remplacer l'ancien sol en terre battue.

Le témoignage de E. Villalon permet de nous faire une idée de l'organisation intérieure au début du siècle : le rez-de-chaussée était alors divisé en deux par une cloison de bois parallèle aux murs pignons. La partie "est" desservie par la porte A et chauffée par la cheminée 1 était réservée aux humains. La partie "ouest" desservie par la porte B faisait office de porcherie. Une porte intérieure relie ces deux pièces uniques.

Il est fort probable qu'à l'origine la partie "est" ait abrité en plus des porcs les autres bestiaux de la ferme (chevaux ; bovidés) mais qu'ils aient été par la suite relégués dans des bâtiments annexes (voir § 5). Ce type de maisons où humains et animaux sont logés sous le même toit appartient à un modèle ancien répandu dans toute l'Europe et qui a survécu aux siècles surtout dans la partie ouest de celle-ci. (MEIRION-JONES 1980, p.42). Elles ont été qualifiées autrefois de maisons-longues par certains spécialistes, mais le terme de maisons mixtes, moins ambigu, est aujourd'hui préféré. Les raisons de cette cohabitation sont diverses : la présence d'animaux l'hiver représente d'abord un apport calorifique important, appréciable quand le seul chauffage se limite au combustible qui brûle dans la cheminée. Mais vivre à côté de ses animaux permet également au fermier de les surveiller pour les mettre à l'abri d'éventuels voleurs (le bétail constituant un bien mobilier précieux) ou tout simplement pour veiller aux mises bas. La plus ancienne description de l'intérieur d'une maison mixte bretonne est celle que nous donne Jacques Cambry en 1794 :

*"Dans la Bretagne, l'habitation des laboureurs est à peu près partout la même... Leur cahute sans jour est pleine de fumée ; une claie légère la partage ; le maître du ménage, sa femme, ses enfants et ses petits enfants, occupent une de ces parties ; l'autre contient les bœufs, les vaches, tous les animaux de la ferme. Les exhalaisons réciproques se communiquent librement..."* (CAMBRY 1836, p.32).

La partie réservée aux humains est appelée haut-bout (*pendrec'h* en breton) par opposition au bas-bout où résident les bêtes (*pen an traon*). L'origine de ces deux termes réside dans le fait que le sol dans le haut-bout est plus élevé afin d'éviter les écoulements provenant de la partie étable. J. Cambry mentionne dans sa description l'existence d'une claie légère séparant ces deux parties. Pour la ferme du Haut-Bécherel, on a vu qu'au début du siècle une cloison de bois les séparait. Elle était clouée à une des poutres sur lesquelles repose le plancher de l'étage comme le

montrent les clous encore visibles. Ceci est fréquent et laisse à penser que ces cloisons sont une insertion du XIX<sup>e</sup> ou XX<sup>e</sup> siècle destinée à répondre à de nouvelles exigences culturelles (intimité, confort) ou hygiéniques (danger de contamination) (MEIRION-JONES 1980, p.39). Quoiqu'il en soit, même s'il n'y avait pas de cloison au départ, la présence de deux portes jumelées tend à démontrer l'existence d'une séparation physique prévue dès l'origine, cette dernière pouvant n'être que partielle. Une analogie peut alors être faite avec certaines photographies du début du siècle (Fig. 30). La maison mixte élémentaire semble avoir réuni dans une même pièce humains et animaux. Son évolution a dû progressivement établir une séparation entre ces deux types d'occupants, d'abord partielle puis totale avec une cloison, voir même un mur. La ferme du Haut-Bécherel en est vraisemblablement un témoin. Il faut se méfier d'établir une chronologie trop rigide puisque des maisons illustrant les différentes étapes de cette évolution ont pu coexister pendant plusieurs siècles.

L'arrachement de placages contre les murs a permis de mettre au jour dans le bas-bout la maçonnerie de pierres apparentes. On peut remarquer que celle-ci a été chaulée. Cette pratique, courante dans les étables, a pour fonction d'assainir les maçonneries. Une cavité murée a aussi pu être repérée dans le mur 1 : sa largeur la plus grande, au niveau du sol actuel, est de 0,75 m pour une hauteur de 0,80 m (Fig. 31). Elle a pu être destinée à recevoir une auge. Il est en effet fréquent dans les fermes traditionnelles bretonnes de trouver des auges de pierre scellées dans le mur qui peuvent parfois se remplir de l'extérieur (HERVE 1981, p.40). Ceci expliquerait d'ailleurs le léger renflement constaté à la base du mur dans le parement extérieur.

Un sondage a été réalisé dans le sol du bas-bout (sondage 2). Il a permis d'observer différentes couches. Elles correspondent aux sols successifs, pour la plupart de terre battue, entre lesquels s'intercalent des niveaux d'occupations (Fig. 4, 32 et 33). Un numéro d'U.S. (Unité Stratigraphique) a été attribué à chacune de ces entités :

**U.S. 1** : couche de ciment

**U.S. 2** : béton contemporain de l'U.S. 1.

**U.S. 3** : hérisson de pierres contemporain de l'U.S. 1 et de l'U.S. 2.

**U.S. 4** : argile brune très homogène.

**U.S. 5** : couche d'occupation noire (couleur résultant de la décomposition de matières organiques).

**U.S. 6** : argile brune-claire mêlée à un petit cailloutis de quartz ou de feldspath.

**U.S. 7** : couche d'occupation. A livré un tesson de faïence.

**U.S. 8** : argile brune homogène.

**U.S. 9** : couche d'occupation.

**U.S. 10** : couche hétérogène composée d'argile et de pierres avec inclusions de terre cuite et de charbons de bois.

**U.S. 11** : couche d'occupation.

**U.S. 12** : argile brune homogène.

**U.S. 13** : substrat (schiste décomposé).

Il est intéressant de remarquer que la préservation des couches d'occupation implique que chaque nouveau sol en terre battue se soit implanté sur le précédent sans qu'il y ait le moindre décaissement, tout au plus un nettoyage sommaire de sa surface. Seul l'installation de la chape de ciment avec son hérisson de pierres a dû faire disparaître la couche d'occupation correspondant à l'U.S. 4. Est-on là en présence de tous les sols depuis l'origine de la maison ? La découverte d'un tesson de faïence datable du début du siècle dans l'U.S.7 peut permettre

d'en douter. De plus, un sol en terre battue doit être refait au bout de six à huit ans en moyenne (LE COUEDIC & TROCHET 1985, p.48) : le nombre de couches observables devrait par conséquent être bien plus élevé. Il faut aussi rappeler que nous sommes dans la partie réservée au animaux et que leur piétinement doit entraîner la nécessité d'opérer à une réfection du sol à intervalles plus rapprochés encore. On peut comprendre dans ce cas que par gain de temps et de travail, chaque nouveau sol de terre battue soit directement fait sur le précédent. On peut supposer que quand le niveau du sol atteint une hauteur trop importante, on procède alors seulement à un décaissement qui s'effectue jusqu'au substrat. Toutes les couches observables seraient donc postérieures au dernier décaissement.

Un sondage a aussi été réalisé dans le haut-bout (sondage 1, coupe non relevée). On retrouve des couches équivalentes aux U.S.1, 2 et 3, résultant de la pose d'un sol de ciment par les Lévêque dans les années 1950. Sous le hérisson de pierres (U.S. 3) se trouve une couche d'argile brune d'une épaisseur de 10 cm environ. On atteint ensuite immédiatement le substrat. Il n'est pas possible de déterminer si l'absence d'une stratigraphie comparable au sondage 2 résulte de sa destruction afin de rattraper le niveau du bas-bout pour que la dalle de ciment soit plane, ou si elle n'a jamais existé. Au début du siècle au moins il y avait un sol de terre battue dans le haut-bout, comme a pu nous le confirmer E. Villalon.

En prenant comme niveau de référence le sol actuel de ciment qui constitue une surface plane pour l'ensemble du rez-de-chaussée, on constate que le substrat dans le sondage 1 se trouve à entre 16 et 20 cm de profondeur, alors qu'on l'atteint dans le sondage 2 à 40-50 cm. Ceci semble donc confirmer la différence de niveau que l'on retrouve généralement entre le haut-bout et le bas-bout.

Concernant l'aménagement intérieur originel du haut-bout, peu de choses sont connues. On peut établir des comparaisons avec le début du siècle. La vie devait s'organiser autour de l'âtre et de l'unique fenêtre (fenêtre D). La lumière devait déterminer l'emplacement de certains meubles comme la table (Fig. 34). Le chanoine Moreau dans ses *Mémoires* mentionne au XVI<sup>e</sup> siècle, dans les biens appartenant à la population rurale autour de Quimper, la présence de "meubles portatifs" comme des coffres (SIMON 1988, p.280).

#### 4.4.2. L'étage.

L'accès à l'étage se fait on l'a vu par la gerbière et un escalier intérieur en bois. Un escalier était peut-être prévu dès l'origine : en effet on constate qu'une des poutres sur lesquelles repose le plancher de l'étage s'interrompt avant de rejoindre le mur 3, afin de dégager un espace suffisant pour la cage d'escalier. Cette poutre aurait certes pu être coupée mais on observe aucun remaniement dans le mur 3 qui laisserait penser qu'elle venait autrefois s'y loger comme les autres poutres.

L'étage est de "surcroît" : les murs gouttereaux s'élèvent encore 1,80 m au-dessus du plancher. Les lattes de ce dernier sont clouées sur des solives. Dans le dernier état, une chambre a été aménagée par la famille Lévêque au-dessus du bas-bout : ceci a conduit à certains remaniements. Ainsi, pour dégager un maximum d'espace, les entrants étant dans l'emprise de la pièce ont été sciés et remplacés par des entrants retroussés (Fig. 35). Les poutres sur lesquelles repose le plancher ont aussi été sciées et remplacées par des poutres plus légères. Celles-ci ont été "enfilées" par des percements pratiqués dans le mur 3 et rebouchés ensuite par du ciment (Fig. 8). La section des poutres anciennes est encore visible dans le mur et on peut constater qu'elles étaient à peines équarries, voir pas du tout, à la différence des poutres encore en place au-dessus du haut-bout.

Avant l'installation de cette chambre, l'étage servait uniquement de lieu de stockage. Mais en a-t-il toujours été ainsi? Il faut remarquer en effet qu'un certain nombre de maisons mixtes de Bretagne nord-orientale présentent deux niveaux d'habitation : le plus souvent, à l'étage, se trouve une chambre haute située au-dessus de l'étable (LE COUEDIC & TROCHET 1985, p.68). Selon G. Meirion-Jones, spécialiste de l'architecture vernaculaire bretonne, cette pièce est peut-être réservée à une personne (le propriétaire?) de laquelle dépend l'exploitant de la ferme qui réside au rez-de-chaussée (information orale). Cette pièce aurait alors plutôt une fonction symbolique et ne serait pas occupée tout au long de l'année. Il aurait été souhaitable de pouvoir enlever le placage masquant à l'étage une partie du mur 4 car dans certains cas, on observe l'arrachement des jambages d'une ancienne cheminée. Ceci n'a malheureusement pas été possible, le plancher de l'étage étant pourri, mais pourra se vérifier à l'occasion de la restauration.

La ferme du Haut-Poncel à Hédé (35) peut constituer un bon élément de comparaison pour la ferme du Haut-Bécherel (Fig. 36 et 37). Il est remarquable qu'en 1982 encore, le bas-bout y fasse office d'étable. Il est surtout curieux de noter que les traces d'une grille apparaissent sur la porte gerbière de cette ferme (LE COUEDIC & TROCHET 1985, p.172). Elle serait donc une fenêtre modifiée, l'étage ayant pu servir uniquement de pièce d'habitation. Pour la ferme du Haut-Bécherel, aucun remaniement ni traces de barreaux pouvant laisser penser que la gerbière n'est pas d'origine n'ont été observés.

Ainsi l'étage de certaines maisons mixtes combine parfois pièce d'habitation et lieu de stockage (pour le foin et le grain) mais dans d'autres cas, il pourrait servir uniquement de pièce d'habitation ou de lieu de stockage, comme cela semble être le cas pour la ferme du Haut-Bécherel. Faut-il y voir une évolution de la destination de l'étage ou tous ces modèles ont-ils coexisté?

#### 4.5. La charpente et la couverture.

La charpente se compose de quatre fermes à entrain et faux-entrain (Fig. 38). L'assemblage est à tenon et mortaise chevillé (Fig. 39 et 40). Un poinçon relie le faux-entrain au faitage. Il faut aussi noter la présence de liens. Les entrains et les arbalétriers se joignent dans la maçonnerie, au sommet des murs gouttereaux. Leur section est de 25 X 25 cm.

On remarque la présence de percements circulaires de 2 cm de diamètre qui courent à intervalles réguliers le long des arbalétriers. Certains sont encore pourvus de leur cheville : il s'agit des écheliers nommés encore les ranchers que les artisans ont confectionnés pour obtenir le même résultat qu'une échelle. Ce dispositif, prévu dès l'origine, ne servait théoriquement qu'une fois, lors de la construction de la charpente. Il peut éventuellement être réutilisé quand les pannes sont changées.

Des marques gravées sont visibles sur les liens et les faux-entrains (Fig. 41). La plus courante est constituée par des "barres" verticales (de 1 à 6) mais des croix ont aussi pu être distinguées. Ce sont des marques d'assemblage correspondant à des chiffres, utilisées par les charpentiers pour se repérer.

Des entailles, pratiquées dans les arbalétriers pour recevoir les pannes, ne sont pas utilisées : les pannes actuelles sont retenues par des chantignolles (Fig. 42). Il est nécessaire de se demander alors si les arbalétriers ne sont pas en réemploi ; il existait en effet, comme pour les pierres de taille, un véritable "marché de l'occasion" pour les charpentes. L'examen du mur pignon montre en fait que les pannes ont été changées, sans réutiliser les entailles des arbalétriers : on observe en effet dans le rampant nord du pignon des échancrures correspondant

à l'emplacement des anciennes pannes (Fig. 14). Ces échancrures sont dans le même axe que les entailles pratiquées dans les arbalétriers. Il faut noter qu'une de ces échancrures s'ouvre dans l'U.C. 3. Or l'U.C. 3 est sans doute contemporaine de la construction d'un bâtiment annexe datable du début du siècle (voir § 5.5). Le changement de pannes est donc postérieur à cette date.

Une différence nette est observable entre le garnissage des rampants, c'est-à-dire la maçonnerie dans laquelle sont prises les pannes (U.C. 1 et 2), et le reste du pignon : le liant utilisé est de couleur plus clair, apparemment à base de chaux pour les U.C. 1 et 2, alors qu'il est à base d'argile pour le reste. Une ligne de démarcation apparaît nettement entre les deux maçonneries. Ceci est aussi valable pour le second pignon, non relevé (Fig. 43). Il est peu probable que les U.C. 1 et 2 soient contemporaines de la construction du pignon. Elles doivent être contemporaines de la pose de la charpente qui ne semble pas d'origine. Ce type de charpente pour une ferme est en effet plutôt attribuable au XVIII<sup>e</sup> ou XIX<sup>e</sup> siècle (information orale G. Meirion Jones).

Il se peut que le changement de charpente résulte du passage d'une couverture végétale à l'ardoise (couverture actuelle). On estime en effet qu'au XIX<sup>e</sup> siècle en Bretagne, l'ardoise va remplacer les couvertures végétales qui dominaient largement. Bien qu'une récente étude en archives concernant la seigneurie de Corlay (sud Côtes-d'Armor) indique que ce changement a pu s'amorcer dès le XVII<sup>e</sup> siècle, elle est encore trop limitée géographiquement pour l'étendre à l'ensemble de la Bretagne (LE TALLEC 1996, p.34).

Divers éléments semblent d'ailleurs aller dans le sens de l'existence à l'origine d'une couverture végétale pour la ferme du Haut-Bécherel. Il faut savoir que les couvertures végétales sont supportées par des charpentes qui reposent à l'intérieur de la maison puisque l'épaisseur importante de la couverture végétale protège le sommet des murs gouttereaux. Les U.C.1 et 2 recouvrent actuellement une partie des sommet des murs gouttereaux qui devaient donc être autrefois protégés par une couverture bien plus épaisse qu'actuellement. En supprimant les U.C.1 et 2 on doit obtenir le profil des pignons originels. On remarque aussi la présence d'une pierre en saillie au niveau de la ligne de démarcation entre le pignon originel et l'U.C.2 (Fig. 44) : il pourrait s'agir du seul vestige d'un ensemble de pierres prises dans le mur et destiné à écarter l'eau de ruissellement là où les infiltrations risquent de se produire, c'est-à-dire dans la partie faîtière, près de la souche de cheminée. Ce type de protection est tout à fait typique des anciennes chaumières et se rencontre fréquemment.

Pour finir, la recherche entreprise aux Archives Départementales de Saint-Brieuc a permis de consulter les minutes d'actes notariés du début du XIX<sup>e</sup> siècle faisant description de fermes de Corseul. Toutes les descriptions trouvées mentionnent comme couverture le "gléds" ou glé. Le glé est un terme servant à désigner une couverture végétale. Il peut correspondre à l'utilisation de roseaux dans les zones de marais, de genêt dans les zones de lande.... Dans la région de Corseul, ce terme doit correspondre à l'emploi du chaume pour les couvertures. Il est probable que la ferme du Haut-Bécherel ne fasse pas exception et qu'elle ait été couverte de chaume au début du XIX<sup>e</sup> siècle.

### 5.3 Le bâtiment 2

Il s'agit d'un bâtiment au mur 4 du bâtiment principal. Ses dimensions extérieures par ses côtés de 6,75 par 7,90 mètres. Son mur sud (façade avant) dans sa partie supérieure se caractérise par trois ouvertures, une porte et deux fenêtres. La base de la construction dans son tiers, les murs reposent sur un socle construit en pierres. La technique utilisée, de l'extérieur, consiste à monter les murs par niveaux successifs de terre bien tassée, celle-ci de la dalle, puis est rejointoyé au tesson

## 5. Les bâtiments et constructions annexes.

Il faut préciser que, peu de temps avant la phase de terrain de cette étude, la plupart des bâtiments annexes ruinés ont été détruits. Des photographies antérieures et le cadastre nous donnent néanmoins des renseignements les concernant (Fig. 45). Le dernier des bâtiments annexes encore debout lors de l'étude (bâtiment 2) a finalement été démoli quelques mois plus tard : un retour sur le terrain a alors été effectué pour relever une cheminée auparavant inaccessible.

Les bâtiments annexes (exception faite du cellier) sont contigus : on parle dans ce cas d'une organisation en "longère" (Fig. 46).

### 5.1. Le four à pain.

Le plan en demi-cercle outrepassé de ce four est commun. Il est construit de pierres appareillées à l'exception de la voûte qui est en briques, protégée par une couverture d'ardoises posées au clou. (Fig. 47). Cette voûte a probablement été refaite au XIX<sup>e</sup> siècle puisque les briques proviennent d'une briqueterie industrielle de Dinard comme le montre l'estampille qu'elles portent. Le nom complet de cette briqueterie est illisible : on peut seulement distinguer les premières lettres "LA SAUD...". Un four très comparable a pu être repéré à quelques kilomètres au sud-ouest du bourg de Corseul au lieu-dit La Ville-au-Gris (Fig. 48). Celui-ci a conservé sa voûte de terre et de pierres ainsi que la pierre taillée destinée à en obturer la gueule.

La taille réduite du four de la ferme du Haut-Bécherel plaide en faveur d'un usage individuel ; il ne s'agit donc pas d'un four banal. Sa construction peut tout à fait être contemporaine de celle du bâtiment principal.

### 5.2. Le puits.

Il a une position surélevée par rapport aux bâtiments puisqu'à l'inverse des ces derniers, sa réalisation s'est effectuée sans qu'il y ait de décaissement. L'accès direct au puits est protégé par une maçonnerie de moellons appareillés, avec une voûte (Fig. 49). La raison de type d'aménagement, relativement courant en Bretagne, est double : il s'agit d'abord d'assurer la sécurité en limitant le risque d'accidents mais aussi de prévenir toute pollution pouvant se révéler problématique à une époque où l'eau courante n'existait pas.

Une avancée dans la base de la maçonnerie est destinée à faciliter le puisage. Le puits conserve encore un treuil de bois. Cette construction est sans doute elle aussi contemporaine du bâtiment principal.

### 5.3. Le bâtiment 2.

Il était attenant au mur 4 du bâtiment principal. Ses dimensions extérieures au sol étaient de 6,75 par 7,90 mètres. Son mur sud (façade avant) était en petits moellons et présentait trois ouvertures, une porte et deux fenêtres. Le reste de la construction était en terre, les murs reposant sur un soubassement en pierres. La technique utilisée, la bauge, consiste à monter les murs par levées successive de terre bien humide mêlée à de la paille. Elle est répandue en Haute

Bretagne, surtout dans le bassin rennais. La couverture de l'édifice était d'ardoises. Concernant l'aménagement intérieur, on notait la présence de compartiments individualisés pour les porcs (*keliou* en breton) construits par les Lévêque à leur arrivée dans la ferme. Il faut rappeler qu'auparavant, les porcs étaient logés dans le bas-bout comme on l'a vu. Aucune des personnes interrogées sur l'utilisation antérieure de ce bâtiment n'a pu nous renseigner, mais des anneaux scellés dans les murs laissent à penser qu'il abritait autrefois des bovidés ou équidés.

Une cheminée était observable à l'intérieur du bâtiment (cheminée 2, Fig. 50). Cette cheminée, toujours visible, est engagée dans le mur 4 du bâtiment principal (bâtiment 1). Ses piédroits en granit sont chanfreinés et on observe à leur base une sculpture d'inspiration végétale (Fig. 51 et 52). Comme pour la cheminée 1, deux niches sont aménagées dans le contrecœur, à 1,60 m du sol. Son manteau était aussi composé de trois pierres de taille s'assemblant, mais la pierre médiane est aujourd'hui manquante ainsi que la hotte qui reposait dessus. Seules demeurent les pierres qui font saillie et sur lesquelles venait s'accrocher la hotte. Un second manteau de bois existe. La section du conduit a comme dimensions 26 X 97 cm (3 pieds ?).

Les corbeaux et les éléments latéraux du manteau traversent le mur 4 et sont donc visibles dans son parement intérieur, ce qui sous-entend que cette cheminée est contemporaine de la construction du bâtiment 1. Mais il faut remarquer qu'un remaniement apparaît nettement pour un des piédroits (celui au sud) : on observe en effet que les pierres qui le composent sont très mal ajustées et parfois calées avec des morceaux de bois et même par un fer à cheval (Fig. 53 et 54). A ceci s'ajoute une fissure courant dans le mur autour de ce piédroit. Ce remaniement résulte-t-il d'un effondrement partiel du mur ? Il est difficile d'en juger.

L'existence d'une cheminée dans le bâtiment 2 pourrait laisser supposer qu'il servait autrefois de pièce d'habitation avant d'accueillir des bestiaux. Mais l'examen de la connexion de son mur arrière avec le mur 3 du bâtiment principal a pu permettre de démontrer l'existence d'un bâtiment antérieur (Fig. 55 et 56) : le mur 3 se caractérise tout d'abord par une absence de chaînage d'angle sur une hauteur correspondant à l'élévation du mur du bâtiment 2. Plus remarquable est le fait qu'il se prolonge légèrement au-delà de l'aplomb de la partie du chaînage d'angle existant. Cette partie débordante du mur 3 vient s'insérer dans la maçonnerie du bâtiment 2. Un ressaut de 6 cm existe entre les deux murs, au niveau du soubassement de pierres sur lequel est édifié le mur de terre du bâtiment 2.

Le mur 1 du bâtiment principal présente un chaînage d'angle à sa jonction avec le bâtiment 2, mais on observe la présence d'une pierre "passante," laquelle a sans doute été réutilisée par le bâtiment 2 (Fig. 7).

Un bâtiment en pierres contemporain du bâtiment 1 a donc dû exister autrefois à l'emplacement du bâtiment 2. Pour plus de clarté on l'appellera bâtiment 0. Il était équipé de la cheminée 2. On peut s'interroger quant à l'utilisation de cette dernière. S'il est vrai que certaines fermes sont dotées d'une seconde cheminée pour faire cuire les aliments pour les cochons, celle-ci est en général une insertion du XIX<sup>e</sup> siècle : avant cette date en effet, la nourriture n'était pas cuite mais macérait dans des auges. Notre cheminée étant d'origine, elle témoigne plutôt de l'existence d'une seconde cellule d'habitation, différente de celle du haut-bout.

Jean Le Tallec a récemment mené une étude d'archives portant sur des descriptions datant de 1679 de 123 maisons paysannes du pays de Corlay (sud des Côtes-d'Armor). Il remarque que 89 d'entre elles possèdent "une chambre au bout", c'est-à-dire un bâtiment d'habitation placé à côté du bâtiment principale (LE TALLEC 1996, p.36). Sur ces 89 "chambres", 17 sont signalées en ruine toujours en 1679 et Jean Le Tallec d'en conclure qu'elles avaient donc déjà eu le temps de vieillir, ce qui les fait remonter au moins au siècle précédent. Ces "chambres au bout" paraissent être l'équivalent du bâtiment 0 de la ferme du Haut-Bécherel. On peut s'interroger sur l'identité

des personnes occupant ces secondes cellules d'habitation. On ne doit certes pas exclure totalement l'hypothèse que ce type de bâtiment, qui semble être prévu dès l'origine, serve aux habitants du haut-bout pour un travail spécifique. Mais il est plus vraisemblable que les occupants du haut-bout soient différents de ceux résidant dans ces bâtiments. Ces derniers sont-ils destinés à abriter des ouvriers agricoles (journaliers ou autres) ? Le second niveau d'habitation qu'on rencontre parfois à l'étage dans les maisons mixtes de Bretagne nord-orientale (voir *supra*) remplit-il la même fonction que ces bâtiments ? Des études poussées en archives pourraient peut-être permettre de fournir des éléments de réponse.

On vient de le voir, il existait autrefois un bâtiment 0 à l'emplacement du bâtiment 2. Il est nécessaire à présent de s'interroger sur la date de construction de ce dernier. Il est tout d'abord probable qu'un temps important s'est écoulé entre la destruction du bâtiment 0 et la construction du bâtiment 2. La technique de construction employée, la bauge, n'est pas vraiment un élément datant puisqu'elle a été utilisée depuis les temps les plus reculés jusque dans les années 1950. Mais on estime que la grande majorité des bâtiments annexes construits "en dur" et réservés aux animaux sont à mettre en relation avec la révolution agricole du XIX<sup>e</sup> siècle. L'agriculture passe alors à un mode de production artisanal plus intensif, fondé sur la polyculture et l'élevage. Ce changement, appuyé sur un certain nombre de progrès techniques, s'est opéré par une extension des surfaces cultivées et une intensification des productions végétales, puis animales (LE COUEDIC & TROCHET 1985, p.28). Ceci a entraîné la nécessité de construire des bâtiments nouveaux afin de loger le cheptel grandissant. La dernière utilisation du bas-bout comme porcherie tend d'ailleurs à le démontrer : on estime habituellement que les porcs sont les animaux qui apportent le plus de nuisance quand il y a cohabitation avec l'homme (ils sont vecteur de maladies et génèrent des nuisances sonores). C'est pourquoi se sont habituellement les premiers à être installés dans un bâtiment à part, en particulier dans ces soues circulaires qu'on rencontre autour de Gourin (HERVE 1991, p.68). Le fait que la ferme du Haut-Bécherel conserve encore au début du siècle des porcs dans le bas-bout sous-entend que les autres bestiaux ont été relégués dans d'autres bâtiments pour des raisons de sureffectif et non dans un souci d'amélioration de l'hygiène. Ce sureffectif prend très vraisemblablement son origine dans le "boom" de l'élevage de la première révolution agricole. Le bâtiment apparaissant déjà sur le cadastre de 1828, on peut donc le dater du début du XIX<sup>e</sup> siècle.

#### 5.4. Le bâtiment 3.

Ses dimensions peuvent s'estimer à 7 m de longueur par 5 de largeur. Sa dernière couverture était en tôle ondulée. Il faisait office de poulailler. Il apparaît déjà sur le cadastre de 1828 et est sans doute contemporain du bâtiment 2 sur lequel il vient s'appuyer.

#### 5.5. Le bâtiment 4.

Il était attenant au mur 2 du bâtiment principal mais sa façade avant était légèrement en retrait par rapport au mur 1. Il était long de 7,34 m pour une largeur de 7 m environ. Sa construction était de pierres et sa couverture d'ardoises (Fig. 45). Il faut remarquer que son mur arrière (mur nord) réutilisait une partie des vestiges du mur de la galerie latérale sud du sanctuaire, comme pour le mur 3 du bâtiment principal. Mais à la différence de celui-ci, la réutilisation ne se limitait pas aux fondations de quartzite puisque une partie des moellons calibrés de petit appareil était

conservée (Fig. 9). Bien que le bâtiment 4 ait été détruit, ce mur gallo-romain qu'il réutilisait a été délibérément conservé.

E. Villalon nous a indiqué qu'au début du siècle ce bâtiment servait d'étable. Une porte gerbière en façade dont l'encadrement était en bois permet de penser que l'étage était destiné à stocker le fourrage pour les bêtes. La large porte à deux vantaux qui s'ouvrait en façade indique que le bâtiment a peut-être aussi abrité une charrette (Fig. 57).

Tout comme le bâtiment 2, le bâtiment 4 apparaît déjà sur le cadastre de 1828 et sa construction doit elle aussi être rattachée à la révolution agricole du XIX<sup>e</sup> siècle et au développement de l'élevage de laquelle elle s'est accompagnée.

### 5.6. Le bâtiment 5.

Il faisait face au bâtiment 4 mais avec une orientation légèrement différente de l'ensemble des autres bâtiments : ceci tient sans doute au fait qu'il était bordé au sud par un chemin que les constructeurs ont dû respecter. Ses dimensions au sol peuvent s'estimer grâce au cadastre à 8,50 m de longueur par 5 de largeur. Il était construit en pierre et couvert d'ardoises. Ses ouvertures à l'exception de la porte et d'une fenêtre au-dessus se limitaient à de petits "jours". Ceci est lié à son utilisation : il servait en effet de cellier, la limitation d'ouvertures permettant de maintenir une température fraîche. Ceci sous-entend qu'il n'était pas un bâtiment reconverti mais que sa dernière fonction était bien celle d'origine. Ces celliers sont en Bretagne destinés à conserver le cidre. Il s'accompagnent donc en général d'un pressoir (machine). Celui-ci était encore visible à l'extérieur du cellier peu avant l'étude de bâti et il est probable que ce bâtiment l'abritait auparavant, comme cela est bien souvent le cas.

On estime que la culture du pommier à cidre, sans doute venue de Normandie, s'est développée en Bretagne au XVI<sup>e</sup> siècle (TROCHET & LE COUEDIC 1985, p.31). Il est difficile de dire si des bâtiments spécifiques ont été immédiatement construits pour répondre à cette nouvelle activité. Quoiqu'il en soit, ce bâtiment existe déjà en 1828 comme l'indique le cadastre mais on peut supposer que s'il avait été antérieur aux autres bâtiments annexes, il aurait été contigu au bâtiment principal. S'il ne s'est pas adossé au bâtiment 4, c'est sans doute en raison de l'existence du puits. Pour la ferme du Haut-Poncel à Hédé (35) déjà prise en exemple (voir *supra*), tous les bâtiments annexes s'organisent aussi en enfilade à l'exception du pressoir-cellier qui s'adosse sur la façade nord du bâtiment principal (LE COUEDIC & TROCHET 1985, p.173). Ceci indique peut-être la postériorité de ce type de bâtiment.

## 6. Synthèse.

Seuls deux bâtiments en pierres composent l'état primitif de la ferme du Haut-Bécherel. Le bâtiment 1 rassemble sous le même toit humains et animaux. Une seconde cellule d'habitation (bâtiment 0), dont la cheminée 2 est aujourd'hui le principal vestige, est contiguë à ce premier bâtiment (Fig. 58). Le XVI<sup>e</sup> siècle est marqué par la rapide extension dans les campagnes françaises d'un habitat "lourd" (de pierre ou parfois de terre). Les bâtiments primitifs de la ferme du Haut-Bécherel en sont très vraisemblablement les témoins. Le professeur G. Meirion-Jones (spécialiste de l'architecture vernaculaire bretonne), après examen du bâtiment 1, propose comme datation le début du XVI<sup>e</sup> siècle (information orale).

Dans une seconde phase, le bâtiment 0, probablement après une période d'abandon, est détruit (Fig. 59). Il est difficile de dater cette destruction. Néanmoins, en prenant en compte les données recueillies par J. Le Tallec lors de son étude d'archives portant sur le pays de Corlay (voir *supra*) et en établissant une comparaison avec le Haut-Bécherel, on est tenté d'avancer comme date le courant du XVII<sup>e</sup> siècle.

La troisième phase consiste en l'adjonction de bâtiments annexes afin de loger une partie des animaux de la ferme (bâtiment 2, 3 et 4). Le bâtiment 2 construit partiellement en terre réutilise alors l'ancien emplacement du bâtiment 0 (Fig. 60). La construction de ces bâtiments est datable de la première révolution agricole (XIX<sup>e</sup> siècle) qui s'est traduite entre autres par le développement rapide de l'élevage. Tous ces bâtiments apparaissant déjà sur le cadastre de 1828, ils sont donc antérieurs à cette date. Le pressoir-cellier, étant donné son implantation et les comparaisons qui ont été effectuées, ne semble pas être antérieur aux autres bâtiments annexes. Existant déjà en 1828, sa construction est donc elle aussi attribuable au début du XIX<sup>e</sup> siècle.

La quatrième phase distinguée n'est pas liée une construction ni à une destruction mais est fonctionnelle : la partie réservée à l'origine aux bêtes dans le bâtiment 1 (bas-bout) devient une pièce d'habitation. Les derniers occupants de cette partie, les porcs, sont alors relégués dans le bâtiment 2. Ce changement s'est produit dans les années 1950 (Fig. 61).

La façade avant (mur 1) du bâtiment 1 qui était le principal objet de l'étude a été affectée de certains remaniements comme on l'a vu. Une restitution de son état originel est proposée (Fig. 62) : elle tient compte de toutes les observations archéologiques que nous avons effectué, mais aussi des comparaisons que nous avons pu établir avec d'autres fermes du même type.

## Conclusion.

### BIBLIOTHÈQUE

Au terme de cet exposé, force est de constater que le bâtiment principal de la ferme du Haut-Bécherel était polyvalent. Il a été construit à partir d'un modèle original rassemblant trois fonctions propres à l'habitat rural :

- loger les personnes ;
- abriter les animaux ;
- conserver les récoltes.

Les ouvertures en façade expriment bien cette utilisation tri-fonctionnelle. Celle-ci se rencontre fréquemment dans l'habitat traditionnel breton, néanmoins la qualité architecturale de l'édifice étudié est manifeste.

La mise en évidence d'une seconde cellule d'habitation prévue dès l'origine constitue un acquis important de la recherche. Elle pose la question de la nature du lien qui unissait ses occupants à ceux résidant dans le "haut-bout" du bâtiment principal.

Au fil des siècles, les mutations économiques mais aussi le changement des habitudes de vie ont influé sur l'évolution de l'ensemble de la ferme par l'adjonction de nouveaux bâtiments et par certaines modifications dans la destination de l'espace interne.

Cette étude de bâti souligne aussi le caractère privilégié que représente tout édifice en voie de restauration qui n'a que rarement l'avantage d'être directement lisible en temps ordinaire : cette opportunité de travaux permet une moisson de renseignements inédits sur l'état primitif du bâtiment et constitue une étape supplémentaire dans la connaissance de ce type d'habitat. Toutefois, une étude poussée en archives ainsi que la fouille extensive des niveaux d'occupation (quand ils sont conservés) sont susceptibles d'apporter de nouvelles informations dignes d'intérêt. Elles pourraient peut-être également permettre d'affiner la chronologie.

#### ERVILLET 1983

Erville R. - *Répertoire général de Pré-historiques Bretons*, Morlaix

#### LE COURDIC & TROCHET 1985

Le Courdic D., Trochet J.R. - *L'architecture rurale française (des origines aux types d'habitat ruraux en Bretagne)*, Nancy, Berger-Levrault

#### LE TALLEC 1996

Le Tallec J. - *La vie paysanne en Bretagne centrale sous l'ancien régime*, Ouest-France, Rennes

#### MERRISON-JONES 1980

Merrison Jones G. - *La maison bretonne en Bretagne, sa construction en Bretagne*, *Bulletin* n°23, 29, 33 et 34.

#### MERRISON-JONES 1982

Merrison Jones G. - *The vernacular architecture of Brittany*, Edinburgh

#### SPINNEY 1879

Spinney A. - *Annuaire général de Bretagne*, Rennes, Imprimerie de la Ville

## BIBLIOGRAPHIE

- CAMBRY 1836  
Cambry J., *Voyage dans le Finistère*, Rééd. 1979 Paris.
- DEGEZ 1978  
Degez A. – *Restaurer en Bretagne : le Morbihan*, Serg.
- DE KORT 1996  
De Kort F. – *Les maisons de Bretagne*, Paris, Eyrolles.
- EVEILLARD 1997  
Eveillard J.Y. , Chauris L. , Tuarise M. , Maligorne Y. – *La pierre de construction en Armorique romaine : l'exemple de Carhaix*, Brest, Centre de recherche bretonne et celtique, Cahiers de Bretagne occidentale n°17.
- HERVE 1981  
Hervé P. – *Maisons rurales de Bretagne*, Nantes, Skol Vreizh.
- HERVE 1991  
Hervé P. – *Maisons paysannes en Bretagne*, Morlaix/Montroules, Skol Vreizh.
- JALLOBERT 1914  
Jallobert P. – *Anciens registres paroissiaux de Bretagne : baptêmes, mariages-sépultures*, Rennes
- KERVILER 1985  
Kerviler R. – *Répertoire général de Bio-Bibliographie bretonne*, Mayenne
- LE COUEDIC & TROCHET 1985  
Le Couëdic D., Trochet J.R. – *L'architecture rurale française. Corpus des genres, des types et des variantes en Bretagne*, Nancy, Berger-Levrault.
- LE TALLEC 1996  
Le Tallec J. – *La vie paysanne en Bretagne centrale sous l'Ancien Régime*, Spézet, Coop Breizh.
- MEIRION-JONES 1980  
Meirion-Jones G. – La maison longue en Bretagne, in *Archéologie en Bretagne ; bulletins n°25, 29, 33 et 34*.
- MEIRION-JONES 1982  
Meirion-Jones G. – *The vernacular architecture of Brittany*, Edinburgh.
- MUSSOT 1979  
Mussot A. – *Arts et cultures de Bretagne : un millénaire*, Montligeon, Serg.

## GLOSSAIRE

PAPE 1995

Pape L. – *La Bretagne romaine*, Evreux, Ouest-France.

PETITJEAN 1995

Petitjean M. – *Construction en terre en Ile-et-Vilaine*, Apogée.

RIOULT

Rioult J.J. – Maisons de marchands et maisons de tisserands en Haute Bretagne : l'exemple du pays de Bécherel, *Bulletin régional de l'assoc. Tiez Breiz*, n°8.

ROUAULT

Rouault M. – Architecture du pays de Bécherel, *Bulletin régional de l'assoc. Tiez Breiz*, n°4.

SIMON 1988

Simon J.F. – *Tiez, le paysan breton et sa maison, 2 : la Cornouaille*, Douarnenez, Estran.

Besuel (buis) : bois dur dans le nord-ouest, généralement l'écorce incisée pour éviter du pourrissement.

Chaux : abricotier, cerise, de l'ordre d'une pierre de taille ou d'une pièce de bois.

Chauxpierre : pièce de bois interchangeable faite sur l'eschwaïter pour former la poutre.

Chêne : bois dur utilisé au sommet de la toiture pour former d'un arc ou d'une volée.

Chêne : bois dur qu'on utilise au lieu d'une volée ou d'un arc et qui sert à tenir les arcs.

Contrevent : bois servant le bois d'une charpente.

Cachem : pièce ou pièce de bois qui sert à la ventilation d'un toit pour assurer quelque chose (poutre, arc, volée, etc.).

Croix : pièce de bois supportée au pied de charpente pour soutenir la poutre de la toiture au lieu du toit.

Échappement en charpente : bois qui sert à l'équilibre d'un arc ou d'un échappement d'un toit.

Échappement : bois qui sert à l'équilibre d'un arc ou d'un échappement d'un toit.

Échappement : bois qui sert à l'équilibre d'un arc ou d'un échappement d'un toit.

Échappement : bois qui sert à l'équilibre d'un arc ou d'un échappement d'un toit.

Échappement : bois qui sert à l'équilibre d'un arc ou d'un échappement d'un toit.

Échappement : bois qui sert à l'équilibre d'un arc ou d'un échappement d'un toit.

Échappement : bois qui sert à l'équilibre d'un arc ou d'un échappement d'un toit.

Échappement : bois qui sert à l'équilibre d'un arc ou d'un échappement d'un toit.

Échappement : bois qui sert à l'équilibre d'un arc ou d'un échappement d'un toit.

Échappement : bois qui sert à l'équilibre d'un arc ou d'un échappement d'un toit.

Échappement : bois qui sert à l'équilibre d'un arc ou d'un échappement d'un toit.

Échappement : bois qui sert à l'équilibre d'un arc ou d'un échappement d'un toit.

Échappement : bois qui sert à l'équilibre d'un arc ou d'un échappement d'un toit.

Échappement : bois qui sert à l'équilibre d'un arc ou d'un échappement d'un toit.

Échappement : bois qui sert à l'équilibre d'un arc ou d'un échappement d'un toit.

Échappement : bois qui sert à l'équilibre d'un arc ou d'un échappement d'un toit.

## GLOSSAIRE

**Appareil** : pierres faisant partie d'une maçonnerie et dont les dispositions peuvent être très diverses.

**Appui** (de fenêtre) : tablette supérieure de la dernière assise d'un mur.

**Bauge** : technique de mise en œuvre traditionnelle.

La terre bien humide est mêlée à de la paille et les murs sont montés par levées successives, puis taillés «à la parouère».

**Beurré** (joint) : joint plein dont le mortier recouvre partiellement l'élément maçonné sans saillir du parement.

**Chanfrein** : abattement continu de l'arête d'une pierre de taille ou d'une pièce de bois.

**Chantignolle** : pièce de bois triangulaire fixée sur l'arbalétrier pour soutenir la panne.

**Cintre** : courbure concave et continue de la surface intérieure d'un arc ou d'une voûte.

**Clef** : dernière pierre qu'on met en haut d'une voûte ou d'un arc et qui affermit toutes les autres.

**Contre-cœur** : mur formant le fond d'une cheminée.

**Corbeau** : pierre ou pièce de bois en saillie sur la verticale d'un mur pour soutenir quelque chose (poutre, arc, corniche, etc).

**Coyau** : pièce de bois rapportée en pied de chevron pour adoucir la pente de la toiture en bas du toit.

**Ebrasement ou embrasure** : biais donné à l'épaisseur d'un mur à l'endroit d'une baie, pour faciliter l'ouverture des vantaux ou pour un meilleur éclairage.

**Entaille** : coupure avec enlèvement de matière (bois, pierre) faite volontairement.

**Entrait** : pièce horizontale d'une ferme réunissant les arbalétriers à un niveau supérieur à celui de leurs pieds. **L'entrait retroussé** est un entrait dont l'emplacement a été plus haut que le pied des arbalétriers pour dégager l'espace du comble ; de même que l'entrait qu'il remplace, il a pour fonction d'empêcher l'écartement des arbalétriers ; son assemblage avec ceux-ci est donc conçu pour travailler à la traction : de ce fait l'entrait retroussé est souvent en moise. Les fermes avec entrait retroussé n'ont pas d'entrait. Ne pas confondre l'entrait retroussé avec le **faux entrait**, qui est un petit entrait travaillant à la compression ; son assemblage avec les arbalétriers est habituellement à tenon et mortaise.

**Exhaussement** : surélévation d'un mur pour obtenir un volume plus utilisable dans les combles.

**Faitage** : pièce maîtresse de charpente posée sous l'arête supérieure d'un toit.

**Ferme** : ensemble indéformable des pièces de bois constituant la charpente.

**Gouttereau** : mur surplombé par l'égout du toit ; il est opposé au mur pignon.

**Hotte** : partie haute d'une cheminée intérieure contenant le conduit de fumée.

**Jour** : baie de petites dimensions généralement sans fermeture.

**Manteau** : partie de la cheminée faisant saillie au-dessus du foyer.

**Mortaise** : ouverture en fourchette faite dans une pièce de bois, en général dans le tiers de son épaisseur, pour y recevoir le tenon.

**Panne** : pièce horizontale d'un versant de toit posé sur les arbalétriers et portant les chevrons.

**Piédroit** : limite verticale d'une baie dans toute l'épaisseur du mur.

**Poinçon** : pièce de bois verticale sous la faîte d'un bâtiment et qui sert à l'assemblage des fermes.

**Rampant** : désigne toute partie de construction qui n'est ni horizontale ni verticale (rampant du toit, rampant d'un pignon, lucarne rampante).

**Solive** : pièces de bois horizontales d'un plancher posées à distances régulières les unes les autres, sur lesquelles on établit l'aire du parquet, du carrelage, etc.

**Tenon** : extrémité d'une pièce de bois ou d'une pierre taillée de manière à s'ajuster dans une entaille, la mortaise, prévue à cet effet.

**Trou de boulin** : trou dans le parement du mur destiné à recevoir une pièce de bois.